



Guerre en Ukraine : la trêve introuvable

► L'entretien téléphonique entre Donald Trump et Vladimir Poutine, lundi, n'a donné aucun résultat concret ni avancée sur la question du cessez-le-feu

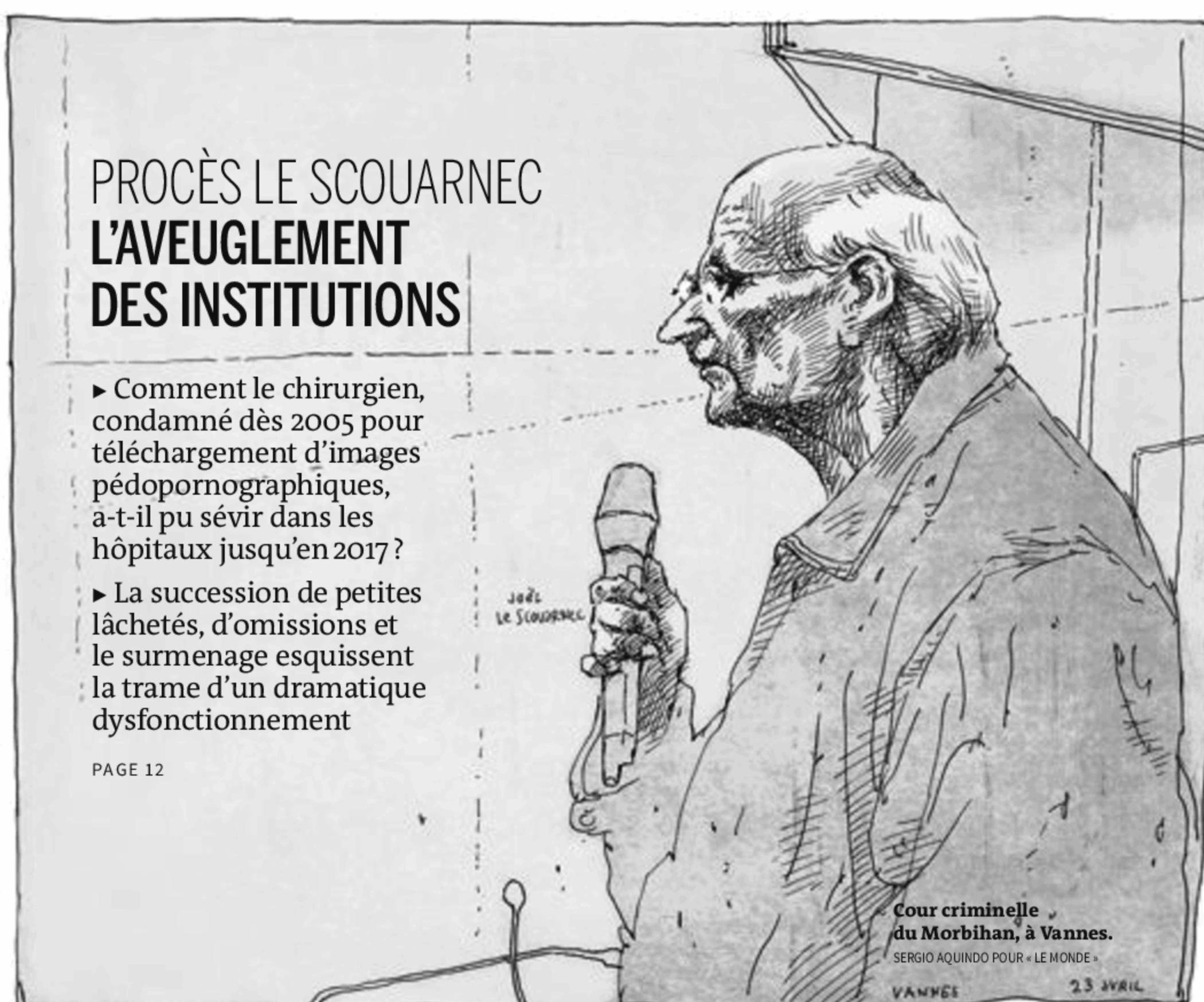
► Le président américain a promis des « négociations » entre Kiev et Moscou sans évoquer de nouvelles sanctions contre la Russie

► A défaut d'une trêve, la Russie se dit prête à travailler avec l'Ukraine au sujet d'un « mémorandum » en vue d'un règlement du conflit

► A Kiev, dirigeants et élus sont convaincus que Vladimir Poutine cherche à gagner du temps, tandis que son armée intensifie les assauts

► Pour des chercheurs, « la seule manière de mettre fin à la guerre est de prouver à Poutine qu'il court à sa perte s'il la poursuit »

PAGES 2-3 ET IDÉES - PAGE 28



Festival de CANNES



A Cannes, le 19 mai. M. MEDINA/AFP

JULIA DUCOURNAU
La réalisatrice de « Titane » ne laisse personne de marbre avec « Alpha »

Santé
Le traité sur la prévention des pandémies adopté

PAGE 6

Mémoire
A la rencontre des rapatriés oubliés de la guerre d'Indochine

PAGES 20-21

Royaume-Uni
Les universités basculent dans la « marchandisation des études »

PAGE 18

VU PAR RAMSÉS (CUBA)



Cédric Klapisch
« La Venise de l'avenir », une fresque rassembleuse entre deux époques

PAGES 22-23

Proche-Orient La pression s'accentue sur Nétanyahou

UNE CRITIQUE sévère et inédite. Dans un communiqué conjoint publié lundi, les dirigeants de la France, du Royaume-Uni et du Canada ont affiché leur rejet catégorique des « actions scandaleuses » du gouvernement Nétanyahou dans la bande de Gaza. Tous trois menacent le premier ministre israélien de « prendre des mesures concrètes » si l'extension des opérations militaires n'est

pas interrompue et si l'accès à l'aide humanitaire n'est pas pleinement rétabli dans l'enclave.

Le changement de ton est notable à Londres, qui avait jusqu'ici observé une position très réservée à l'égard du gouvernement israélien. Dans le sillage de Paris, le Royaume-Uni et le Canada se disent désormais prêts à « reconnaître un Etat palestinien ».

PAGE 4

Plans sociaux Les racines d'une crise française

L'addition de chocs conjoncturels et de mutations structurelles menace des milliers d'entreprises et leurs salariés. Le nombre de défaillances, au plus haut en 2024, ne faiblit pas au premier trimestre

PAGES 14-15

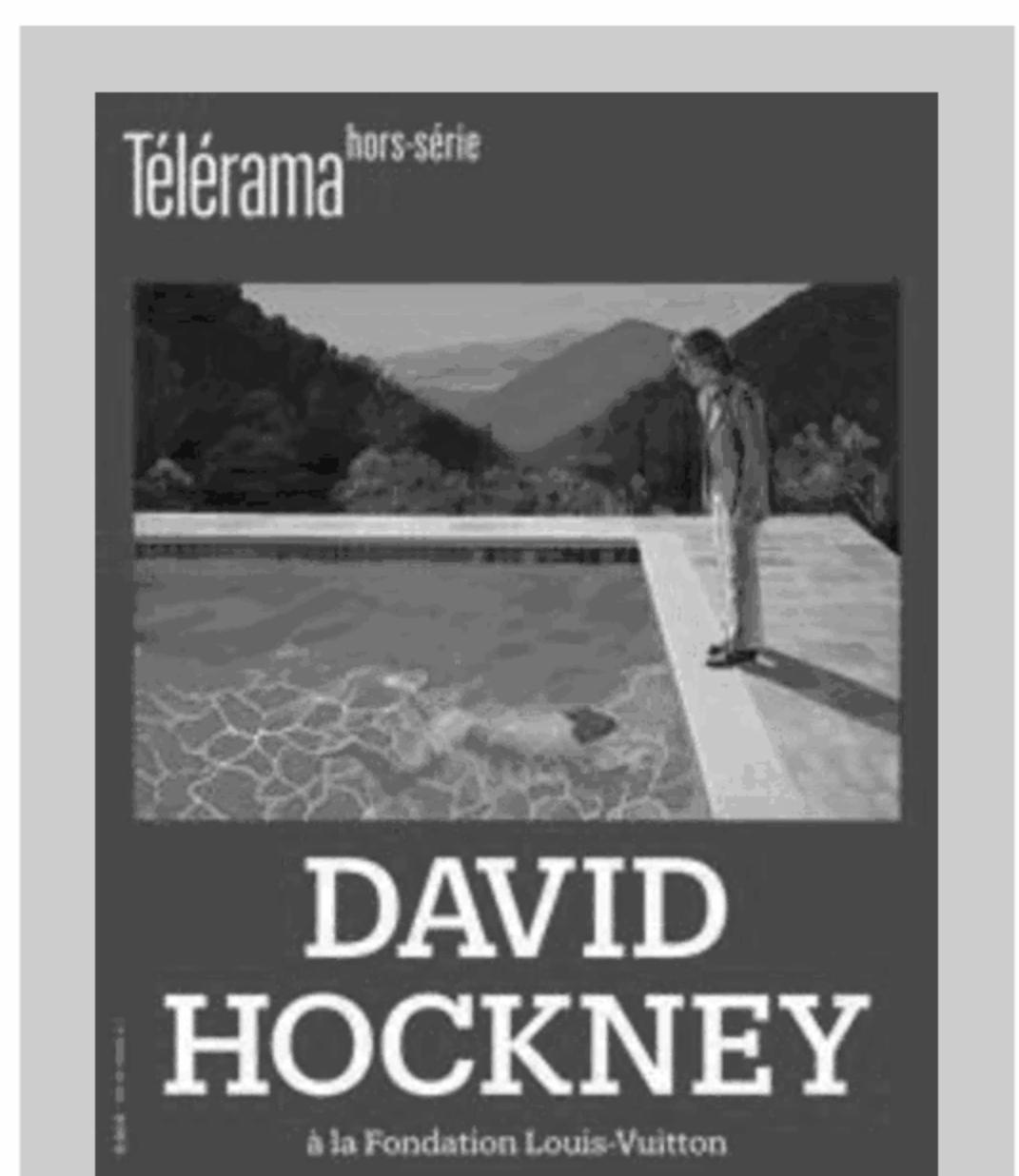
Aide à mourir
Catherine Vautrin
à la recherche de l'équilibre

PAGE 11

M
ÉDITORIAL

D'EST EN OUEST,
L'EXTRÊME DROITE
MONTE EN EUROPE

PAGE 31



À retrouver sur boutique.telerama.fr
et dans les points de vente listés ici





Le président russe, Vladimir Poutine, après son entretien téléphonique avec le président américain, Donald Trump, à Sotchi, en Russie, le lundi 19 mai.

VYACHESLAV PROKOFYEV/
SPUTNIK/KREMLIN/AP

Sur l'Ukraine, Poutine gagne du temps

La discussion téléphonique, lundi, entre les présidents américain et russe s'est achevée sans résultat concret

WASHINGTON - correspondant

Deux heures d'entretien et aucun résultat concret. Pourtant, à Washington et à Moscou, la nouvelle conversation téléphonique entre Donald Trump et Vladimir Poutine, lundi 19 mai, a été présentée sous un jour favorable. Aucun des deux dirigeants ne veut acter une rupture et un échec dans leur rapprochement, alors que le président américain cherche en vain à obtenir un cessez-le-feu prolongé en Ukraine, voire un règlement du conflit. «De gros ego sont impliqués, mais je pense qu'il va se passer quelque chose», expliquait Donald Trump dans la soirée, comme s'il s'agissait juste d'une question de caractère. Et si cela n'arrive pas, je me retire tout simplement et ils vont devoir continuer. Encore une fois, c'était une affaire européenne et ça aurait dû rester une affaire européenne.» Dans son communiqué plus tôt, Donald Trump n'a même pas évoqué d'éventuelles nouvelles sanctions contre la Russie, préférant renouveler de vagues promesses de prospérité et de commerce lucratif pour les parties concernées. La ligne dure prônée par les Européens, reposant sur un nouveau durcissement des sanctions, ne semble pas partagée, à ce stade, par la Maison Blanche.

Donald Trump a trouvé que «le ton et l'esprit de la conversation étaient excellents. Si ce n'était pas le cas, je le dirais maintenant, plutôt que plus tard». A l'écouter, la Russie et l'Ukraine vont «immédiatement commencer des négociations» en vue de la paix, mais les conditions pour cela seront directement discutées entre les deux capitales concernées. Une façon pour Washington d'amorcer un désengagement, renvoyant la res-

ponsabilité à Kiev et Moscou pour la suite. Selon le message publié par le milliardaire sur son réseau Truth Social, le pape Léon XIV serait prêt à accueillir les négociations au Vatican. Sa première prise de position très favorable à l'Ukraine ne risque pas de le faire apparaître comme un hôte ou un facilitateur acceptable pour Moscou. Volodymyr Zelensky, lui, a assuré qu'il était prêt à des négociations au Vatican, en Turquie ou en Suisse, sans préférence.

ZELENSKY MIEUX TRAITÉ

«On a l'impression que Trump se lave les mains de toute cette affaire et veut en terminer», estime Sergey Radchenko, professeur à la School of Advanced International Studies de l'université Johns-Hopkins, à Baltimore (Maryland). Il n'y a pas de menaces, cette fois, adressées à la Russie, ce qui soulève des questions sur son intention d'accroître la pression par des sanctions. Poutine ne pourrait pas être plus satisfait.» Donald Trump a précisé qu'il avait communiqué les principaux points de cet entretien à Volodymyr Zelensky, mieux traité formellement que par le passé. «Il est crucial pour nous tous que les Etats-Unis ne prennent pas leurs distances par rapport aux discussions et à la recherche de la paix, parce que le seul à bénéficier de cela est Pou-

tine», a noté le président ukrainien sur le réseau X.

Donald Trump s'est entretenu, en même temps, avec Emmanuel Macron, le chancelier allemand, Friedrich Merz, la présidente du conseil italien, Giorgia Meloni, le président finlandais, Alexander Stubb, et la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. Dans la liste, un oublié, le premier ministre britannique, Keir Starmer, participant à cet appel collectif.

Donald Trump n'a pas pris la peine de mentionner la possibilité d'une rencontre avec Vladimir Poutine, une forme d'aveu de son propre échec. Pourtant, vendredi 16 mai, au terme de sa tournée au Moyen-Orient, il semblait considérer une telle rencontre comme imminente. Elle aurait lieu «dès qu'on pourra l'organiser», disait-il. «Les négociations à venir seront difficiles», estime une source proche du Kremlin. Le plus gros problème vient des Européens: au fond, nombre d'entre eux souhaitent clairement que Trump échoue dans sa tentative de mettre fin à la guerre. Ils n'ont toujours pas accepté l'idée de modifier les frontières de l'Europe. De plus, ils ont tellement diabolisé Poutine qu'ils peinent désormais à comprendre comment dialoguer avec lui.»

Amnesty International, interdite en Russie, promet de continuer son travail

L'ONG Amnesty International a promis, lundi 19 mai, de «continuer son travail» pour la défense des droits humains en Russie, après avoir été déclarée organisation «indésirable» par Moscou, mesure qui entraîne l'interdiction de ses activités dans le pays et rend les personnes travaillant pour elle passibles de poursuites judiciaires. «Le siège londonien d'Amnesty est le centre de préparation de projets russophobes mondiaux financés par les complices du régime de Kiev», a dénoncé le parquet russe, accusant l'ONG de «faire tout son possible pour renforcer la confrontation militaire dans la région, justifier les crimes des néonazis ukrainiens et d'appeler à augmenter leur financement».

Vladimir Poutine a remercié les Etats-Unis pour leur implication, estimant que la conversation avait été «utile». Le président russe avance à reculons, sans rien céder. Sa marque de politesse à l'égard de Donald Trump consiste à ne pas exprimer clairement son désintérêt pour des négociations directes avec l'Ukraine, à ce stade. «Il faut simplement déterminer la voie la plus efficace pour avancer vers la paix», a-t-il précisé.

«CHEF-D'ŒUVRE DE SURPLACE»

La Russie se dit prête à travailler avec l'Ukraine au sujet d'un «mémorandum» en vue d'un règlement du conflit, comprenant peut-être un calendrier et un cessez-le-feu «pour un temps déterminé». Ce mémorandum serait une sorte d'étape préalable avant un accord de paix. En somme, Moscou ne veut pas de cessation immédiate des hostilités, alors que Donald Trump la présente depuis trois mois comme la priorité, pour interrompre le «bain de sang» en Ukraine. «La déclaration de Poutine est un chef-d'œuvre de surplace», ironise un diplomate européen.

Le fait que Donald Trump se soit entretenu avec Volodymyr Zelensky une première fois, avant de parler à Vladimir Poutine, est en soi significatif, surtout si l'on se souvient des conditions de la reprise de dialogue direct entre Washington et Moscou, le 12 février. Le 24 avril, le président américain semblait encore davantage occupé par le fait de contraindre la victime, plutôt que l'agresseur. Il écrivait ceci au sujet de Volodymyr Zelensky, sur son réseau Truth Social : «Il peut avoir la paix ou bien il peut continuer à se battre pendant encore trois ans avant de perdre tout son pays!» Mais, depuis plusieurs semaines, la frustration de la Maison Blanche n'a cessé de croître, particulièrement

TRUMP N'A PAS PRIS LA PEINE DE MENTIONNER LA POSSIBILITÉ D'UNE RENCONTRE AVEC POUTINE, UNE FORME D'AVEU DE SON PROPRE ÉCHEC

dirigée à l'endroit de la Russie. «Je pense qu'il en a assez», prétendait pourtant Donald Trump lundi, au sujet de Vladimir Poutine. L'Ukraine, elle, a milité pour un cessez-le-feu de trente jours. Elle a signé et entériné – par un vote parlementaire – un accord bilatéral sur l'exploitation de ses ressources naturelles, par le biais de la création d'un fonds ukraino-américain. Volodymyr Zelensky s'est également rendu en Turquie, le 15 mai, prêt à rencontrer Vladimir Poutine, qui a préféré envoyer une délégation de second rang.

Selon une stratégie éprouvée, les propos de Vladimir Poutine apparaissent plus mesurés par contraste. L'essentiel semble être, selon Iouri Ouchakov, conseiller diplomatique du Kremlin, «la normalisation des relations bilatérales», priorité de M. Trump et gage donné par M. Poutine à Washington. M. Ouchakov a annoncé «un nouvel échange de prisonniers» entre les deux pays: cette fois, neuf personnes de chaque côté. A Istanbul, Russes et Ukrainiens ont pareillement promis une opération similaire, à 1000 contre 1000. De telles mesures, sans concessions majeures sur le conflit, permettent d'afficher un résultat immédiat.

A Sénat américain, le républicain Lindsey Graham (Caroline du Sud) et son collègue démocrate Richard Blumenthal (Connecti-

cum) ont préparé un nouveau paquet de sanctions contre la Russie, primaires et secondaires. Le texte, soutenu par 50 sénateurs des deux partis, propose également un tarif douanier massif de 500 % sur les produits importés de pays clients de la Russie pour le pétrole, le gaz ou l'uranium. Ces sanctions n'ont pas été endossées par la Maison Blanche, mais elles témoignent de la résilience d'un courant traditionnel bipartisan hostile au Kremlin.

UN PEU DANS UNE IMPASSE

«Nous pensons qu'ils demandent trop» de concessions, avait reconnu le vice-président américain, J. D. Vance, au sujet des Russes, lors d'une conférence à Washington, le 7 mai. A cette occasion, il avait appelé à des négociations directes entre M. Zelensky et M. Poutine. Lundi, dans l'avion du retour du Vatican, le vice-président admettait que les Etats-Unis se trouvaient «un peu dans une impasse». Il a, une nouvelle fois, confirmé que les Etats-Unis étaient «plus qu'ouverts à l'idée de se retirer» de leur effort diplomatique en faveur de la paix, si les blocages demeuraient. Si la Russie n'est pas prête à faire des efforts, «alors, au bout du compte, nous devrons juste dire: ce n'est pas notre guerre», a-t-il averti.

Ce dernier s'est aventuré un peu plus loin au sujet de Vladimir Poutine. «Il ne sait pas vraiment comment sortir de la guerre. Si on y réfléchit, il a 1 million d'hommes en uniforme. Les usines fabriquant, vous savez, les produits pour les gens dans leur vie civile, elles font maintenant des obus d'artillerie, des munitions de char et des drones.» Dès lors, «je ne suis pas sûr que Vladimir Poutine ait une stratégie lui-même», a osé J. D. Vance. ■

BENJAMIN QUÉNELLE
ET PIOTR SMOLAR

A Kiev, la population sans illusions sur les chances d'une trêve

Les promesses de Donald Trump se heurtent à l'intensification des bombardements sur la capitale et des assauts sur le front oriental

KIEV - correspondant

Tandis que la perspective d'une trêve s'éloigne, l'Ukraine observe une intensification des bombardements et des assauts russes le long de la ligne de front. Le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, n'a eu d'autres choix, dans la soirée du lundi 19 mai, à la suite de l'appel entre le président russe, Vladimir Poutine, et son homologue américain, Donald Trump, que d'accepter la promesse vague d'un mémoandum concernant un possible traité de paix, le plus important à ses yeux étant que le processus de négociations continue d'impliquer «à la fois des représentants américains et européens au niveau approprié».

Dans le même temps, les Ukrainiens notent que si Vladimir Poutine semble promettre à Donald Trump de trouver une issue au conflit, les objectifs de son invasion restent pour le moment inchangés. Le président russe, ayant l'avantage sur le front, n'a pas renoncé à demander des concessions ukrainiennes équivalentes à une capitulation du pays pour mettre un terme à la guerre. Il insiste pour que Kiev accepte des limites strictes au déploiement de son armée et reconnaîsse l'annexion par la Fédération de Russie de quatre régions ukrainiennes partiellement occupées par les forces du Kremlin. Une demande que la délégation russe envoyée à Istanbul pour de premières négociations depuis l'échec des pourparlers de 2022 a encore réitérée le 16 mai. Autant de concessions inacceptables pour Kiev, comme l'a encore répété Volodymyr Zelensky, lundi soir.

Jouer avec le temps

La perspective d'un cessez-le-feu de trente jours s'éloigne avec le refus du président américain d'imposer la moindre pression sur le chef du Kremlin. «A quoi sert le mémoandum de Poutine sur un traité de paix?», interroge le député Oleksandr Merejko, chef de la commission parlementaire pour les affaires étrangères. «Nous comprenons très bien que tout son objectif est de faire traîner les choses», affirme encore l'élu, persuadé que Vladimir Poutine cherche avant tout à s'emparer de plus de territoires. L'Ukraine a dit ses dispositions à accepter inconditionnellement un cessez-le-feu dès le 11 mars, mais le président russe, lui, n'a jamais accepté la proposition et n'a, depuis, cessé d'en repousser l'objectif, préférant mettre en avant l'importance de résoudre les «causes profondes» de la guerre, comme il l'a encore fait à la suite de son appel avec Donald Trump.

«Les Russes ne sont pas intéressés par un cessez-le-feu», relevait fin avril l'ex-ministre des affaires étrangères, Pavlo Klimkin. «Leur objectif est de jouer avec le temps et d'en discuter avec Donald Trump tout en imposant leurs condi-

CELA FAIT DES SEMAINES QUE LES OBSERVATEURS UKRAINIENS NOTENT DES PRÉPARATIFS RUSSES EN VUE D'UNE GRANDE OFFENSIVE PENDANT L'ÉTÉ

THOMAS D'ISTRIA

AYANT L'AVANTAGE SUR LE FRONT, POUTINE N'A PAS RENONCÉ À DEMANDER DES CONCESSIONS UKRAINIENNES ÉQUIVALENTE À UNE CAPITULATION

tions.» «Poutine n'a besoin de ces négociations que pour une seule chose : éviter les sanctions de Donald Trump», affirme au téléphone le député Oleksandr Merejko. Dans le pays, les promesses de Donald Trump d'une issue rapide au conflit se heurtent à la violence des assauts russes et des bombardements sur l'ensemble du territoire. Rien que dans la nuit de samedi à dimanche, à la veille de l'appel entre les deux présidents, l'armée russe a déclenché un de ses plus importants bombardements depuis le début de l'invasion. L'armée de l'air ukrainienne a déclaré que 273 drones russes avaient été lancés, faisant un mort et plusieurs blessés dans la région de Kiev. Ces attaques massives visent à affaiblir la défense aérienne et se généralisent désormais à mesure que la guerre progresse et que la Fédération de Russie développe ses capacités de production.

Dans le même temps, les forces armées ukrainiennes et les experts observent une intensification du rythme des assauts russes sur le front oriental de l'Ukraine. Cela fait plusieurs semaines déjà que les observateurs militaires ukrainiens notent des préparatifs russes en vue d'une offensive de grande envergure pendant l'été, une période propice pour de telles attaques. «Il n'y a aujourd'hui aucune raison pour que les Russes renoncent à leur offensive alors qu'ils ont déplacé d'importants moyens sur le front», relève aussi une source proche de la présidence ukrainienne, persuadée que de véritables négociations ne pourront avoir lieu qu'à partir de l'automne prochain. Entre-temps, «les Russes vont tenter de prendre le plus de territoires possible».

Les forces armées russes maintiennent une pression sur de nombreux axes du front, comme dans la région de Soumy, dans le nord-est du pays, voisine de l'oblast russe de Koursk, duquel les forces ukrainiennes ont été repoussées. La pression est aussi maintenue dans le sud de la région de Kharkiv, autour de Koubiansk. Mais les Ukrainiens observent surtout des avancées dans le Donbass, dans l'est du pays, dans la région de Donetsk, où les assauts russes se sont intensifiés ces dernières semaines. Dans une note publiée le 17 mai, le ministère de la défense britannique notait que la Russie avait «accru ses gains tactiques dans la région de Donetsk», particulièrement aux environs de Kostiantynivka, une petite ville reliée aux centres urbains de Kramatorsk et Sloviansk. Ces assauts se concentrent aussi autour des villes de Tchassiv Yar et de Toretsk, ravagées par des années de bombardements et dans lesquelles les forces armées ukrainiennes maintiennent des positions, ainsi que dans le nord de la ville de Pokrovsk, cible de l'armée russe depuis un an. ■



L'amiral Pierre Vandier, en visite dans un établissement de recherche norvégien à Fornebu, le 18 décembre 2024. STIAN LYSBERG SOLUM/NTB VIA AFP

OTAN : «2% du PIB consacrés à la défense, ce n'est pas suffisant»

L'amiral Pierre Vandier, haut responsable de l'Alliance atlantique, propose une définition plus large de ces investissements

ENTRETIEN
L' amiral Pierre Vandier, est, depuis septembre 2024, chef du commandement suprême allié pour la transformation (SACT), l'un des deux états-majors stratégiques de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Celui-ci est situé sur la base navale de Norfolk, en Virginie, d'où il est en lien étroit avec le Pentagone. L'amiral Vandier est le plus haut gradé français au sein de l'Alliance atlantique. Auparavant, il a notamment été chef d'état-major de la marine française (2020-2023).

Les alliés réfléchissent à la façon de répondre à la demande de l'administration Trump de consacrer 5 % de leur PIB à leur budget de défense. Comment peuvent-ils s'y prendre avec leurs contraintes budgétaires?

Après l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis, le secrétaire général de l'OTAN, Mark Rutte, m'a demandé d'accélérer de six mois les travaux concernant la programmation des dépenses militaires de l'Alliance. Ce processus, appelé «NATO Defence Planning Process», est renouvelé tous les quatre ans. Il devait s'achever en octobre, nous avons réussi à ce qu'il soit prêt pour le sommet annuel de l'OTAN, qui doit avoir lieu fin juin à La Haye, où des décisions doivent être prises. Ces plans définissent des besoins, un cadre, mais les alliés ont toute latitude pour se concerter et rationaliser l'atteinte de ces cibles.

Afin d'alléger la pression sur les alliés, ce plan pourrait prévoir, selon les dernières discussions, un seuil plancher de 3,5 % d'investissements militaires, contre 2 % aujourd'hui, auquel viendrait se greffer une enveloppe de 1,5 % intégrant des dépenses plus larges liées à la «sécurité». Que pouvez-vous en dire?

Vu le niveau d'ambition posé par l'administration américaine, on voit bien qu'une discussion doit s'ouvrir avec les Européens. 2 % du PIB consacrés à la défense, ce n'est

pas suffisant. Il y a donc, d'un côté, tout ce qui concerne le paquet principal des dépenses de défense. Mais il y a aussi des discussions qui pourraient aboutir à un deuxième paquet de dépenses lié aux «opérations multidomaines». C'est-à-dire la capacité à coordonner les opérations militaires avec le monde civil (les hôpitaux, les infrastructures routières, les infrastructures énergétiques, etc.) et commercial (les industriels de la défense ou des secteurs concernés). La synergie entre le monde militaire et civil est cruciale pour notre défense collective.

C'est-à-dire?

Par exemple, s'il faut un jour amener trois divisions de soldats d'Europe de l'Ouest vers la Pologne, il faudra avoir une discussion avec le transport aérien civil et avec les sociétés de chemin de fer. Ça, c'est du «multidomaine», dans l'acception de l'OTAN. Pour y arriver, il faut créer un marché intérieur de défense qui n'existe pas depuis la chute du mur de Berlin. Avant, tout était organisé pour faire baisser les dépenses de défense, maintenant, c'est l'inverse.

Quand on regarde les budgets européens, 1,5 %, cela correspond à ce qui est déjà plus ou moins consacré par les Etats à leurs dépenses de sécurité intérieure (police, gestion de l'immigration, etc.)...

C'est le cœur de la discussion. C'est-à-dire de savoir de quoi est constitué le deuxième paquet. Vous avez évidemment les questions de sécurité intérieure, mais vous avez aussi tous les enjeux de résilience des infrastructures, les stocks critiques, le nombre de places dans les hôpitaux pour accueillir les blessés, etc. Il y a beaucoup de sujets, la parole est à l'imagination. Mais après, il faut convaincre que les dépenses envisagées sont légitimes, réelles, et pas seulement un affichage avec des pérимètres différents.

En France, la coordination entre la planification des dépenses de défense de l'OTAN et le monde civil est théoriquement

«Il faut créer un marché intérieur de défense qui n'existe pas depuis la chute du mur de Berlin»

du ressort du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). Comment concrétiser ces plans?

Le SGDSN est venu à Norfolk, aux Etats-Unis, il y a quelques mois. On a discuté de cela. Après, pour que cela fonctionne, il faut établir des interfaces d'échange de données, et ce travail est essentiellement lié à la transformation numérique de l'OTAN, à travers un nouveau cloud classifié, lancé fin 2024, qui va permettre des échanges à différents niveaux, en fonction des circonstances.

Justement, mi-avril, l'OTAN a passé un marché avec Palantir, la société cofondée par Peter Thiel, fervent soutien de Donald Trump et proche d'Elon Musk. Les deux projets sont-ils liés?

Ce logiciel de Palantir a été expressément demandé par le commandement chargé des opérations et est, pour l'instant, seulement destiné à équiper le commandement militaire de l'OTAN. C'est le même logiciel que celui qui est utilisé par le commandement américain chargé des forces en Europe (Eucom), basé à Stuttgart (Allemagne). Il permet de fusionner rapidement du renseignement de sources diverses, y compris civiles, pour aider à la décision, mais sa finalité est, pour l'instant, militaire. Il pourra venir se connecter à d'autres systèmes souverains, si les alliés le souhaitent.

Ces derniers mois, l'entourage de M. Trump a laissé entendre que les Etats-Unis pourraient retirer jusqu'à 20 000 soldats américains d'Europe, voire abandonner le commandement militaire de l'Alliance. Qu'en pensez-vous?

L'ensemble des autorités politiques américaines ont surtout dit qu'elles restaient complètement investies dans l'OTAN et qu'elles y tiendraient leur rôle. Le premier souhait des Américains est d'inciter très fortement les Européens à faire plus pour leur propre défense. Après, il est vrai qu'ils sont aussi lancés dans un processus de révision plus global de la répartition de leurs forces dans le monde, ce qu'ils appellent le «Global Force Posture Review» et qui doit aboutir à l'automne. Concernant l'abandon du commandement militaire de l'OTAN, à un mois de l'échéance, je n'ai pas vu de renouvellement de cette demande.

S'ils Américains regardent vers l'Indo-Pacifique pour contrer la Chine, l'OTAN se pose aussi depuis plusieurs années la question d'être en mesure d'intervenir dans cette zone. Ce n'est pas la position de la France, mais qu'en pensez-vous maintenant que vous êtes à ce poste?

Pour savoir s'il y a des problèmes communs entre l'OTAN et l'Indo-Pacifique, la première chose à faire est de regarder une carte de l'Alliance par le pôle Nord. Or ce que l'on voit, c'est la connexion entre les théâtres. L'ouverture de la route nord le long de la Russie permet à des flottes de passer d'un océan à l'autre. Donc l'expansion de la marine chinoise peut avoir une résonance, à moyen terme, en Atlantique. Sur le segment spatial, il n'y a pas non plus de frontières. Donc la rivalité spatiale qui est en train d'émerger entre les Etats-Unis et la Chine a évidemment des résonances dans le ciel de l'OTAN. Il y a aussi le domaine cyber et celui de la guerre informationnelle, où je pense que tout le monde sera d'accord pour dire que le sujet est actif.

Enfin, maintenant qu'on a un pacte d'amitié officiel entre la Chine et la Russie, même si on ne s'en tient qu'au périmètre initial de l'Alliance, qui est celui de l'Atlantique au-dessus du tropique du Cancer, la Chine est de facto dedans. C'est un élément à prendre en compte. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉLISE VINCENT

Gaza : pression accrue de Paris sur Nétanyahou

Dans un texte conjoint avec le Canada et le Royaume-Uni, l'Elysée dénonce un « niveau de souffrance intolérable » dans l'enclave

JÉRUSALEM - correspondance

Rompant avec les déclarations convenues et les condamnations à minima de ces derniers mois sur les opérations israéliennes menées dans la bande de Gaza, un communiqué conjoint publié lundi par les dirigeants de la France, du Royaume-Uni et du Canada sonne comme une sévère et inédite critique du premier ministre Benjamin Nétanyahou et des actes commis par l'Etat hébreu et son armée : « Nous nous opposons fermement à l'extension des opérations militaires israéliennes à Gaza. Le niveau de souffrance humaine à Gaza est intolérable », peut-on lire. Les dirigeants demandent à Israël d'arrêter ses opérations militaires, de reprendre la distribution d'aide humanitaire, bloquée depuis le 2 mars. Et intiment au Hamas de libérer « immédiatement les derniers otages » - il en reste encore 58 dans la bande, dont 20 seraient encore vivants.

La déclaration condamne le « langage odieux utilisé récemment par des membres du gouvernement israélien et la menace agitée d'un déplacement forcé des civils », rappelant que ces expulsions sont une violation du droit international humanitaire. Reconnaissant le caractère « atroce » de l'attaque du 7-Octobre, les dirigeants estiment néanmoins que « cette escalade est totalement disproportionnée ». Le ministre des affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, a appuyé ces positions mardi, sur France Inter, estimant que « la

situation [à Gaza] est insoutenable. La violence aveugle fait de Gaza un mouroir pour ne pas dire un cimetière » et évoquant « des enfants affamés, assoiffés ».

Mais la déclaration ne se limite pas aux avertissements. Elle contient aussi des menaces, dont les contours restent toutefois flous : « Nous ne resterons pas les bras croisés pendant que le gouvernement Nétanyahou poursuit ces actions scandaleuses. Si Israël ne met pas fin à la nouvelle offensive militaire et ne lève pas ses restrictions sur l'aide humanitaire, nous prendrons d'autres mesures concrètes en réponse. » Elles pourraient inclure une remise en cause de l'accord d'association (commercial et politique) entre l'Union européenne et Israël.

« Guerre de civilisation »

Dans une dernière salve, le communiqué affirme que les trois Etats sont « déterminés à reconnaître un Etat palestinien en tant que contribution à la réalisation d'une solution à deux Etats ». Il renvoie à une conférence sur la Palestine aux Nations unies, en juin, coprésidée par la France et l'Arabie saoudite, qui pourrait offrir le cadre de cette reconnaissance - déjà actée par 147 des 193 Etats membres de l'ONU - et la tentative de faire renaître la solution à deux Etats de ses cendres. Benjamin Nétanyahou a fait une réponse cinglante, dès lundi soir : « Il s'agit d'une guerre de civilisation contre la barbarie. Israël continuera de se défendre par des moyens justes jusqu'à la victoire totale », jugeant aussi que cette



Une enfant palestinienne soignée à l'hôpital Al-Awda, à Jabaliya, à Gaza, le 19 mai. MOIZ SALHI/ANADOLU VIA AFP

réaction coordonnée est « une énorme récompense » au Hamas.

La déclaration du Canada, de la France et du Royaume-Uni fait suite à une fausse ouverture du gouvernement israélien sur la fourniture de l'aide humanitaire à Gaza. Jamais, dans son histoire moderne, l'enclave n'a été aussi dévastée. Près de 62 000 Palestiniens, sur plus de deux millions d'habitants, ont été tués depuis le début de la guerre selon les chiffres du ministère de la santé du Hamas, corroborés par l'ONU. Plus de 90 % des habitations sont partiellement ou entièrement détruites. Sur cette catastrophe humanitaire, Israël a ajouté, depuis le 2 mars, un blocus total des denrées qui entrent dans l'enclave. Lundi, vingt-deux pays, dont la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon et l'Australie, ont aussi exigé d'Israël une « reprise complète de l'aide à la bande de Gaza, immédiatement », demandant qu'elle soit organisée par les Nations unies et les ONG.

Évoquant devant ses ministres, la pression internationale, Benjamin Nétanyahou avait annoncé dimanche une levée partielle du blocus : « Israël autorisera l'approvisionnement d'une quantité minimale de nourriture pour la population afin d'éviter toute famine dans la bande de Gaza. » Mais lundi, l'armée reconnaît l'entrée de seulement l'équivalent de 5 camions d'aide humanitaire - et notamment de la « nourriture pour les bébés ». « Ce n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan de ce qui est nécessaire

de toute urgence », estime L'OCHA, l'agence onusienne pour la coordination de l'aide humanitaire. Plus de 500 camions entraient chaque jour dans la bande de Gaza, avant la guerre.

Ce blocus, avec la reprise des hostilités le 18 mars, est présenté par le gouvernement israélien comme un ensemble de mesures destinées à faire pression sur le Hamas, pour que celui-ci revienne à un accord de cessez-le-feu plus favorable à l'Etat hébreu, qui ne veut ni un arrêt durable de la guerre, ni retirer ses troupes de la bande de Gaza. Mais cette pression s'apparente à une invasion en bonne et due forme de l'enclave. A ses soutiens, le premier ministre israélien assure qu'il est hors de question d'arrêter la guerre : « Nous avons l'intention de prendre le contrôle de l'ensemble du territoire. Mais nous devons agir de manière que personne ne puisse nous arrêter. » De son côté, le ministre des finances Bezalel Smotrich, issu de l'extrême droite suprémaciste, a affirmé qu'Israël « détruit tout ce qui reste de la bande de Gaza » et reconnu que « l'armée ne laisse rien au hasard ». Au-delà des risques actuels de famine, le territoire risque d'être inhabitable pour une génération.

« La situation est intenable »

Face à cette situation dénoncée depuis des mois par les organisations humanitaires, les alliés d'Israël commencent à infléchir leur discours, insistant pour la plupart davantage sur l'aspect humani-

« La violence aveugle fait de Gaza un mouroir pour ne pas dire un cimetière »

JEAN-NOËL BARROT
ministre français
des affaires étrangères

quante kilomètres de Gaza. Les cargaisons s'entassaient alors sous les tentes blanches et les hangars, à cause du blocus. « La situation aujourd'hui est intenable, et elle n'a jamais été aussi grave », avait jugé M. Macron à propos de la bande de Gaza. Cette visite aurait marqué le président français, selon un diplomate.

Dans cette pression exercée sur le gouvernement israélien manque encore l'unité de l'Union européenne. Elle n'a pas su peser politiquement sur Israël et mettre un terme aux opérations meurtrières de l'armée commises à Gaza. Alors que les pays européens les plus sensibles à la cause palestinienne, comme l'Espagne ou l'Irlande appellent depuis plus d'un an l'UE à examiner les termes de son accord d'association avec Israël, cette idée fait tout doucement son chemin. Reprise récemment par les Pays-Bas, elle a aujourd'hui l'assentiment de la France.

Mardi, Jean-Noël Barrot a appelé à réexaminer cet accord, en vue de son éventuelle suspension. Les ministres des affaires étrangères européens devaient aborder le sujet dans la journée à Bruxelles.

Mardi, le Qatar, qui joue le rôle de médiateur entre Israël et le mouvement islamiste palestinien Hamas, a affirmé que l'intensification de l'offensive israélienne compromettait « toute chance de paix » dans le territoire palestinien. A Gaza, le temps presse. ■

SAMUEL FOREY
ET PHILIPPE RICARD (À PARIS)

Carnage ininterrompu dans l'enclave

Les bombardements israéliens sur la bande de Gaza dans la nuit de lundi 19 à mardi 20 mai ont causé la mort de 44 Palestiniens, selon la défense civile de l'enclave côtière, qui précise que la majorité de ces victimes sont des femmes et des enfants. Depuis qu'Israël, à la mi-mars, a rompu unilatéralement la trêve avec le Hamas décrétée deux mois plus tôt, ses frappes sur le territoire palestinien font des dizaines de morts chaque jour. Ces carnages quotidiens ont encore empiré après le lancement, vendredi 16 mai, d'une nouvelle offensive terrestre sur Gaza. Lundi, la défense civile locale avait recensé 92 morts.

Londres rallie le plan français de reconnaissance de l'Etat de Palestine

Le Royaume-Uni ainsi que le Canada se disent déterminés à franchir le pas lors de la conférence prévue en juin au siège des Nations unies

LONDRES - correspondante

En s'associant au Canada et à la France, dans une déclaration commune mettant en garde Benjamin Nétanyahou contre la poursuite de la guerre à Gaza, lundi 19 mai, le Royaume-Uni est sorti d'une position jusqu'alors très réservée à l'égard du gouvernement israélien.

« Nous nous opposons fermement à l'expansion des opérations militaires israéliennes à Gaza. Les souffrances humaines y sont intolérables », a fait savoir Downing Street, dans un communiqué également partagé par Ottawa et Paris, quelques heures après que le dirigeant israélien a annoncé son intention de prendre le contrôle total de la bande de Gaza. « Le refus du gouvernement israé-

lien de fournir une aide humanitaire essentielle à la population civile est inacceptable et risque de violer le droit international humanitaire », ajoutent les trois dirigeants, le Canadien Mark Carney, le Britannique Keir Starmer et Emmanuel Macron.

Évoquant la conférence du 18 juin, présidée par la France et l'Arabie saoudite sous l'égide de l'ONU, ils s'engagent « à reconnaître un Etat palestinien comme contribution à la réalisation d'une solution à deux Etats ».

Si Emmanuel Macron a déjà laissé entendre en avril que la France pourrait rejoindre les 147 pays de l'ONU ayant déjà reconnu l'Etat de Palestine, le premier ministre canadien Mark Carney avait alors dit qu'il n'était pas prêt à le suivre dans cette voie. Au

Royaume-Uni, la question de la reconnaissance de la Palestine avant la fin d'un hypothétique processus de paix avait certes fait son chemin dans les instances dirigeantes du Labour. Keir Starmer, son chef de file, s'était prononcé en faveur d'une reconnaissance « au bon moment, durant un processus de paix », en amont des élections législatives de l'été 2024 qui l'ont porté au pouvoir.

Mais celui qui a assis son autorité au sein des travaillistes en marginalisant l'aile gauche du parti pour son laxisme supposé à l'égard de l'antisémitisme a mis en sourdine cette proposition après son arrivée à Downing Street. La situation humanitaire désespérée dans la bande de Gaza, soumise à un blocus total depuis le 2 mars et l'intensification de

l'offensive israélienne, est cependant de plus en plus difficile à justifier, celle-ci étant « équivalente à du nettoyage ethnique », a estimé Volker Türk, le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, le 16 mai. Déjà, en septembre 2024, Londres justifiait la suspension très partielle mais symbolique de ses ventes d'armes à Israël en raison d'un « risque clair » qu'elles puissent être utilisées « en violation des règles humanitaires internationales ».

Situation « intolérable » à Gaza
Keir Starmer est également pressé de durcir sa position par les responsables politiques britanniques. En mars, peu après qu'Israël a rompu le cessez-le-feu à Gaza, une douzaine de députés et de Lords conservateurs, dont des

poids lourds de la droite britannique (Kit Malthouse, Simon Hoare ou Nicholas Soames), des soutiens jusqu'alors indéfectibles du gouvernement d'Israël, ont adressé une lettre au dirigeant lui demandant de reconnaître « immédiatement » l'Etat de Palestine. Cela « réaffirmerait l'engagement de notre nation à défendre les principes de justice, d'autodétermination et d'égalité des droits », ont souligné ces voix à droite. Par ailleurs, 36 membres du Board of Deputies, l'organe le plus représentatif des juifs au Royaume-Uni, ont rompu publiquement les rangs, le 16 avril, critiquant ouvertement le gouvernement Nétanyahou dans une tribune au Financial Times.

La situation à Gaza est « intolérable » et « inacceptable », a jugé

Keir Starmer lundi, lors d'une conférence de presse à Londres, « c'est pourquoi nous travaisons intensément pour coordonner notre réponse avec d'autres dirigeants ». Auditionné par la commission des relations internationales de la Chambre des lords, le 30 avril, son ministre des affaires étrangères, David Lammy, a confirmé pour la première fois publiquement que le Royaume-Uni travaillait avec la France et l'Arabie saoudite. « Le président Macron a eu beaucoup à dire à ce sujet récemment, aux côtés des Saoudiens, et, bien sûr, nous sommes en discussion avec eux. (...) Personne n'a de droit de veto sur la reconnaissance par le Royaume-Uni de cet Etat palestinien », expliquait alors M. Lammy. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX



Un agent de la sécurité générale, près du franchissement de l'Euphrate, à Deir ez-Zor, le 28 avril. ABDULMONAM EASSA POUR «LE MONDE»

Dans l'est de la Syrie, la menace persistante des djihadistes de l'EI

Attentat, harcèlement des forces kurdes, racket... L'organisation Etat islamique maintient le nouveau pouvoir syrien sous pression

DEIR EZ-ZOR (SYRIE) - envoyé spécial

Le soleil venait à peine de se coucher, dimanche 18 mai, lorsqu'une détonation est venue rompre la quiétude des rives de l'Euphrate. Devant le commissariat de la petite ville de Mayadin, située à environ 400 kilomètres à l'est de Damas, dans le gouvernorat de Deir ez-Zor, une voiture piégée a explosé tuant trois policiers de la sécurité générale du ministère de l'intérieur syrien et blessant plusieurs personnes, selon l'agence de presse SANA. Une quatrième personne – un civil – a également été tuée selon la télévision syrienne.

Pour l'heure, l'attentat n'a pas été revendiqué. Aucune déclaration n'a été faite par le gouvernement syrien qui administre cette région aux confins de son territoire. De nombreux spécialistes voient là la marque de l'organisation Etat islamique (EI), qui a déjà revendiqué deux attaques dans les environs de Mayadin, le 6 mai et le 18 mai, contre des soldats des Forces démocratiques syriennes (FDS), à majorité kurde. La ville, nœud stratégique faisant la jonction entre le désert de la Badiya et les plaines de Mésopotamie, non loin de la frontière irakienne, où la présence des forces de sécurité reste limitée, est extrêmement marginalisée, comme a pu le constater *Le Monde*, fin avril.

«L'EI reste actif dans le désert de la Badiya et dans les centres urbains de la région de Deir ez-Zor», analyse Nanar Hawach, chercheur sur la Syrie auprès de l'International Crisis Group. Surtout, souligne-t-il, l'attentat a eu lieu au lendemain d'une opération des forces de sécurité syriennes contre une cellule de l'organisation à Alep et dans un contexte «d'escalade entre l'EI et le nouveau gouvernement [syrien] après la rencontre [du président de la transition Ahmed Al-Charaa] avec Donald Trump», le 14 mai, à Riyad.

A peine était-il rentré d'Arabie saoudite que le dirigeant syrien a été la cible d'un violent éditorial d'*Al-Naba*, publication hebdomadaire affiliée à l'EI, paru le 15 mai. Ahmed Al-Charaa, ancien djihadiste

et ancien membre de l'organisation Etat islamique en Irak avant de rejoindre la franchise syrienne d'Al-Qaida, en 2013, puis de rompre avec le djihad international en 2016, y est accusé de « trahison ». S'adressant aux « combattants non syriens », le texte les invite à rejoindre « les brigades de l'Etat islamique qui se répandent parmi vous dans les campagnes et les banlieues » plutôt qu'à servir de « carte » à jouer à Ahmed Al-Charaa pour obtenir « l'approbation internationale ». Deux jours plus tard, les forces de sécurité syriennes ont attaqué une « cellule terroriste affiliée à l'EI », près d'Alep, au nord-ouest du pays, selon un communiqué du ministère de l'intérieur, publié le 17 mai. Trois membres ont été « neutralisés », quatre arrêtés et « des armes, des explosifs et des gilets explosifs ont également été saisis dans leur possession », précise la même source.

«La sécurité est encore fragile»

Cinq ans après la chute de Baghouz, dernier bastion syrien de son « califat » autoproclamé, l'organisation Etat islamique reste active dans le pays. « La plupart des réseaux se sont déplacés vers les villes », observe Gregory Waters, chercheur associé au Middle East Institute de Washington. Le grand risque actuel est que ces petites cellules mènent des attaques, car la sécurité est encore fragile ». Dès le 11 janvier, un mois après la chute de Bachar Al-Assad, les nouvelles autorités syriennes ont annoncé avoir déjoué une première tentative d'attentat de l'EI contre le sanctuaire chiite de Sayyida Zeinab dans la banlieue de Damas. Les attaques menées par l'organisation djihadiste, durement frappée en décembre par l'armée américaine, de peur d'une résurgence soudaine de l'EI, ont chuté à zéro au mois de janvier, selon le décompte du média Syria Weekly.

Dans le désert syrien, notamment près des chaînes de montagnes qui entourent Palmyre où des membres de l'organisation seraient retranchés, « les services de renseignement et l'armée surveillent l'évolution de la situation », assure Abou Omar, responsable de la 66^e brigade de l'armée syrienne.



rienne, basée à Deir ez-Zor. « Nous avons déjà combattu l'Etat islamique et nous savons très bien comment ils opèrent », assure-t-il, sans donner plus de détails. « Les nouvelles autorités sont très actives dans la lutte antiterroriste mais elles ne communiquent que peu dessus », observe une source diplomatique européenne.

Les attaques de l'EI, reparties à la hausse de février à mai, toujours selon Syria Weekly, ont principalement ciblé les FDS. Après la mort de cinq de leurs soldats, le 28 avril, au nord de Deir ez-Zor, dans une attaque qu'elles attribuent à l'EI, les FDS ont renforcé le maillage sécuritaire dans cette région, multipliant les opérations antiterroristes. « L'Etat islamique telle qu'on l'a connu, en tant qu'organisation, avec ses cadres et ses combattants, a disparu mais il reste des résidus, des petites cellules dans la région », reconnaît un responsable du gouvernorat de Deir ez-Zor, dépendant du pouvoir de Damas.

La situation est particulièrement volatile sur la « Jazira », « l'île », en arabe, comme on désigne localement la rive orientale de l'Euphrate, aux vastes plaines constellées de villages particulièrement difficiles à contrôler pour les FDS. Mustapha – qui s'exprime sous un nom d'emprunt pour des raisons de sécurité –, responsable d'une association de la société civile locale, rencontré à Deir ez-Zor, évoque des « campagnes d'assassins » ainsi que des « demandes de rançon » de la part des membres de l'organisation. Abou Khaled, qui use aussi d'un nom d'em-

prunt, évoque, quant à lui, des « opérations de racket » et des « attaques sur des véhicules ».

Ce dernier, responsable d'une société de transport de pétrole, assure que plusieurs de ses camions ont été pris pour cible, montrant sur son téléphone l'un d'eux, criblé de balles. Selon ses estimations, l'EI tire plusieurs milliers de dollars par mois de ce système de taxation informelle. « Les attaques viennent parfois de Daech [acronyme arabe de l'EI], mais aussi parfois d'autres groupes armés, souffle-t-il. A la fin, ce sont les civils qui en payent le prix. »

Division avec les FDS

Tous les jours, les habitants traversent la rivière qui marque la division politico-sécuritaire de la région – entre les FDS sur la rive orientale et les forces des autorités de Damas de l'autre côté – dont l'organisation Etat islamique profite. Un accord a bien été signé, le 10 mars, entre les deux entités dans le but d'intégrer « toutes les institutions civiles et militaires du nord-est de la Syrie au sein de l'administration de l'Etat syrien ». Mais « les FDS n'appliquent pas encore l'accord de manière sérieuse », regrette le gouverneur de Deir ez-Zor, Ghassan Al-Sayyed Ahmed.

Selon lui, les FDS, qui n'ont pas réussi à éradiquer en huit ans la présence de l'EI, « utilisent la présence de Daech comme un prétexte pour continuer d'exister » grâce au soutien de la coalition internationale. « Nous sommes les seuls capables de tenir la région face à l'Etat islamique », martèle-t-il. Contactées par *Le Monde*, les FDS n'ont pas répondu à nos sollicitations. La mise en place de l'accord est aussi cruciale pour sécuriser les prisons, où sont détenus plus de 9 500 membres présumés de l'EI, ainsi que les camps où vivent plus de 55 000 Syriens et étrangers, proches des membres de l'organisation djihadiste.

En 2022, l'EI avait déjà tenté de libérer certains de ses cadres lors d'une attaque contre la prison de Ghwayran à Hassaké. Si l'organisation se reconstitue un trésor de guerre, elle pourrait tenter sa chance de nouveau. ■

NISSIM GASTELI

La région de Bruxelles sans gouvernement depuis bientôt un an

La participation au pouvoir, ou non, d'un parti indépendantiste divise les négociateurs

BRUXELLES - correspondant

L'ancienne équipe ministérielle est contrainte de gérer les affaires courantes

tion de gauche avec les communistes du Parti du travail, ceux que le président du Parti socialiste, Paul Magnette, traitait encore de « couillons » en mars 2024.

Alors ? Rien. Sauf une multiplication des exclusives et des rejets qui indiquent que l'art, souvent baroque, du « compromis à la belge » paraît, cette fois, trouver ses limites dans cette région d'autant plus compliquée qu'elle est bilingue. A Bruxelles-Capitale, quintessence du subtil et fragile échafaudage institutionnel, le gouvernement se compose d'un ministre-président (francophone) et de quatre ministres (deux francophones, deux néerlandophones). Trois secrétaires d'Etat (dont au moins un néerlandophone) les assistent sans faire partie à proprement parler de l'équipe ministérielle.

C'est la participation au pouvoir, ou non, de la N-VA, qui ne compte pourtant que... deux sièges sur les 89 de l'assemblée régionale bruxelloise, qui divise les négociateurs et paralyse totalement la région, accroît ses difficultés budgétaires, empêche toute prise de décision et prive de leurs subventions divers organismes sociaux et culturels qui appellent à l'aide.

Sans compter que les difficultés s'amontencent dans une ville gardant des allures de chantier permanent, qui vit une multiplication des fusillades liées au narcotrafic (plus de 100 depuis le début de 2024, mortelles dans une dizaine de cas) et voit croître le nombre de sans-abri).

Des finances « à la dérive »

L'état de délabrement de la justice est, lui, dénoncé par le procureur du roi, Jean Moinil, qui parle d'une région « gangrenée par le crime », où une centaine de jeunes délinquants sont en liberté faute de place dans les centres éducatifs fermés. Pierre Wunsch, le gouverneur de la Banque nationale, évoque, pour sa part, le 3 mai dans le journal *Le Soir*, des finances régionales « totalement à la dérive ».

Si rien ne change, la dette de la région atteindra 22 milliards d'euros en 2029, alors que son budget n'est que de 7,6 milliards.

Les choses ont à peu près fonctionné depuis trente-six ans mais, en juin 2024, le choc frontal entre libéraux et socialistes francophones, conjugué au fractionnement de la représentation flamande (huit partis pour les 17 sièges en question), a singulièrement compliqué la donne. La participation, ou non, de l'Alliance néoflamande au pouvoir, avec ses deux pauvres sièges, n'aura été que le prétexte d'une crise qui s'éternise : le MR, qui est associé au parti de M. De Wever dans le gouvernement fédéral, y est favorable ; le PS, désormais relégué dans l'opposition au niveau fédéral, ne veut pas capituler. « Métaphore de la complexité belge », comme la définit le juriste Marc Uyttendaele, Bruxelles, ville flamande à l'origine devenue ensuite le symbole d'une domination francophone, risque une dégradation par les agences de notation internationales, ce qui pourrait avoir de lourdes conséquences.

Le nationaliste Bart De Wever a donc évoqué sa possible mise sous tutelle par le pouvoir fédéral qu'il dirige désormais si la situation restait enlisée. Ce serait une autre victoire pour le mouvement nationaliste flamand, qui plaide depuis longtemps pour cette gestion directe sur la ville-région, dernier carrefour des communautés belges. Et, peut-être, dernier verrou. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS

RECTIFICATIF

Contrairement à ce qui a été écrit dans la légende de l'illustration accompagnant l'entretien de Dima de Clerck, « Au Liban, il règne aujourd'hui une guerre civile sourde » (*Le Monde* des 18-19 mai), Sleiman Frangié, président du pays du Cèdre de 1970 à 1976, n'a pas encouragé la forma-

tion des Phalanges libanaises, un parti chrétien créé en 1936 par Pierre Gemayel. S'il a entretenu des liens avec ce mouvement au début de la guerre civile libanaise, il a rompu avec lui en 1978 et n'a eu aucune responsabilité dans le massacre de Sabra et Chatila, commis en 1982, par des miliciens phalangistes.

Le traité sur la prévention des pandémies adopté

Le texte voté par les Etats membres de l'OMS prévoit un accès plus équitable à la recherche sur les pathogènes

GENÈVE - envoyée spéciale

Al'issue de trois années de négociations intenses, l'Accord mondial sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, aussi appelé « traité sur les pandémies », a été formellement adopté, mardi 20 mai, lors de l'Assemblée mondiale de la santé, réunion annuelle à Genève de tous les Etats membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Cinq ans après le début de la pandémie de Covid-19, et alors que de nouveaux virus, comme celui de la grippe aviaire ou le virus mpox, font peser des risques sur la santé mondiale, cet accord vise à mieux se préparer et à lutter contre les futures pandémies, et surtout à limiter les inégalités face aux menaces sanitaires qu'avait révélées au grand jour le Covid-19.

Il s'agit d'un succès diplomatique pour la France, qui a coprésidé l'organe de négociation en la personne d'Anne-Claire Amprou, l'ambassadrice de la France pour la santé mondiale, mais surtout, pour beaucoup d'observateurs, d'une victoire du multilatéralisme international à un moment charnière pour les relations internationales et l'avenir de la santé mondiale, depuis l'arrivée au pouvoir de l'administration Trump aux Etats-Unis, et les coupes massives opérées dans l'aide au développement.

Il reste encore au texte un long chemin à parcourir avant son entrée en vigueur. Un nouveau groupe de travail, qui devra se réunir pour la première fois d'ici au 15 juillet, aura la lourde tâche de négocier les détails du système d'accès aux pathogènes et de partage des avantages, le Pathogen Access and Benefit Sharing (PABS), dispositif phare du traité figurant dans l'article 12. La résolution adoptée mardi matin fixe un délai d'un an aux négociateurs pour proposer un texte, lors de la prochaine Assemblée mondiale de la santé, en mai 2026. C'est alors que le traité sera ouvert à la signature des Etats membres, qui devront ensuite le faire ratifier par leurs instances législatives respectives. Le traité entrera en vigueur dès lors que soixante pays signataires l'auront ratifié. À partir de là, des Conférences des parties (COP) seront régulièrement organisées pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du traité.

Les négociations ont été serrées sur la détection des épidémies au niveau national

Le traité vient compléter le cadre préexistant dans la lutte contre les pandémies, c'est-à-dire le règlement sanitaire international, dont la mise à jour a été validée en 2024. Mais contrairement à ce dernier, le traité n'est pas centré sur les seules urgences sanitaires et propose une approche plus globale. « *Le traité met l'accent sur beaucoup de choses à préparer en temps de paix* », souligne Daniela Morich, responsable de l'initiative Governing Pandemics, hébergée par le Global Health Center, à Genève.

Les négociations ont été serrées, et tardives, autour de l'enjeu d'avoir des systèmes de surveillance fiables, soit la détection des épidémies au niveau national (articles 4 et 5). Les pays du Nord ont poussé pour imposer des obligations fortes quand ceux du Sud y voyaient des dépenses parfois impossibles. En conséquence, la version finale du texte comporte de nombreuses formulations visant à relativiser les obligations en fonction des possibilités propres à chaque pays. « *C'est le prix à payer pour avoir un compromis* », estime Daniela Morich. Le traité prévoit par ailleurs une coopération internationale sous forme d'*« assistance technique, de renforcement des capacités, de transfert de technologie et de financement »* pour aider les pays les plus pauvres à réaliser ces objectifs.

L'article 5 propose aussi une définition du concept One Health (« une seule santé »), qui figure ici pour la première fois dans un traité international, soulignant que « *la santé des personnes est liée à la santé animale et à l'environnement* ». En matière de surveillance, l'approche One Health doit donc être « *cohérente, intégrée, coordonnée et collaborative entre toutes les organisations, tous les secteurs et tous les acteurs concernés* », selon le texte, afin d'éviter les passages de pathogènes des animaux aux humains. « *Le traité va sans doute moins loin que ce qu'on aurait aimé sur l'aspect One Health, les marchés de viande sauvage ne figurant pas dans la liste des lieux à surveiller* », reconnaît de son côté une source diplomatique française.

Le texte améliore l'équité dans l'accès aux produits de santé en temps de pandémie, établit des obligations allant de la recherche à la fabrication. Des dispositions à la fois nationales – comme l'engagement à investir dans la R&D ou à développer des capacités réglementaires nécessaires à la validation de nouveaux produits – et internationales, comme l'octroi de licences pour des technologies publiques ou le refus de stocker plus que ce dont un pays a besoin.

Pour la première fois dans un traité international, un article (9) prévoit que les gouvernements peuvent mettre des conditions au financement public. Une manière d'éviter que, comme cela fut le cas lors de la pandémie de Covid-19, la totalité des bénéfices des vaccins reviennent à des entreprises privées largement financées par les Etats. « *Cela montre que le financement public est un pouvoir important*

tant et permet d'assurer que le savoir est mis à disposition de tous », commente Michelle Childs, chargée de plaidoyer pour Drugs for Neglected Diseases Initiative, et qui a suivi de près les négociations.

Un dispositif centralisé

Pour encourager la production locale de produits de santé, comme le prévoit l'article 10, il faut que les pays disposent à la fois de la « *recette* » et des conseils pour la réussir, d'où l'enjeu critique de l'encadrement des transferts de technologie et de connaissances au bénéfice des pays en développement (article 11). Certains pays européens, comme l'Allemagne et la Suisse, étaient réticents à obliger les industries pharmaceutiques à jouer le jeu. Finalement, il est prévu que ces échanges se fassent « *d'un commun accord* », c'est-à-dire sur la base du volontariat des industriels. « *Les pays ont choisi de préserver le statu quo, ils se sont contentés de reconnaître la flexibilité qui existe déjà pour les industriels* », souligne Michelle Childs.

Enfin, l'avenir du traité est conditionné par l'article 12, finalisé en fin de négociation, qui propose un dispositif centralisé permettant aux industriels volontaires d'avoir un accès rapide et efficace aux informations sur les nouveaux pathogènes, à la fois échantillons et données de séquençage, en échange d'une mise à disposition d'une partie de leur production de produits de santé en temps de pandémie. Tout l'enjeu des négociations a été de déterminer quelle part de cette production devait être donnée aux pays les plus pauvres. Le texte final prévoit que les industriels ayant établi un contrat avec l'OMS lui donnent « *un seuil minimal de 10 % de leur production en temps réel* » et, suivant leurs capacités, lui réservent jusqu'à 10 % supplémentaires à « *des prix abordables* ». Les pays du Sud espéraient beaucoup plus, mais « *c'est une réussite d'avoir une disposition aussi concrète dans un traité international* », note Daniela Morich.

Des réticences se sont exprimées, lundi soir, en commission, parmi certains Etats membres, la Slovaquie réclamant un vote mettant fin au consensus régnant jusque-là. Si aucun vote « contre » n'a pas été dénombré, onze pays ont préféré s'abstenir. « *Nous sommes préoccupés que certaines priorités des pays en développement n'aient pas été prises en compte* », a déclaré le représentant de l'Iran. « *L'échéancier des négociations sur le PABS nous semble peu réaliste* », a dit de son côté la représentante bulgare. Les Etats-Unis et l'Argentine, absents de l'Assemblée mondiale de la santé, ont annoncé leur volonté de quitter l'OMS et se sont explicitement dissociés de l'accord. De son côté, le Costa Rica a quitté les négociations en début d'année. Rien n'empêchera ces pays d'adhérer au traité dans le futur. ■

DELPHINE ROUCAUTE



Le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, Tedros Adhanom Ghebreyesus, intervient lors de l'Assemblée mondiale de la santé, à Genève (Suisse), lundi 19 mai. FABRICE COFFRINI/AFP

« Chaque Etat aura accès aux outils nécessaires pour gérer une crise »

Le nouvel accord permettra de ne pas reproduire les erreurs de la pandémie de Covid-19, estime Anne-Claire Amprou, ambassadrice de France

ENTRETIEN
GENÈVE - envoyée spéciale

Ambassadrice de France pour la santé mondiale, Anne-Claire Amprou a piloté, en tant que coprésidente de l'organe intergouvernemental de négociation, l'écriture de l'accord mondial sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, dit « traité sur les pandémies », adopté mardi 20 mai par les Etats membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle revient pour *Le Monde* sur cet « accord historique pour la sécurité sanitaire, l'équité et la solidarité internationale ».

Quels éléments nouveaux le texte apporte-t-il dans la réponse aux pandémies ?

L'accord instaure une coordination mondiale plus précoce et plus efficace tout en préservant la souveraineté des Etats. Par exemple, il établit un mécanisme d'accès aux pathogènes et de partage

des avantages [PABS] qui permet une mise en commun très rapide et systématique des informations relatives aux pathogènes à potentiel pandémique. L'accord prévoit aussi des dispositions sur la recherche et développement permettant une meilleure coopération scientifique dans l'objectif de favoriser l'innovation et de développer des produits de diagnostic, des traitements et des vaccins.

Le texte garantit aussi que chaque Etat, tout en préservant sa souveraineté et quel que soit son niveau de développement, puisse avoir un accès aux outils nécessaires pour gérer une pandémie. Cela passe par le PABS, mais aussi par la promotion du transfert de technologie, tout en respectant les droits de propriété intellectuelle, du savoir-faire et l'établissement d'une chaîne d'approvisionnement et logistique au niveau international. C'est nouveau et extrêmement important quand on se souvient des difficultés des pays en développement à assurer « le dernier kilomètre » dans l'approvisionnement et la logistique des produits de santé.

Et concernant la prévention et la préparation ?

L'accord renforce la prévention, notamment grâce à une surveillance multisectorielle et l'approche « One Health » [une seule santé], pour la première fois définie dans un traité international. C'est une avancée historique, tout simplement parce que la santé humaine, la santé animale et celle de l'environnement sont indissociables et qu'on ne peut pas garantir la santé humaine en ignorant les deux autres. Enfin, l'accord encourage l'investissement dans les systèmes de santé pour garantir leur résilience : la formation des ressources humaines, mais aussi le renforcement des autorités de réglementation au niveau national et la promotion de la production locale.

Les négociations ont-elles trop affaibli la portée de certains ar-

ticles, notamment le très débattu PABS, dont la version finale prévoit que les industriels pharmaceutiques volontaires donnent à l'OMS entre 10 % et 20 % de leur production en temps de pandémie, alors que les pays du Sud espéraient un pourcentage plus élevé ?

Il y a l'espoir sincère, la stratégie de négociation et le principe de réalité. L'objectif de 20 %, avec une flexibilité laissée aux industriels, apparaissait dès le début des négociations comme raisonnable pour la plupart des acteurs. Pourquoi était-il dangereux d'aller plus haut ? D'abord, parce que le PABS est un mécanisme basé sur une adhésion volontaire des industriels. Or, un mécanisme qui n'est pas attractif ne sera pas mis en œuvre. Il faut donc rester réaliste et trouver le juste équilibre. Deuxièmement, quand on parle des industriels, on pense d'abord aux gros industriels des pays développés, mais le PABS concerne aussi les plus petits et ceux des

pays en développement, que le traité cherche à encourager. En cas de pandémie, ces derniers n'arriveraient probablement pas à réservé 20 % de leur production, au moins au début.

A trop vouloir intégrer les industriels dans le traité, ne leur a-t-on pas donné trop de gages ?

Je pense sincèrement que non. Tout le travail de négociation et de la coprésidence a été de trouver le juste équilibre pour garantir à la fois le renforcement de la sécurité sanitaire et l'équité. Si on parle de tout ce qu'il y a de proposé, le traité en termes d'équité, d'accès aux produits de santé, de transfert de technologie, de ressources humaines et d'assistance technique, on ne peut pas dire que c'est uniquement un traité pour les industriels. D'une part, parce que sinon les Etats du Sud n'auraient pas adhéré au consensus et, d'autre part, parce qu'on n'aurait pas eu autant de discus-

sions, parfois difficiles, avec l'ensemble des acteurs dont les industriels.

Pourquoi les négociations ont-elles duré si longtemps ?

Je pense qu'il faut prendre un peu de recul. Si on le compare avec d'autres traités internationaux tels que le traité sur la haute mer ou avec l'accord de Paris, trois ans pour le traité sur les pandémies, c'était très court. Juste après la pandémie de Covid-19, il y avait une urgence à négocier et une volonté politique qui l'ont imposé comme une priorité. Ça l'est resté, mais forcément une négociation multilatérale impliquant 194 Etats prend du temps. Et je pense qu'au départ, on n'avait pas complètement pris conscience du périmètre très étendu des sujets à traiter. C'est une satisfaction d'avoir eu la capacité de tout intégrer dans le traité, rien n'a été supprimé faute de consensus. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR D. RO



Parce qu'on a tous quelque chose à écrire, le 21 mai, écrivons avec La Poste.

Découvrez le programme et les animations proposées
en bureau de poste sur laposte.fr/actualites

Écrivons
avec
La Poste



La Poste. Ça crée des liens entre nous.

Retailleau lance les grands travaux chez LR

A peine élu, le nouveau président du parti prévoit une réforme des statuts et un congrès national à l'automne

La promesse date de dimanche soir. «Il faut remettre le parti au travail et très vite.» Bruno Retailleau donne l'exemple. Le nouveau président du parti Les Républicains (LR) a réuni, mardi matin, un premier conseil stratégique. L'instance est informelle, mais regroupe les principaux ténors de la droite. Un d'entre eux était excusé: Laurent Wauquiez. Le grand battu du week-end (25,7 %) devait regagner Paris en fin de matinée pour diriger la réunion de groupe des députés LR, avec un invité de marque: Bruno Retailleau.

Le ministre de l'intérieur, vainqueur avec 74,3 % des voix, veut éviter d'humilier son rival. Hors de question d'alimenter une fronde en interne contre le député de Haute-Loire. «Laurent Wauquiez dirige très bien notre groupe, son autorité n'est pas remise en cause», affirme Philippe Juvin, député des Hauts-de-Seine et soutien affiché du nouveau président du parti.

Le ministre de l'intérieur veut profiter de l'élan de sa victoire. Les premières nominations aux postes-clés de l'exécutif sont attendues dès cette semaine. À l'issue du premier conseil stratégique, mardi matin, il a déjà annoncé vouloir nommer l'ex-premier ministre Michel Barnier comme président du conseil national de LR. Eric Ciotti, élu président du parti en décembre 2022, avait, lui, mis cinq semaines pour constituer son équipe dirigeante. A sa décharge, l'actuel allié du Rassemblement national avait dû tenir compte des équilibres nés d'une victoire plus étiquetée (53,7 %) – contre Bruno Retailleau – et récompenser aussi le troisième homme de l'élection, Aurélien Pradié, député (divers droite) du Lot.

Du temps ensemble

«L'erreur, c'est de faire de l'exécutif du parti le lieu des équilibres internes, théorisait dimanche un conseiller du président élu. C'est complètement inefficace et cela ne s'est jamais bien terminé.» De Virginie Calmels à Nathalie Kosciusko-Morizet, en passant par Aurélien Pradié, l'histoire des numéros deux chez LR raconte celle de personnalités à l'indépendance trop revendiquée, débarquées pour insubordination. Le poste-clé de vice-président délégué semble promis à l'eurodéputé François-Xavier Bellamy, et celui de secrétaire général à Othman Nasrou, élu régional en Ile-de-France: deux proches du nouveau président.



Le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, après son élection à la tête de LR, à Paris, le 18 mai. KIRAN RIDLEY/AFP

Les premières nominations aux postes-clés de l'exécutif LR sont attendues dès cette semaine

(Loire-Atlantique), Franck Louvrier, candidat pour accueillir les universités d'été et renouer avec une tradition tombée en désuétude depuis quatre ans. «Un parti qui vit, c'est un parti qui se réunit, où on passe du temps ensemble», poursuit l'ancien conseiller communication de Nicolas Sarkozy.

En dehors de cette possible escapade sur la côte Atlantique, une première grande photo de famille est prévue à l'automne avec l'organisation d'un congrès national. L'occasion pour Bruno Re-

tailleau de s'attaquer à la réforme des statuts du parti, et notamment à la difficulté de contraindre à la démission un président qui passe un accord électoral de façon unilatérale avec un parti adverse. L'épisode Ciotti de l'été 2024 – avec son imbroglio juridique – reste dans toutes les têtes et a manqué d'emporter le parti au moment des élections législatives.

Candidat naturel

Même si le parti se porte mieux depuis lors et enchaîne les bons résultats électoraux au cours de différentes élections partielles (dans les Hauts-de-Seine, à Ville-neuve-Saint-Georges dans le Val-de-Marne, dans le Jura), le nouveau président veut muscler son corpus idéologique. «Les victoires culturelles précédent toujours les victoires politiques», a rappelé dimanche Bruno Retailleau, en bon lecteur de l'intellectuel commu-

niste italien Antonio Gramsci (1891-1937). «On doit reconstruire un discours qui rencontre les attentes des Français, mais pas seulement sur le régional, complète une de ses proches, Laurence Garnier, sénatrice de Loire-Atlantique. On doit parler emploi, culture, environnement, éducation. Sur tous ces sujets et d'autres, nous n'avons pas été audibles depuis une décennie.»

Mais un parti reste en théorie une machine à gagner des élections. Or, LR semble avoir perdu le mode d'emploi au niveau national. Si sa large victoire l'installe comme le nouveau candidat naturel de la droite pour la prochaine présidentielle, Bruno Retailleau doit composer avec les ambitions de ses soutiens de campagne. «Cette élection a permis de désigner le président de LR, pas notre candidat pour 2027», a prévenu le président des Hauts-de-France, Xavier Bertrand, mardi, dans un

entretien aux *Echos*. Le maire de Cannes (Alpes-Maritimes), David Lisnard, ne disait pas autre chose, lundi matin, sur France 2.

Le bal des prétendants a déjà débuté, mais Bruno Retailleau fixe avant cela un premier objectif: «faire se lever en France une vague bleue» pour les municipales de 2026. L'ambition est louable, mais suppose de faire «dans la dentelle», indique son entourage, pour tisser des accords locaux avec les partis du bloc central. «Je ne connais pas beaucoup de maires qui font des listes 100 % LR», ironise Franck Louvrier. C'est le rôle du président que tout cela se fasse en bonne entente avec le MoDem, Renaissance ou Horizons au niveau local.» Cela tombe bien, Bruno Retailleau connaît bien les représentants de ces partis pour évoluer avec eux au gouvernement. De l'utilité de la double casquette. ■

ALEXANDRE PEDRO

Législative en Saône-et-Loire: le dilemme de la gauche défaite

Si le candidat du PS recueille deux fois plus de voix que LFI, il ne parvient pas à élargir assez son assise électorale pour se qualifier au second tour

La qualification au second tour était difficile, mais pas impossible. La victoire, elle, inenvisageable de l'aveu même de nombreux cadres des partis de gauche. Au lendemain du premier round de la législative partielle de la 5^e circonscription de Saône-et-Loire, qui s'est joué dimanche 18 mai, les leçons sont nombreuses pour la gauche – qui laisse la droite et l'extrême droite s'affronter pour ce siège de député. A un an des élections municipales, l'équation d'une alliance – avec ou sans La France insoumise (LFI) – apparaît toujours plus complexe pour le Parti socialiste et les autres.

Lors des législatives anticipées de l'été 2024, la gauche était partie unie sous l'étiquette du Nouveau Front populaire. Sa candidate, l'«insoumise» Fatima Kouriche,

forte de plus de 13 000 voix au premier tour, se qualifiait pour affronter dans une triangulaire le candidat du Rassemblement national (RN), Arnaud Sanvert, et celui des Républicains, Gilles Platret. Elle terminera deuxième du scrutin, avec 31,5 % des voix (17 591 bulletins), derrière le candidat du RN. Dix mois plus tard, Mme Kouriche, toujours candidate LFI, voit son score dégringoler à 8,2 % dans un scrutin marqué par une forte abstention (67,27 %).

C'est le premier enseignement de cette élection: le nouvel échec d'une candidature de LFI, toujours incapable de mobiliser les abstentionnistes, toujours incapable de transformer l'essai de l'union. Le mouvement qui présentait une candidature soutenue par Les Ecologistes et le Parti com-

muniste – mais pas par le Parti socialiste (PS), qui avait son candidat – ne parvient pas à tirer bénéfice de l'étiquette de l'union, quatre mois après avoir perdu le siège de la première circonscription en Isère au second tour, et alors que la gauche était rassemblée.

Triomphe de papier

Certes, LFI n'était pas sortant en Saône-et-Loire mais sa candidate, comme Lyes Louffok, investit en Isère en janvier, aura pâti de la mauvaise image que traînent le mouvement et son leader, Jean-Luc Mélenchon, depuis plusieurs mois. «Les «insoumis» ont un problème d'image, et même leur candidate [Fatima Kouriche] l'admet. Mais ils ne veulent pas céder à l'injonction de la normalisation et du calme», regrette l'eurodéputé

écologiste David Cormand qui s'agace: «La gauche a démontré, encore une fois, qu'elle était balayée quand elle partait divisée. Combien de défaites faudra-t-il encore?»

Au Parti socialiste, à l'inverse, on se gargarise du bon score obtenu par Clément Mugnier (16,98 %). Un résultat inattendu pour le candidat de 26 ans qui a été investi sous le haut patronage de la direction nationale du PS, un inconnu au bataillon en Saône-et-Loire qui incarnait à lui seul la rupture entre les socialistes et les «insoumis». Il est parvenu à tirer son épingle du jeu à gauche pour le plus grand bonheur des adversaires du premier secrétaire d'Olivier Faure au congrès du PS, qui doit se tenir à la mi-juin prochain. Ces derniers n'ont eu de cesse d'appeler à l'affirmation socialiste», préalable

nécessaire, disent-ils, à toute union avec les écologistes ou les communistes. Un cri du cœur depuis les élections européennes où le candidat Raphaël Glucksmann, soutenu par le PS, arrivait déjà en tête à gauche, devant LFI. Une stratégie que refuse Olivier Faure.

Car en Saône-et-Loire, le triomphe socialiste n'est que de papier. Le PS, quand il part en solitaire, est confronté aux mêmes fins que LFI: il ne parvient pas à élargir son assise électorale suffisamment pour se qualifier au second tour, et n'inquiète toujours pas le RN. Tout juste parvient-il à reprendre aux «insoumis» le trône de roi dans la défaite. «Je ne vois pas de raison de faire cocorico», explique le député (Calvados) Arthur Delaporte, proche d'Olivier Faure. Le total de la gauche n'évolue pas sensiblement,

même si le bon score du PS confirme le rééquilibrage des européennes en notre faveur, il n'y a pas de dynamique. Il aurait fallu un candidat socialiste dans une union de la gauche, mais LFI s'y refuse.»

Voilà donc la gauche face à un dilemme qu'elle ne parvient toujours pas à résoudre: soit elle parvient à se rassembler avec le risque de défaire au second tour si cette union est portée par un «insoumis», soit la multiplication des candidatures de gauche né montre rien de plus que la bonne forme des socialistes sans pour autant remporter un scrutin. A l'aube des élections municipales, la question des alliances lui viendra comme un boomerang, avec le risque de laisser la droite l'emporter dans certaines villes. ■

OLIVIER PÉROU

Questions sur le financement de la campagne 2024 de Bardella

La Commission nationale des comptes de campagne s'interroge sur une partie des prêts du candidat RN pour les européennes

Ce sont quelques lignes dans un document officiel qui pourraient avoir d'importantes conséquences pour Jordan Bardella, président du Rassemblement national (RN) et possible candidat à l'élection présidentielle de 2027 en cas d'empêchement de Marine Le Pen. Le chef de file de l'extrême droite est dans le viseur de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, pour une série de prêts contractés dans le cadre de sa campagne aux élections européennes de juin 2024, selon des documents publics analysés par *Le Monde*.

Depuis quinze ans, les affaires de contournement des règles de financement de la vie politique s'accumulent au RN. Et, malgré les condamnations, dont celles de Marine Le Pen et de plusieurs cadres du parti dans l'affaire des assistants parlementaires européens du Front national en mars, ou celle du parti pour surfacturation dans le scandale des kits de campagne en 2012, les alertes se succèdent.

Notion de «prêts d'habitude»
Cette fois, le sujet visé par la commission porte sur les prêts contractés par Jordan Bardella auprès de particuliers, pour un montant total de près de 4,5 millions d'euros. La question est suivie de près par l'autorité garante de l'intégrité des élections en France, depuis qu'elle a déjà identifié des irrégularités dans les comptes d'autres candidats du RN, à l'occasion de plusieurs scrutins entre 2021 et 2023. Un sujet sur lequel la commission n'est pas en mesure de vérifier elle-même l'origine

réelle des fonds officiellement prêtés aux candidats, comme le rappelle à l'envi son président, Jean-Philippe Vachia.

En France, sauf pour l'élection présidentielle, les prêts consentis par des particuliers français ou étrangers à des candidats ou des partis sont autorisés par la loi de 2017 pour la confiance dans la vie politique. Mais à la double condition d'être réellement remboursés – ce qui dans le cas contraire constituerait des dons déguisés – et de ne pas être réalisés à titre habituel auprès d'un même prêteur – condition nécessaire pour éviter la dépendance d'un candidat ou d'un parti à de gros créanciers privés auxquels ils pourraient être redevables ou qui pourraient se trouver en position d'influencer les campagnes.

C'est justement sur ce dernier point que le compte de campagne de Jordan Bardella aux européennes de 2024 pose problème, selon les contrôles effectués par la commission. Dans sa décision le concernant, rendue publique le 25 avril comme l'ensemble des décisions relatives aux candidats à ce scrutin, celle-ci valide les comptes de M. Bardella, mais relève que celui qui était tête de liste du RN a «emprunté la somme totale de 4 470 212 euros auprès de 225 personnes physiques». Problème, certains des prêteurs ne sont pas des inconnus des campagnes du RN, puisqu'ils «ont déjà consenti des prêts à d'autres candidats de la formation politique soutenant la liste, voire à M. Bardella à l'occasion d'autres scrutins».

Amenée à préciser la notion de «prêts d'habitude» introduite par le législateur, l'autorité admi-

nistrative indépendante a fixé il y a quelques années une doctrine claire en la matière. Le parquet sera saisi «dès lors qu'un même prêteur a consenti au moins cinq prêts, répartis sur une ou plusieurs élections, d'un montant total égal ou supérieur à 75 000 euros», a-t-elle fait savoir dans son rapport annuel 2023. La doctrine est connue des mandataires qui gèrent les comptes de campagne des candidats. Si la commission ne révèle rien de l'identité desdits prêteurs, elle indique en revanche qu'elle se réserve la possibilité de saisir la justice, seule à même d'enquêter et d'instruire le dossier. «La Commission apportera à ses constatations les suites appropriées», écrit-elle, renvoyant à «l'article L.52-15 du code électoral», qui lui permet de transmettre des dossiers au parquet en cas de soupçon de violation de la loi.

Sollicitée pour savoir si elle avait ou non déjà saisi le parquet, la commission n'a pas souhaité commenter. Interrogé par *Le Monde* sur la réception d'un signalement, le parquet de Paris n'a pas répondu. Pour sa part, le parti de Jordan Bardella conteste toute irrégularité. «Nous avons recours à des prêts de particuliers dans la

mesure où les banques françaises refusent systématiquement de prêter aux listes soutenues par le RN et à ses candidats, la banque de la démocratie promise par Emmanuel Macron [n'ayant] toujours pas vu le jour», répond le RN au *Monde*.

«Opération unique»
Et le parti de s'en prendre à la commission : «Aucun texte législatif ou réglementaire ne permet de définir la notion de prêt à titre habituel, en termes de durée, de nombre de prêts ou de montants. Les campagnes électorales constituent une opération unique, ce qui fait échec à la notion d'"habituel".» Sur l'identité des créanciers de la campagne de M. Bardella aux européennes de 2024, le RN se contente de répondre qu'ils «sont tous de nationalité française et résidant en France», à l'exception de deux d'entre eux résidant «en Belgique et au Danemark».

Si Jordan Bardella n'est pas le seul à avoir contracté des emprunts auprès de particuliers pour les européennes de 2024, aucun candidat n'y a eu recours dans de telles proportions et, surtout, n'a suscité de tels questionnements. Ainsi Marion Maréchal a bénéficié d'un prêt de 800 000 euros sur

Jordan Bardella «a emprunté 4 470 212 euros auprès de 225 personnes physiques» selon la commission

cinq ans, contracté en amont par son parti, le Mouvement conservateur (rebaptisé depuis Identité-Liberté), auprès d'un particulier. «Ce prêteur tient à conserver l'anonymat», fait savoir l'équipe de Marion Maréchal.

De l'autre côté de l'échiquier politique, Raphaël Glucksman a souscrit dix emprunts auprès de particuliers pour un total de 400 000 euros, dont un lui a prêté 350 000 euros. Il précise au *Monde* que ce prêt, «remboursé depuis», a été octroyé «par une personne physique, de nationalité française, résidant en France, qui ne représente aucun intérêt problématique et a proposé ce prêt par pure conviction politique», le prêteur ayant fourni une attestation de sa banque et assuré «ne

pas réaliser d'opérations de prêt à titre habituel».

À la différence d'autres partis politiques, pour lesquels le recours aux prêts de particuliers reste occasionnel, celui-ci est devenu central pour les candidats du RN, mais aussi pour le financement du parti, qui concentre à lui seul plus de la moitié des prêts de personnes physiques à l'ensemble des partis politiques en 2022. Au point de constituer un sujet d'attention de la commission, qui a saisi le parquet de Paris pour dénoncer les conditions dans lesquelles le RN s'est financé auprès de créanciers privés entre 2020 et 2022.

Le parquet de Paris confirme au *Monde* l'existence d'une enquête sur des soupçons de «prêt à titre habituel d'une personne physique à un parti politique» et «acceptation par un parti de prêts effectués à titre habituel par une personne physique». Lors d'une conférence de presse jeudi 15 mai, Jordan Bardella a estimé que le RN faisait l'objet d'une «opération de harcèlement (...) de la part d'autorités censées être neutres», évoquant «une volonté de mettre à mort le RN financièrement». ■

ABDELHAK EL IDRISI
ET ANNE MICHEL



Jordan Bardella, à l'Arena de Narbonne (Aude), le 1^{er} mai. OLIVIER MONGE/MYOP POUR «LE MONDE»

Amélie de Montchalin pousse l'Etat à gagner en productivité

Pour les futurs budgets, la ministre des comptes publics vise 2 % d'amélioration par an, un but compliqué à définir comme à atteindre

Gagner chaque année 2 % en productivité au niveau de l'Etat. Amélie de Montchalin, la ministre chargée des comptes publics, en a fait sa «boussole» inattendue pour la préparation des futurs budgets. Elle l'a expliquée, jeudi 15 mai, au Sénat, lors de son audition par la commission d'enquête sur les missions des agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'Etat. Fin avril, la ministre avait annoncé sur CNews vouloir supprimer ou fusionner, dès le prochain budget, un tiers des agences et des opérateurs hors universités et France Travail, afin d'économiser entre 2 milliards d'euros et 3 milliards d'euros. Les sénateurs peinant à saisir d'où venaient ces chiffres, la ministre a détaillé son raisonnement. Pour reprendre le contrôle des finances, il est nécessaire de freiner les dépenses, a-t-elle relevé, en précisant : «L'exercice de productivité sous-jacent, c'est à peu près 2 % de notre dépense par an.»

«Ce 2 %, c'est à peu près notre boussole, a-t-elle poursuivi. On es-

«On ne sait pas calculer la production du secteur public»

ÉRIC HEYER
Observatoire français des conjonctures économiques

saye de l'appliquer à toutes les dépenses de l'Etat qui sont pilotables.» Difficile pour la défense, a tout de suite nuancé Amélie de Montchalin : dans ce domaine, le gouvernement entend au contraire augmenter l'effort public face à la menace russe. Difficile, plus généralement, d'agir ainsi dans les secteurs comme la recherche, où des lois de programmation ont déjà prévu une hausse des dépenses.

«Mais pour tous les autres», l'idée est bien de gagner 2 %, a conclu la ministre. Par exemple pour les agences et opérateurs de l'Etat. Ensemble, leurs crédits annuels atteignent 64 milliards d'euros,

l'enseignement supérieur et France Travail étant volontairement mis à part par Bercy. Economiser 2 % par an «en menant une forme de réorganisation» représenterait 1,3 milliard d'euros par an, donc «2 à 3 milliards» au total «à horizon de deux à deux ans et demi» – plutôt qu'en un an, donc.

«Productivité budgétaire.» Les mots de la ministre peuvent surprendre. «La fonction publique n'a pas vocation à être productive ou rentable, mais à rendre service aux usagers», s'agace Christian Grolier, secrétaire général de la fédération générale Force ouvrière fonction publique. «Quand on veut utiliser dans le public des concepts issus du privé, on risque fort de se tromper», met en garde son homologue de l'UNSA, Luc Farré.

De fait, la notion de productivité vient clairement du secteur privé. La recherche de gains de productivité élevés grâce à une meilleure organisation du travail et à une production de masse est au cœur du taylorisme, puis du fordisme. A chaque fois, il s'agit d'augmenter la production plus vite que les res-

sources mises en œuvre. Ce schéma peut-il s'appliquer à l'Etat, aux collectivités locales, à la Sécurité sociale? Et à cette hauteur?

Aucun indicateur

Telle est la double question que posent les déclarations d'Amélie de Montchalin. Pour préparer le budget 2026, la ministre macroéconomiste s'est déjà inspirée du «budget base zéro», une méthode qui consiste à repenser chaque dépense, au lieu de reconduire plus ou moins le même budget d'une année sur l'autre. Le chantier peine à se mettre en place. Cette fois-ci, le projet paraît au moins aussi ardu.

«La productivité du secteur public est un concept très compliqué, observe Antonin Bergeaud, professeur associé à HEC Paris et lauréat du Prix du meilleur jeune économiste 2025. Elle est difficile à définir comme à mesurer.» Même analyse d'Eric Heyer, spécialiste du marché du travail à l'Observatoire français des conjonctures économiques : «On ne sait pas calculer la production ou la valeur ajoutée du

secteur public. Par approximation, on utilise la somme des salaires de ses agents. Statistiquement, à travail constant, on pourrait donc augmenter de 2 % la productivité de l'Etat en relevant d'autant la rémunération des fonctionnaires!»

Ce n'est clairement pas ce que les ministères de Bercy ont en tête. Sur le papier, il pourrait plutôt s'agir d'augmenter le volume de travail des fonctionnaires à coût égal, de les rendre plus efficaces grâce à une meilleure organisation ou à des innovations technologiques comme l'intelligence artificielle, ou encore de diminuer le nombre d'agents sans entamer la qualité du service rendu.

«Peut-on rendre la fonction publique plus efficiente en investissant dans la formation des agents ou la technologie? Cette question peut être légitime», admet Luc Farré, de l'UNSA. Mais comment évaluer cette efficacité? C'est là où le bâton blesse. Depuis quelques années, des «projets annuels de performances» annexés au budget mentionnent dans chaque domaine de l'action publique des

objectifs chiffrés. La fréquentation totale des théâtres publics, par exemple, ou le nombre de retours forcés d'immigrés illégaux. Mais sur ces 2128 indicateurs, «seule une quarantaine (moins de 2 %) met en rapport les résultats d'une production administrative avec les moyens engagés», et un seul comporte explicitement le mot «productivité» dans son libellé, relevait la Cour des comptes en janvier. Aucun indicateur agrégé ne permet de mesurer la «production» globale de l'Etat.

Quant à la cible de 2 %, elle laisse les économistes dubitatifs. «Dans le secteur marchand, la productivité s'est accrue d'environ 1,5 % par an au XX^e siècle grâce aux performances enregistrées durant les «trente glorieuses», souligne Antonin Bergeaud. Aujourd'hui, la progression se limite plutôt à 0,5 % ou 0,7 %. Viser 2 %, c'est énorme!» Atteindre un tel niveau une année n'est «pas impossible», juge, pour sa part, Eric Heyer. Renouveler l'exploit dans la durée s'annonce, en revanche, très malaisé. ■

DENIS COSNARD

Au Parlement, la déontologie progresse à petits pas

Le 7 mai, deux députés ont été sanctionnés par quinze jours d'exclusion, pour des abus de leurs frais de mandat. Une première

La sanction est inédite. Le 7 mai, l'Assemblée nationale a décidé, à l'unanimité, d'exclure pour quinze jours deux députés qui avaient abusé de leurs frais de mandat. Christine Engrand (Pas-de-Calais, ex-Rassemblement national) et Andy Kerbrat (Loire-Atlantique, La France insoumise) s'étaient chacun fait épingle par *Mediapart* pour des dépenses indûes : pension canine, site de rencontre et frais d'obsèques pour la première, retraits massifs d'espèces pour le second, par ailleurs aussi poursuivi pour achat de stupéfiants.

Les deux parlementaires ont eu beau avoir remboursé la quasi-totalité des sommes, le déontologue Jean-Eric Gicquel avait saisi, à la toute fin de son mandat, le bureau de l'Assemblée pour savoir s'il y avait matière à sanction. Le

bureau a alors considéré, à l'unanimité, qu'il fallait prononcer la censure avec exclusion temporaire. Une sanction confirmée par l'ensemble des députés. Après le vote, la présidente (Rennaissance) de l'Assemblée, Yaël Braun-Pivet, s'est félicitée de ce « message de fermeté » : « L'unanimité montre que ce n'est un sujet ni politique ni partisan, mais que l'ensemble de la classe politique condamne ces agissements. »

Explications « indigentes » aussi les limites de la déontologie parlementaire. D'abord, parce qu'elles peuvent paraître faibles. C'est pourtant la peine la plus lourde du règlement, qui historiquement protège la liberté des parlementaires. Ensuite, une sanction judiciaire reste possible. Une enquête est en cours au parquet de Boulogne-sur-Mer (Pas-

de-Calais) concernant Christine Engrand et une plainte a été déposée contre Andy Kerbrat par l'association anticorruption AC !!. Surtout, ces sanctions sont des exceptions, comme en témoigne le dernier rapport du déontologue. Jean-Eric Gicquel y évoque un autre député, resté anonyme, au comportement douteux : « Retraits d'espèces nocturnes d'un montant élevé, dépenses effectuées sur un site de rencontre, mouvements entre le compte AFM

[avance de frais de mandat] et le compte personnel. » Une partie avait été remboursée avant le contrôle. Un second député, réélu en juillet 2024, n'a fourni aucun justificatif lors du contrôle de ses dépenses de 2023. Le déontologue lui a demandé de rembourser l'intégralité, ce qu'a confirmé le bureau. Mais dans ces deux cas, non médiatisés, aucune action disciplinaire n'a été enclenchée.

La prudence des déontologues s'explique par le fait qu'ils sont souvent désavoués par le bureau de l'Assemblée, qui reste l'organe décisionnaire. Ils se sont ainsi heurtés à la question de l'autorisation à 150 euros de dépenses hebdomadaires sans justificatif. Une tolérance qui visait à assouplir le système, mais que certains députés ont abusivement interprétée comme une possibilité de retrait systématique en liquide. Or, «sans justificatif» ne signifie pas «sans justification».

Si la plupart des élus ont une utilisation modérée de cette souplesse, il y a quelques exceptions. En décembre 2024, Jean-Eric Gicquel a demandé à une demi-douzaine de députés, dont les explications étaient «indigentes», de rembourser ces dépenses non justifiées. Mais, sauf dans un cas, la délégation du bureau ne l'a pas suivi. Pour Jérémie Iordanoff, vice-président (Les Ecologistes) de l'Assemblée, qui conduit cette délégation, « nous avons considéré que le guide des frais de mandat était peu clairet permettait de donner des justifications globales à plusieurs dépenses. Le guide va être clarifié, mais, dans la mesure où il pouvait y avoir un doute, nous avons accepté les dépenses. J'ai depuis proposé de réduire le montant de 150 euros à 75 euros hebdomadaires, mais les questeurs n'ont pour l'instant pas suivi ».

Poste ingrat et exposé S'il est indépendant, le déontologue n'a pas la légitimité du bureau qui décide des règles et des sanctions. Le poste est donc ingrat, d'autant qu'il est exposé médiatiquement, tout en étant astreint à la discrétion. Yaël Braun-Pivet a eu du mal à trouver un successeur à Jean-Eric Gicquel, professeur de droit. Elle avait d'abord pensé à l'ancienne députée socialiste Cécile Untermaier, mais l'opposition n'en a pas voulu. Après un autre refus, c'est un ancien haut fonctionnaire parlementaire, Rémi Schenck, qui a été désigné. Pour le professeur Philippe Blachère, « au-delà de ses qualités, le haut fonctionnaire a l'avantage d'accepter la hiérarchie des députés. Ils ont refusé le profil d'un magistrat ou d'un universitaire qui aurait eu un regard externe et plus indépendant ».

Au Sénat, il n'y a pas de déontologue indépendant. Sa mission est



« Dans les pays nordiques, un député à l'origine d'un scandale reçoit des pressions à la démission par ses collègues »

SOFIA WICKBERG
maîtresse de conférences en science politique

par ses collègues. » La faiblesse des groupes parlementaires français les empêche d'être des régulateurs efficaces.

La plupart des députés pris dans les affaires sont ainsi restés membres de leur groupe, comme l'« insoumis » Andy Kerbrat. La députée Christine Engrand n'a été exclue par le Rassemblement national qu'en mars, au bout de six mois, après une suspension symbolique. Plus extrême est la situation du sénateur Joël Guerriau (Loire-Atlantique, ex-Horizons). Le parquet de Paris a requis en avril un procès contre lui, après des soupçons de soumission chimique sur la personne de la députée (Loire-Atlantique, MoDem) Sandrine Joso. Mais il est toujours membre du groupe Les Indépendants-République et territoires, le président Claude Malhuret, refusant de l'exclure. Même s'il n'est pas revenu au Sénat depuis dix-huit mois, Joël Guerriau est donc comptabilisé pour les moyens alloués au groupe.

Trop-plein de missions Christophe Pallez, ancien déontologue de l'Assemblée (2021-2022), note une autre particularité du système français : le poids pris par le contrôle des frais de mandat. « Le déontologue s'occupe essentiellement de ce sujet, plus que de déontologie parlementaire. » Selon Sofia Wickberg, « on a voulu faire entrer trop de choses dans les organes déontologiques : conflits d'intérêts, contrôle des frais de mandat, suivi du lobbying, lutte contre le harcèlement. Or, certaines missions ne relèvent pas du conseil mais du contrôle ».

Ce trop-plein fait que certaines missions sont parfois mal exercées. Si la sollicitation des organes déontologiques a fortement augmenté – 1 562 à l'Assemblée en 2024, 311 au Sénat – la connaissance des règles est parfois approximative. Le suivi du lobbying est aussi insuffisant. Pour Christophe Pallez, « il est extrêmement difficile pour le déontologue de percevoir l'action des lobbys, d'autant qu'il est absorbé par le contrôle des frais de mandat ». L'Assemblée nationale veut avancer sur le sujet, et Jérémie Iordanoff prépare une proposition de loi transpartisane.

Kévin Gernier, de Transparency International France, se veut positif : « Beaucoup de progrès ont été faits en quelques années. Mais quelques failles permettent des affaires qui donnent l'impression au citoyen que rien n'a progressé. Reste que les affaires Kerbrat et Engrand n'ont rien à voir en termes de montant avec celles d'avant 2017, où l'on parlait parfois en centaines de milliers d'euros. » Ainsi, les scandales permettent à la déontologie parlementaire d'avancer. ■

PIERRE JANUEL

Nouvel Obs Week-end des Possibles

ÉCOLOGIE, RÉSISTER AU BACKLASH

Deux jours de débats et d'ateliers gratuits et ouverts à tous

Les 24 et 25 mai à Paris

Académie du Climat 2, place Baudoyer 75004 Paris

VILLE DE PARIS

L'ACADEMIE DU CLIMAT

Fondation Jean Jaurès

Inscription conseillée

<https://my.weeevent.com/week-end-des-possibles>

Sur la fin de vie, Vautrin avance en « funambule »

La ministre de la santé s'est engagée à mener cette réforme à terme, en revenant à l'essence du projet initial

Elle est là, Simone !» Catherine Vautrin attrape un livre sous une pile d'ouvrages dans son grand bureau d'angle avec vue imprenable sur la tour Eiffel. Sur la couverture, une photo de Simone Veil (1927-2017), toute jeune femme. La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles ne manque guère une occasion de raconter ses liens avec la ministre qui a donné son nom à la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en 1975, qu'elle a rencontrée en 2004 et qui lui a apporté son soutien à certaines élections dans son fief de Reims. Et qui demeure son modèle. « Vous imaginez ce que cela a dû être pour Simone de défendre l'IVG à l'époque ? », s'exclame-t-elle. Faut-il y voir une projection personnelle ? « Je ne suis pas une Simone Veil aux petits pieds, balai Catherine Vautrin, devant un Coca light, le 7 mai. Je n'ai pas cette prétention ! »

Elle ose pourtant le rapprochement. « Il y a des rendez-vous avec la société que l'on n'a pas le droit de louper. Ce fut le cas avec l'IVG. C'est la même chose avec la loi sur la fin de vie, poursuit-elle. On doit se montrer en capacité de répondre à une attente sociétale, tout en étant dans le respect de la vie. Et consciens que la décision qui sera prise à la fin restera vertigineuse. »

« Le texte initial mais pas plus »

Depuis samedi 17 mai, à l'Assemblée nationale, elle honore le « rendez-vous » qu'elle ne voulait pas louper : l'examen en séance de la proposition de loi d'Olivier Falorni (député de Charente-Maritime, membre du groupe MoDem) ouvrant un droit à l'aide à mourir. Le texte est une délinaison du projet de loi qu'Emmanuel Macron lui avait demandé de porter en 2024 et dont l'examen avait été interrompu, en juin, par la dissolution de l'Assemblée nationale.

Du fait de la scission en deux du projet présidentiel, sur demande du premier ministre, François Bayrou, Catherine Vautrin a été au banc des ministres du 12 au 17 mai pour soutenir la proposition de loi sur les soins palliatifs, qui reprend la première partie du texte présidentiel. Les deux propositions de loi doivent faire l'objet de deux votes distincts, le 27 mai.

En janvier 2024, quand elle est nommée ministre de Gabriel Attal, avec quasiment le même portefeuille qu'aujourd'hui, Catherine Vautrin fait du projet de loi sur la fin de vie une « priorité ». Le chef de l'Etat avait renoncé, en mai 2022, à la nommer à Matignon après que son opposition au mariage pour tous avait été exhumée par certains pour lui barrer la route. L'ancienne ministre chirale

Le « point cardinal » de sa vision de l'accès à l'aide à mourir est le respect de « la volonté libre et éclairée » du malade

qui a pris sa carte de militante à Renaissance, entrevoit l'occasion de largement mériter enfin ses galons de ministre du « nouveau monde ». Mais, en s'engageant à mener le combat pour cette réforme sociétale portée par le camp progressiste, elle s'est aussi fixé une limite. « Je l'ai dit en janvier 2024 à Emmanuel Macron, se souvient-elle. Pour moi, ce sera le texte initial mais pas plus ! »

Dix-sept mois plus tard, la proposition de loi examinée dans l'Hémicycle est très loin de ressembler à la version d'origine. Plusieurs points-clés ont été modifiés par les députés lors de leurs travaux sur le texte, en commission et en séance, sur l'année écoulée. Au point d'avoir mis par terre, se plaignent les artisans et partisans du texte de l'Elysée, « l'équilibre » original vanté par Emmanuel Macron lorsqu'il a dévoilé le projet, en mars 2024. L'aide à mourir, expliquait alors le chef de l'Etat, est une « possibilité » pour des malades en fin de vie. Elle doit pouvoir être envisagée « quand la mort est déjà là ». Marqueur de la « philosophie sous-jacente » du texte à ses yeux : le projet de loi prévoit alors que le geste létal dans le cadre d'une aide à mourir sera réalisé par le malade. Sauf si le patient n'y est pas apte physiquement et demande à un soignant de lui administrer le produit mortel.

Par fidélité à Emmanuel Macron, Catherine Vautrin se fait fort de revenir à « l'essence » du projet de loi initial. « Avec la foi des nouveaux convertis », ironise un député de la majorité. Lorsqu'elle trouve le dossier de la fin de vie sur son bureau, elle est loin d'être en désaccord avec l'idée de la mort médicalisée assistée. Elle dit avoir « évolué » sur le sujet « avec l'âge », après avoir rencontré des malades qui l'ont bouleversée, comme cet ami rémois atteint de la maladie de Charcot.

« Elle n'est pas contre, mais elle est encore réservée. Elle a eu besoin de martyriser le dossier », se souvient un de ses interlocuteurs de l'époque sur le sujet. Elle écoute, consulte, lit, rencontre les soignants. Et se forge une conviction qui sera « le point cardinal »



La ministre de la santé, Catherine Vautrin, à Paris, le 4 avril 2024. KAMIL ZHNIKOLU POUR « LE MONDE »

de sa vision de l'accès à l'aide à mourir : le respect de « la volonté libre et éclairée » du malade.

Sept amendements déposés par la ministre de la santé au nom du gouvernement sur la proposition de loi en discussion au Palais-Bourbon depuis samedi visent à préserver l'« autonomie » du malade et rappellent le caractère « singulier » de chaque cas dans l'évaluation d'une demande d'aide à mourir. Deux de ces amendements ont été examinés et adoptés. Le premier, voté samedi, rétablit le principe de l'auto-administration par le malade de la substance létale, sauf s'il en est physiquement empêché. Elle avait été supprimée en avril par la commission des affaires sociales.

Lundi, Catherine Vautrin a remporté une autre bataille avec l'adoption, par 144 voix contre 25,

d'un amendement portant sur un des critères d'accès à l'aide à mourir. Au printemps 2024, les députés avaient supprimé la condition qui prévoyait qu'un malade atteint d'une « affection grave et incurable » devait avoir « un pronostic vital engagé à court ou moyen terme » pour que sa demande soit examinée. A la place du critère du temps qu'il reste à vivre, l'Assemblée nationale avait précisé que « l'affection grave et incurable » devait être « en phase avancée ou terminale ».

« On se paye de mots »

Catherine Vautrin s'était fermement opposée à cette modification. Le 6 juin 2024, elle déclarait dans l'Hémicycle : « La phase avancée ne me semble pas définie de façon formelle et est beaucoup trop vague. Elle signifie que la

guérison n'est plus possible. Mais elle peut, du fait de certains traitements, correspondre à des malades dont le pronostic vital peut être de plusieurs années. »

En avril 2024, elle avait saisi la Haute Autorité de santé (HAS) dont l'avis, rendu le 6 mai, invite à bannir tout critère temporel. L'autorité indépendante estime que les médecins ne peuvent évaluer « le reste à vivre » d'un malade sans risquer de se tromper. La HAS définit dans son avis la « phase avancée » d'une affection comme « l'entrée dans un processus irréversible marqué par l'aggravation de l'état de santé de la personne malade qui affecte sa qualité de vie ». L'amendement de Catherine Vautrin adopté lundi accorde au terme « phase avancée » la phrase redigée par la HAS pour la définir. Ecrire cette formulation dans le

texte de loi donne « un socle objectif à partir duquel il est possible d'encadrer la notion de phase avancée », a soutenu lundi la ministre. Ce qui permettra, a-t-elle assuré, « au collège médical d'évaluer la situation médicale du patient avec des repères cliniques ».

Les députés opposés à l'aide à mourir ou perplexes, comme Stéphane Peu (Parti communiste français, Seine-Saint-Denis), ont expliqué que cet amendement ne supprime pas l'« ambiguïté » du terme « phase avancée ». Le mot « irréversible » utilisé par la HAS « veut dire la même chose qu'incurable, qui figure déjà dans le texte », a martelé Philippe Juvin (Les Républicains, Hauts-de-Seine). « On se paye de mots ». Annie Vidal (Renaissance, Seine-Maritime) a estimé que les critères, même précisés, ne sont pas « assez solides pour permettre aux médecins de dire oui ou non à une demande de mort ». ■

En se réclamant de l'expertise de la HAS, Catherine Vautrin a rallié sur son amendement les tenants de critères encadrés et les partisans d'une plus grande souplesse des conditions d'accès à l'aide à mourir. Mais cette petite victoire n'épuise pas les questions qui agitent la communauté médicale sur la manière d'interpréter les critères.

Ce texte « est un long chemin », soupirait Catherine Vautrin, le 7 mai. « Je suis sur un fil comme une funambule », glissait-elle. La ministre a pu le vérifier, ce jour-là, lors d'une visite à l'unité de soins palliatifs de l'hôpital Jean-Jaurès, à Paris. Une bonne partie des soignants de ce service ne s'est pas montrée opposée à la perspective de devoir autoriser l'aide à mourir de patients qui le demanderaient dès lors qu'ils répondraient aux critères de la loi. Encore faut-il « être sûr que toutes les solutions ont été proposées à un malade pour soulager ses douleurs », a rappelé le docteur Cédric Chaissac, chef de service de l'unité. « Tous les malades ne sont pas experts et beaucoup ignorent ce qui peut être tentant pour eux », a-t-il poursuivi.

Auditionné par les députés de la commission des affaires sociales, le docteur Chaissac avait plaidé, le 2 avril, pour qu'un malade qui demande une aide à mourir soit soumis à l'expertise de deux équipes pluridisciplinaires de soins palliatifs. Devant les soignants de Jean-Jaurès, la ministre a indiqué qu'elle avait déposé un amendement pour rendre plus collégiale la décision médicale d'accorder une aide à mourir. Mais ni elle ni aucun député n'ont envisagé de rendre obligatoire l'expertise souhaitée par le praticien. Un des angles morts du texte. ■

BÉATRICE JÉRÔME

L'offensive des cultes contre la proposition de loi sur l'aide à mourir

Les responsables religieux parlent pour la première fois d'une même voix et évoquent « les dangers d'une rupture anthropologique »

Al'heure où le débat parlementaire sur la fin de vie entre dans le dur, avec l'adoption, samedi 17 mai, d'un amendement créant un « droit à l'aide à mourir », les responsables des principaux cultes français sont à l'offensive. Ces derniers jours les ont vus multiplier les prises de position sur un ton de plus en plus impatient.

Principale arme utilisée pour se faire entendre : l'unité. Le 15 mai, la Conférence des responsables de culte en France a publié une tribune sur « les dangers d'une rupture anthropologique » – expression qu'utilise le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau. Le texte est signé par Antony Boussemart, coprésident de l'Union boudd-

histe de France, Dimitrios Ploumis, président de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France, Chems-Eddine Hafiz, recteur de la Grande Mosquée de Paris, Haïm Korsia, grand rabbin de France, le pasteur Christian Krieger, président de la Fédération protestante de France, et Eric de Moulins-Beaufort, président sortant de la Conférence des évêques de France.

Ces représentants des cultes dénoncent une « régression éthique, sociale et médicale » et l'insuffisance des « garanties éthiques et procédurales » prévues. « La seule existence d'une telle option peut induire chez des patients une culpabilité toxique, celle d'être un fardeau », estiment les responsables religieux. Parmi leurs

nombreux griefs, ils déplorent et un « dévoiement de la médecine » et la « terminologie » adoptée (l'aide à mourir) qui « masque la nature véritable de l'acte ».

« Aider à mourir, c'est tuer », renchérissait, lundi matin, le cardinal français François Bustillo, décrivant les perspectives « terrifiantes » ouvertes par la loi. Ce message enregistré à Rome, avec, en fond, le dôme de la basilique Saint-Pierre, a tout le clin d'œil amer, alors que la présence au Vatican de la ministre de la santé, Catherine Vautrin, la veille, pour la messe d'inauguration du pape Léon XIV, a irrité nombre de catholiques.

S'ils ont décidé de s'exprimer de façon aussi claire, c'est que les responsables des cultes ont cons-

cience que c'est maintenant qu'il faut se faire entendre des députés. « Nous avons dit nos inquiétudes depuis le début. Et à mesure que nous approchons de la loi, nous les disons à nouveau pour nous faire entendre. Ce qui a changé, c'est qu'un projet lointain devient un texte concret », explique ainsi Eric de Moulins-Beaufort.

« Le texte s'est durci »
Une urgence de calendrier accentuée par l'impression que le texte diffère de ce qui leur avait été présenté lors des nombreuses entrevues qu'ils ont eues avec Emmanuel Macron. « Le président de la République nous a toujours parlé d'un texte à limites, ciselé. Alors que là, on se dirige vers un

dispositif large », regrette Eric de Moulins-Beaufort. « Le texte s'est durci », avance même Christian Krieger : « A l'origine, se remémore-t-il, la position du président était de « créer un possible là où la médecine n'offre pas de réponse ». Puis les commissions ont profondément modifié les équilibres du texte. Le président était proche philosophiquement d'une notion de dépenalisation ; aujourd'hui, on bascule sur une notion de droit. »

Le grand rabbin de France, Haïm Korsia, remarque, pour sa part, un basculement, avec la « disparition de la logique de discussion ». Il regrette que « l'enjeu semble être devenu d'ériger l'euthanasie en symbole, comme si c'était la seule espérance possible pour une société ». ■

Cette offensive frontale et commune des cultes marque une évolution par rapport à la stratégie choisie lors des précédents débats sur le sujet de la fin de vie. Au début de 2024, les responsables des cultes s'attachaient précisément à démentir l'existence d'un « front commun ». D'abord, parce qu'il existait des nuances entre eux. Ensuite, parce qu'ils ne voulaient pas crisser une société sécularisée, parfois hostile aux prises de position des ministres du culte. « On n'est pas sur des positions entièrement similaires, mais ce qui se profile ne laisse pas vraiment de place à la nuance. Ça ne va à aucun d'entre nous », conclut Haïm Korsia. ■

SARAH BELOUEZZANE
ET BENOÎT VITKINE

Le Scouarnec : les institutionnels se défaussent

Ex-cheffe du chirurgien, anciens membres des instances ordinaires et administratives se sont renvoyé la balle

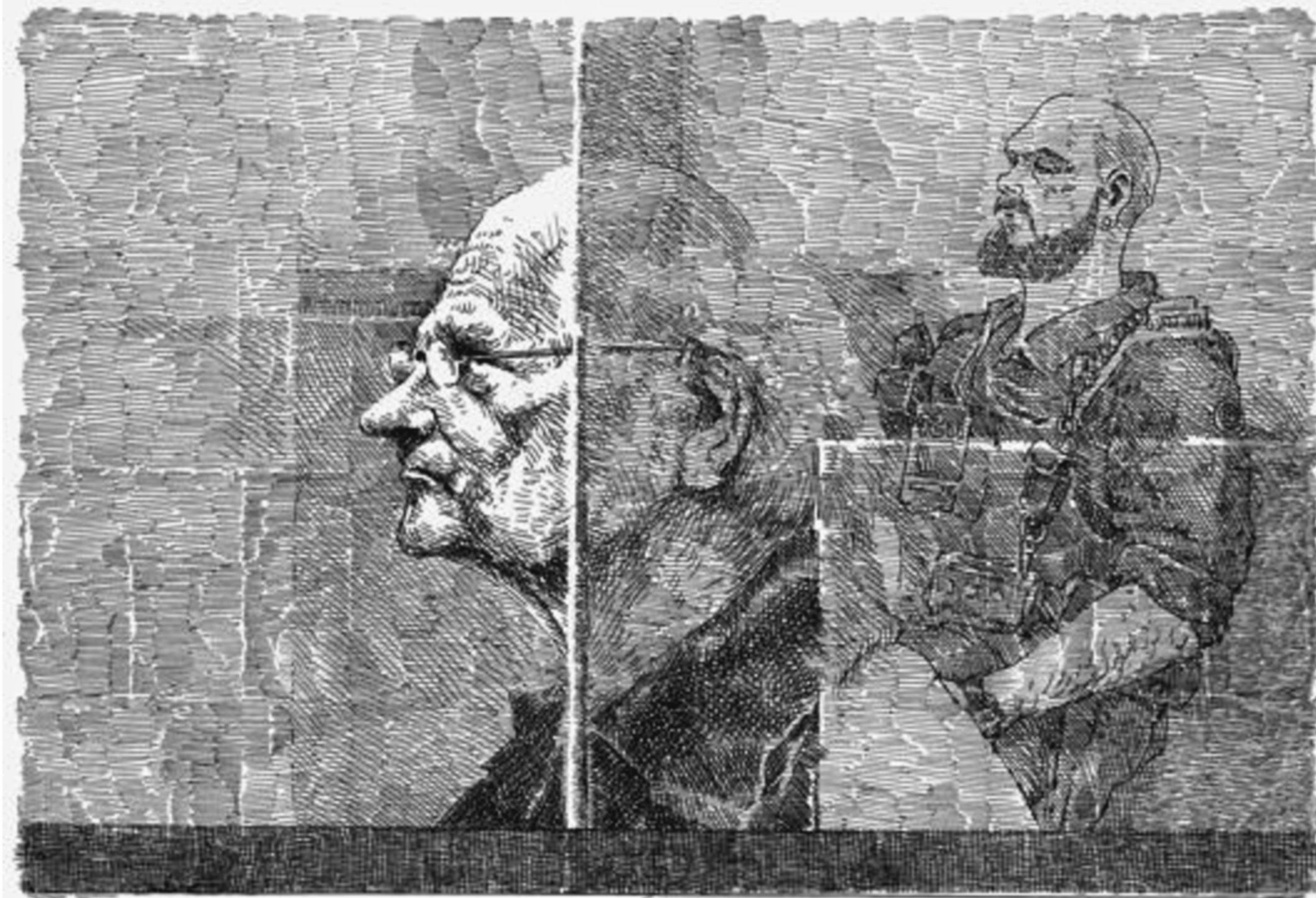
Michèle Cals se souvient de Joël Le Scouarnec poussant la porte de son bureau à l'hôpital de Jonzac (Charente-Maritime), comme s'il entrait au confessionnal. La scène remonte à 2008 : elle était alors directrice de l'établissement et venait de recruter le chirurgien. « Il venait m'annoncer avoir été condamné trois ans plus tôt pour visionnage de films pornographiques », commence Mme Cals, 81 ans, devant la cour criminelle de Vannes. La présidente, Aude Buresi, la coupe : « Visionner des films pornographiques n'est pas illégal, madame. » L'autre reste interloquée. Silence. « Ce ne serait pas plutôt des films pédopornographiques ? », relance Aude Buresi. Nouveau silence.

« La pédopornographie, ce sont des adultes qui violent des enfants », continue la magistrate. L'ancienne directrice finit par hocher la tête : « Ça doit être ça. » Elle se rappelle bien, en tout cas, que le chirurgien lui avait confié à l'époque avoir agi par détresse, après une séparation avec sa femme. Et il avait prévenu la directrice : elle allait recevoir un appel des institutions médicales à ce sujet.

Mais personne n'avait jamais contacté Michèle Cals, ni le conseil départemental de l'ordre des médecins, ni les agences locales de santé, ni le ministère, tous au courant du casier judiciaire de sa nouvelle recrue. Au contraire, « j'avais le feu vert », raconte l'ex-directrice, lundi 19 mai, y compris de l'hôpital de Quimperlé (Finistère), le poste précédent de Le Scouarnec, dont le directeur avait joint un satisfecit vibrant à son dossier de candidature. Pourtant, lui aussi savait.

Petite femme vive, les cheveux courts, l'ancienne directrice n'arrête pas de jeter des coups d'œil vers le box, comme aimée par l'accusé. Joël Le Scouarnec, 74 ans, comparaît depuis bientôt trois mois pour viols et agressions sexuelles contre 299 patients, mineurs en majorité.

« De votre côté, avez-vous tenté de vous renseigner auprès de ces instances ?, relance la présidente.



Joël Le Scouarnec, à la cour criminelle du Morbihan, à Vannes, le 23 février. SERGIO AQUINO POUR « LE MONDE »

— L'établissement avait besoin d'un chirurgien. Il travaillait correctement, on n'avait rien à lui reprocher, se défend Michèle Cals. Puis elle se reprend. J'ai dysfonctionné, je le reconnaiss, comme toute la hiérarchie.»

Avocat de la défense, Maxime Tessier se lève : « Mais de tous ceux que nous avons entendus aujourd'hui, vous êtes la seule à le dire. »

Inraisemblable machinerie

Alors que le procès entre dans sa dernière ligne droite, la cour a consacré une pleine journée à essayer de comprendre comment le chirurgien, condamné en 2005 pour détention d'images pédopornographiques, a pu continuer à sévir dans les hôpitaux jusqu'à son ar-

restation en 2017. Autrement dit, au-delà de la responsabilité personnelle de Le Scouarnec, quel a été le rôle des acteurs officiels de la santé dans cette si longue impunité, alors même qu'un signal s'était allumé ? L'audience était très attendue, salle comble et manifestation aux portes du tribunal à l'appel de plusieurs associations et syndicats.

Autant le dire tout de suite, le long défilé des institutionnels à la barre a plongé la cour dans plus de confusion que de clarté. En 2006, la situation de départ paraît pourtant plutôt simple : un psychiatre de l'hôpital de Quimperlé, Thierry Bonvalot, avertit le directeur de l'établissement et le conseil départemental de l'ordre des médecins du Finistère (CDOM29) que

Le Scouarnec vient d'être condamné à quatre mois avec sursis pour téléchargement d'images pédopornographiques. Mais, dès lors, va se mettre en marche une invraisemblable machinerie, faite de minuscules lâchetés, de surmenage, d'omissions sélectives, de méconnaissance, de peurs ou de pesanteur administrative. Isolé des autres, aucun de ces faits ne paraît décisif. D'ailleurs, chacun des témoins se renvoie la balle sans ciller, répétant les uns après les autres : « c'est un loupé », comme s'ils s'étaient donné le mot. Mais mises bout à bout, l'ensemble de ces petites acceptations ont fini par fabriquer une situation inacceptable.

A Quimperlé, donc, à l'été 2006, le directeur va titulariser le chi-

rurgien, malgré l'alerte du psychiatre : par-dessus tout, il lui importe de sauver son établissement, dont le bloc opératoire est menacé de fermeture. Egalemen sais, l'ordre des médecins du Finistère va, lui, avertir la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), qui se tourne elle-même vers son autorité de tutelle, le ministère de la santé, pour s'enquérir de la marche à suivre. Impossible de faire machine arrière et de démettre Le Scouarnec, estime alors l'autorité centrale. Seule possibilité : retourner vers le conseil de l'ordre, garant de la moralité de la profession, et porter plainte.

Mais, dans les agences locales de santé, on se demande qui doit se charger de la démarche : la

« J'ai dysfonctionné, je le reconnaiss, comme toute la hiérarchie »

MICHÈLE CALS
ancienne directrice
de l'hôpital de Jonzac
(Charente-Maritime)

DDASS ? Ou l'agence régionale hospitalière (aujourd'hui agence régionale de santé) ? « Il arrivait que les missions soient refusées, les médecins inspecteurs étaient débordés », se souvient Bernard Chenevière, retraité de la fonction publique hospitalière au ministère. Mais, à vrai dire, il n'en sait plus rien. En mars 2017, les échanges épistolaires ont fini par se perdre d'eux-mêmes dans l'immense marécage des boîtes emails saturées. Personne ne s'en est inquiété.

Aucun souvenir
Au conseil de l'ordre des médecins du Finistère, on n'en est déjà plus là : l'inscription du chirurgien a été votée à l'unanimité quelques mois plus tôt. « Quels étaient les termes du débat à l'assemblée plénière ?, demande Jean-François Boyer, avocat pour l'association L'Enfant bleu. A la barre, François Simon, 81 ans, président du conseil de l'ordre du Finistère à l'époque, affirme ne plus s'en souvenir. Pendant ce temps-là, les choses se sont accélérées à l'hôpital de Quimperlé : le bloc est en train de fermer, après une tragique bavure aux urgences.

Désormais sans affectation, Le Scouarnec postule d'abord à Pontivy (Morbihan), mais un coup de fil de l'agence de santé avertit le directeur de son casier judiciaire. Refusé. Il signera à Jonzac. « Est-ce que ça n'arrangeait pas tout le monde, au fond ? Le problème était résolu, en tout cas en Bretagne », s'interroge la présidente. C'est à sa propre demande que Joël Le Scouarnec a finalement été radié de l'ordre des médecins en juillet 2017, après son arrestation. ■

FLORENCE AUBENAS

Comment la justice a échoué à stopper le chirurgien il y a vingt ans

Joël Le Scouarnec avait été condamné en 2005 pour détention d'images pédopornographiques, mais sans aucune restriction professionnelle

RENNES - correspondant

Elle parle d'un ton monocorde devant la cour criminelle du Morbihan, lundi 10 mars. Parfois, Alexandra, 47 ans, s'arrête pour contenir les tremblements qui lui brûlent la gorge lorsqu'elle décrit les violences infligées dans les années 1980 par son oncle, Joël Le Scouarnec, ce chirurgien accusé de viols et d'agressions sexuelles sur 299 victimes. A la barre, Alexandra tient à rappeler toutes les fois où le médecin aurait pu être « stoppé ». Comme plusieurs victimes et témoins avant elle, Alexandra évoque notamment « 2004 ».

En décembre de cette année-là, Joël Le Scouarnec a été interpellé pour importation et détention d'images pédopornographiques puis condamné, en 2005, à quatre mois de prison avec sursis. Comment Joël Le Scouarnec a-t-il réussi à passer « entre les gouttes », comme il l'a écrit dans ses carnets intimes ? « Beaucoup se sont laissé aveugler par le statut social de Joël Le Scouarnec. Son procès devant la cour criminelle doit permettre de donner à voir tous les dysfonctionnements institutionnels pour qu'ils ne se repro-

dusent plus aujourd'hui », insiste Frédéric Benoist, avocat de l'association La Voix de l'enfant. Il faut se replonger dans le dossier de « 2004 » pour comprendre pourquoi tant de parties civiles en parlent comme d'un « tournant raté » de l'affaire Le Scouarnec.

Garde à vue

Le 19 janvier 2004, un représentant des douanes américaines remet à la police judiciaire de Nanterre un CD-ROM, dans lequel est retracée une enquête conjointe du fisc, des services postaux ainsi que de la police fédérale américaine (FBI) sur deux sociétés américaines blanchissant l'argent de la vente de codes d'accès à des sites pédopornographiques hébergés en Biélorussie. Quelque 10 000 utilisateurs sont identifiés dans une centaine de pays. Le CD-ROM contient les détails des 2 468 transactions incriminant des résidents français. Parmi eux : un responsable de centre de vacances pour enfants, des chefs d'entreprise, un enseignant, un plombier, des retraités...

Vice-procureure de la République à Nanterre en 2004, Maud Morel-Coujard, désormais avocate générale à la Cour de cassation, se souvient de ce dossier

baptisé « Opération Falcon » : « Jusqu'alors, nous n'avions pas conscience de la masse de données qu'une telle affaire pouvait produire. Nous avons essayé de trouver un mode de traitement juridique et décidé de transmettre chaque dossier au parquet compétent. » Celui de Vannes reçoit ainsi le détail des infractions commises par trois Morbihannais.

Un gendarme vanneatis spécialisé dans les enquêtes numériques est chargé des investigations. Cet officier aguerri, aujourd'hui à la retraite, et qui a refusé de répondre au *Monde*, se penche d'abord sur l'affaire du pédocriminel le moins actif des trois. Il s'agit de Joël Le Scouarnec. Ce dernier a utilisé sa carte bancaire pour accéder à des sites pédopornographiques hébergés en Biélorussie. Quelque 10 000 utilisateurs sont identifiés dans une centaine de pays. Le CD-ROM contient les détails des transactions incriminant des résidents français. Parmi eux : un responsable de centre de vacances pour enfants, des chefs d'entreprise, un enseignant, un plombier, des retraités...

Le gendarme contacte le praticien et le convoque à la brigade de Grand-Champ, le 9 décembre 2004 à 8 h 30. Lorsque Joël Le Scouarnec se présente, il est placé en garde à vue. Le médecin demande à prévenir sa femme. Un officier l'appelle sur son téléphone portable avant de partir perquisitionner le domicile des

En 2004, la perquisition au domicile des Le Scouarnec avait duré moins d'une heure

Le Scouarnec. Sur place, l'opération dure moins d'une heure. Les enquêteurs saisissent trois ordinateurs ainsi que des cassettes VHS, des disquettes et quelques CD-ROM. Analysés plus tard, ces matériaux ne révéleront aucune trace de fichiers interdits.

Le chirurgien ailleurs les données compromettantes et notamment ses carnets intimes dans lesquels il consigne ses crimes. Sans doute à l'hôpital de Quimperlé (Finistère), où il œuvre depuis quelques semaines, mais les enquêteurs ne perquisitionnent pas son bureau situé à cinquante minutes de là. Les militaires seront plus zélés, quelques jours plus tard, pour le deuxième mis en cause de l'« Opération Falcon » : un dentiste vanneatis. Les forces de l'ordre fouilleront son cabinet et découvriront des centaines de fichiers pédopornographiques.

Le 9 décembre 2004, à la brigade de Grand-Champ, le gendarme responsable de l'enquête auditionne Joël Le Scouarnec en cinq questions. Le médecin reconnaît les faits : « J'ai téléchargé, j'ai consulté et, depuis un peu plus d'un an, j'ai arrêté tout. Cela ne m'intéresse plus. » Il dit avoir « changé de vie ». Voilà qui semble suffisant. La garde à vue du chirurgien est levée en début d'après-midi.

« Signes de récidive »

Plus tard, le parquet réclame une expertise psychiatrique des trois Morbihannais incriminés dans l'« Opération Falcon » avant leur procès devant le tribunal correctionnel de Vannes. En septembre 2005, Joël Le Scouarnec est reçu par Jean Daumer, psychiatre et expert près de la cour d'appel de Rennes. Dans son rapport, il s'étonne du « facies érythrocyanique » de Joël Le Scouarnec et insiste sur ses « habitudes alcool-tabagiques anciennes ». Lorsque Jean Daumer demande pourquoi il n'a jamais consulté de spécialiste depuis son interpellation, le chirurgien dit « avoir d'autres chats à fouetter ». Le psychiatre recommande au tribunal de prononcer une obligation de soins. D'autant que Joël Le Scouarnec se

targue de travailler et d'opérer sans compter à Quimperlé.

Vingt ans plus tard, Jean Daumer se souvient avec précision de son échange « laborieux » avec ce « personnage » : « Il m'était impossible de deviner à qui j'avais affaire. Cependant, cet homme était manifestement en proie à des addictions et présentait tous les signes de récidive. » Inquiet, Jean Daumer signale Joël Le Scouarnec à des confrères de l'hôpital de Quimperlé, dont Thierry Bonvalot, président du comité médical de l'établissement. Celui-ci alertera sa direction. En vain.

En novembre 2005, le tribunal de Vannes condamne Joël Le Scouarnec à quatre mois de prison avec sursis et à 90 euros d'amende. Aucune obligation de soins ni restriction professionnelle ne sont prononcées. A la barre, le chirurgien convainc : « Ma curiosité m'a poussé à aller sur ses sites. J'avais un certain nombre de difficultés professionnelles et personnelles. Je ne fais plus tout cela... » Le chirurgien a, pourtant, continué à agresser des enfants pendant l'enquête de gendarmerie et après sa condamnation en 2005. Il faudra attendre avril 2017 pour qu'il soit définitivement arrêté. ■

BENJAMIN KELTZ

«On impose aux adolescents un rythme de sommeil d'adulte»

Décaler l'horaire de début des cours à 9 heures serait bénéfique pour la santé mentale des jeunes, selon Stéphanie Mazza, chercheuse en neuropsychologie

ENTRETIEN

Elle a conduit avec son équipe, auprès d'un groupe d'élèves de l'internat de Sourdun (Seine-et-Marne), la première expérimentation française visant à évaluer l'impact d'un décalage de l'heure de début des cours sur le sommeil et la santé mentale des collégiens. Stéphanie Mazza, professeure de neuropsychologie à l'université Lyon-1, revient sur les résultats de cette étude. Un travail qui intervient alors que les questions autour du rythme scolaire des enfants – un sujet clivant depuis longtemps – refont surface après l'annonce par Emmanuel Macron, le 2 mai, d'une convention citoyenne sur «les temps de l'enfant», qui pourrait démarer début juin.

C'est la première expérimentation réalisée avec un groupe témoin sur le sujet. Comment l'avez-vous menée?

L'expérimentation s'est déployée en deux phases. Quand

les élèves du collège de Sourdun ont commencé l'année scolaire 2024-2025, ils avaient un emploi du temps standard, avec un début des cours à 8 heures le matin. Eve Reynaud, postdoctorante dans notre équipe, a réalisé des premières mesures en septembre et en octobre 2024 sur quatre classes, soit auprès d'environ 80 collégiens. Leur sommeil, leurs performances cognitives, leur somnolence et leur niveau d'anxiété et de dépression ont été étudiés à l'aide d'un actimètre, un dispositif médical sous forme de bracelet qui renseigne les phases d'activité et de repos du porteur. C'était notre premier temps d'évaluation.

Après les vacances de la Toussaint, le chef d'établissement a choisi au hasard deux classes, parmi les quatre faisant partie du groupe témoin : une classe de 5^e et une de 4^e, auxquelles il a changé l'emploi du temps pour leur permettre de commencer à 9 heures. Nous sommes retournés sur site au mois de mars, pour réévaluer ces quatre classes et

voir quels avaient été les changements induits par le décalage des horaires de cours.

Quelles conclusions avez-vous pu tirer de ces mesures ?

Des résultats qui résonnent avec les observations des publications scientifiques à ce sujet : au fur et à mesure que la puberté s'installe, que les adolescents grandissent, ils deviennent couché-tard. On parle d'un décalage de phase. Une modification physiologique de leur sommeil, qui se déploie indépendamment d'un usage plus important des écrans le soir. Problème : commencer à étudier à 8 heures va écouter leur temps de sommeil, alors que les adolescents ont besoin de plus de huit heures de sommeil par nuit pour bien apprendre, être en forme physiquement, mais aussi pour être capables de réguler correctement leurs émotions.

Dans le groupe qui a continué à se lever pour aller en cours à 8 heures, on remarque que ce décalage de phase s'accentue entre le

mois de septembre et le mois de mars. Concrètement, ils vont de moins en moins dormir. De leur côté, les élèves du deuxième groupe augmentent leur temps de sommeil. Ils vont parvenir à contre-carrer ce décalage de phase et répondre un peu plus à leurs besoins physiologiques. En mars, quand nous comparons les deux groupes, celui qui s'est levé pour 9 heures a gagné vingt-cinq minutes de temps de sommeil par nuit.

Qu'en pensent les premiers concernés ?

Les adolescents réclament depuis des années des solutions pour être moins en difficulté quand ils doivent se réveiller. C'est très important qu'on puisse les consulter parce qu'ils ont véritablement des choses à nous dire sur le sujet. Cela fait trop longtemps qu'on impose un rythme de sommeil d'adulte aux adolescents.

Avec des effets sur leur santé physique et mentale ?

L'impact sur leur santé physique est indubitable. La dette de sommeil – en moyenne d'une à deux heures par nuit chez les adolescents – va générer des troubles métaboliques. Elle peut favoriser une prise de poids, augmenter le risque de diabète, mais également

diminuer l'efficacité de notre système immunitaire. Elle a aussi des répercussions cognitives : une baisse de vigilance, une plus grande impulsivité, des difficultés de mémorisation, qui vont par ailleurs directement avoir un impact sur les performances scolaires des élèves.

La santé mentale est également touchée. Dans cette période qu'est l'adolescence, où les difficultés de régulation des émotions sont assez fréquentes, la dette de sommeil peut précipiter l'adolescent vers des troubles psychiques, comme l'anxiété, la dépression, et augmenter le risque de passage à l'acte suicidaire chez ceux le plus en difficulté.

Ces conséquences néfastes sont documentées depuis des dizaines d'années par de nombreux travaux scientifiques. Qu'est-ce qui bloque au sein du système scolaire pour agir ?

Ce sont des contraintes principalement techniques qui freinent la mise en place de cette mesure. Les établissements sont bien conscients de cette problématique, mais ils doivent en gérer d'autres, notamment une gestion des emplois du temps extrêmement complexe, avec énormément d'options différentes en fonction des classes et des niveaux.

Une prise de conscience émerge, mais elle doit être généralisée, car notre culture actuelle ne priorise pas le sommeil : des messages sur le « bien manger » et le « bien bouger » circulent, mais trop peu encore abordent le « bien dormir ». Cependant, nous sommes en attente d'une feuille de route interministérielle sur le sujet. Avec l'espoir que des politiques publiques se mettent en place. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR SIDONIE DAVENEL

La Cour des comptes plaide pour une refonte du système de l'école primaire

Dans son premier rapport sur le sujet, la juridiction financière fait le constat d'un «système éducatif en situation d'échec»

Le ton est donné dès le titre : «L'enseignement primaire. Une organisation en décalage avec les besoins de l'élève». Le premier rapport de la Cour des comptes consacré à l'école primaire, publié mardi 20 mai, dresse un constat sévère sur le premier palier de la scolarité, pourtant fondamental dans le parcours des élèves. «Confrontée à de nombreux défis, l'école du premier degré doit, aujourd'hui, évoluer impérativement dans son organisation et son fonctionnement», préviennent les magistrats financiers, étrillant un «système éducatif en situation d'échec».

Alors que les réformes se succèdent depuis les années 1990 et que le premier degré est érigé en priorité par le président de la République Emmanuel Macron depuis 2017, «les résultats obtenus restent très décevants, ne permettant de remplir les objectifs ambitieux fixés à cette politique, notamment en matière d'égalité des chances ou de mixité sociale», tance le rapport. Une situation «paradoxe», alors que les moyens dévolus au primaire et à ses 6,3 millions d'élèves sont en hausse depuis 2012 malgré la baisse des effectifs scolaires. La France dépense cependant moins que les autres pays comparables pour ses écoles maternelles et élémentaires. Les magistrats financiers notent toutefois que cette dépense publique annuelle de 55 milliards d'euros est «mal évaluée».

Se fondant sur les enquêtes internationales, lesquelles montrent une dégradation des résultats des écoliers français depuis le début des années 2000, les magistrats dénoncent un niveau «inacceptable» des élèves et une «incapacité» de l'action publique à ré-

sorber les écarts de niveau à l'entrée à l'école élémentaire. «Le système actuel (...) semble même les aggraver au fil de la scolarité», insiste la Cour. Les magistrats rappellent que le système éducatif français se distingue par le poids de l'origine sociale sur les résultats scolaires, ainsi que par les écarts entre les filles et les garçons. Ils notent aussi les inégalités territoriales persistantes, entre les territoires urbains et ruraux, entre ceux qui pâtissent le plus de la crise de recrutement des enseignants et les autres, ou encore entre les communes dont les moyens financiers consacrés aux écoles varient – de 4500 euros annuels par élèves à 250 euros, selon la Cour.

Gouvernance trop centralisée

La Rue Cambon invite, en outre, à réfléchir au temps scolaire, quelques semaines après l'annonce par l'Elysée, le 2 mai, d'une convention citoyenne sur les «temps de l'enfant». Elle déploie une organisation de la semaine en quatre jours de classe qui n'existe qu'en France et est «en inadéquation avec les intérêts de l'enfant». Le constat est ancien et connu. La réforme des rythmes scolaires de 2013 avait tenté d'y répondre en échelonnant la semaine sur quatre jours et demi afin de mieux respecter la chronobiologie de l'enfant, mais a été assouplie après l'élection d'Emmanuel Macron en 2017, puis annulée dans les faits.

Le portrait dressé est alarmant et la Cour estime que «l'urgence commande que les recommandations des juridictions financières puissent être mises en œuvre rapidement». Elle ne formule pourtant pas de recommandation en vue d'une réforme profonde et

complète du système ni même des moyens qui y sont dévolus. Les magistrats se bornent à six préconisations, réparties autour de trois axes : l'organisation du système, l'attractivité du métier enseignant, et la gouvernance de l'école, jugée trop centralisée. Le rapport plaide ainsi pour «renforcer la formation initiale et continue des enseignants» et réviser leurs modalités d'affectation, des «conventions triennales entre les élus concernés et les services de l'éducation nationale» ou encore pour une «réforme du statut de directeur d'école en généralisant progressivement la fonction de directeur à temps complet (...)» dont les missions de pilotage seraient renforcées.

La juridiction financière invite néanmoins à une réflexion plus large sur le «modèle actuel de l'école», que le contexte de forte baisse du nombre d'élèves d'ici à 2030 «exige de repenser». Les auteurs n'évoquent cependant pas les débats habituellement suscités par ce «tournant démographique», qui se structurent autour de l'utilisation possible des marges de manœuvre financières et humaines pour améliorer les taux d'encadrement ou renforcer les politiques de remplacement de professeurs ou d'inclusion des élèves en situation de handicap, par exemple. Le rapport identifie plutôt trois «défis majeurs» à relever : «le bien-être des élèves», en articulant mieux les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, l'usage du numérique à «mettre au service des apprentissages» tout en «définissant des limites», et la «transition écologique», qui impose notamment des travaux d'amplitude dans la moitié des 47 000 écoles. ■

ELÉA POMMIERS

JUSTICE Justice des mineurs : la proposition de loi Attal adoptée par le Sénat

La proposition de loi de Gabriel Attal pour durcir la justice des mineurs a été définitivement adoptée, lundi 19 mai, au Parlement. Imaginé après les émeutes de l'été 2023, le texte veut «restaurer l'autorité» de la justice, «responsabiliser» les parents et «juger plus vite» les mineurs délinquants récidivistes. La réforme prévoit la mise en place d'une amende civile pour les parents qui ne répondraient pas aux convocations aux audiences, ou encore la création très décriée d'une procédure de comparution immédiate pour les jeunes récidivistes à partir de 16 ans. Le texte doit encore être validé par le Conseil constitutionnel. – (AFP)

Le Conseil d'Etat lie l'interdiction des activités «ludiques» en prison

Le Conseil d'Etat a annulé, lundi, la mesure d'interdiction des activités «ludiques» en prison, c'est-à-dire hors éducation, langue française ou sport, décidée en février par le garde des sceaux, Gérald Darmanin. La plus haute juridiction administrative a estimé que cela serait contraire au code pénitentiaire, qui prévoit pour les détenus condamnés l'organisation d'activités permettant leur réinsertion. Seules celles considérées comme «provocantes», c'est-à-dire «de nature à porter atteinte au respect dû aux victimes» pourront être interdites, a statué le Conseil d'Etat. – (AFP)

Le Monde EN PARTENARIAT AVEC LA VIE

Le Danube musical

UNE CROISIÈRE AU CŒUR DE L'EUROPE
Du 6 au 13 novembre 2025



AVEC :
Henrik Lindell, journaliste
spécialiste de l'Europe,
chef de rubrique « société »
au magazine *La Vie*.

ITINÉRAIRE Paris (France) ·
Munich · Passau (Allemagne) ·
· Melk · Vienne (Autriche) ·
Budapest (Hongrie) · Bratislava
(Slovaquie) · Linz (Autriche) ·
Passau · Munich · Paris

Entre histoire, culture et intermèdes musicaux, quel regard porter sur ces nations européennes, influentes face aux enjeux actuels ? C'est en naviguant jusqu'à Budapest que vous participerez à une véritable traversée de l'Histoire contemporaine de cette région.



Réservez votre brochure gratuite auprès de Rivages du Monde
au 01 83 96 83 43 ou à croisiere-lvlm@rivagesdumonde.fr
(réf. LMDAN25).



Partout en France, les PME balayées par la crise

Flambée des prix de l'énergie, inflation alimentaire, guerre commerciale...

La multiplication des chocs conjoncturels et structurels ces dernières années menace des milliers d'entreprises et d'emplois dans le pays

Al'heure où 200 patrons sont réunis au château de Versailles pour célébrer «la France, cette terre de créativité» par un record de 20 milliards d'euros de projets annoncés à l'occasion du sommet Choose France, c'est une autre réalité qui se joue dans les tribunaux de commerce de l'Hexagone ces derniers mois. A Bordeaux, l'afflux d'entreprises en difficulté qui viennent se mettre «sous la protection du tribunal» est tel qu'une troisième chambre tourne désormais à plein régime. Après avoir atteint en 2024 son plus haut niveau depuis quinze ans, le nombre de procédures collectives ouvertes ne décroît pas en ce début 2025.

Au premier trimestre, 17 897 entreprises sont ainsi entrées en procédure judiciaire, qu'il s'agisse (selon la gravité de la situation) d'une procédure de sauvegarde (391 entreprises), d'un redressement judiciaire (5 240) ou d'une liquidation (12 266). Soit une hausse de 2,3 % par rapport aux trois premiers mois de l'année 2024, selon les chiffres publiés lundi 28 avril par le Conseil national des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires (CNAJM), qui collecte les données des cabinets répartis sur toute la France. Au total, près de 50 000 emplois sont concernés par une procédure – ce qui ne signifie pas, en fin de compte, que tous disparaîtront.

Des témoignages des chefs d'entreprises confrontés à ces difficultés et de leurs salariés, ressortent des constantes : la hausse des prix de l'énergie a plombé les trésoreries, le manque de visibilité pèse, et les nouveaux remous causés par Donald Trump, avec les hausses des droits douane, épaisissent encore le brouillard. S'ajoutent à cela les mutations profondes qui bouleversent certains secteurs, expliquant l'hécatombe dans l'automobile et l'habillement.

Pour mesurer l'ampleur des menaces sur l'emploi, il faut aussi prendre en compte le nombre des projets de suppression de postes annoncées par plusieurs entreprises – on parle de plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) seulement pour les entreprises d'au moins 50 salariés. Selon les derniers chiffres de la direction des statistiques du ministère du travail, au quatrième trimestre 2024, 157 PSE ont été homologués, en hausse de 11,3 % par rapport au trimestre précédent, représentant 11 300 suppressions d'emplois. Sur un an, le nombre de PSE homologués progresse de 38,9 %, et les effectifs concernés de 23,7 %.

A Bordeaux, le tribunal de commerce tourne à plein régime

ASSIS SUR UN BANC de la salle des pas perdus du tribunal de commerce de Bordeaux, Thomas (le prénom a été modifié), 28 ans, ne cache pas son stress. Dans quelques minutes, il sera reçu par un juge ; il n'a jamais eu affaire à la justice. Une première étape avant la liquidation de son entreprise de prestation de services dans l'hôtellerie-restauration, lancée il y a quatre ans.

Pour lui, terminé, la restauration : «J'en ai marre. Les horaires sont trop contraints, le milieu est difficile, la concurrence très rude...» Après cette mésaventure, le jeune homme ne veut plus entendre parler de l'entrepreneuriat. Il préfère s'en remettre au salariat.

Dans une ville qui détient le record français, après Paris, du nombre de cafés, hôtels et restaurants rapportés à la population (730 pour 261 804 habitants, d'après la CCI, la Chambre de commerce et d'industrie de Gironde), l'hôtellerie-restauration est le secteur, à égalité avec la construction, le plus représenté dans les procédures collectives traitées par le tribunal de commerce (16 %) au premier trimestre, derrière le petit commerce (33 %).

Du jamais-vu

Conséquence : dans le centre-ville de Bordeaux, le taux de vacance des locaux commerciaux – c'est-à-dire ceux qui sont vides depuis plus d'un an –

est passé de 4 % à 11 % entre fin 2023 et fin 2024, selon la chambre de commerce girondine.

«En 2024, nous avons comptabilisé 1 751 ouvertures de procédures collectives. C'est 30 % de plus que lors du précédent sommet, pendant la crise des subprimes en 2008-2009. Du jamais-vu», constate Marc Salaün, président du tribunal de commerce de Bordeaux. Et le début d'année poursuit sur la même tendance, avec 568 procédures judiciaires au premier trimestre 2025.

Pour faire face à l'afflux de dossiers, la 3^e chambre du tribunal, qui siégeait une semaine sur deux, tourne depuis près d'un an à plein régime. «La situa-

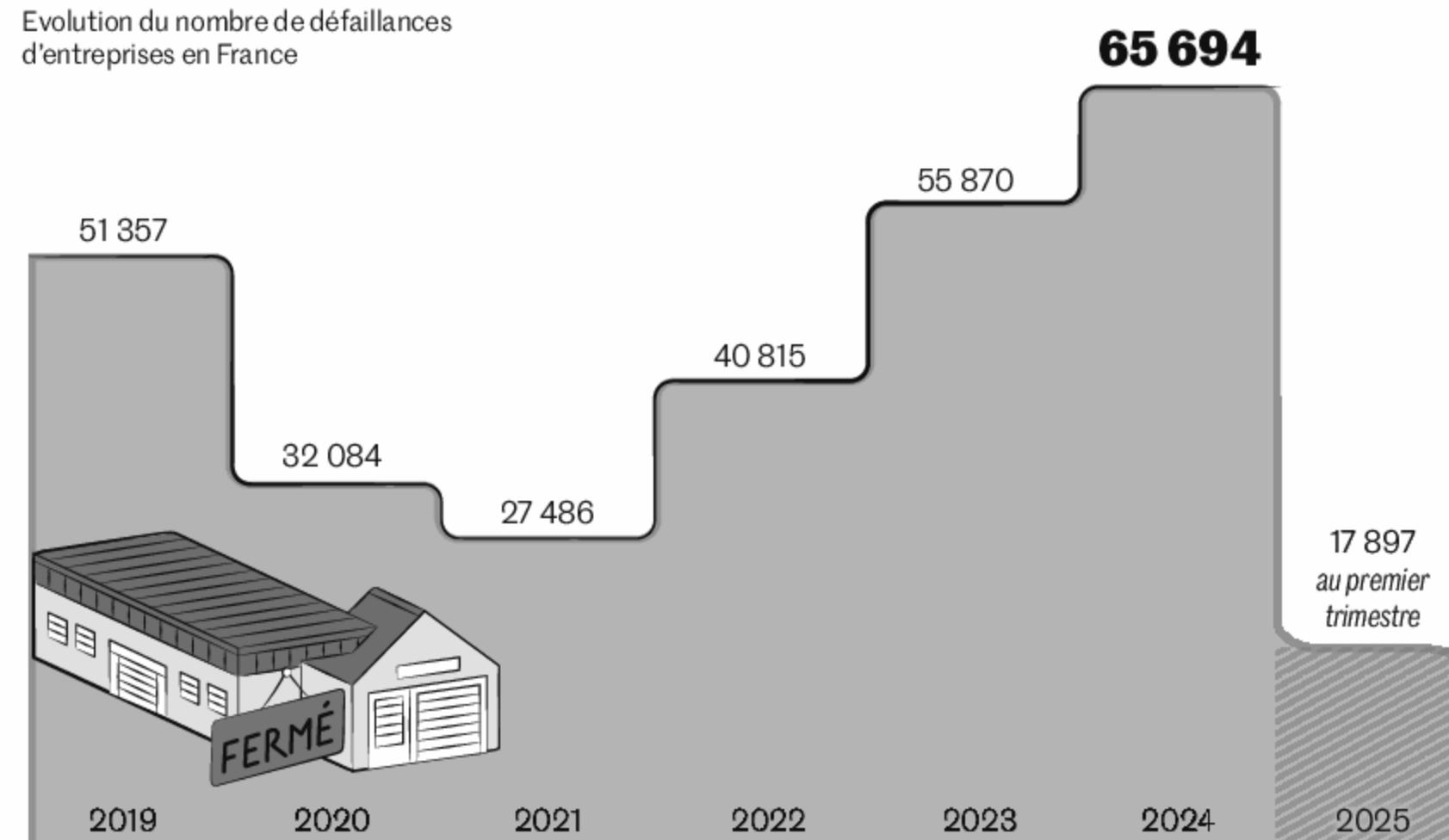
tion n'est pas reluisante, nous sommes au maximum de nos capacités», poursuit M. Salaün, qui envisage d'accélérer certaines procédures si le nombre de dossiers traités venait, cette année, à dépasser le seuil de 2024.

Dans ce contexte tendu, et compte tenu de la typologie du tissu économique girondin, qui repose sur 130 000 entreprises, dont 94 % sont des PME et des TPE, Patrick Seguin, le président de la CCI, recommande la mise en place sans tarder d'un «check-up» des entreprises pour repérer les plus fragiles et pouvoir les soutenir, avant qu'il ne soit trop tard. ■

CLAIRE MAYER
(BORDEAUX, CORRESPONDANTE)

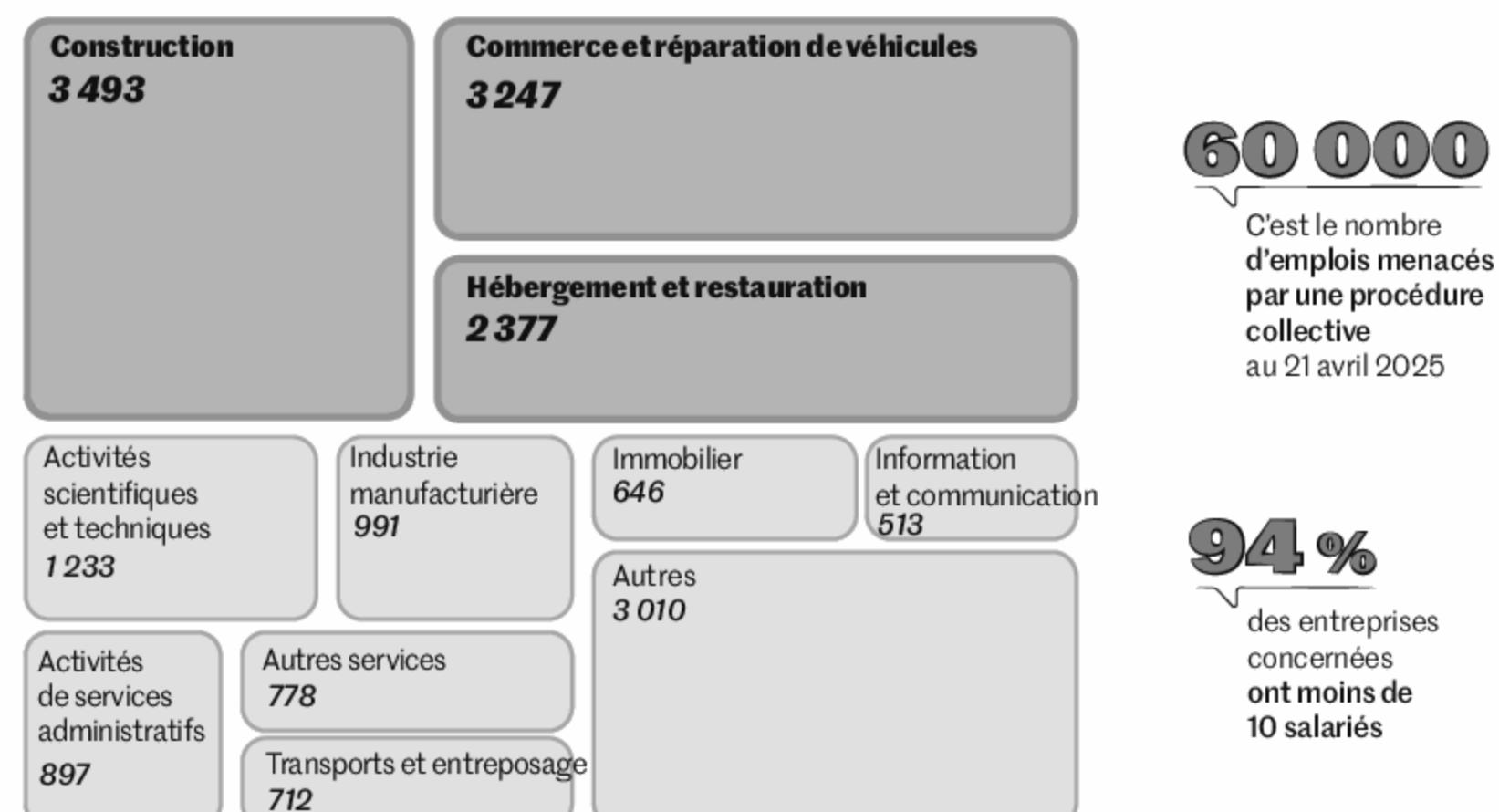
Les défaillances d'entreprises au plus haut

Evolution du nombre de défaillances d'entreprises en France



La moitié des procédures collectives se concentrent dans trois secteurs

Nombre de défaillances d'entreprises en France, par secteur, au premier trimestre 2025



60 000
C'est le nombre d'emplois menacés par une procédure collective au 21 avril 2025

94 %
des entreprises concernées ont moins de 10 salariés

nous aident pas beaucoup. Le gouvernement français pas davantage, en changeant autant de premier ministre en un an.»

Des sites industriels marqués par le sous-investissement

C'est un destin commun à beaucoup de sous-traitants automobiles en France : combien de fois l'entreprise BeLink Solutions a-t-elle été vendue, rachetée, rebaptisée ? Spécialisée dans l'assemblage de cartes électroniques, l'usine créée par Souriau à La Ferté-Bernard (Sarthe) il y a presque quarante ans devient ensuite Sagem, avant de passer sous le pavillon des américains Johnson Controls, puis Visteon. Lequel finit par céder l'entreprise en 2017 au fonds American Industrial Acquisition Corporation (AIAC), holding spécialisée dans la reprise de sociétés industrielles.

«Du temps de Johnson Controls, on était la "mother plant" [l'usine-mère], c'est nous qui avions tout le savoir-faire, explique un salarié (les personnes qui ne sont pas nommées ont requis l'anonymat). Mais on a fait l'erreur de former nos collègues des pays low cost, à Shanghai Chine, Namestovo en Slovaquie, Skopje en Macédoine du Nord. On leur a tout transmis, et au final c'est eux qui sont restés, et pas nous.» Les effectifs ont fondu avec des PSE successifs. «On a été plus de 1 000, on n'est plus que 140», ajoute le même salarié. Le chiffre d'affaires a suivi la même courbe : de 300 millions d'euros au plus haut au début des années 2000 à 15 millions aujourd'hui. Les comptes sont dans le rouge : BeLink a été placée en redressement judiciaire le 25 mars.

A Blanquefort (Gironde), le site industriel de la société MMT-B est aussi passé de main en main jusqu'à sa reprise par un fonds d'investissement, l'allemand Mutares. Inauguré en 1976 par la Ford Motor Company, il comprenait alors deux usines Ford, l'une spécialisée dans les boîtes de vitesses automatiques, l'autre dans les boîtes manuelles (l'actuelle MMT-B). Elles ont recensé jusqu'à 3 600 salariés, équipant un véhicule sur cinq du constructeur automobile dans le monde. Mais, en 2001, leurs destins se séparent. L'usine de boîtes manuelles devient, dans le cas d'un joint-venture, Getrag Ford Transmissions et passe sous le giron du groupe

L'Ile-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes sont les plus touchées

Nombre de procédures collectives, au premier trimestre 2025, par région

Les procédures collectives concernent les sauvegardes, les redressements judiciaires et les liquidations judiciaires directes

La Réunion 291

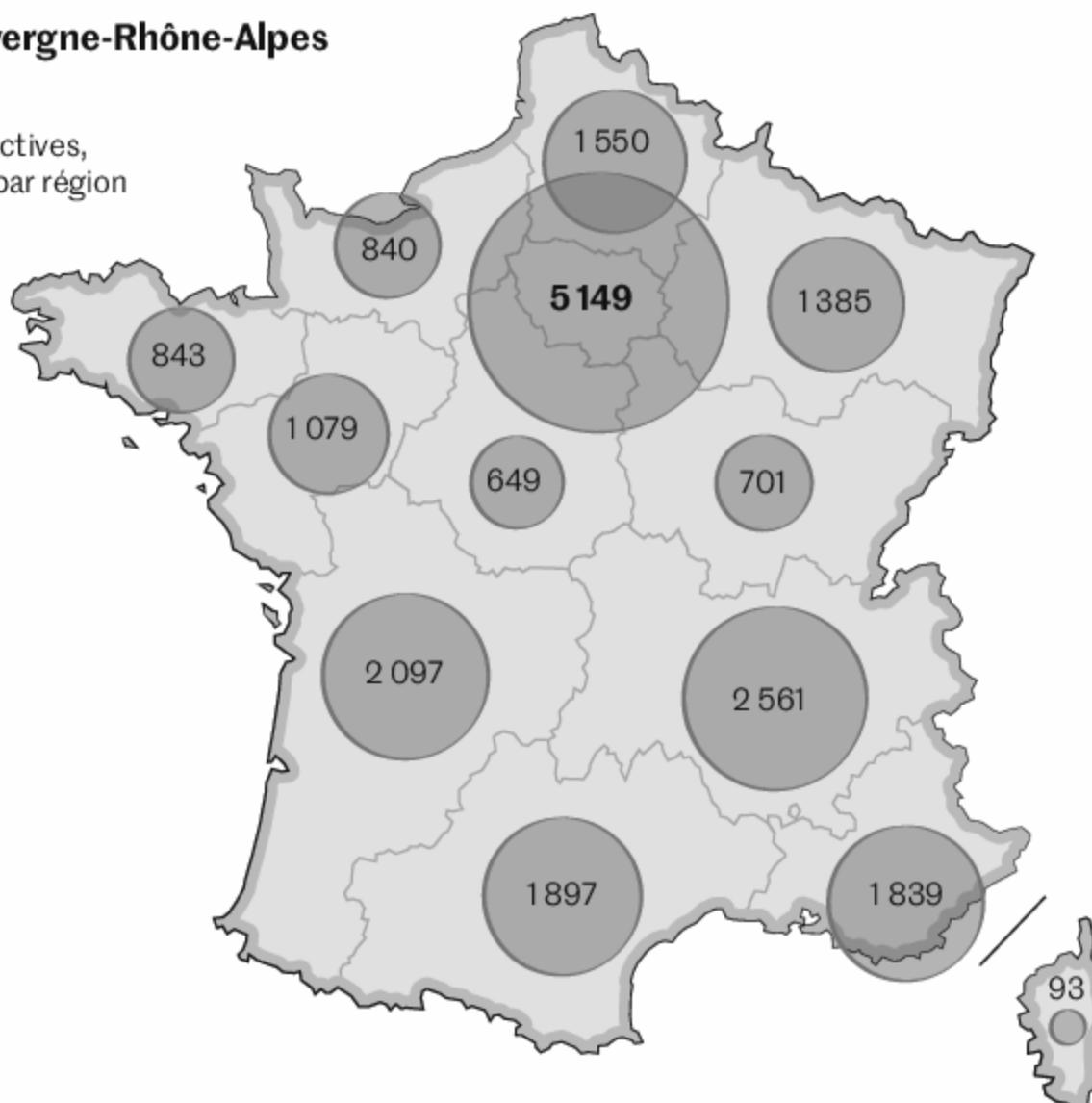
Martinique 163

Guadeloupe 146

Guyane 36

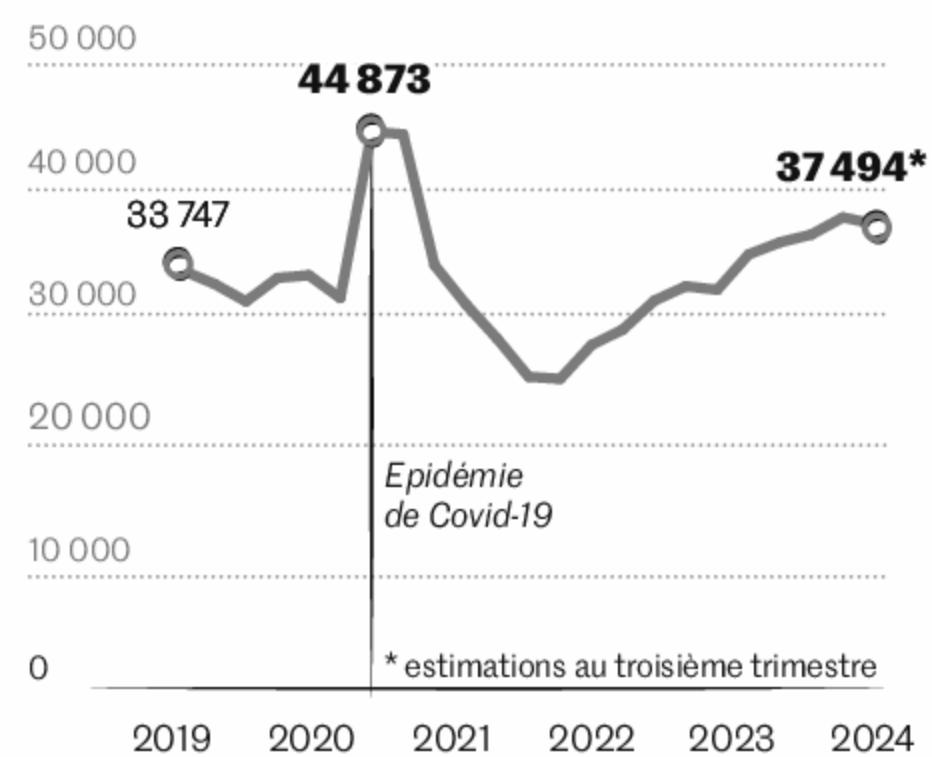
Mayotte 9

Non renseigné 42



Le nombre de licenciements économiques remonte

Entrées à France Travail à la suite d'un licenciement économique, par trimestre



38,9 %

C'est la hausse, sur un an, du nombre de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) validés au quatrième trimestre 2024

Au cours des trois derniers mois de 2024, 157 procédures collectives ont été enregistrées. Elles concernent 11 300 ruptures de contrat.

Infographie Le Monde

Sources : Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires ; Observatoire des données économiques ; Dares

Magna, qui la revend à Mutares en 2023. En mars, l'entreprise, désormais MMT-B, a annoncé 197 suppressions de postes sur les 420 restants. L'usine sœur, elle, a fermé en 2019 (850 postes supprimés).

En passant de repreneur en repreneur, Belink et MMT-B ont souffert d'un manque chronique d'investissements et de stratégie à long terme. Ils payent d'autant plus cher aujourd'hui leur dépendance « critique », selon le mot du PDG de MMT-B, Olivier Boidin, à un secteur en crise profonde. L'industrie automobile européenne est soumise à une « triple pression », explique-t-il : « réglementaire, avec le Green Deal [le pacte vert pour l'Europe] et le règlement européen 2019/631, qui imposent des objectifs ambitieux de réduction des émissions de CO₂ et favorisent les motorisations électriques » ; « technologique », pour répondre à cette ambition de mutation rapide du parc automobile ; et « concurrentielle », avec la montée en puissance des constructeurs chinois (BYD, Geely...), « qui disposent d'un avantage coût, technologique et logistique majeur », ajoute M. Boidin.

Ford représentait encore 98 % du chiffre d'affaires de MMT-B en 2024. Mais, au début de l'année, ce client quasi unique a annoncé une réduction d'un quart des volumes attendus cette année. Depuis deux ans, l'entreprise a fait partir 300 salariés sans licenciement économique. Mais « cette rupture brutale dans les cadences a rendu impossible la poursuite d'une adaptation progressive », indique le PDG.

Pour survivre, les deux sites doiventurgemment se diversifier. Mais comment faire sans investissements ? « Notre transition reste très contrainte en raison de l'absence totale d'activités commerciales développées pour le site sous l'ère de l'actionnaire précédent, Magna », déplore Olivier Boidin. Les salariés, eux, restent prudents quant au fonds Mutares, dont les reprises récentes se sont parfois mal terminées. Même circonspection à Belink : « N'écrivez pas qu'AIAC est un fonds d'investissement, car ils n'investissent rien du tout depuis leur arrivée », maugré l'un d'entre eux. *Le Monde* n'est pas parvenu à joindre AIAC.

Les deux entreprises voudraient parier entre autres sur le secteur de la défense. « C'est moins sujet à la délocalisation, et eux payent au juste prix notre travail et nos compétences. » O-I Glass a enregistré un bê-

« LE GRAND PUBLIC NE SE REND PAS COMpte COMBIEN C'EST DUR ET VIOLENT DE DIRIGER UNE ENTREPRISE DANS LES ANNÉES QU'ON TRAVERSE »

TOM THIELLET
patron d'une entreprise de restauration rapide à Lyon

Confronté à la même explosion des coûts, le Domaine du Châtelard, hôtel-restaurant ouvert en 2009 à Dirac (Charente), vient d'annoncer l'arrêt de son activité dès le 25 mai. « Notre chiffre d'affaires ne cesse de baisser, la situation nous échappe », explique le propriétaire, Ivan Gotfredsen. Comme ses collègues, il déplore le poids de la papeterie et le peu d'aide des banques : « Quand tout va bien, ce sont vos meilleures amies, mais quand ça va mal, il n'y a plus personne. »

Les restructurations sans fin dans l'habillement

Une vingtaine de tracts ont été placardés sur la vitrine du Etam Lingerie du boulevard Haussmann à Paris, mardi 13 mai : « Etam tue le savoir-faire français. » Environ 30 des 55 employés du « tech-center » d'Etam sont venues, en bus, de Marcq-en-Barœul (Nord) pour manifester dans la capitale et à Clignancourt (Hauts-de-Seine), siège de l'entreprise. Le 8 mars, elles ont appris leur licenciement économique dans le cadre du projet de fermeture de ce site, le dernier bureau de conception situé en France, qui était spécialisé dans la confection des prototypes des collections ensuite fabriquées à l'étranger.

Etam a réévalué « son organisation et ses besoins industriels », et les « 2 % d'activité » qu'assure le tech-center « ne permettait plus de justifier [son] maintien », explique le groupe au Monde. En cause : « un contexte économique et sectoriel particulièrement tendu », poursuit un porte-parole, citant « l'inflation persistante, la hausse des loyers et celle des salaires », mais aussi les changements d'habitudes de consommation. Ce vent glacial balaye le commerce français. Les ventes d'habillement ne cessent de décroître. Les enseignes sont concurrencées en ligne par les plateformes de fast-fashion chinoises. Peu y résistent.

Trois ans après la mort subite de Camaïeu (2 600 emplois supprimés, 550 magasins fer-

més), ce sont les 999 salariés de Jennyfer qui tremblent. Les 220 magasins doivent fermer définitivement leurs portes le mercredi 28 mai. Certains rouvriront sous une autre enseigne ; une douzaine d'offres de reprise partielle ont été déposées. Qui de Beaumanoir ou de Celio, associé au propriétaire de Pimkie, en héritera ? Et qui parviendra à rentabiliser ces surfaces pour sauver les emplois ? A la veille du jugement du tribunal de commerce de Bobigny, Elodie Ferrier, secrétaire fédérale à la CGT-Commerces et services, rappelle qu'il « faudra de l'argent » pour financer ces relances et préserver les emplois.

Or, après une procédure collective, rares sont les chaînes à survivre. La plupart en sortent exsangues. Au tribunal de Paris, André a été placé en redressement judiciaire, le 30 avril, pour la troisième fois depuis 2020. Repris par le belge Optakare en 2023, le chasseur n'exploite plus que 16 magasins en France, générant 11 millions d'euros de chiffre d'affaires, contre 21 en 2023. Il emploie 99 personnes. La direction assure que le plan de continuation présenté le 18 juin relancera André, sans casse sociale, cette fois.

Le sort des salariés licenciés dans le secteur inquiète néanmoins. Les équipes dans les magasins sont souvent des « salariés jeunes, des femmes sous contrat de petite durée, qui doivent travailler le week-end ou des jours fériés, à des horaires difficilement compatibles avec la vie de famille », rappelle Mme Ferrier. Toutefois, le commerce d'habillement continue de recruter pour remédier à un « fort turnover », estime la syndicaliste. Les modélistes, mécaniciennes en confection et prototypistes du tech-center d'Etam se préoccupent, elles, de leur reconversion. « On ne trouvera jamais plus de travail en France dans notre métier, il n'y a plus rien ici, tout est parti à l'étranger », regrette Valérie Willynck, secrétaire du CSE. Cette élue CGT, âgée de 56 ans, a réalisé toute sa carrière dans l'entreprise.

Le fardeau de la pandémie de Covid-19

Quand Le Moulin, son entreprise de restauration rapide et fait maison en circuit court, a été placé en redressement judiciaire, Tom Thiellet l'a vite fait savoir sur les réseaux sociaux. « Cela peut inquiéter clientèle et fournisseurs, mais c'est aussi une façon d'informer : le grand public ne se rend pas compte combien c'est dur et violent de diriger une entreprise dans les années qu'on traverse », explique-t-il.

Fondée à Lyon en 2006, l'entreprise reconnue « entreprise solidaire d'utilité sociale » emploie 90 salariés dans deux boutiques et un atelier de production. Son modèle de repas à emporter ou en livraison à destination des « urbains actifs » lyonnais et de traiteur pour des événements a été particulièrement exposé aux contraintes de la crise sanitaire.

« On a eu droit au chômage partiel pour nos salariés, mais cela ne courrait pas l'intégralité de leurs rémunérations, on a décidé de leur verser le complément, se souvient Tom Thiellet. Il fallait aussi continuer de payer les charges. Sans compter que chaque période de restriction de l'activité événementielle était une perte de 30 % à 35 % de notre chiffre d'affaires. On n'arrivait plus à faire face, le prêt garanti par l'Etat est la solution qui nous a été proposée. »

Mis en place en 2020, les prêts garantis par l'Etat (PGE), qui pouvaient aller au-delà des seuils habituels (jusqu'à 25 % du chiffre d'affaires) ont particulièrement attiré les TPE (très petites entreprises, moins de 10 salariés et moins de 2 millions de chiffre d'affaires) et les PME (petites et moyennes entreprises, moins de 250 personnes et moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires) : elles ont reçu 98 % des 804 000 PGE octroyés (hors grandes entreprises), indique BPIFrance. Selon le bilan de la Fédération bancaire française du 25 mars, « le remboursement est conforme aux prévisions ». Mais 4 % des dirigeants de TPE-PME disent craindre de ne pas pouvoir le rembourser.

Le Moulin a obtenu 650 000 euros. Mais il a dû faire face, au cours de la période, à l'inflation des prix alimentaires, la multiplication par quatre de la facture d'électricité et l'essor du télétravail. « Les gens travaillant deux à trois jours chez eux, il nous a fallu trouver deux fois plus de clients pour maintenir nos volumes de vente », explique Tom Thiellet. Un rendez-vous de conciliation avec la banque, début 2023, a permis de reporter le remboursement, mais en concédant une hausse des taux d'intérêt. L'équipe a eu beau multiplier les projets pour pousser le chiffre d'affaires (+ 15 % entre 2023 et 2024), cela n'a pas suffi. « On a voulu réunir tous seuls les conditions pour rembourser notre dette, jusqu'à se mettre en risque, estime M. Thiellet. Le redressement nous a redonné de l'air, on aurait dû le faire plus tôt. » ■

JULIETTE GARNIER
ET ALINE LECLERC



PERTES & PROFITS | RÉGULATIONS

PAR ISABELLE CHAPERON

Vigilance sur les valeurs

Lancer devant un parterre de grands patrons qu'il faut supprimer des normes, c'est comme entrer dans un bar à Marseille et crier « Allez l'Inter Milan ! » Forcément, le public adore. Lors du sommet Choose France réunissant le gratin des multinationales, lundi 19 mai, à Versailles, Emmanuel Macron a affirmé qu'il partageait la vision de Friedrich Merz, le nouveau chancelier allemand, sur l'excès de bureaucratie imposé par l'Union européenne à ses entreprises. Le couple franco-allemand rayonne, l'Europe verte et sociale un peu moins.

« Nous sommes tout à fait d'accord avec le chancelier Merz et d'autres collègues pour aller bien plus vite » en matière de simplification, « et la CS3D [directive sur le devoir de vigilance] et quelques autres régulations ne doivent pas être simplement repoussées d'un an mais écartées », a affirmé le président de la République. Alors que la Commission européenne a engagé un toilettage de ses normes et notamment décalé d'un an l'application de cette directive, le chancelier conservateur, en visite le 9 mai à Bruxelles, avait plaidé pour sa suppression pure et simple. Voté en avril 2024, ce texte impose aux donneurs d'ordre de s'assurer que leurs sous-traitants ne font pas travailler des enfants ou ne pratiquent pas la déforestation sauvage.

Une victoire pour le patronat qui place l'Europe face à ses

contradictions. Coincée entre l'ultralibéralisme américain et le capitalisme d'Etat chinois, elle propose une troisième voie, celle d'un capitalisme plus responsable. Son décrochage économique inquiétant, face aux deux ultrapiques, l'amène à revoir son modèle. Mais jusqu'où ?

En septembre 2024, le rapport Draghi avait établi une feuille de route pour redresser la compétitivité européenne. Alléger le fardeau des contraintes pesant sur les entreprises faisait partie du menu, mais ce n'était pas le plat principal. Les deux causes profondes du retard européen restent les prix trop élevés de l'énergie et la taille insuffisante des marchés de capitaux. C'est là que le moteur franco-allemand doit montrer sa capacité d'entraînement pour sortir l'Europe de l'ornière.

La directive CS3D apparaît perfectible, mais elle porte une charge symbolique forte. Comme la loi française de 2017 sur le devoir de vigilance, elle trouve son origine dans le drame du Rana Plaza. L'effondrement de cet immeuble au Bangladesh, en avril 2013, avait provoqué la mort de 1100 ouvriers et ouvrières travaillant pour H&M, Mango ou C&A. On a fait la leçon au président américain, Donald Trump, sur « nos valeurs » lorsqu'il a rendu illégaux les programmes en faveur de la diversité. Et maintenant ? ■

Medicaid, source de blocage du budget américain et de division des républicains

Ce programme propose une couverture de santé à 70 millions de personnes à bas revenus

NEW YORK - envoyé spécial

L'équation est complexe et les républicains s'échinent à la résoudre. Comment gagner quelques centaines de milliards de dollars aux dépens d'un dispositif auquel Donald Trump a promis de ne pas toucher ? Le programme Medicaid, qui permet à 70 millions de personnes issues de foyers à faibles revenus, dont 40 % d'enfants, de bénéficier d'une couverture de santé, est au cœur des discussions sur le texte budgétaire, baptisé par le président des Etats-Unis « big, beautiful bill » (le « grand et beau projet de loi »).

Les divergences au sein du Grand Old Party sont apparues au grand jour lors des discussions en commission du budget à la Chambre des représentants. L'aile orthodoxe a temporairement bloqué le texte vendredi, estimant que les coupes budgétaires n'étaient pas assez ambitieuses, notamment sur le volet Medicaid, tandis que l'autre aile insiste sur le fait que nombre d'électeurs républicains bénéficient du programme. Les premières analyses fournies par deux élus démocrates du Bureau du budget du Congrès estiment que près de 8,5 millions de personnes perdraient leur couverture santé à l'horizon 2034 pour une économie d'environ 700 milliards de dollars (623 milliards d'euros).

Les élus sont mis doublement sous pression. Par les marchés d'abord, alors que Moody's a re-

affrontait un vent de face sur ce sujet lors des réunions publiques.

Sans boussole depuis leur défaite, les démocrates se sont rangés derrière la bannière Medicaid, défendant l'héritage de leurs années au pouvoir (avec l'extension du programme à travers l'ObamaCare). Si le projet de loi budgétaire est complexe, ils le résument en accusant les républicains de priviver les plus vulnérables de couverture médicale, tout en exonérant les plus riches d'impôts, quitte à exagérer les chiffres.

Baisser le nombre d'ayants droit

Les républicains pensaient, pourtant, avoir trouvé la martingale pour échapper à la mise en accusation, avec une campagne autour de la chasse aux fraudeurs et aux migrants en situation irrégulière. Plutôt que de réduire directement les prestations, cofinancées par l'Etat fédéral et les différents Etats, il s'agit de faire baisser indirectement le nombre d'ayants droit. Le texte prévoit plusieurs mesures visant à compliquer la vie des bénéficiaires, notamment l'augmentation des contrôles sur les revenus et le lieu de résidence, avec une radiation en cas d'absence de réponse.

L'attribution des aides serait aussi conditionnée à un minimum d'heures travaillées pour les adultes valides. Une obligation qui ne devait entrer en vigueur qu'en 2029, mais qui pourrait être avancée, sous la pression

de la frange la plus conservatrice. « Il n'y a aucun doute sur le fait que ces mesures vont bien au-delà de la chasse à la fraude », explique Matthew Fiedler, chercheur au Centre pour les politiques de santé, au sein du groupe de réflexion Brookings Institution. La majeure partie de la réduction des bénéficiaires se ferait parmi des personnes éligibles aux aides, selon la loi actuelle. »

La deuxième lame de la réforme de Medicaid consiste à faire peser davantage la charge sur les Etats, en mettant fin à un tour de passe-passe budgétaire courant aux Etats-Unis, appelé « taxe sur les prestataires ». Cela consiste pour les Etats à augmenter les contributions versées aux établissements de santé dans le cadre de Medicaid, puis à récupérer l'argent supplémentaire (dont une partie a été versée par l'Etat fédéral) par l'intermédiaire d'une taxe sur ces mêmes établissements.

Si tout le monde s'accorde à la déplorer, la manœuvre, inventée à la fin des années 1980 par des républicains dans le New Hampshire, est devenue une partie majeure du financement de Medicaid dans la plupart des Etats. Y mettre fin sans compensation consisterait à renvoyer aux Etats la responsabilité de résoudre le dilemme du Congrès : diminuer les fonds de Medicaid, lever des taxes ou couper dans d'autres programmes. ■

NICOLAS CHAPUIS

PRIX DU MEILLEUR JEUNE ÉCONOMISTE



© Bruno Levy pour Le Monde

Antonin Bergeaud

Lauréat du prix du meilleur jeune économiste 2025
26^e Édition

Ont été primés : Alexandra Roulet (2024) • Julia Cagé et Vincent Pons (2023) • Eric Monnet (2022) • Xavier Jaravel (2021) • Isabelle Méjean (2020) • Stefanie Stantcheva (2019) • Gabriel Zucman (2018) • Antoine Bozio (2017) • Camille Landais (2016) • Pascaline Dupas (2015) • Augustin Landier (2014) • Emmanuel Farhi (2013) • Hippolyte d'Albis (2012) • Xavier Gabaix (2011) • Emmanuel Saez (2010) • Yann Algan & Thomas Philippon (2009) • Pierre-Olivier Gourinchas (2008) • David Thesmar (2007) • Thierry Mayer & Etienne Wasmer (2006) • Esther Duflo & Elyès Jouini (2005) • David Martimort (2004) • Pierre-Cyrille Hautcoeur (2003) • Philippe Martin & Thomas Piketty (2002) • Pierre Cahuc (2001) • Bruno Amable & Agnès Bénassy-Quéré (2000)

LE CERCLE DES ÉCONOMISTES

Le Monde

L'Union européenne empêtrée dans une conjoncture économique morose

Bruxelles table sur une croissance de 0,9 % pour la zone euro en 2025

BRUXELLES - bureau européen

Mario Draghi, l'ancien président de la Banque centrale européenne, avait promis à l'Europe une « lente agonie » si elle ne faisait rien pour reprendre son destin économique en main. A ce stade, même si le retour de Donald Trump accélère leur réflexion sur la nécessité d'investir, les Vingt-Sept n'ont encore rien fait de significatif pour échapper à ce sombre pronostic. Dans ce contexte, les dernières prévisions de la Commission européenne, publiées lundi 19 mai, donnent à voir une Union européenne (UE) où la croissance reste atone.

L'exécutif communautaire a revu à la baisse ses projections et table désormais sur une hausse du produit intérieur brut (PIB) de 0,9 % en 2025 et de 1,4 % en 2026 pour les pays de la zone euro. Le reflux de l'inflation, qui devrait passer sous la barre des 2 % (1,7 % dans la zone euro en 2026) grâce à la chute des prix de l'énergie et au renforcement de l'euro, mais aussi la bonne tenue du marché de l'emploi et de la consommation intérieure devraient permettre d'éviter le pire.

Après la pandémie de Covid-19 et la flambée des prix de l'énergie due à la guerre en Ukraine, Bruxelles invoque désormais la guerre commerciale de Donald Trump pour expliquer les faibles performances européennes. « Les risques sont orientés à la baisse », ajoute Valdis Dombrovskis, le commissaire à l'économie. De fait, les experts de la Commission ont travaillé à partir de la situation actuelle, où Washington a augmenté ses droits de douane à 25 % sur l'acier, l'aluminium et les voitures et à 10 % sur un large éventail de produits.

Or rien ne dit que les Etats-Unis s'arrêteront là. Si aucun accord n'est trouvé d'ici au 9 juillet entre Bruxelles et Washington, les importations de biens imposées à 10 % le seront à 20 %. Qui plus est, Trump doit encore décider de quelle manière il compte traiter les produits pharmaceutiques, les semi-conducteurs et le bois, pour l'heure épargnés. Depuis plusieurs semaines, des discussions laborieuses sont engagées avec l'administration américaine.

« Prudemment optimiste »
Mais l'accord commercial que Londres et Washington ont conclu ainsi que la décision de Washington et de Pékin de faire une trêve incitent les Européens à un certain optimisme. « Hier encore, j'ai échangé avec le ministre du commerce américain, Howard Lutnick, sur les domaines dans lesquels un accord pourrait commencer à prendre forme », a ainsi déclaré, le 15 mai, Maros Sefcovic, le commissaire au commerce, se disant « prudemment optimiste ».

La situation de l'Union est d'autant plus inquiétante que l'Allemagne, qui en a longtemps été le moteur, traverse une grave crise. Alors que les fondements de son modèle économique ont tous vacillé, elle peine à renouer avec une activité solide. Après deux ans de récession, la croissance devrait stagner cette année (+ 1,1 %) et repartir à la hausse en 2026 (+ 1,5 %).

Les 1000 milliards d'euros que le nouveau chancelier, Friedrich Merz, veut investir dans la défense et les infrastructures pourraient changer la donne, mais, à ce stade, ce plan reste à concrétiser.

En France, la situation n'est pas plus enthousiasmante. La croissance du PIB devrait fortement y décliner cette année, du fait des

ajustements budgétaires en cours et des incertitudes liées au commerce mondial, pour atteindre 0,6 %, avant de remonter à 1,3 % en 2026. Le chômage serait de 7,8 % en 2026, tandis que la situation des finances publiques resterait alarmante. La Commission prévoit en effet que le déficit français représente 5,6 % du PIB en 2025 et 5,7 % en 2026, contre 5,8 % en 2024, tandis que la dette devrait poursuivre sa progression, de 113 % à 118,4 % de la richesse nationale entre 2024 et 2026.

Italie, la troisième économie européenne, reste à des niveaux de croissance très modestes (-0,7 % en 2025 et 0,9 % en 2026) et sa dette publique continue d'augmenter (à 138,2 % du PIB en 2026). Seuls onze des vingt-sept Etats membres, dont l'Espagne et la Pologne, devraient afficher une croissance d'au moins 2 %.

Bruxelles n'a pas tenu compte, dans ses prévisions, des investissements massifs que pourraient faire les Européens dans la défense, sur fond de désengagement américain du Vieux Continent. Ils y consacraient, en 2024, 1,4 % de leur PIB et ce chiffre devrait atteindre 1,6 % cette année, estime Bruxelles, loin de l'objectif assigné par l'OTAN de 2 %, lequel pourrait après le sommet de l'organisation, prévu en juin, être porté à 5 %.

Presque tous les Etats membres souhaitent se réarmer. Mais cette volonté se heurte à un problème majeur : l'état de leurs finances publiques. La Commission européenne a prévu des flexibilités budgétaires, afin de les libérer des critères de Maastricht. Mais certains pays, comme la France ou l'Italie, déjà en dehors des clous, ne peuvent pas prendre le risque de perdre la confiance des marchés. ■

VIRGINIE MALINGRE

La renaissance du métallurgiste Aubert & Duval

Le fabricant, repris en 2023 par Airbus et Safran, profite des commandes des industriels de la défense

LES ANCIZES ET SAINT-GEORGES-DE-MONS (PUY-DE-DÔME) - envoyé spécial

Sur la façade de l'usine UKAD de Saint-Georges-de-Mons (Puy-de-Dôme), à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Clermont-Ferrand, les initiales de l'ancien associé kazakh UKTMP sont encore visibles. Mais d'ici peu, un seul nom s'affichera en grand : Aubert & Duval, qui a racheté, en janvier 2022, les parts du kazakh dans cette société de billettes de titane. Le coup de peinture n'est pas que symbolique : il affirme aussi les nouvelles ambitions du groupe dans ce métal extrêmement complexe à produire, très prisé des industriels de l'aéronautique et de la défense en raison de ses propriétés physiques, alliant légèreté et robustesse.

Forgés par Aubert & Duval, les trains d'atterrissement de l'Airbus A350 sont en titane. Boeing est aussi client. Tout comme l'équipementier aéronautique Safran, le producteur de missiles MBDA ou ArianeGroup. Ce métal entre aussi dans la fabrication de certaines pièces du moteur M88 qui équipe les Rafale de Dassault Aviation.

Pour être plus autonome dans ses approvisionnements en matières premières, le groupe dispose, à côté de la forge, d'une usine de production de lingots de titane (EcoTitanium) montée, il y a dix ans, avec l'appui du Crédit agricole et de l'Agence de la transition écologique, toujours actionnaires. Elle fonctionne, à 75 %, à partir de copeaux de titane recyclés et collectés en Europe, afin de s'affranchir de fournisseurs russes, chinois ou américains. Son four à plasma, qui peut monter à une température de 1700 degrés, permet de composer des alliages spéciaux que seuls des acteurs étrangers savaient produire jusqu'à présent.

« Le titane répond à notre mission de souveraineté », affirme Etienne Galan, président d'Aubert & Duval depuis janvier, rencontré le 7 mai, lors d'une visite du site organisée pour la presse. Avant la guerre en Ukraine, la majorité de ce métal

« Nous accélérerons sur le titane pour permettre à nos clients de ne plus être dépendants du métal russe »

ÉTIENNE GALAN
président d'Aubert & Duval

utilisé en Europe venait de Russie, VSMPO-Avisma détenant entre un quart et un tiers du marché mondial. Depuis, les industriels cherchent d'autres sources d'approvisionnement. « Nous accélérerons sur le titane pour permettre à nos clients de ne plus être dépendants du métal russe », indique M. Galan, sans donner plus de détails.

Depuis 2022, la production de l'ex-atelier UKAD, rebaptisé « Forge Titane », a déjà doublé. Elle doit encore progresser de 30 % cette année. L'usine tourne vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept. La cadence d'EcoTitanium, qui avait été mis à l'arrêt quasiment deux ans suite à la pandémie de Covid-19, remonte. Elle devrait doubler à moyen terme. « On sera à plein régime avant trois ans », annonce le président d'Aubert & Duval. A terme, le titane devrait assurer 20 % du chiffre d'affaires total du groupe.

Aacier pour les canons Caesar

Cette remontée en cadence dans le titane concrétise la renaissance du métallurgiste, cinq ans après avoir frôlé la catastrophe industrielle. En 2020, plus grand monde ne donnait cher de l'ancienne filiale du groupe Eramet. Miné par des années de tensions entre l'actionnaire et la famille Duval, qui tenait encore à l'époque les manettes, et un sous-investissement chronique, l'industriel est mis K.O. par la crise sanitaire.

En mars 2020, du jour au lendemain, l'industrie aéronautique, son premier client, arrête les commandes. Conséquence, une perte d'exploitation de 87 millions



Un lingot de titane sous presse, sur le site d'Aubert & Duval, à Saint-Georges-de-Mons (Puy-de-Dôme), le 11 avril 2024. CYRIL ABAD

d'euros en 2020 et près de 400 suppressions de postes, soit environ 10 % de ses effectifs français, tous sites confondus. Pour Eramet, c'est la crise de trop : Aubert & Duval est mis en vente.

Pour ne pas perdre un fournisseur précieux, au risque de devenir totalement dépendants de métallurgistes américains ou russes, les industriels Airbus et Safran, premiers clients d'Aubert & Duval, finalisent son rachat en avril 2023, pour 170 millions d'euros, épaulés par le fonds d'investissement Tikehau. Le sauvetage est soutenu par l'Etat. Ce dernier a gardé son action spécifique au capital lui donnant un droit d'agrément des actionnaires ou la possibilité de s'opposer à des cessions d'actifs et

de s'assurer du maintien sur le sol français de ces capacités souveraines. Aubert & Duval dispose, par exemple, dans son usine d'Issoire (Puy-de-Dôme), d'une presse de 65 000 tonnes, la seule de ce type en Europe. Les cinq autres dans le monde se trouvent en Russie, en Chine et aux Etats-Unis.

C'est aux Ancizes, implantation historique du groupe, situé à quelques centaines de mètres des ateliers de titane de Saint-Georges-de-Mons, qu'a été forgé, début 2024, un bloc d'acier de près de 50 tonnes avec lequel sera fabriquée la cuve du réacteur nucléaire du porte-avions de nouvelle génération, appelé à remplacer le Charles-de-Gaulle à l'horizon 2038. Établis sur le plateau des Combrailles

en 1917 pour profiter de l'électricité de la Compagnie hydroélectrique d'Auvergne et se positionner loin de la frontière allemande, les ateliers des Ancizes n'avaient encore jamais sorti un lingot de cette taille. De ces murs de briques noircies par le temps et les fumées sortent aussi les lingots de 25 tonnes d'acier dans lesquels sont ensuite façonnés les fûts des canons Caesar, dans l'usine de Firminy (Loire) d'Aubert & Duval.

« Malgré les difficultés et le plan social de 2020, le savoir-faire était là. C'est pour cela qu'on a gardé le nom Aubert & Duval. Nous nous sommes appuyés dessus, on a juste renforcé les maillons faibles – approvisionnement, logistique, informatique, contrôle... », dit M. Galan.

Un plan d'investissement de 350 millions sur quatre ans a été lancé, soit le double du montant moyen d'avant le changement d'actionnaires. Le dirigeant sait que « pour continuer à investir, voire à engager encore plus d'argent, il faut améliorer la rentabilité ». Aubert & Duval est revenu à l'équilibre en 2024.

Si « les clients ont plus confiance et qu'Aubert & Duval n'est plus dans la crise permanente, il faut concréteriser » cette renaissance « dans la montée en cadence », admet M. Galan. Il fixe le « poids de forme » de l'entreprise autour de 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel, contre 844 millions en 2024 et 494 millions en 2020. ■ OLIVIER PINAUD

Un projet de data center géant lancé en Ile-de-France

Annoncé lundi, le complexe regroupera notamment le français Mistral IA et le fonds émirati MGX

Une puissance électrique allant jusqu'à 1,4 gigawatt (GW) en 2030, soit presque autant que la centrale nucléaire EPR dernier cri de Flamanville (1,6 GW) dans la Manche, et 8,5 milliards d'euros d'investissement... L'un des projets de centres de données annoncés, lundi 19 mai, à Versailles, lors du sommet Choose France – organisé par l'Elysée –, qui accueille les dirigeants de grandes entreprises étrangères, assume une forme de gigantisme : il promet « le plus grand campus d'intelligence artificielle [IA] d'Europe », vante ainsi le communiqué de l'Elysée.

L'alliance de partenaires réunis dans un joint-venture spécifique est également inédite : on y trouve la start-up d'IA générative française Mistral AI, le fonds d'investissement des Emirats arabes unis consacré à l'IA MGX, l'américain leader mondial des processeurs pour IA Nvidia, ainsi que le groupe de construction Bouygues, le spécialiste français de la fibre optique Sipartech, la Banque publique d'investissement BPI, les acteurs de l'électricité EDF et RTE et, enfin, l'École polytechnique.

Non encore dévoilé, le site sera implanté en Ile-de-France. La construction devrait débuter au

second semestre 2026, et la mise en service d'ici à 2028.

« Le campus IA marque une étape décisive dans le renforcement de la position de la France en tant que leader mondial de l'IA, croit Arthur Mensch, le PDG de Mistral AI. En réunissant une expertise de premier plan et des solutions de pointe sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'IA, cette initiative vise à favoriser des écosystèmes d'IA durables et à créer des avantages tangibles pour les entreprises, les institutions publiques et les acteurs académiques. » Les processeurs installés dans ce campus doivent permettre de répondre aux énormes besoins en calcul informatique des IA, liés à l'entraînement des modèles, à leur adaptation à un cas d'usage, puis à chaque requête d'utilisateur (inférence).

Conflits d'usage

Symbolique de la volonté du président Macron de faire de la France un des leaders de l'IA et de devenir une terre d'accueil de data centers, ce type de projet de grande envergure pose, bien sûr, des questions. Sur le plan environnemental, le communiqué promet « des centres de données à faible émission de carbone optimisés

pour l'IA ». En effet, l'Elysée vante régulièrement les faibles émissions en CO₂ du nucléaire français comme un avantage compétitif.

Toutefois, des acteurs comme le cercle de réflexion The Shift Project dénoncent de longue date une course au gigantisme dans l'IA et soulignent ledéfi posé pour la consommation électrique par les grands data centers, susceptibles, au niveau national ou local, de créer des « conflits d'usages » avec l'électrification des transports publics et de la voiture, la réindustrialisation, etc. Associé au projet, RTE reconnaît déjà en 2024 que « les demandes de raccordement de nouveaux centres de données au réseau électrique sont en nette augmentation », prévoyant un bond de la consommation des data centers de 10 térawattheures (TWh), en 2020, à entre 15 et 20 TWh, en 2030, puis de 23 à 28 TWh, en 2035.

Pour absorber les nombreux nouveaux grands projets annoncés au sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle, qui s'est tenu à Paris, en février, Matignon a listé une cinquantaine de sites « clés en main » censés être adaptés aux besoins électriques.

Autre enjeu sensible, la souveraineté. Lors du sommet de l'IA,

quand Emmanuel Macron avait annoncé 109 milliards d'euros d'investissements privés dans les data centers et l'IA en France, le leader de La France insoumise, Jean-Luc Mélenchon, y avait vu le risque de transformer la France

en « colonie numérique » en renforçant les acteurs dominants américains comme Amazon, Google ou Microsoft. En raison des tensions avec les Etats-Unis de Donald Trump, M. Macron lui-même a appelé de ses vœux l'émergence d'un « cloud souverain » européen, début mai.

Recrudescence de chantiers

Le projet porté par MGX n'est, quant à lui, pas américain mais il découle des accords de coopération en matière d'IA signés en février entre M. Macron et le président des Emirats arabes unis, Mohammed Ben Zayed Al Nahyan.

Ceux-ci prévoient jusqu'à 50 milliards d'euros d'investissement. Les porteurs du projet annoncé lundi assurent, toutefois, dans leur communiqué qu'il s'agit d'une « infrastructure souveraine » avec une « intégration de cloud souverain », sans donner de précision pour l'heure.

Ces questions dépassent le seul

tral et de MGX, vu la recrudescence de chantiers d'envergure en France : 20,8 milliards d'euros (sur 109 annoncés en février) ont été confirmés lundi (dont les 8,5 du joint-venture avec MGX).

Le canadien Brookfield, par le biais de sa filiale Data4, investira à terme 20 milliards d'euros, dont 10 milliards à court terme sur un site à Cambrai (Nord) – en chantier à partir de 2026, avec 300 mégawatts de capacité électrique – puis le reste sur deux autres sites du Nord, avec une capacité totale de 2 GW. L'américain Prologis, qui a annoncé 6,4 milliards d'euros d'investissement en France, va louer 1 milliard d'ici à 2028 à Marseille, à Lyon, à Paris et au Havre (Seine-Maritime), selon l'Elysée.

L'américain Digital Realty injectera, lui, 300 millions d'euros à Marseille et 2 milliards d'euros en Ile-de-France à Dugny (Seine-Saint-Denis). Le consortium Oreus a, pour sa part, annoncé, lundi, la mise en service, dès juillet, près de Grenoble, d'un des data centers consacrés à l'IA les plus puissants d'Europe (800 millions d'euros d'investissement). Il compte parmi ses partenaires Core42, filiale de l'entreprise d'IA des Emirats arabes unis G42. ■

ALEXANDRE PIQUARD

FINANCE La banque centrale chinoise baisse deux taux d'intérêt

La banque centrale chinoise a abaissé, mardi 20 mai, deux taux d'intérêt-clés, ceux de référence pour les prêts à court et à long terme, à des niveaux historiquement bas. Cette baisse vise à stimuler la croissance sur fond de tensions commerciales avec Washington et de crise du secteur immobilier. – (AFP)

AUTOMOBILE Le titre de CATL bondit lors de son introduction à Hongkong

Le titre du géant chinois des batteries pour véhicules électriques CATL s'est envolé, lors de son introduction à la Bourse de Hongkong, mardi 20 mai. Réalisant la plus grosse opération de ce type en 2025 dans le monde, il a atteint 311,40 dollars de Hongkong (35,40 euros), soit une hausse de 18,4 % de son prix d'introduction. – (AFP)

INDUSTRIE NAVALE
MSC Croisières commande deux navires à Saint-Nazaire
L'armateur suisse MSC Croisières a confirmé, lundi 19 mai, l'achat de deux navires aux Chantiers de l'Atlantique, à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). Un investissement de 3,5 milliards d'euros. – (AFP)

Le régime managérial des universités britanniques

Des départements et des postes d'enseignants-chercheurs sont sacrifiés sur l'autel de la rentabilité

LONDRES - correspondante

A umoment de s'inscrire pour son bachelier, Oli Sturdy s'est rapidement décidé pour l'université du Kent, au Royaume-Uni. «Son département d'anthropologie était l'un des meilleurs du pays, relate le jeune homme de 22 ans. Il avait développé une expertise dans le domaine de l'anthropologie biologique et abritait le seul master d'Europe en ethnobotanique.» Il rejoint l'institution, dans la cité médiévale de Canterbury, dans le sud de l'Angleterre, à l'automne 2022.

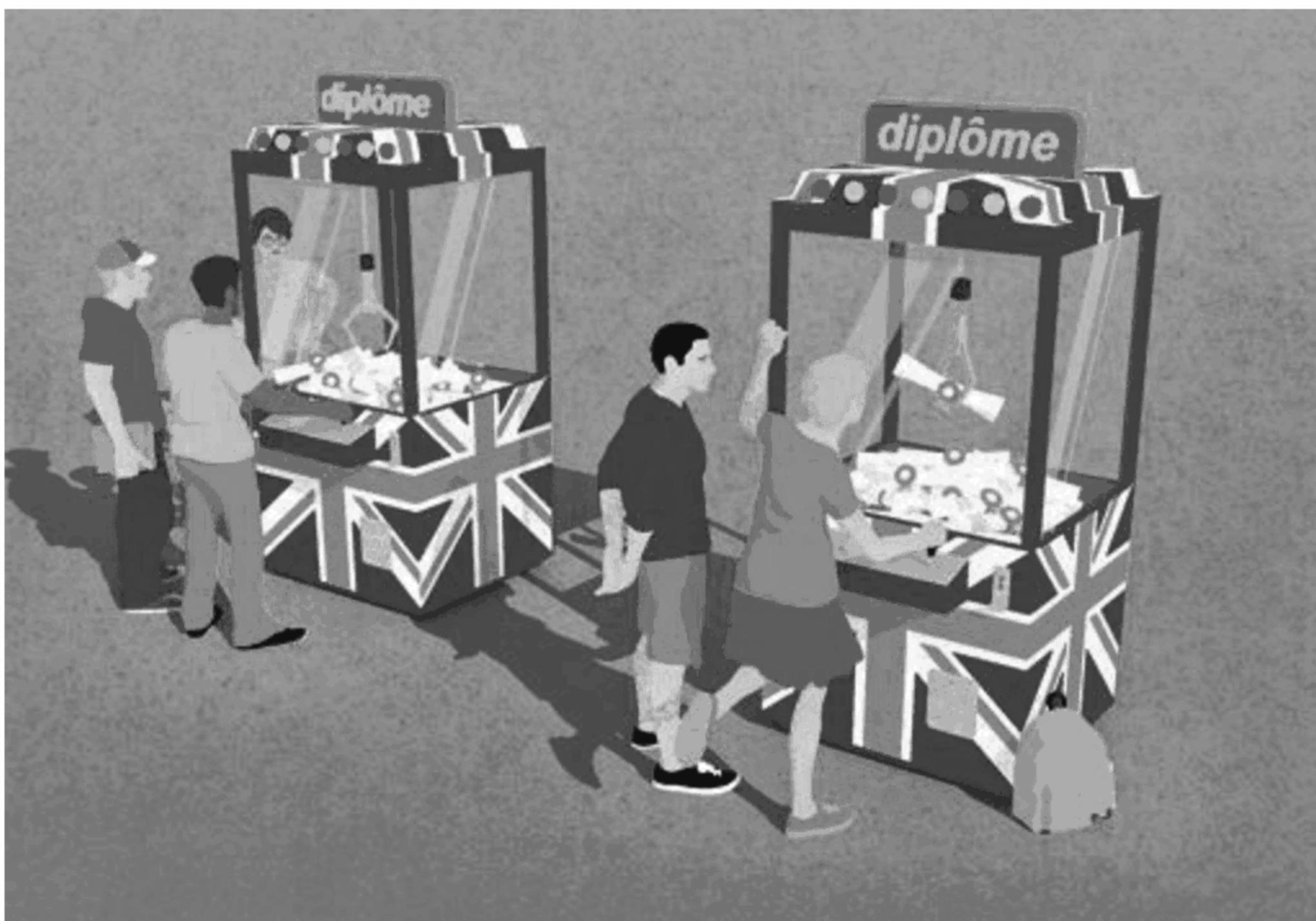
Mais, au moment de choisir ses modules, l'étudiant se rend compte qu'une partie d'entre eux ont disparu. Lorsqu'il entame sa deuxième année, en 2023, il y en a encore moins. En mars 2024, il apprend que son département va être supprimé. «Je pourrai terminer mes études, mais l'université a cessé d'enrôler de nouveaux étudiants», raconte-t-il. Désormais en dernière année, Oli Sturdy n'a plus que deux modules à disposition, contre une quinzaine en temps normal, et le département compte seulement deux enseignants. Début 2024, l'université du Kent a supprimé six départements, citant des «défis financiers». Durant l'année 2022-2023, elle a perdu 12 millions de livres sterling (14 millions d'euros), un déficit qui devrait se creuser en 2023-2024 pour atteindre 31 millions de livres, selon les derniers comptes. Outre l'anthropologie, l'institution cessera d'enseigner l'histoire de l'art, la philosophie et les études religieuses, le journalisme, la musique et l'assistance sociale.

«L'université a ciblé un certain nombre de branches, essentiellement dans les sciences humaines et sociales, jugées trop onéreuses», note Alvise Sforza Tarabochia, qui dirige le département des langues modernes et a lancé une pétition en 2024 pour s'opposer aux coupes. «Elle nous a d'abord demandé de réduire le nombre de modules enseignés, avant d'insupprimer certains.» Les enseignants se sont vu proposer un plan de départs volontaires. Jon Williamson, qui enseignait la philosophie à Kent depuis 2005, a retrouvé un poste à l'université de Manchester, mais il reste marqué par cette expérience. «Tout ce que nous avons bâti au sein du département a disparu, confie-t-il. Notre recherche, notamment dans le domaine de la philosophie de la médecine et des sciences, était à la pointe.» Certains de ses collègues sont toujours à la recherche d'un emploi.

Fournisseurs de prestations
L'université du Kent n'est pas la seule institution en difficulté. Au Royaume-Uni, 5361 postes d'enseignant au moins seront supprimés cette année, selon le syndicat University and College Union. Les universités de Cardiff, Oxford Brookes, Goldsmiths, de Surrey, de Hull, Aston et Kingston ont toutes annoncé l'arrêt de certains départements, principalement dans les sciences humaines et sociales.

Les frais d'inscription, qui ont longtemps soutenu les finances des universités britanniques, ne suffisent plus à compenser la carence de subventions fournies par le gouvernement, de l'ordre de 1150 livres par étudiant et par an en moyenne. Une somme insuffisante pour couvrir le coût réel de l'enseignement, selon le think tank Institute for Fiscal Studies.

En 1998, le gouvernement travailliste de Tony Blair a introduit pour la première fois des frais d'inscription universitaires, plafonnés à 1 000 livres par an. En 2012, alors que les conservateurs étaient au pouvoir, cette limite est passée à 9 000 livres par



FRED PÉAULT

«La stabilité financière du secteur est en danger. Des institutions risquent la faillite»

TERENCE KARRAN
enseignant-chercheur
à l'université de Lincoln

an. Mais, depuis lors, elle n'a crû que de 250 livres, pour atteindre 9 535 livres par an, alors que les autres coûts (salaires, équipements, frais énergétiques) prennent l'ascenseur dans le sillage de l'inflation.

Pour compenser ce manque à gagner, les institutions britanniques se sont tournées vers les étudiants étrangers, dont les frais d'études ne sont pas plafonnés. Une licence en médecine à l'université de Cambridge coûte 67 000 livres par an si l'on n'est pas un résident britannique. «Les universités se sont muées en fournisseurs de prestations éducatives, vendues au plus offrant», souligne Terence Karran, un expert de la politique universitaire à l'université de Lincoln.

Mais cet âge d'or a pris fin abruptement en 2024. «Soucieux de faire baisser les chiffres de l'immigration, le gouvernement a interdit aux étudiants étrangers d'emigrer au Royaume-Uni en compagnie de leur époux ou de leurs enfants», relate-t-il. A la rentrée 2024, le nombre de visas octroyés à des étudiants étrangers, notamment à ceux provenant d'Inde et du Nigeria, nombreux à être déjà mariés avec des enfants, avait chuté de 17 % par rapport à l'année précédente. Dans certaines institutions, la baisse a atteint de 30 % à 50 %.

«La stabilité financière du secteur tout entier est en danger,

assure le chercheur. Certaines institutions risquent désormais la faillite.» D'ici à 2026, 72 % des universités pourraient se retrouver en déficit, a mis en garde l'office pour les étudiants, un organisme chargé des affaires étudiantes au sein du département de l'éducation.

Vision clientéliste

La situation exacerbe une tendance à la «*marchandisation des études*», qui avait pris racine durant les quatorze années des différents gouvernements conservateurs, au pouvoir de 2010 à 2024, estime Alvise Sforza Tarabochia. «On garde les branches qui ont le plus de potentiel financier, soit parce qu'elles attirent un nombre important d'étudiants, soit parce qu'elles produisent des diplômés qui vont gagner des salaires élevés et repayer rapidement leur dette étudiante», détaille-t-il. Et on se défaît de celles qui sont moins rentables.» Les sciences humaines et sociales en pâtissent, ainsi que les institutions situées dans les régions défavorisées du pays, où les salaires sont plus bas, selon lui. Les sciences, la médecine et le droit bénéficient en revanche de cette approche.

Du côté des étudiants, les frais qui leur sont facturés, élevés en comparaison avec d'autres universités à l'international, font émerger une vision clientéliste des études, note Terence Karran :

«Ils se demandent comment maximiser leur retour sur investissement.» Cela a fait chuter l'enrôlement dans les sciences humaines, qui est passé de près de 60 % en 2015-2016 à 38 % en 2021-2022, selon The British Academy.

Cette culture managériale a également été mise en œuvre à l'intérieur des universités. «Les universitaires sont constamment évalués en fonction de la qualité de leur recherche et de la satisfaction des étudiants», relate Chavan Kissoon, un spécialiste de l'éducation numérique à l'université de Lincoln, qui a réalisé une étude à ce sujet avec Terence Karran. Parmi les outils employés par les universités britanniques pour évaluer leurs chercheurs figure SciVal, de la société Elsevier, qui classe ces derniers en fonction du nombre de publications et de citations obtenues dans les revues. L'application Worktribe permet, quant à elle, de surveiller les fonds générés par chaque universitaire.

A cela s'ajoutent l'enregistrement des cours et la surveillance des propos tenus sur les réseaux sociaux, grâce notamment à Meltwater. A partir des publications sur les réseaux sociaux, cette société permet de déterminer l'opinion dominante d'une personne sur un thème particulier. De leur côté, les étudiants se prononcent sur la qualité de l'enseignement par l'entremise d'un

La «culture de l'audit» qui s'est installée a un impact sur la santé mentale des universitaires

sondage national (National Student Survey) et de divers portails en ligne (Rate Your Lecturer, Coursemate).

L'usage de ces techniques d'évaluation met en danger la liberté académique, argumente Terence Karran : «Les chercheurs sont guidés par les possibilités de bourse et les domaines prioritaires identifiés par leur université lorsqu'ils sélectionnent des thèmes de recherche.» Certaines grandes découvertes britanniques, comme la structure de l'ADN, décrite par le docteur Francis Crick (1916-2004) en dehors du cadre étroit de sa thèse, ne seraient plus possibles aujourd'hui, pense-t-il. Les questions sensibles ou polémiques risquent également d'être délaissées.

Dans le cadre de leur enseignement, les universitaires priviliereraient le divertissement au détriment de la transmission du savoir. «Les cours doivent être amusants si on veut obtenir un commentaire positif en ligne», glisse Chavan Kissoon. Cela mène également à une inflation des notes, poursuit-il : «On ne va pas mettre une mauvaise évaluation à un étudiant chargé de juger la qualité de vos cours.»

La «culture de l'audit» qui s'est installée dans les établissements britanniques a un impact sur la santé mentale des universitaires, qui sont 40 % à avoir envisagé de quitter le secteur, selon un sondage de l'ONG Education Support Partnership. Leurs perspectives de carrière sont en effet fréquemment liées aux évaluations dont ils font l'objet. «On nous confie des objectifs à atteindre, et si on n'y parvient pas, on risque de passer à côté d'une promotion, voire de perdre son poste», détaille Alvise Sforza Tarabochia. En 2021, l'université de Liverpool s'est appuyée sur le nombre de citations obtenues par les chercheurs pour décider qui garder dans le cadre d'un programme de licenciements.

A cause de ce climat délétère, Oli Sturdy, l'étudiant en anthropologie, a prévu de quitter le Royaume-Uni. «Je voulais effectuer mon master à l'université du Kent, mais la branche que j'ai choisi d'étudier ne semble plus être une priorité dans ce pays, qui traite ses universités comme des entreprises devant générer des bénéfices», déplore-t-il. Direction les Pays-Bas ou le Danemark. ■

JULIE ZAUGG

Au Royaume-Uni, «les universitaires sont en permanence surveillés et évalués»

PROFESSEURE DE SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION au Royaume-Uni, Jo-Anne Dillabough a mené un projet de recherche consacré aux attaques contre l'éducation supérieure et à l'influence du populisme.

Vous évoquez une hausse de la censure dans les universités. Ce constat s'applique-t-il à des contextes aussi différents que la Turquie et le Royaume-Uni ?

Tout à fait. En Turquie, l'Etat a essentiellement obtenu une mainmise sur les institutions d'éducation supérieure. Toute dissension au sein des universités est sévèrement punie. Au Royaume-Uni, la loi sur la liberté d'expression dans les universités anglaises, adoptée en 2023, peut au premier abord apparaître comme une avancée, puisqu'elle défend le droit d'exprimer toutes les opinions, si controversées soient-elles. Mais il s'agit d'une création des milieux anti-«woke», destinée à éviter les «annulations» de personnalités controversées. Elle ne fait qu'accroître les divisions entre les camps progressiste et conservateur, sans pour autant protéger la liberté d'expression. Des étudiants ont par exemple été suspendus pour avoir pris part à une manifestation non violente en faveur de Gaza, en mai 2024.

Au Royaume-Uni, vous avez identifié une tendance à la privatisation des universités. Comment s'exprime-t-elle ?

Les institutions d'enseignement supérieur britanniques ont adopté un modèle de financement à l'américaine. Le gouvernement, notamment celui des conservateurs [au pouvoir entre 2010 et 2024], ne perçoit pas les universités comme un service public devant être financé avec l'argent de l'Etat. Cela l'a amené à réduire les fonds qui leur sont octroyés, tout en augmentant les frais pour les étudiants. En parallèle, les universités sont encouragées à devenir plus entrepreneuriales, en attirant des fonds de la part de donateurs privés.

Quel est l'effet de ce nouveau paradigme sur l'enseignement supérieur ?

Les universités les plus prestigieuses sont les mieux placées pour monter des campagnes de levées de fonds et attirer des donateurs privés. Les institutions plus petites ou davantage tournées vers les segments défavorisés de la population peinent en revanche à jouer ce jeu. De même, cette logique favorise les sciences et l'informatique, car on estime que ces disciplines ont le potentiel de produire un retour sur investissement important, au

détriment des sciences humaines et sociales. Ces dernières sont pourtant essentielles pour promouvoir la pensée critique et traiter les grandes questions de notre époque, comme les inégalités ou l'intelligence artificielle.

Les attentes des universités vis-à-vis de leurs enseignants ont-elles également évolué ?

Les universitaires sont en permanence surveillés et évalués. La pression est vive de se conformer à un certain langage ou d'éviter les thèmes controversés, sachant que cela peut avoir un impact sur une carrière.

Vous évoquez également un changement de perception envers l'éducation supérieure au sein de la population...

Les milieux conservateurs ont développé un discours populiste, faisant circuler des mythes sur une élite progressiste qui aurait instrumentalisé l'enseignement supérieur pour promouvoir un agenda radical de gauche. La méfiance envers le supérieur est particulièrement marquée du côté des classes ouvrières blanches, qui se sentent délaissées par une société avançant trop vite. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR J. ZA.

Jeannette Laot Figure de la CFDT



En 1980. PATRICK DE NOIRMONT/AFP

Pionnière du féminisme dans le syndicalisme, figure historique de la CFDT, Jeannette Laot est morte le 14 mai à Strasbourg, à l'âge de 100 ans. Née dans une famille bretonne, catholique et de gauche, le 15 janvier 1925, à Landerneau (Finistère), elle fréquente une école catholique et devient pupille de la nation en 1938 après le décès de son père, gazé pendant la première guerre mondiale. Elle obtient cette année-là son certificat d'études et quitte l'école pour aider sa mère dans sa boucherie.

Durant l'Occupation, elle travaille chez une cousine modiste, la boucherie fermant certains jours faute d'approvisionnement. Jeannette Laot affirme vite sa volonté de concilier sa foi et son désir de justice sociale. En 1948, elle est embauchée à la manufacture de tabac de Morlaix comme ouvrière dans un atelier d'écotage des feuilles de tabac puis à la confection de cigares. Elle adhère d'abord à Force ouvrière, mais, heurtée par sa proximité avec la direction et son anticléricalisme, elle fonde une section de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), avec le concours de militants de l'Action catholique ouvrière.

En 1954, secrétaire générale de la Fédération nationale de la Société d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes, elle monte à Paris et entre au conseil fédéral de la Fédération des finances de la CFTC. Elle s'investit dans le courant minoritaire Reconstruction, qui milite pour une déconfessionnalisation de la CFTC – qui interviendra en novembre 1964 avec la naissance de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), une minorité décidant de maintenir la CFTC –, mais elle a le sentiment de n'exister que «dans les moments stratégiques» et se sent «marginale et isolée».

Oratrice écoute
Mère célibataire – sa fille, Françoise, nait en 1957 –, Jeannette Laot, déracinée dans la capitale, est mal à l'aise dans une fédération dominée par les inspecteurs des finances. En 1963, elle entre au conseil confédéral de ce qui est encore la CFTC, alors qu'elle s'est déjà fortement impliquée au sein de la commission féminine, où elle siégera de 1961 à 1970. Oratrice écoute et passionnée, elle y fait entendre une voix singulière, engageant une réflexion sur la condition féminine. Déterminée à faire évoluer la place des femmes dans la CFDT, sans jamais disposer ce combat de la lutte des classes, elle doit surmonter bien des résistances dans l'appareil.

15 JANVIER 1925 Naissance à Landerneau (Finistère)
1963 Entre au conseil confédéral de la CFTC
1970 Membre de la commission exécutive de la CFDT
1981 Conseillère sociale à l'Elysée chargée des conditions de travail et des femmes
14 MAI 2025 Mort à Strasbourg

Avec l'appui d'Edmond Maire, Jeannette Laot entre, en 1970, à la commission exécutive (le gouvernement de la centrale), où elle est la seule femme. Chargée également, jusqu'en 1973, du secteur action sociale et cadre de vie, elle a l'impression de n'être perçue que comme la «porte-parole des femmes». Elle est cataloguée «mairiste»: «j'ai été une fidèle [d'Edmond Maire], dit-elle, mais sa pratique ne me convenait pas toujours.» Catholique pratiquante, vice-présidente du Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception, de 1973 à 1975, elle conduit la CFDT à se prononcer pour «une procréation volontaire et consciente» et défend la loi Veil sur l'IVG.

Quand, en 1974, la CFDT participe aux Assises du socialisme organisées par le Parti socialiste, Jeannette Laot ne décolère pas: «La direction confédérale qui prend une position politique comme celle-là. C'est impensable! On est pour le socialisme démocratique, mais le nôtre!» Elle publie, en 1977, *Stratégie pour les femmes* (Stock): «L'organisation, écrit-elle, ne nous offre que deux possibilités: nous identifier à son analyse, son champ d'activité. Ou nous autocensurer. C'est ce qui se produisait. (...) Nous restions souvent complexées, mutiles.»

En 1981, elle devient conseillère sociale de François Mitterrand, chargée des conditions de travail et des femmes. Elle apprécie cette mission, jusqu'en 1986, mais elle a «le sentiment d'être un peu exclue de sa "famille" d'origine». «Edmond [Maire] ne passait pas par moi», regrette-t-elle. Inspectrice générale des PTT jusqu'à sa retraite, en 1990, elle avait pris ses distances avec l'orientation de la CFDT: «Quelle différence, s'interroge-t-elle dans *Le Monde*, en 2004, entre le "réformisme" du Medef, celui de la droite, celui du social-libéralisme et celui de la CFDT?» Ces dernières années, elle vivait à Strasbourg où habitait sa fille, Françoise, librairie, et avait perdu progressivement la vue. Ce qui la privait du plaisir de la lecture. ■

MICHEL NOBLECOURT

Le Monde
Le Carnet

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes soit par e-mail : carnet@mpublicite.fr (en précisant impérativement votre numéro de téléphone et votre éventuel numéro d'abonné ou de membre de la SDL)
soit sur le site : https://carnet.lemonde.fr
L'équipe du Carnet reviendra vers vous dans les meilleurs délais pour vous confirmer la parution.

carnet@mpublicite.fr
https://carnet.lemonde.fr

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Vladimir Aisenstein-Averoff, son fils, Paul Averoff, son petit-fils, La famille et les proches, ont la douleur de faire part du décès de

Marilia AISENSTEIN-AVEROFF, psychanalyste, survenu le mercredi 14 mai 2025, à son domicile à Paris, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Un hommage lui sera rendu le vendredi 23 mai, à 15 h 30, en la salle de la Coupole du crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Son urne sera déposée aux côtés de son mari

Léo AISENSTEIN, en Grèce, dans le cimetière familial, à Evia.

La Société psychanalytique de Paris a l'immense tristesse de faire part du décès de

Marilia AISENSTEIN-AVEROFF, survenu ce 14 mai 2025, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Philosophe de formation, psychanalyste formateur de la SPP, elle en fut la présidente entre 1995 et 1998. Très engagée dans des liens à l'international, membre des Sociétés psychanalytiques hellénique et britannique, elle participa à la recherche en psychosomatique et écrivit de nombreux travaux, en particulier dans ce domaine.

Ses collègues lui rendent hommage, et adressent leurs condoléances émues à ses proches.

Nous avons la tristesse d'annoncer le décès de

Françoise BRÉCHIGNAC, survenu le 12 mai 2025, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 26 mai, à 10 heures, au funérarium de Clamart.

Sabine Bréchignac, sa fille, Arthur, Martin et Justine Pavot, ses petits-enfants.

Ludmila, Simon et Lara Charles ont la profonde tristesse de faire part de la mort de

David CHARLES, le 25 avril 2025.

Claudine et Philippe Lefèvre, sa fille et son gendre,

Philippe et Dominique Conso, son frère et sa belle-sœur, Christine et Francis Taltas, sa sœur et son beau-frère, Olivier et Martin Lefèvre, ses petits-fils,

ont la tristesse d'annoncer le décès, survenu le 18 mai 2025, de

Danièle CONSO, professeur honoraire de l'université de Franche-Comté.

Que ceux qui l'ont connue aient une pensée pour elle.

90, avenue des Chênes, 06800 Cagnes-sur-Mer, clefevrekyritsos@clubinternet.fr

Martigues.

Marinette Gouiran, veuve Gindro, sa sœur, Guy Gindro, son neveu et sa famille,

Ses neveux et nièces Gouiran,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Gérard GOUIRAN, professeur émérite d'occitan à l'université Paul Valéry-Montpellier III, membre du laboratoire langues, littératures, arts et cultures des Suds,

survenu le 14 mai 2025, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le jeudi 22 mai, rendez-vous à 9 h 30, à la chambre funéraire municipale de Châteauneuf-les-Martigues, suivies de la cérémonie civile à 11 heures, au crématorium de Martigues.

Ni fleurs ni couronnes.

Pompes funèbres Bartolini, Tél. : 04 42 07 84 12.

Toulouse. Paris. Lyon.

M. Vincent Kahn, son fils, Mme Gabrielle Kahn, sa fille,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Daniel KAHN, né le 16 mai 1954.

le 11 mai 2025, à Marseille, à l'âge de soixante-dix ans, survenu accidentellement lors d'une sortie de plongée, une activité qu'il cherchait.

Daniel était un homme passionné, curieux du monde, et profondément attaché à ses proches. Son absence laisse un grand vide dans le cœur de sa famille, de ses amis, et de tous ceux qui ont eu la chance de le connaître.

Une cérémonie aura lieu le 23 mai, à 10 heures, au cimetière Terre Cabade de Toulouse.

Mme Muriel Ladrière, sa sœur, Ses nièces et neveux, font part du décès de

Mme Françoise KOSTOLANY.

La crémation aura lieu le mercredi 21 mai 2025, à 14 heures, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

mladriere@aol.com

Le LAAS Et sa communauté scientifique,

sont douloureusement affligés par le décès brutal, survenu le 14 mai 2025, de

Simon LACROIX.

Directeur de recherche au CNRS, responsable de l'équipe Robotique et Interactions. Membre très engagé du LAAS depuis trente-cinq ans, Simon était unanimement apprécié par tous pour ses qualités humaines et scientifiques exceptionnelles. Il fut l'un des pionniers de la perception multisensorielles et des recherches sur les robots autonomes pour l'exploration planétaire.

Tous ceux qui ont eu le plaisir de collaborer avec lui estimaient grandement ses qualités scientifiques, ses compétences, sa curiosité et son ouverture d'esprit à de nombreux domaines hors de sa spécialité. Tous ceux qui l'ont connu aimait et appréciaient Simon Lacroix pour ses qualités humaines, sa gentillesse, son attention et son empathie pour autrui, sa bonne humeur et son optimisme communicatifs. Nous perdons en Simon Lacroix un scientifique qui nous était très cher.

Nous gardons la mémoire d'un collègue et ami extrêmement attachant, bienveillant et toujours engagé pour le bien collectif.

Nous partageons la peine et le deuil de son épouse et de ses proches dans cette perte douloureuse.

Antoine, Florence, Arnaud, ses enfants,

Maxime, Alexandre, Valentin, Camille, Océane et Adélie, ses petits-enfants, Andrea, son arrière-petit-fils

Et en pensée, Nadine (†), son épouse, décédée en 2013,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Nils PERRIN,

physicien, directeur de recherche, petit-fils de Jean PERRIN, prix Nobel de physique, fondateur du CNRS et du Palais de la Découverte,

survenu le 12 mai 2025, à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans.

Une cérémonie familiale aura lieu au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e, le lundi 26 mai, à 11 h 30.

La famille remercie les auxiliaires de vie qui ont pris soin de lui.

Cet avis tient lieu de faire-part.

David-Fitzgerald et Kenneth, Mahana et Nils, ses enfants, Irène Vigoni, Maria Ceballos Diez,

font part de la disparition de

Jack PRUD'HOMME,

le 13 mai 2025, à Tahiti, après une vie de voyages en quête de beauté et de liberté.

Son corps sera inhumé à Nuku Hiva, dans l'archipel des Marquises.

France Duclos, sa compagne, Gilles et Françoise Quétin, ses fils, Elodie, Tristan, Lélio, Emma, Mathéo et Maxime, ses petits-enfants,

ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

Michel QUÉTIN,

conservateur aux Archives nationales, ancien élève de l'École nationale des chartes,

survenu le 13 mai 2025, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Il fut toute sa vie animé par la passion du patrimoine, de l'histoire et de la photographie.

Une cérémonie d'À-Dieu sera célébrée le mercredi 21 mai, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame-des-Champs, 91, boulevard du Montparnasse, à Paris 6^e.

L'inhumation aura lieu le vendredi 23 mai, à 10 heures, au cimetière de Crouy-Malay, à Auriac (Cantal).

Paris.

Stéphane et Fabienne, Antoine et Florence, ses enfants, Florent, Guillaume, Erwan, Laure, ses petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

docteur Claude Sabine RIBADEAU DUMAS,

née VALENTIN,

survenu le 15 mai 2025, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

La crémation aura lieu le mercredi 21 mai, à 10 heures, au cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e, puis l'inhumation, le vendredi 23 mai, à 15 heures, au cimetière du Montparnasse, Paris 14^e.

aribadeaudumas@afm-telethon.fr

Paris. Limoges. Salon-la-Tour.

Mme Denise Risso, son épouse, Ses enfants, Ses petits-enfants Et ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques RISSE,

survenu le 4 mai 2025, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Ses obsèques religieuses ont eu lieu le samedi 10 mai, à Salon-la-Tour où il a été inhumé.

La famille remercie toutes les personnes qui se sont associées et s'associeront à sa peine.

PF Soulier-Brive et Malemort, Tél. : 05 55 24 23 14, www.pfsoulier.fr

Joëlle et Paul, sa fille et son gendre, Valentin, Laurine et Adèle, son petit-fils et sa famille, Francis, son cousin, Marion, Bertrand, Chloé, Ugo et Lou,

ont la tristesse de faire part du décès de

Les rapatriés oubliés d'Indochine

Des Français issus des ex-colonies d'Asie ont vécu dans des camps, dans le Lot-et-Garonne.

Plus de soixante-dix ans après la fin de la guerre d'Indochine, les députés examinent une proposition de loi qui reconnaît les privations, les atteintes aux libertés et les souffrances subies

SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT (LOT-ET-GARONNE) - envoyée spéciale

Le visiteur perdu dans la campagne gasconne voit à peine la centaine de maisonnettes alignées au bord du Lot, et ce panneau retro à la graphie très « IV^e République » : « Cité d'accueil des Français d'Indochine » (CAFI). Sainte-Livrade-sur-Lot (Lot-et-Garonne), environ 6500 habitants, abrite ici un morceau d'histoire méconnue. Qui se souvient des enfants d'Indochine, précipités dans les avions-cargos et les bateaux, après la défaite de Dien Bien Phu, dans le nord de l'actuel Vietnam, le 7 mai 1954 ? Eux se nomment les « premiers décolonisés de l'empire », lorsque la République française évacua à la hâte ses 44 000 ressortissants des colonies d'Extrême-Orient. Joseph, Gilberte, Daniel, Suzanne, Henri, Claudine, Raoul, Marie-France... Ils portent tous des prénoms français, des traits venus d'Asie et la douceur du vietnamien dans leur parler.

A partir de 1956, quelque 6 000 de ces rapatriés ont vécu dans des camps militaires à l'abandon, dans la Vienne, l'Allier et donc le Lot-et-Garonne. Celui de Sainte-Livrade, le plus grand, s'est, durant des années, perpétué en un « petit Vietnam » administré comme aux temps des colonies. Les témoins de l'époque, que *Le Monde* a pu y rencontrer, ou ailleurs en France, ont conservé nombre de télexgrammes et de fiches administratives jaunies, mais aussi des souvenirs brumeux de villas coloniales à Hanoï et de plantations d'hévéas dans les plaines du Sud. Une mémoire douloureuse et ambiguë, qui résonne dans le climat politique actuel de rejet de l'étranger et de doutes sur l'identité du pays.

Les rapatriés d'Indochine ont toujours cultivé une pudeur sur la désillusion et le déclassement social au bout du voyage, avant une intégration discrète et laborieuse – et souvent, le silence. « Mais ce passé ressurgit à un moment ou à un autre. C'est un refoulé qui remonte », murmure un ancien du camp, Henri Cazes, le regard noisette et les rides de ses 78 ans. Comme cet ancien professeur de philo, qui fut par la suite commandant de police en région parisienne, les enfants des bateaux de 1956 ont maintenant 70 à 80 ans. Ils font face aux questions de la troisième génération, celle des trentenaires, en quête d'informations et de vérité sur ce passé. Alors, pour corriger l'injustice et apporter leur pierre au roman national, les « anciens » racontent...

Automne 1954. Après les accords de Genève qui mettent fin à la guerre d'Indochine, signés en juillet, les autorités françaises décampent du Nord-Vietnam communiste. Les hommes eurasiens, les femmes indochinoises de militaire ou de fonctionnaire, les Françaises, dont l'amant asiatique a disparu dans la guerre, et leurs enfants métis, ont vingt-quatre heures pour partir. Ils sont fran-

çais, ils choisissent de le rester. Deux malles par famille, de 15 000 à 75 000 francs en poche (soit environ de 300 à 1500 euros). On fuit Hanoï, la grande ville du Nord, sous la protection de l'armée, direction le Sud du 17^e parallèle. Une fois à Saïgon (actuelle Ho Chi Minh-Ville), la « capitale » du Sud, l'attente dure deux ans dans des camps provisoires. Puis le président sud-vietnamien, Diem, à la tête d'un régime anticomuniste soutenu par les Américains, les chasse définitivement du pays.

Pour ces Français qui n'ont jamais vu la métropole commence une éprouvante odyssée. Les Eurasiens voyagent au fond des cales de paquebots de croisière européens transformés en navires de secours, le *Captain-Cook*, le *Paolo-Toscanelli*, le *Pasteur*, le *Fair-Sea...* Vingt-cinq jours en mer, avec des escales à Colombo, Djibouti et Suez. On débarque enfin à Marseille, entre mars et octobre 1956, au milieu des cargaisons de coton et d'arachides.

« CITOYENS DE SECONDE ZONE »

« Des réfugiés d'Indochine sont arrivés », titre le journal *Le Méridional*, dès les premières vagues. Des réfugiés, vraiment ? Ironie, tant ces hommes et leurs épouses, employés des travaux publics, artificiers du génie militaire, inspecteurs de la sûreté, gardiens de prison ou agents des douanes, instituteurs, chefs de chantier à la direction de l'aéronautique de l'Indochine, pointeurs au port militaire de Haïphong, se vivent comme français. Certains ont emporté leurs croix de guerre et médaille coloniale. « Nous étions des citoyens, mais des citoyens de seconde zone », témoigne Daniel Freche, 79 ans, dont le grand-père douanier possédait un domaine qui fournissait du caoutchouc à Michelin. L'Etat veut effacer la défaite de l'Indochine, alors il efface les rapatriés. »

A peine arrivées, ces familles de la petite bourgeoisie indochinoise sont éclipsées de la mémoire nationale. D'autres humiliations militaires guettent la France ; les « événements » d'Algérie font rage, le président égyptien, Nasser, s'apprête à nationaliser le canal de Suez. Au Vietnam, le nouveau pouvoir interdit les prénoms français.

A Sainte-Livrade, une petite patrie attend 1 200 Français fraîchement débarqués : 8 hectares de campagne, entourés de fil barbelé. Une poudrière désaffectée a été transformée en camp à 3 kilomètres du bourg. S'y dressent 36 baraquements en brique, longs et bas, coiffés de toits de tôle et alignés entre des pistes de terre battue. Les nouveaux venus reçoivent une paillasse, une gamelle, des couverts, des couvertures et une ration de charbon par semaine. Les conditions de vie sont sommaires, sans salle d'eau, sans sanitaires ni électricité, dans ces installations où grouillent rats et cafards.

Tout cela est « provisoire », leur dit-on. « Les centres d'accueil doivent disparaître », écrit même un fonctionnaire du service des affai-



LES EURASIENS VOYAGENT AU FOND DES CALES DE PAQUEBOTS DE CROISIÈRE EUROPÉENS TRANSFORMÉS EN NAVIRES DE SECOURS

res sociales d'outre-mer dans une note au préfet du Lot-et-Garonne, en 1957. Tous ignorent encore que le provisoire va durer cinquante ans, jusqu'aux années 2000.

Le camp vit au rythme d'un couvre-feu : extinction des lumières à 22 heures et lever du drapeau au clairon. Il est administré par un directeur et ses assistants, des militaires ayant « fait l'Indo », qui tiennent des fiches sur chaque famille. Un règlement intérieur, l'arrêté Morlot de 1959, fixe une discipline stricte : restriction des déplacements, visites soumises à autorisation, réfrigérateurs interdits. C'est la condition pour obtenir l'assistance de l'Etat : avoir tout perdu, ne posséder aucun signe de richesse. La moindre revendication, même timide, entraîne des sanctions et l'intervention des gendarmes mobiles.

Un bout de Vietnam se recrée alors à Sainte-Livrade, avec son curé missionnaire en soutane, ses écoliers aux blouses grises qui récitent « nos ancêtres les Gaulois » mais se chamaillent en vietnamien, ses minuscules jardinières où pousse le lisier d'eau. Les 740 enfants sont baptisés – catéchisme obligatoire – quand leurs parents pratiquent le bouddhisme et, parfois, le culte des génies. Les photos le montrent : leurs visages composent un patchwork des anciennes possessions françaises, avec un parent venu de La Réunion, de Guyane, du Sénégal ou du Maroc, un autre de Madagascar, du Cambodge, et même de Russie, d'Arménie ou de Hongrie, fruits d'unions nouées lors des passages en Indochine des contingents de la Légion étrangère.

Au tournant des années 1960, ce village néocolonial sur le sol de la République vit déjà dans l'oubli. Le mot « rapatrié » disparaît de leur statut dans les documents officiels, au profit de « Français d'Indochine ». Les voici exclus de la loi sur les rapatriés de 1961, votée au moment où le pays s'apprête à accueillir ceux d'Algérie, à la fin de la guerre d'indépendance, en 1962. Cette loi apporte l'aide de la nation aux Français ayant dû quitter, à la « suite d'événements politiques », un territoire sous la « souveraineté de la

France » où ils étaient établis. Plus tard, les boat people fuient les horreurs de la guerre américaine au Vietnam et celles des Khmers rouges au Cambodge, en 1975 ; ce sont eux qui susciteront la compassion et imprimeront les mémoires. Les rapatriés d'Indochine, eux, vivent en vase clos. Ils sont à présent 2 000 à Sainte-Livrade.

« Pour les gens de la région, on était « les Chinois », se souvient Raoul Sinnouretty, 73 ans, dont le père originaire du comptoir français de Pondichéry, en Inde, supervisait les centres hydrauliques du Tonkin, puis les routes et les ponts dans le nord du Vietnam. Il s'exprime à l'ombre des anciens baraquements, jadis réservés au directeur, dont le bruit des pas dans le couloir pétrifiait les familles convoquées.

SOUVENIRS AVEC « LES COPAINS »

A l'époque, les conserveries et les exploitations agricoles des environs comptent en tout cas sur « les Chinois » du camp de Sainte-Livrade. De 1956 à la décennie 1970, les paysans viennent chercher femmes et enfants pour ramasser les haricots. Du travail au noir pour 1 franc de l'heure. Le Lot-et-Garonne est un « verger national », où l'on récolte la prune d'ente, la pomme, la pêche. « Pour nous, c'étaient des fruits exotiques. On chapardait des cerises, parce qu'on avait toujours la sensation d'avoir faim », confie aujourd'hui Henri Cazes, comme on avoue une bêtise. Dans les champs, plus d'une femme connaît alors une fausse couche. Il faut tenir la cadence : les grands-mères aux chapeaux coniques racontent aux enfants des fables vietnamiennes ; les jeunes entonnent le *Bambino* de la chanteuse Dalida.

Quand viennent les élections législatives de 1958, puis les scrutins municipaux des années de Gaulle, les administrateurs du camp réunissent les adultes derrière la châpelée : « Votez dans l'urne numéro 2 », c'est-à-dire pour le candidat gaulliste. Des Citroën Estafette convoient ensuite les habitants jusqu'aux bureaux de vote. Gare à celui qui renâcle ; il est convoqué chez le directeur.



Raoul Sinnouretty, 73 ans (à gauche), dont le père supervisait les routes et les ponts dans le nord du Vietnam, et Charles Maniquant, 98 ans (à droite), ancien parachutiste au 21^e régiment d'infanterie coloniale, ont vécu à la Cité d'accueil des Français d'Indochine (CAFI) à Sainte-Livrade-sur-Lot (Lot-et-Garonne). Photos prises le 15 mai. Quelque 1200 Français ont été rapatriés d'Indochine, principalement des femmes et des enfants métis. En haut, une photo d'une famille du CAFI.

VINCENT NGUYEN/RIVA PRESS

Plus tard, juste après Mai 68, des adolescents eurasiens, vêtus de ces pantalons patates d'éléphant qui font fureur dans les *sevenies*, se montrent plus rebelles. Ils se frottent aux rugbymen du village. Des bagarres éclatent en marge des bals de campagne, sur fond de racisme et de rejet des «blousons jaunes», ces jeunes en mal de repères.

Les habitants du village de Sainte-Livrade signent une lettre au préfet pour désigner le camp comme un «bouillon de culture de vices», réclament l'expulsion des «énergumènes», menaçant même de s'organiser en «milice locale». La presse de l'époque parle d'échec d'intégration, de ghetto, d'assistanat. Le ton a changé depuis les premières années, lorsqu'elle rendait visite à ces «autres Français venus du bout du monde et rejetés brutallement parmi nous», comme l'écrit *La Dépêche du Midi*, en 1957.

Aujourd'hui encore, les gamins de 1956 gardent pourtant des souvenirs joyeux de ce cocon avec «les copains», sous le regard sévère du prêtre, de l'institutrice et des parents – en majorité des mères, très strictes. C'est en vieillissant qu'ils ont compris le traitement subi par leurs ainés. «C'était l'esprit colonial, on nous considérait comme des niaoukés [du vietnamien nhâ quê, "paysan", terme raciste pour nommer les Indochinois],» se souvient Irma Cazes, âgée de 10 ans à son arrivée, en 1956. «C'était à nous de montrer qu'on travaillait bien, il ne fallait pas pleurer devant les gens, trouver cette force pour réussir dans la vie.» L'ethnologue Dominique Rolland, autrice de nombreux ouvrages sur les rapatriés d'Indochine, résume ainsi le renversement survenu à Sainte-Livrade : «Ils avaient pris des risques, s'étaient affirmés français, jusqu'à l'obsession parfois. Un gourou s'ouvrait sous leurs pieds, et ils allaient y être engloutis.»

Au «camp», c'est ainsi qu'ils l'appellent encore, ils ont laissé un peu d'eux-mêmes. «Un tiers est parti loin, un tiers est au paradis, un tiers est revenu», estime Dominique Gillard, qui a grandi au CAFI et y est retourné pour couler sa retraite, après avoir conduit les bus

de la RATP. Beaucoup ont déguerpi du camp à 18 ou 20 ans, pour Bordeaux, Toulouse et Paris – «La liberté!» Ils sont devenus enseignant, policier, attaché administratif, salarié d'entreprise, dispersés aux quatre coins du pays. Loin de Sainte-Livrade, leurs enfants ont réussi comme ingénieur, médecin, architecte, journaliste... «Mes deux garçons ont une vie meilleure, je peux être tranquille», confie Henri Cazes, dans un café parisien.

D'autres sont restés, comme prisonniers de ce lopin de terre où leurs ancêtres sont enterrés. C'est le cas des sœurs Cazes, Claudine et Irma, les dernières gardiennes de la pagode, splendide lieu de culte où les portraits des ancêtres veillent. «Nos parents voulaient qu'on dégage du camp, pour devenir des femmes et des hommes libres, mais je suis là,» confie Claudine, 70 ans, ex-soignante en Ehpad, en préparant des bottes de liseron d'eau et de pépilla pourpre. «Par pudeur, on ne voulait pas transmettre cette mémoire. Mais, tôt ou tard, il y a un rappel à l'ordre. On ne peut pas partir dans le néant. Il faut œuvrer pour que ces traces ne s'oublient pas.»

TROIS BARAQUEMENTS EN RUINE

Le rappel a été brutal. Il y a vingt ans, le 31 décembre 2005, un incendie embrase tout un bâtiment et une «mamie» pérît dans le feu. La ministre de la cohésion sociale de l'époque, Catherine Vautrin, commande un rapport à l'inspection générale des affaires sociales (IGAS); il est urgent de rénover ces habitations insalubres où vivent encore environ 120 personnes.

La reconstruction, achevée en 2014, a laissé place à un ensemble de logements sociaux ouverts à d'autres habitants de condition modeste, qui se mêlent aux dames âgées vietnamiennes. Trois baraquements, classés monuments historiques, sont gardés intacts en souvenir, mais ils tombent déjà en ruine. Un arrêté municipal de péril vient d'être placardé sur les murs.

«Avant la reconstruction, ils ont laissé les bâtiments à tout vent, les dossiers épargnés. Je suis allée frapper à toutes les portes pour tout

ramasser, afin que ça ne se perde pas...» Nina Sinnouretty, la sœur cadette de Raoul, née en 1955 au camp militaire de Saïgon, juste avant le voyage vers Marseille, est l'une des mémoires des lieux. Elle s'active dans une association d'anciens du CAFI pour en sauvegarder les vestiges. «Les pouvoirs publics ont sous-estimé ce que le camp de Sainte-Livrade représente pour comprendre la question du métissage et de l'intégration, affirme Dominique Rolland. L'histoire coloniale était faite d'entre-deux. Les métis sont, comme les immigrés, placés entre deux chaises.» «On était comme les harkis, mais c'est l'histoire qui veut ça. On s'est débrouillés,» positive Paul Landre, 64 ans, un homme revenu vivre près des anciens baraquements depuis 1980.

UN BOUT DE VIETNAM SE RECRÉE À SAINTE-LIVRADE, AVEC SON CURÉ, SES ÉCOLIERS AUX BLOUSES GRISÉS QUI RÉCITENT «NOS ANCÊTRES LES GAULOIS»

RECONNAISSANCE DE LA NATION

En 2006, l'IGAS avait conclu que «leur attitude de réserve et de patience, leur courage, puis la capacité de leurs enfants à s'insérer dans la société française, ont occulté le dénuement et les difficultés rencontrés par beaucoup de rapatriés d'Indochine». En 2022, la Commission nationale indépendante des harkis suggérait d'étendre la loi sur les rapatriés aux Français d'Indochine, «afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes réparations que les anciens supplétifs rapatriés d'Algérie», passés dans les mêmes camps.

La différence de traitement suscite un «sentiment d'injustice et d'oubli, alors que cette histoire commune a duré pour eux au moins dix années de plus», abondait un rapport interne de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre, à propos de ces «véritables camps d'internement». Surtout, la note recommandait la «sauvegarde mémorielle», celle qui importe vraiment aux yeux des familles.

A l'Assemblée nationale, des députés se sont saisis de cette histoire. Une proposition de loi portant «reconnaissance de la nation envers les rapatriés d'Indochine et réparation des préjudices subis», signée par 101 parlementaires de gauche comme de droite, doit être débattue, le 3 juin.

L'initiative est portée par le député socialiste Olivier Faure, soutenu par le ministre des armées, Sébastien Lecornu. «Il s'agit d'un double symbole, la reconnaissance par la loi et le financement de lieux de mémoire», explique le premier secrétaire du Parti socialiste, longtemps mutique sur ses propres origines eurasiennes. «Quand on essaie d'enfoncer le passé, il ressurgit», confie Olivier Faure, descendant d'un dirigeant nationaliste du Vietminh, soit l'autre camp, celui du Parti communiste ayant combattu pour l'indépendance. «J'ai découvert cette histoire. Je savais qu'il y avait eu des camps d'urgence, mais j'ignorais que ces gens avaient été parqués pendant des années dans des conditions hors norme. Il y a eu une forme d'abus du style asiatique qui ne revendique rien.»

«On a attendu depuis 1956, on peut attendre quelques mois», dit Daniel Freche, qui a du mal à croire à ce rebondissement. A la mairie de Sainte-Livrade, l'adjoint chargé du dossier, André Forget, lui-même né au Vietnam, en 1963, et resté au CAFI jusqu'à ses 23 ans, sait qu'il passe pour un «Indochinois» aux yeux d'une partie de l'électorat. Il brigue le fauteuil municipal, et se dit tiraillé : «Quand la mémoire vivante aura disparu, cette histoire va-t-elle intéresser la population?»

Les centenaires du camp s'éteignent peu à peu, mais le dernier «papy» de la première génération, Charles Maniquant, 98 ans, n'a pas disparu. Il raconte ses huit ans de guerre d'Indochine, dont cet instant qui aurait pu être comique, en pleine embuscade, alors qu'il s'élance sous le feu pour secourir «les copains» : «Le tirailleur français à la mitrailleuse m'a pris pour un Viet. Il tire, il tire. Je lui dis : "Hé! C'est moi, du 21^e RIC [régiment d'infanterie coloniale]!" Il me regarde : "Ah bon?"» Le parachutiste Maniquant devait sauter sur Dien Bien Phu, le 7 mai 1954, opération annulée quand le dernier point d'appui tombe vers 17 heures. Ce Français de Hanoï a passé le reste de sa vie dans le camp du Lot – «Je m'y suis habitué» – avec ses médailles et ses souvenirs. ■

IVANNE TRIPPENBACH

La carte du corps selon Julia Ducournau

La cinéaste revient en compétition avec une œuvre radicale où les malades mutent en statues de marbre

ALPHA

SÉLECTION OFFICIELLE
En compétition

Corps de marbre et larmes de poussière. Chez Julia Ducournau, l'humain se transforme, se dévore, ou retourne à la terre. Après les festins de chair des anthropophages dans *Grave* (2016), après le lait maternel mutant de *Titane*, Palme d'or en 2021, voici les gisants de pierre dans *Alpha*, troisième long-métrage de la réalisatrice et scénariste, née en 1983, qui concourt à nouveau pour la Palme d'or. On est prêt à parier pour le trophée, on y croit dur comme fer (ou titane). Primé ou pas, *Alpha* restera parmi les comètes de cette 78^e édition – avec *Sirat*, d'Oliver Laxe, que l'on peut ne pas aimer, mais qui tente un geste, de même que *Sound of Falling*, trésor visuel de l'Allemande Mascha Schilinski.

Les sculptures funéraires d'*Alpha*, mises en scène dans des lits d'hôpitaux, sont les images les plus douces et radicales qui nous ont été données à voir, depuis le début de la compétition. L'histoire nous ramène dans les années 1980-1990, lorsque l'épidémie de sida prit tout le monde de court. L'ostracisation des victimes et la peur de l'autre semblaient se propager plus vite encore que le virus. Marquée par cette période, qu'elle a vécue à l'adolescence, Julia Ducournau réalise son film le plus sombre, bien que charriant des torments de sentiments – certains penseront aussi au trauma dû au Covid-19, et à ces morts emportés sans qu'on ait pu les approcher.

Cheveux aux épaules, sec et musculeux, Tahar Rahim incarne Amin, un des souffrants, jusqu'à l'incandescence. Son sourire et la force avec laquelle son personnage désamorce le drame illuminent le récit : Amin, la chair partiellement fondue dans le marbre, offre sa carapace rocheuse à sa sœur médecin (Golshifteh Farahani), celle-ci grattant son dos marbré au scalpel, en vue de prélever et d'analyser quelques particules. Parfois, l'enveloppe corporelle d'Amin s'effrite, telle une meringue. Le corps reste appétissant, embellissant même à l'approche de la mort. Julia Ducournau a bien digéré le cinéma de David Cronenberg, de quarante ans son aîné : dans son œuvre tardive, le Canadien, né en 1943, s'intéresse



Mélissa Boros (*Alpha*)
dans le film de Julia
Ducournau. DIAPHANA

aux entrailles (*Les Crimes du futur*, 2022) ; la Française, elle, explore un corps minéral, survivant à sa propre finitude.

Scénario dépouillé et intemporel

Bien que courant sur les années 1980-1990, le scénario d'*Alpha* est suffisamment dépouillé pour être intemporel. L'œuvre est avant tout plastique, politique. La cinéaste surdouée a pris ses bouteilles de sept lieues pour enjamber l'époque : un arrière-goût de terre brûlée nous projette dans un monde hostile. La planète n'est plus à sauver. Les gens se sont habitués à vivre sous les rafales de vent, et à trouver porte close devant les hôpitaux saturés. On est peut-être à New York, ou ailleurs. S'il reste une carte, pour se repérer, c'est celle du corps.

C'est la première image du film. Un terrain sec, craquelé, envahi l'écran. La caméra nous emmène

dans les profondeurs, jusqu'à nous faire atterrir sur un sol plus doux : un avant-bras, des poils et quelques taches rondes, rouges, qu'une fillette relie entre elles au feutre noir. «C'est plus joli comme

«Alpha» est une histoire d'amours, au pluriel : filial, fraternel, sensuel

ça», dit-elle à son oncle alité, Amin. Le plan d'après, on découvre Alpha à 13 ans (Mélissa Boros, ange brun), même chevelure d'ébène que sa mère (Golshifteh Farahani), laquelle n'a pas de prénom. On l'appelle Maman.

Maman est l'incarnation du «care» : médecin à l'hôpital, elle consulte également à son domicile. Son appartement ressemble à un cabinet médical, dont la chambre d'Alpha serait l'annexe. Pas de cuisine, ni de lieu de vie. Pas de vie tout court. Et d'ailleurs Maman court, toujours speed, s'acharnant à garder en vie son frère, toxicomane. Elle s'inquiète aussi pour sa fille, qui pourrait avoir été infectée par un tatouage réalisé lors d'une fête. Ducournau garde ce goût pour les images-chocs, avec ces seringues plantées comme des couteaux, ces aiguilles qui entrent sous la peau, comme un forage dans le désert.

Jeu de dominos mortel

L'incertitude véhicule un suspense sauvage, culminant lors d'une séance à la piscine. Peur panique, jeu de dominos mortel : Alpha a-t-elle contaminé son

petit copain, présente-t-elle un danger pour ses camarades de classe ? L'homophobie ambiante est traitée à travers un professeur du collège (Finnegan Oldfield), veillant sur son amoureux, déjà spectral, la veine palpitant sous le marbre. Filmé auprès des mourants, tels des saints reposant dans leurs tombeaux, de marbre blanc ou noir, *Alpha* élève la mort au rang de sacré, au-delà des religions – le film parle davantage du culte musulman, lors d'un repas, que des chrétiens.

Ce film est une histoire d'amours, au pluriel : filial, fraternel, sensuel. La jeune héroïne apprend à aimer cet oncle encombrant, accro à la drogue. Une virée nocturne d'Alpha et d'Amin, sous haute tension musicale, ravive l'atmosphère de *Mauvais sang* (1986), de Leos Carax, film de gangsters où il était question de voler une

souche de virus qui infectait le sang, avec Denis Lavant et Juliette Binoche, aujourd'hui présidente du jury cannois.

Par collage d'images, Julia Ducournau revisite l'esthétique des années 1980. Cheveux bouclés, relevés en chignon, Golshifteh Farahani a des airs de la photographe américaine Nan Goldin à la même époque, dans cette chambre d'hôtel paumée où son personnage tente de réanimer son frère. Plus tard, dans les années 1990, la vie de la médecin n'a pas changé : elle porte secours, quoi qu'il arrive, puis fait le deuil. Il y a un avant, puis un après. Vie d'avant, vide après. ■

CLARISSE FABRE

Film français et belge de Julia Ducournau. Avec Mélissa Boros, Tahar Rahim, Golshifteh Farahani (2h08). Sortie en salle le 20 août.

«Mon film revisite la première fois où j'ai ressenti la peur au ventre»

La réalisatrice de «*Titane*», Palme d'or en 2021, évoque la violence faite aux personnes atteintes du virus du sida dans les années 1980 et 1990

ENTRETIEN

Sur le toit-terrasse d'un hôtel de la Croisette, l'équipe d'*Alpha*, de Julia Ducournau, affrontait une journée marathon d'interviews, lundi 19 mai, avant la montée des marches, à 22 heures. A 43 ans, la réalisatrice et scénariste est déjà une star du film de genre, après la Palme d'or remportée en 2021, avec *Titane*. La voici de retour à Cannes, de nouveau en compétition, avec son troisième long-métrage, *Alpha*. L'histoire d'un trio, confronté à l'irruption d'une étrange maladie – le sida, même si le virus n'est pas nommé : soit une femme médecin (Golshifteh Farahani), son frère contaminé (Tahar Rahim), et sa fille Alpha (Mélissa Boros). A l'approche de la mort, les corps deviennent des statues de marbre.

Pourquoi avez-vous éprouvé le besoin de revenir sur l'époque du sida ?

Mon film raconte cette violence absolue qui a été faite aux malades du sida, dans les années 1980-1990. Le miroir qui nous a été renvoyé de la société, stigmatisant les malades, est un traumatisme dont il est impossible de faire le deuil. Bien sûr, la pandémie récente du Covid-19 a été horrible.

Mais il n'y a pas eu un tel pointage d'une frange particulière de la population – homosexuels, toxicomanes – comme ce fut le cas au moment du sida. On a pu entendre que c'était de leur faute, qu'ils étaient des pécheurs et qu'ils méritaient ce qui leur arrivait. Mon film parle de cette contamination de la peur, qui a été le réel traumatisme pour moi. Ces morts, on en a fait des tabous. Le film est d'ailleurs rempli de dialogues et

d'injonctions, du type «Ne dis rien», ou «Chut, tu parles trop fort». Ces non-dits font que ça manque, ça moisit, et le cycle de violence ne peut que recommencer.

Comment est venue l'idée des corps de marbre ?

La figure des gisants, sanctifiés dans les cathédrales, m'a paru une évidence. C'est tellement cinégénique, cette idée de rendre divin le profane. Je voulais éléver la mort au rang de sacré, mais dans un sens absolument pas religieux. C'est le sacré dans l'humain qui m'intéresse.

Les personnages du film sont à différents stades de la maladie, et je voulais faire se côtoyer la vie et la mort, entre la chair et le marbre. La pierre, c'est la froideur, il n'y a plus rien. C'est encore plus mort que le métal, pour faire référence à *Titane*. Le métal peut être en fu-

sion, la pierre non. Faire cohabiter les deux dans un même personnage, même si l'image paraît fantastique, c'est une manière d'être au plus près de la mortalité. Et quand la personne bascule à la fin, on voit l'âme quitter l'œil.

Pourquoi ce traumatisme hérité du sida arrive-t-il seulement aujourd'hui dans votre filmographie ?

C'est comme si le présent monstrueux m'avait donné un coup de pied pour m'amener vers le passé. Cela fait plusieurs années que nous vivons dans un état de sidération, par rapport à tout ce qui se passe dans le monde. Il y a cette polarisation extrême, comme si le pôle Nord et le pôle Sud s'étaient inversés.

Qui aurait pu imaginer cela, il ya quinze ou vingt ans ? Cette situation nous empêche tout ressentir.

On est tous en état de choc, figés à l'intérieur. Tout devient banal, les événements nous glissent dessus parce que notre cerveau refuse d'intégrer tout cela. Mon seul moyen de m'exprimer, et de faire un film, a été de revisiter la première fois où j'ai ressenti cette peur au ventre, cette apocalypse. Et c'était au moment de l'épidémie de sida. Car je ne peux pas parler d'aujourd'hui, c'est impossible, je ne suis pas spécialiste en géopolitique. *Alpha* vient de là.

Alpha, le prénom de l'héroïne, évoque ce trauma original ?

Disons qu'*Alpha*, c'est comment naître aujourd'hui dans un monde où tout meurt. C'est être alpha dans un monde d'oméga.

Comment avez-vous choisi la jeune actrice qui incarne le rôle-titre ?

Je ne voulais pas travailler avec des mineurs pour ce rôle. Car bien qu'étant mon film le plus doux, *Alpha* est aussi le plus noir. Il y avait beaucoup de choses que je ne voulais pas expliquer à quelqu'un de trop jeune. On a donc fait un casting de jeunes femmes majeures, mais qui paraissaient moins que leur âge. Mélissa Boros, quand je l'ai vue, ça a été quasiment immédiat. Je me reconnaissais en elle car elle a encore un pied dans l'adolescence, comme moi. Elle a un potentiel de comédie monstrueux, en même temps qu'une forte sensibilité. C'était pile ce que je voulais montrer, ce moment transitionnel, quand on a 13 ans, avec cette maladresse corporelle, ce sentiment de ne pas trop savoir où se mettre. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR CL. F.

Deux premiers films français au cœur de l'intime

Pauline Loquès et Alice Douard abordent des thèmes comme la maladie ou l'adoption pour sonder nos vies avec sensibilité

NINO

DES PREUVES D'AMOUR

SEMAINE DE LA CRITIQUE

Eilles s'appellent Pauline Loquès et Alice Douard. Mieux vaut retenir leurs noms tant leurs premiers films, présentés les 17 et 18 mai à la Semaine de la critique, déplient des trésors de délicatesse. La première signe *Nino*, le portrait sur trois jours d'un jeune homme qui ne sait plus bien où il habite – il perd d'ailleurs rapidement les clés de chez lui. Le jour de son 29^e anniversaire, un vendredi, Nino apprend à la suite d'exams anodins qu'il est porteur d'un papillomavirus qui s'est transformé en cancer de la gorge. Il a rendez-vous le lundi pour commencer une chimiothérapie. On lui conseille, avant que le traitement ne commence, de congeler ses spermatozoïdes au cas où il perdrat toute fertilité.

C'est sous le choc de cette annonce que Nino, l'acteur canadien Théodore Pellerin, très juste), va déambuler pendant trois jours entre sa mère (Jeanne Balibar), son ex (Camille Rutherford), son meilleur ami (William Lebghil), une ancienne camarade de classe croisée au hasard (Salomé Dewaels) ou un inconnu (Mathieu Amalric). Chaque fois se rejoue la difficulté, voire l'impossibilité, d'annoncer aux autres ce qu'il est en train de vivre. En jouant sur les échelles de plans, Pauline Loquès saisit la vulnérabilité de son personnage de différentes manières. Elle filme en plan large, mettant en valeur cette grande silhouette très fine, sa solitude errante. En plan plus rapproché, elle va au contact de son corps, de son visage où se lit le désarroi d'une fragilité révélée.

Malgré son sujet difficile, *Nino* n'est jamais plombant. Aidée d'une bande-son rock de très bon goût – de Foals à Fontaines D.C. –, Pauline Loquès va chercher dans chaque séquence de petites bouffées de légèreté, une lumière qui illumine le personnage de toute son humanité. Le film dessine un monde où il est possible de s'imaginer des histoires, une autre vie, une révolution féministe qui gronde. De se projeter dans des lendemains plus désirables ou de poser un voile pudique sur sa douleur. Dans la vie, on fait tous un peu semblant d'aller mieux que ce que l'on ressent vraiment, confie, lucide, Nino.

Toujours sur un fil, Pauline Loquès, qui a placé une référence à la performance où l'artiste contemporaine Marina Abramovic avait passé sept cents heures sur

une chaise au MoMA à New York, impressionnée par la beauté simple de ses tête-à-tête, chacun d'une finesse, d'une profondeur et d'une tendresse saisissantes. Par sa capacité à aller chercher des émotions enfouies et de les partager avec nous dans un geste traversé d'amour et de générosité.

Deuxièmes mères

Des preuves d'amour, projeté la veille, part, lui aussi, d'une situation médicale. Nadia (Monia Chokri) s'apprête à accoucher d'un bébé conçu par procréation médicalement assistée (PMA). Sa compagne, Céline (Ella Rumpf), doit se lancer dans des démarches très longues pour adopter cet enfant. Le film, qui s'ouvre sur une archive sonore du vote à l'Assemblée du « mariage pour tous » (le 23 avril 2013), détaille de manière didactique toute la difficulté à exister pour ses deuxièmes mères devant l'administration. Les deux compagnes doivent se marier, surjouer aux yeux des autorités leur rôle de couple et de parents aimants en constituant un dossier avec photos de leur quotidien et lettres de leurs proches. Une contrainte qui force Céline à se rapprocher de sa mère, Marguerite (Noémie Lvovsky), pianiste célèbre qui ne s'est jamais occupée d'elle.

Au-delà de l'aspect légal, *Des preuves d'amour* plonge dans la complexité de ce rôle du parent qui ne porte pas l'enfant et doit donc créer, pendant la grossesse, un lien plus abstrait. D'autant plus dans le cas d'une PMA de couple lesbien où une des mères ne partage pas de patrimoine génétique avec le bébé à naître. Cela donne lieu à une scène des plus drôles et savoureuses à l'hôpital où Nadia et Céline sont interrogées sur leurs antécédents de santé. Alice Douard incarne ses questionnements par un jeu de rapprochement et d'éloignement à l'écran, jusqu'à l'usage du *split screen*. Dépassant l'aspect communautaire de son sujet, *Des preuves d'amour* est un beau film universel sur ce que cela fait de devenir parent. Les différentes manières possibles d'habiter ce rôle. Les doutes, les remarques, les préjugés et injonctions, la foi, la joie. ■

BORIS BASTIDE

Nino, film français de Pauline Loquès. Avec Théodore Pellerin, William Lebghil (1h36). Sortie en salle le 17 septembre.

Des preuves d'amour, film français d'Alice Douard. Avec Ella Rumpf, Monia Chokri, Noémie Lvovsky (1h36). Sortie en salle prochainement.



Adèle (Suzanne Lindon).
CE QUI ME MEUT

Suzanne Lindon en femme libre avant l'heure

Cédric Klapisch réussit un film rassembleur, divertissant, posant un regard distancié sur le milieu artistique de la fin du XIX^e siècle

LA VENUE DE L'AVENIR

SÉLECTION OFFICIELLE
Hors compétition



On se demande bien pourquoi le nouveau long-métrage de Cédric Klapisch est doté d'un titre si abstrait, et si peu glamour, *La Venue de l'avenir*. Présenté à Cannes, hors compétition, ce film est tout l'inverse, posant un regard distancié sur les choses, sans se prendre au sérieux (en enfonçant parfois des portes ouvertes), assumant sa fantaisie et sa légèreté, grâce à une brochette d'acteurs inspirés. Cette fresque met en regard deux temporalités : d'un côté, la fin du XIX^e siècle, avec l'avènement de la photographie et l'essor de l'impressionnisme ; de l'autre, l'époque contemporaine dans toute sa schizophrénie.

L'imposant scénario, écrit avec Santiago Amigorena, est digne d'un coffre à jouets (puisque il est question d'une maison remplie de souvenirs), renfermant à peu près tous les ingrédients du cinéma klapischien : interrogations sociétales, féministes, émancipatrices, le tout enrubanné de quelques histoires d'amour.

Quatre cousins éloignés, interprétés par Vincent Macaigne, Julia Piaton, Zinedine Soualem et Abraham Wapler, se retrouvent à gérer

la succession d'une ancêtre qui a vécu à la fin du XIX^e siècle, Adèle Vermillard (Suzanne Lindon). Surprise : ils n'avaient jamais entendu parler d'elle. Surtout, sa maison, à l'abandon depuis des années, pourrait être démolie du fait d'un gros projet immobilier dûment doté de son alibi écologique (panneaux solaires à la clé).

Un vaste terrain d'aventures

Les héritiers auront leur mot à dire, et voici le quatuor embarqué dans le TGV, partant à la découverte du modeste logis, tout poussiéreux comme il se doit. Murs couverts de cadres, de photos, parmi lesquelles deux femmes, dont l'une pourrait être la mère de l'autre. Une toile étonnamment contemporaine attire le regard. C'est lors de cette visite que Seb (Abraham Wapler, aux faux airs de François Civil), sombrant dans le sommeil, commence à rêver la vie d'Adèle. Qui était-elle ? Pourquoi est-elle montée à Paris, alors que son amoureux, un garçon du village (Valentin Campagne, blond comme les blés), ne demandait qu'à rester à ses côtés ?

Ainsi navigue-t-on du passé au présent (en évitant la lourdeur du flash-back), du Paris d'antan à la capitale d'aujourd'hui, où Seb, photographe et vidéaste, immortalise les ponts de la Seine pour le clip d'une chanteuse (Claire Pommet, alias la chanteuse

Pomme). Fin XIX^e, on découvre Adèle et son chapeau sage, noué sous le menton, prenant la calèche pour retrouver la trace de sa génitrice qu'elle n'a pas connue. Tout juste Adèle possède-t-elle une adresse. Pendant le trajet, elle fait la connaissance de deux artistes en devenir, l'un peintre, l'autre photographe – le tandem Vassili Schneider et Paul Kircher, un peu chiens fous mais fort attachants.

Le scénario est digne d'un coffre à jouets, renfermant à peu près tous les ingrédients du cinéma klapischien

Le reste, que l'on ne dévoilera pas, ressemble à un vaste terrain d'aventures dans le microcosme de Montmartre, quartier de prédilection des peintres, à la lisière des champs et de la vie paysanne (scène furtive, assez drôle, au milieu des bêtes). Ateliers avec leurs modèles, grands maîtres avec leurs muses, maisons closes où des femmes gagnent leur vie,

discussions passionnées sur l'utilité de la peinture, alors que la photographie permet de tout représenter...

Pendant ce temps, au XXI^e siècle, les héritiers se prennent au jeu de l'enquête sur leur étonnante aïeule. Suzanne Lindon campe avec une belle sincérité une femme libre avant l'heure, qui ne théorise pas mais comprend d'instinct les fausses marges d'émancipation qu'on lui fait miroiter. En quelque sorte, elle est une héroïne proto-#MeToo. Vincent Macaigne, dans le registre sentimental, creuse le sillon progressiste du récit, rejetant le tout-libéral.

Le côté « abracadabra » du scénario ajoute une touche de charme, disons naïf. Cédric Klapisch n'a peur de rien, bouscule gentiment les « monuments », nous fait croiser Victor Hugo (en vieux dragueur), Claude Monet, Nadar, le Tout-Paris de l'époque. On pourrait résumer le film d'une formule : « Impression mélange toucheant » – « soleil levant » étant déjà pris. ■

CLARISSE FABRE

Film français de Cédric Klapisch. Avec Suzanne Lindon, Vincent Macaigne, Cécile de France, Zinedine Soualem, Vassili Schneider, Paul Kircher, Claire Pommet, Sara Giraudeau (2h04).

Une course contre l'endettement dans les rues de New York

Dans son premier long-métrage, Lloyd Lee Choi, jeune réalisateur canado-coréen, narre les déboires d'un livreur de repas à vélo

LUCKY LU

QUINZAINE DES CINÉASTES

Qui se cache derrière la silhouette furtive du livreur de repas, cet agent quasi invisible de l'économie mondialisée qui sillonne les métropoles en tous sens pour assurer la jonction entre points de vente et particuliers ? A l'instar de Boris Lojkine avec *L'Histoire de Souleymane* (2024), Lloyd Lee Choi, jeune réalisateur canado-coréen installé dans le quartier de Brooklyn, à New York, a tenu à donner un visage, un

nom, une histoire à cette nouvelle figure du sous-prolétariat, à travers ce premier long-métrage arrivé jusqu'à la Quinzaine des cinéastes. Le film est, en outre, une extension d'un précédent court-métrage, *Same Old*, montré quant à lui en sélection officielle en 2022.

Lu, que le titre qualifie ironiquement de « chanceux », est donc l'un de ces immigrés jouant des coudes dans le marché sauvage de la livraison à New York, interprété par Chang Chen, célèbre transfiguré du cinéma hongkongais. On le découvre dénichant l'appartement lui permettant de préparer l'arri-

vée de sa femme et de sa fille, Yaya, parties de Chine.

Mais alors qu'il s'apprête à les accueillir, on lui vole son outil de travail, le vélo électrique loué par son employeur. Le même jour, il se découvre victime d'une arnaque à la location : non seulement l'avance fournie pour son logement est partie en fumée, mais il faut payer une seconde fois le bail au gardien. La dette s'accroît, et le temps presse pour Lu, qui frappe à toutes les portes pour emprunter un peu d'argent. Quand sa fille débarque enfin, elle ne le reconnaît plus : « Papa ne ressemble pas à papa. »

Lucky Lu s'inscrit dans un courant récent du cinéma indépendant américain, sensible aux diasporas vues de l'intérieur – comme en témoignait déjà *Blue Sun Palace*, de Constance Tsang, présenté à la Semaine de la critique en 2024.

Beaux instantanés urbains
Mais le film brasse aussi d'autres modèles, repartant toute la gamme du réalisme au cinéma depuis *Le Voleur de bicyclette* (1948), de Vittorio De Sica, jusqu'au *survival* social des frères Dardenne. A cet endroit, on ne peut pas dire que le film fasse preuve d'origina-

lité, relevant plutôt d'une formule taillée pour les festivals.

Or, au dogme de la caméra embarquée et de la captation pseudo-documentaire, Lloyd Lee Choi substitue une approche plus « photographique », découpant Brooklyn en petites parcelles d'espaces emboîtés et piégés où s'engouffrent les personnages, tirant des travellings pour accompagner leur ligne de fuite, suscitant de beaux instantanés urbains – en particulier ces gros plans sur les visages perdus au cœur de la ville.

Si sa sensibilité formelle sort le film de l'ornière de la pure copie,

elle n'évite pas les artifices de la fiction sociale. En découvrant qu'il y a plus malheureux que lui, Lu en vient à reconsiderer sa position, pas si malchanceuse. Après avoir bien chargé sa barque, le récit lui fait l'aumône d'un petit rayon de soleil, mais bien tard, et sur l'air un peu douteux de « ce sont les plus courageux qui s'en sortiront ». ■

MATHIEU MACHERET

Film américain et canadien de Lloyd Lee Choi. Avec Chang Chen, Fala Chen, Carabelle Manna Wei (1h43).

■■■■■ CHEF-D'ŒUVRE ■■■■■ □ À NE PAS MANQUER ■■■■■ □ À VOIR ■■■■■ □ POURQUOI PAS ■■■■■ □ ON PEUT ÉVITER

Une variation contemporaine sur le thème de la hantise

Ce premier film est une petite pépite inattendue du fantastique espagnol



Ester Exposito (Andrea) dans « Les Maudites ». PANAME DISTRIBUTION

LES MAUDITES

■■■■■

Le fantastique, au cinéma comme ailleurs, eut à chaque époque cette vocation de redéfinir le partage mouvant du visible et de l'invisible. A cette tâche *Les Maudites* se prête avec une grande générosité formelle et narrative. Et ce, dès sa scène inaugurale, qui accroche le regard comme rarement. Une jeune femme se rend en boîte de nuit, mais sur la piste elle est prise de spasmes violents, comme agressée par une force extérieure. Ce « bad trip » est filmé d'une seule coulée, où les travellings vertigineux associés au jeu des stroboscopes nous entraînent sur le terrain de la sensation pure. A peine amorcée, l'intrigue se double déjà d'une dimension optique. Quelque chose vient de nous entrer dans l'œil, sans qu'on sache encore bien quoi.

Le premier long-métrage de Pedro Martin-Calero est une pépite inattendue du fantastique espagnol. Animé d'un goût évident du cinéma, riche de références larges (de Brian De Palma à Krzysztof Kieslowski), le film propose une variation contemporaine sur la hantise – mais une hantise adolescente, qui se refile comme une maladie, à la façon de *It Follows* (2014), de David Robert Mitchell. D'où son récit en triptyque qui organise un relais mystérieux entre plusieurs héroïnes, ouvrant ainsi une pers-

pective transgénérationnelle. Sans que cette complexité perde de vue l'émotion.

Andrea (Ester Exposito), étudiante, sent une étrange présence s'instiller dans son quotidien. Au moment où ses parents se révèlent adoptifs, elle repère une silhouette qui la poursuit, visible non pas à l'œil nu, mais au miroir des écrans numériques, tout comme le Freddy des *Griffes de la nuit* (Wes Craven, 1984) s'invitait dans les rêves des adolescents. Lors d'une visioconférence, son interlocuteur est assassiné sous ses yeux. Vingt-cinq ans plus tôt en Argentine, Camila (Malena Villa), apprentie cinéaste, cherche un sujet de court-métrage dans les rues de La Plata, quand surgit une fille de son âge, qu'elle prend en filature et filme à son insu. Marie (Mathilde Ollivier), fille d'expatriés français, présente des troubles semblables à ceux d'Andrea. Dans l'une des prises de Camila, le même fantôme apparaît.

Teen movie et épouvante
Sous ses apparences labyrinthiques, *Les Maudites* vaut d'abord pour son goût des personnages, l'attention qu'il prête à ses jeunes héroïnes, la netteté avec laquelle elles se succèdent dans ce grand tableau de l'adolescence. Le teen movie et l'épouvante sont ici deux registres réversibles, l'un ne vaut que par l'autre, et la réussite du film passe par leur homogénéité.

Le film de Pedro Martin-Calero vaut d'abord pour son goût des personnages, l'attention qu'il prête à ses jeunes héroïnes

Pedro Martin-Calero se prête à une grande dépense stylistique pour accompagner ses héroïnes en mouvement. Les plans souvent mobiles s'enroulent autour de leurs trajectoires et de leurs états limites, la menace venant souvent de l'étrange fixité d'une photo, d'un cadre, d'un décor. Loin d'une utilitaire machinerie, cette souplesse caractérise un film lancé dans toutes les directions de l'espace, avançant les rues, grimpant la façade des immeubles, s'engouffrant dans les appartements, coulissant dans les chambres.

Autre intérêt du film : son actualisation des mécanismes du genre. La peur se lie à l'usage intime des technologies, plus encore au « nuage » numérique dont s'augmente la conscience contemporaine, qui n'est pas sans zones d'ombre. Ici, le monstre ne surgit plus : il apparaît dans l'écran, au détour d'une photo ou d'une visioconférence, comme un étrange résidu de captation.

De même, des cris de détresse interfèrent dans des écouteurs sans fil. On repère un immeuble maudit sur Google Street View. Ingénieusement, Pedro Martin-Calero envisage ce bain technologique comme paradoxalement propice au retour de l'irrationnel. Il en fait aussi un levier poétique. Le crocheton en 1998 décrit par le récit lui permet aussi d'établir une archéologie des images : caméras vidéo, magnétoscopes, cassettes.

Tous ces dispositifs opèrent une déconstruction du regard, pour mieux ressaisir l'angoisse de ces trois femmes : Andrea sentant que son petit ami à l'étranger s'éloigne, Camila éprouvant une attirance queer en des temps encore hostiles, Marie confrontée à une grossesse non désirée. De quoi le spectre qui les poursuit est-il l'image ? Du mal qu'elles ont en commun et dont la construction du film s'attache, par-delà fausses pistes et jeux d'intrigue, à retracer la lignée. Ce qui les hante, c'est la mélancolie. Au plus fort des visions d'horreur, la ronde des spectres rappellera la population d'un hôpital psychiatrique. C'est aussi à cela qu'on reconnaît le grand fantastique : où que l'on regarde, l'interprétation foisonne. ■

MATHIEU MACHERET

Film espagnol, argentin et français de Pedro Martin-Calero. Avec Ester Exposito, Mathilde Ollivier, Malena Villa (1h 47).

Une grosse peluche extraterrestre à Hawaï

Disney réussit l'adaptation en « live action » du film d'animation sorti en 2002

LILO & STITCH

■■■■■

On avait quitté Disney il y a quelques mois, sur une note aigre : après moult polémiques et une vague particulière suivie de boycotts, *Blanche-Neige et les sept nains*, en salle depuis mars, restera comme le plus gros échec financier de son histoire – et l'un des Disney live les plus éprouvants à regarder. Sorti sans polémique ni effet d'attente démesuré, gageons que *Lilo & Stitch*, adaptation en live action du film d'animation de 2002, soit un premier pas vers la réconciliation avec le public.

Largement inspiré d'*E.T. l'extra-terrestre* (Steven Spielberg, 1982), le film narre le quotidien de Lilo, 6 ans, turbulente orpheline élevée par sa grande sœur, elle-même surveillée par les services sociaux.

C'est au moment où Lilo doit se tenir à carreau qu'elle adopte Stitch, un étrange animal de compagnie. Ce qu'elle ne sait pas, c'est que Stitch est une créature extraterrestre poursuivie par ses créateurs, qui veulent le rapatrier dans son vaisseau. La relative réussite de cet opus tient à une chose toute bête : *Lilo & Stitch* n'est pas un conte de fées, mais un récit ancré sur un territoire, une petite île hawaïenne où vivent de vraies

gens, avec un quotidien, des coutumes, des galères qui nourrissent l'intrigue. Traduction : des acteurs enchaînent et en os donnent l'impression de jouer avec autre chose que des fonds verts.

Monde réel

Loin d'être le clou du spectacle, les effets spéciaux sont ramenés à leur portion congrue, venant simplement modéliser Stitch, grosse peluche vivante, et les créatures fantastiques en bordure du récit. Le visage d'une enfant, une grosse vague : cela faisait longtemps qu'on n'avait pas senti un peu du monde réel traverser une production Disney.

Déshabillé de son habituelle débauche d'effets numériques, il ne reste plus au film qu'à vraiment regarder ses personnages, à commencer par sa petite actrice hawaïenne, Maia Kealoha. Certes, cela restera toujours Disney : soit un studio qui a décidé de ne plus rendre de risques et y a laissé son âme. Mais on sait gré au grand pourvoyeur de divertissement familial d'avoir mis là un peuple de cœur que d'habitude. ■

MURIELLE JOUDET

Film américain de Dean Fleischer Camp. Avec Emmanuel Garjjo, Chris Sanders, Maia Kealoha (1h 48).

A L'AFFICHE ÉGALLEMENT

■■■■■ □ À NE PAS MANQUER

Mission: Impossible. The Final Reckoning

Il se concorde dans ce huitième opus de *Mission: Impossible* (lire *Le Monde* du 14 mai) un scénario de fin du monde d'autant plus angoissant qu'une intelligence artificielle (IA) malveillante, froide comme la mort, y a pris la place de la cohorte de terroristes plus ou moins frénétiques qui peuplent la série. Son but : éradiquer le genre humain en prenant le contrôle de ses armes de destruction massive. Le magma bleuté qui figure ladite IA, aka l'Entité, se double d'un comparse humain, Gabriel (Esai Morales). Le but de la mission consistera donc, pour Ethan Hunt et son équipe, à récupérer une clé donnant accès au *Sébastopol*, un sous-marin nucléaire russe détruit par l'IA et gisant sous la calotte polaire, dans lequel se trouve un boîtier qui contient le code source de l'IA. La clé est ainsi récupérée au premier volet, à charge pour le second de mettre en scène la récupération du boîtier qui permettra de lever l'IA et de la piéger dans une clé. Autour de cette trame relativement limpide, le déploiement athlétique-dramaturgique habituel prend place entre les abysses aquatiques de l'Arctique et les sommets aériens de l'Afrique du Sud : soutien du génie technique à fond les ballons, sacrifice d'un être cher, crétins néfastes de la CIA aux basques, relation platonique mais riche de potentialités entre Hunt et Grace (Hayley Atwell), ainsi qu'une litanie d'aléas plus ou moins violents dispensés selon une narration éclatée en plusieurs actions parallèles tenues par un timing serré ou, au contraire, concentrée sur une longue et « impossible » cascade du héros. ■ J. MA.

Film américain de Christopher McQuarrie (2h49)

■■■■■ □ À VOIR

Ollie

A l'inverse des Etats-Unis, le cinéma français s'est jusqu'ici étonnamment très peu emparé de l'univers du skate. C'est chose réparée avec *Ollie*, premier long-métrage signé Antoine Besse, qui raconte l'amitié complexe nouée entre Pierre (Kristen Billon, belle révélation), un jeune adolescent, fils de fermier, harcelé au collège, et Bertrand (Théo Christine), un ancien skateur devenu saisonnier marginal à la suite d'excès. Empreint d'une certaine noirceur, le film n'édulcore rien de la violence de rapports sociaux dévoilés par les codes de la virilité. A une approche purement spectaculaire, Antoine Besse préfère une forme de classicisme authentique pour creuser les failles de ses personnages confrontés à l'ennui et à la dureté du monde rural. Le skate devient alors un outil d'expression et d'affirmation, un moyen d'apporter un peu de légèreté à ceux contraints de vivre à la marge. ■ BO. B.

Film français d'Antoine Besse (1h42)

Libertate

Moins d'un mois après la sortie du très réussi *Ce Nouvel An qui n'est jamais arrivé*, un autre film roumain s'empare des troubles qui ont entouré la chute de Nicolae Ceausescu, à la fin de l'année 1989. En deux temps, Tudor Giurgiu se penche sur un épisode qui a véritablement eu lieu pendant cette période confuse. En plans-séquences, il filme une manifestation publique qui dégénère à Sibiu quand une foule aggressive prend possession d'un bâtiment de la Securitate. Puis, après le retournement de l'armée, l'emprisonnement dans le bassin vide d'une piscine municipale de révolutionnaires fauteurs de troubles aux côtés de membres de la police secrète du régime, tous qualifiés de « terroristes ». S'appuyant sur l'aspect humain plus que politique de ces anciens ennemis devenus la même cible du nouveau régime, Tudor Giurgiu saisit quelque chose du chaos intime qui a accompagné ce bouleversement historique. ■ BO. B.

Film roumain de Tudor Giurgiu (1h49)

LES MEILLEURES ENTRÉES EN FRANCE

	Nombre de semaines d'exploitation	Nombre d'entrées (1)	Nombre de décrans	Evolution par rapport à la semaine précédente	Total depuis la sortie
Destination finale. <i>Bloodlines</i>	1	336 892	424		336 892
<i>Partir un jour</i>	1	182 213	406		182 213
<i>Thunderbolts*</i>	3	115 867	713 ▼ -59 %		902 747
<i>Sinners</i>	5	50 550	454 ▼ -52 %		920 205
<i>Les Musiciens</i>	2	45 927	425 ▼ -57 %		174 515
<i>L'amour, c'est surcoté</i>	4	38 466	611 ▼ -55 %		390 598
<i>Minecraft, le film</i>	7	32 500	563 ▼ -66 %		2 565 046
<i>Until Dawn. La mort...</i>	4	29 951	324 ▼ -59 %		372 850
<i>Des jours meilleurs</i>	4	25 150	410 ▼ -64 %		427 184
<i>Anges & Cie</i>	2	19 370	481 ▼ -69 %		90 847

AP: avant-première

Source: « Écran total »

* Estimation

Période du 14 au 18 mai inclus

Un choix payant. Présenté hors compétition pour l'ouverture du 78^e Festival de Cannes, mardi 13 mai, et sorti en salle dans la foulée, *Partir un jour*, le premier long-métrage d'Amélie Bonnin, fait une entrée remarquée dans le box-office français. L'histoire de Cécile (Juliette Armanet), jeune cheffe en pleine préparation de l'ouverture de son restaurant gastronomique, contrainte de revenir quelques jours dans le routin de ses parents, a bénéficié de l'exposition cannoise pour se hisser à la deuxième place, avec 182 000 entrées sur 406 copies. La romance musicale pourrait atteindre en fin de carrière les 600 000 si le bouche-à-oreille fonctionne. Très pauvre en sorties, Cannes oblige, la semaine est dominée par le sixième épisode de la saga d'horreur américaine *Destination finale. Bloodlines*, de Zach Lipovsky et Adam B. Stein, qui a séduit plus de 336 000 spectateurs sur 424 salles. Pour le reste, les films sortis une semaine plus tôt accusent un sérieux coup de mou, à l'image des *Musiciens* (-57 %) et des 174 500 entrées glanées en quinze jours ou de *De mauvaise foi*, la comédie d'Albéric Saint-Martin (-71 %), et plus que 11 000 personnes séduites sur 360 salles, soit une moyenne de 32 spectateurs par écran. Du côté des super-héros, ceux de *Thunderbolts** (Marvel Studios) attirent encore près de 116 000 personnes en troisième semaine, accusant une baisse de 59 %.

A Lausanne, le festival Tempo forte à l'écoute du vivant

La metteuse en scène brésilienne Gabriela Carneiro da Cunha présente « Tapajos », un spectacle à la croisée de l'art et de l'écologie

THÉÂTRE

LAUSANNE (SUISSE) - envoyée spéciale

Et si on écoutait les rivières ? Et non seulement elles, mais les montagnes, les forêts, les champs. Au Théâtre Vidy-Lausanne, en Suisse, que son directeur, Vincent Baudriller, a résolument engagé sur la voie écologique depuis plusieurs années, cette écoute des éléments naturels, dans la lignée d'auteurs-recherches comme Camille de Toledo, est devenue un axe majeur. Elle guide une partie de la programmation du festival Tempo forte, qui se poursuit à Lausanne jusqu'au dimanche 25 mai et a par ailleurs offert une nouvelle création du génial Christoph Marthaler : *Le Sommet* – qui en est bien un sur le plan artistique –, et dont nous reparlerons au moment du Festival d'Avignon, où il est programmé du 12 au 17 juillet, avant d'être présenté au Festival d'automne, à Paris.

Ecouter les rivières amazoniennes, c'est le projet que mène depuis 2013 la metteuse en scène et chercheuse brésilienne Gabriela Carneiro da Cunha, qui présente à Lausanne le troisième volet d'un cycle, *Tapajos. Tudo quanto é rio ele tem mae* (« Tapajos. Toute rivière a une mère »). « En plus de dix ans, j'ai appris et défendu l'idée que chaque rivière est un langage, et non un thème », explique-t-elle.

Performance-rituel

Après l'Araguaia et le rio Xingu, elle a remonté le cours de la rivière Tapajos, un affluent de l'Amazone, avec ses peuples indigènes riverains, les Munduruku et les Borari. Depuis quelques années, les eaux bleues de la rivière Tapajos sont devenues couleur de lait : contaminées au mercure, massivement utilisé par les orpailleurs pour séparer l'or du minerai. Avec des conséquences catastrophiques pour la santé des riverains, notamment pour les femmes enceintes et les enfants.

Si la démarche est documentaire, le spectacle, lui, prend la

forme d'une performance-rituel, qui s'est imposée, de manière organique, au fil du processus consistant à « écouter les eaux, écouter les femmes buiunas [des « femmes-serpents » intercesseuses entre les mondes], écouter les créatures humaines et non humaines ». Les spectateurs sont accueillis, à l'entrée de la salle, par deux performeuses en combinaison blanche – Gabriela Carneiro da Cunha elle-même et Mafalda Pequeno –, qui les préviennent qu'ils vont devoir respecter le noir total imposé par le spectacle.

Dans l'espace scénique installé entre deux gradins de spectateurs, transformé en chambre noire et seulement éclairé par une lumière rouge, les deux femmes, en une cérémonie calme et patiente, vont alors plonger de grandes feuilles de papier blanc dans des bacs remplis de liquide, et faire apparaître peu à peu les photographies, portraits ou paysages, du monde de la rivière. Le procédé technique de révélation photographique – dont la solution chimique contient elle-même du mercure – sert tout du long de métaphore dans ce *Tapajos*, dans un processus pour faire réapparaître les multiples questions posées par un extractivisme destructeur.

Le spectacle tisse également une matière sonore riche et subtile, qui fait entendre aussi bien des échos paradisiaques d'un monde en harmonie avec son environnement naturel que les

« En plus de dix ans, j'ai appris et défendu l'idée que chaque rivière est un langage, et non un thème »

GABRIELA CARNEIRO DA CUNHA
metteuse en scène

combats menés par les représentants des peuples indigènes contre l'appropriation et la destruction de cet environnement. Prendre soin du monde comme le ferait une mère, voilà ce que propose ce spectacle, qui prend le tour d'un rituel de réparation, les bacs photographiques servant alors à laver les pieds de certaines spectatrices-officiantes, comme pour une nouvelle naissance. *Tapajos* ressort, de manière assumée, d'une forme de prière, et d'un théâtre performatif qui cherche de plus en plus à faire de la scène un lieu d'expérience vécue.

Promenade le long de la Venoge
Cette expérience s'est d'ailleurs prolongée et complétée, pour les spectateurs qui le souhaitaient, par des promenades, organisées par le collectif LAC (Léman Architectures Connexions), le long de la Venoge, rivière emblématique du canton de Vaud. Gabriela Carneiro da Cunha et Mafalda Pequeno étaient présentes, ainsi qu'Alessandra Korap, militante écologiste brésilienne et dirigeante autochtone munduruku, dans une démarche emblématique de la volonté de Vidy de pousser toujours plus loin le théâtre comme outil sensible et poétique de relations avec le vivant non humain.

Faire parler la nature, ou ce que l'on a longtemps appelé comme tel, comme pour la différencier de la culture, c'est encore ce que propose le collectif catalan El Conde de Torrefiel dans *Yo no tengo nombre/I have no name* (« je n'ai pas de nom »). Cette installation, qui relève plus du land art performatif que du spectacle, était déjà la superbe coda de *Pay-*

Prendre soin du monde comme le ferait une mère, voilà ce que propose « Tapajos », qui prend le tour d'un rituel de réparation

sages partagés

, la proposition de

théâtre-randonnée lancée par le

Théâtre Vidy en 2023, et pro-

grammée ensuite à Avignon et

dans de nombreux pays d'E-

urope. Faisant parler le paysage,

dans une langue inconnue mais

sous-titrée sur un long écran

noir, elle a été réinstallée, le soir

du 17 mai, dans une des prairies

qui longent le lac Léman. Comme

un écho ultracontemporain aux

cultures animistes qui survivent

en certains endroits du monde,

l'Amazonie notamment, et que l'Occident redécouvre comme un trésor perdu. ■

FABIENNE DARGE

Festival Tempo forte, Théâtre Vidy-Lausanne, jusqu'au 25 mai. Tapajos, par Gabriela Carneiro da Cunha, jusqu'au 24 mai, puis au Festival d'automne, à l'Ircam, à Paris. Le Sommet, par Christoph Marthaler : jusqu'au 25 mai, puis au Festival d'Avignon du 12 au 17 juillet, et au Festival d'automne.



« Tapajos », présenté dans le cadre de Tempo forte, au Théâtre de Vidy, à Lausanne. MANOELA CEZAR

HORS-SÉRIE Le Monde

UNE VIE, UNE ŒUVRE

Marguerite Yourcenar
Désirs d'ailleurs



PORTRAIT

L'art d'être peu comme il faut, par Josyane Savigneau

MARGUERITE YOURCENAR
Femme à part

Un hors-série du « Monde »

124 pages - 12 €

Chez votre marchand de journaux
et sur lemonde.fr/boutique

Dès son plus jeune âge, Marguerite Yourcenar a pris à contre-pied ses contemporains et son environnement littéraire. Fidèle en amitié, grande voyageuse, inattendue dans ses réflexions comme dans ses mouvements, cette femme de lettres a marqué toutes les générations, avec une œuvre singulière et complète : poésies, romans, nouvelles, Mémoires, essais... Marguerite Yourcenar a multiplié les styles, mais entretenu intacte la curiosité qui entoure sa pensée. Le hors-série du *Monde* revient sur cette œuvre unique dans le siècle. Un entretien, des débats, des textes choisis, des hommages et un portrait composé par Josyane Savigneau, biographe de cette femme à part.

DISPARITION Iouri Grigorovitch, chorégraphe historique du Bolchoï, est mort

Le chorégraphe russe qui a dirigé les ballets du Théâtre Bolchoï de Moscou de 1964 à 1995, sous l'URSS et juste après son éclatement, est mort lundi 19 mai à l'âge de 98 ans, a annoncé la prestigieuse salle de spectacle dans un communiqué. Né en 1927 à Leningrad, l'actuelle Saint-Pétersbourg, Iouri Grigorovitch se distingue en 1957 avec sa mise en scène novatrice du ballet *La Fleur de pierre*, basée sur une série de contes populaires dans l'Oural. A la tête du Bolchoï, il a fait connaître au grand public des danseurs renommés comme Natalia Bessmertnova, qui deviendra sa femme, ou le fameux couple formé par Ekaterina Maximova et Vladimir Vassiliev. – (AFP)

PHOTOGRAPHIE Le Grand Prix de l'Académie des beaux- arts en photographie remis à Sarah Moon

L'Académie des beaux-arts a attribué son Grand Prix en photographie pour l'année 2025 à Sarah Moon. La somme de 30 000 euros qui accompagne ce prix, financée par l'Académie, est mise à la disposition du lauréat qui la répartit entre plusieurs artistes. Sarah Moon a choisi de soutenir les trois plasticiens et photographes Damien Daufresne, Sara Imloul et Antoine Le-charny. Le prix sera remis sous la coupole du palais de l'Institut de France le 4 juin. Photographe depuis 1970 et réalisatrice depuis 1978, Sarah Moon, née en 1941, a fait de la photographie de mode et du film publicitaire avant de s'engager dans une recherche person-

nelle, à partir de 1985. Elle a aussi tourné des courts et longs-métrages, adaptant des contes de Perrault et d'Andersen.

MUSIQUE Plus de trente ans après sa disparition, le buste de Jim Morrison retrouvé

La fameuse sculpture représentant le chanteur des Doors Jim Morrison (1943-1971), volée en 1988 au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, a été retrouvée par hasard, a annoncé la Préfecture de police de Paris sur ses réseaux sociaux. Réalisé par l'artiste croate Mladen Mikulin, ce buste, installé pour les 10 ans de la mort du chanteur américain, avait été dérobé il y a trente-sept ans. Il a été découvert lors d'une perquisition dans une affaire d'escroquerie. – (AFP)

La mort de Werenoï, rappeur

Agé de 31 ans, il était devenu le plus gros vendeur de disques en France

DISPARITION

Le monde de la musique, et en particulier du rap, est sous le choc : le rappeur français Werenoï, plus gros vendeur de disques en France en 2023 et en 2024 selon le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP), a été fauché en pleine jeunesse et en pleine gloire.

Son troisième album, *Diamant noir*, publié le 10 avril, avait rejoint dès sa sortie la première place du Top Album comme ses deux premiers, *Carré* (2023) et *Pyramide* (2024). Mort samedi 17 mai à 5 heures, à l'hôpital de La Pitié-Salpêtrière, à Paris, il devait jouer le soir même à Lyon. Il avait 31 ans.

Culture du secret

Sa santé s'était considérablement dégradée la veille mais les causes de sa mort ne sont toujours pas officiellement connues. Après l'annonce de son décès par un post, sur le réseau social X, de son producteur Babs, du label indépendant PLR, les réactions n'ont pas tardé à pleuvoir, du rappeur marseillais SCH par un simple «*R.I.P.*» (du latin «*Requiescat In Pace*», «qu'il repose en paix») sur Instagram à son ami footballeur du Bayern Munich Sacha Boey, en passant par le chanteur Pascal Obispo, qui l'avait accompagné au piano pour le morceau *Chemin d'or* lors de son Zénith, à Paris en septembre 2023.

LES DATES

30 JANVIER 1994

Naissance à Melun (Seine-et-Marne)

2023

«*Carré*», premier album

2025

Sortie le 11 avril de son troisième album, «*Diamant noir*»

17 MAI 2025

Mort à Paris



Werenoï, aux Francofolies de La Rochelle, le 13 juillet 2024. THIBAUD MORITZ/AFP

Werenoï, de son vrai nom Jérémie Bana Owona, était né le 30 janvier 1994 à Melun, en Seine-et-Marne, de parents originaires du Cameroun. Il a ensuite grandi à Montreuil, en Seine-Saint-Denis mais, tout au long de sa courte carrière, de son premier morceau diffusé en février 2021, *Guadalajara*, vu plus de 800 000 fois sur la plateforme vidéo YouTube, à ses derniers tubes en duo avec Gims, *Piano*, ou *Triple V* (2025) avec Damso et Ninho, il n'a pas laissé filtrer que très peu d'informations sur sa vie. Il le chantait dans le titre *Embouteillé*, extrait de son dernier album : «*Ils se mêlent trop de ma vie/C'est souvent faux c'qui est relayé.*»

Cette culture du secret à l'heure de l'hypermédiatisation des artistes sur les réseaux sociaux, en plus d'une écriture rugueuse racontant le quotidien parfois trash de son entourage qu'il appelle «*La League*», alliées à un *flow* mélodique, tout cela expliquait son succès. En janvier 2024, il s'était tout de même rendu dans les locaux du quotidien *Le Parisien* pour expliquer sa démarche : «*Je préfère garder ma vie privée pour moi. A trop*

parler, tu peux dire ce que tu n'as pas envie de dire. Je préfère le mystère. J'en dis assez sur moi dans mes textes.»

Un album tous les ans

Il avait choisi comme nom d'artiste Werenoï d'après son compte Instagram, ouvert en 2015 : l'expression «*Ouais Re-Noï*» (verlan de noir) était celle, disait-il, dont ses proches et lui se servaient pour se saluer. Il précisait dans *Le Parisien* que sa démarche n'était pas communautaire. Après la sortie de son premier single, *Guadalajara*, il avait été signé par AWA, le label de DJ Kore, qui a également grandi à Montreuil, ce qui lui avait valu de figurer sur la bande originale du film *En passant pécho* (2021), de Julien Royal, sur lequel travaillait DJ Kore, puis sur l'album *Persona non grata* (2021), de Lacrim.

Werenoï avait alors très vite pris son indépendance en créant son propre label, PLR Music. Distribué par Believe, le jeune rappeur sort un premier EP, *Telegram* (2022), du nom de la messagerie cryptée. Il contient les singles *Solitaire*, un des plus sombres et des plus intimes de sa carrière, et *Selfie*, en

duo avec Maes. Les deux ont été certifiés disques de platine par le SNEP (plus de 100 000 ventes). Puis vient une version augmentée avec le titre *3 Singes* avec l'autre détendeur des records de vente en France, Ninho.

A partir de là, Werenoï ne s'arrête plus, ne quitte plus le studio d'enregistrement et sort un album tous les ans. *Carré*, en 2023, invite le chanteur Tiakola, les rappeurs PLK, Lacrim, à nouveau Ninho pour *Ciao*. Werenoï remporte la même année la Flamme de la révélation masculine. Puis, en 2024, il publie *Pyramide* avec Aya Nakamura, Damso ou encore Hamza et, cette fois-ci, lors de la cérémonie consacrée aux musiques populaires, il est récompensé pour l'album rap de l'année.

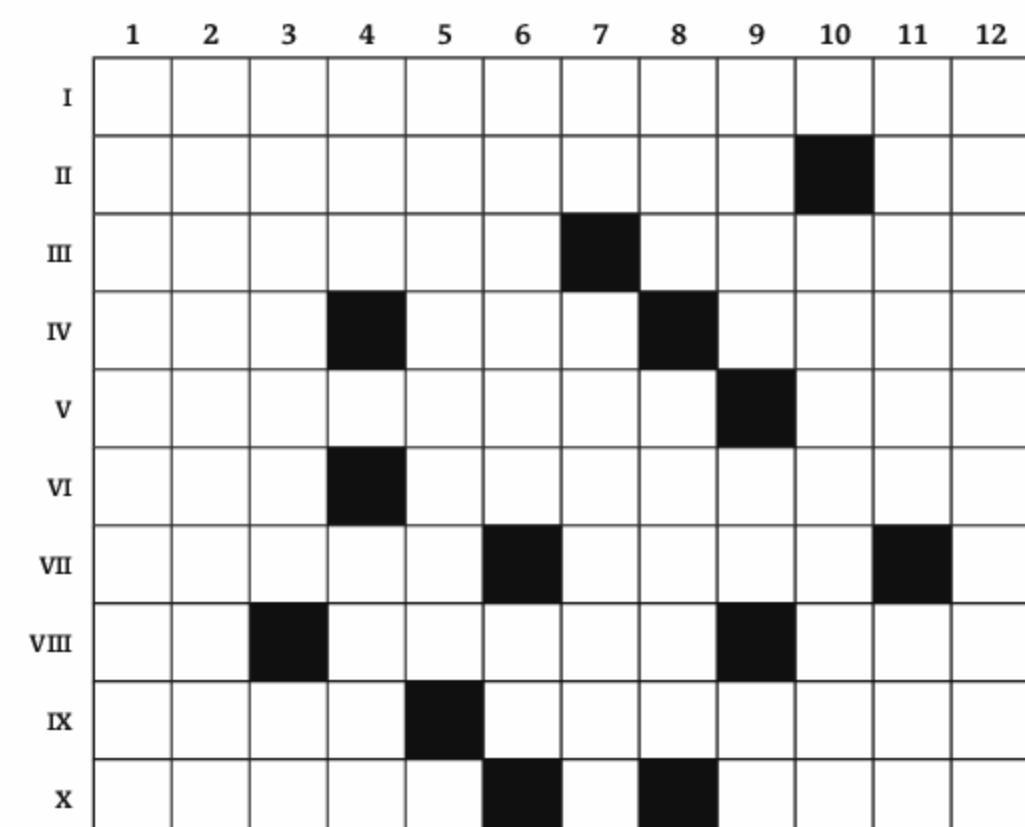
Dans *Poney*, le premier morceau de son dernier album, *Diamant noir*, sur Spotify de l'année aux Flammes 2025, Werenoï rappait malgré son succès : «*Je peux pas lire l'avenir/On n'a pas évité l'pire/Parce qu'on ne l'a pas vu venir.*» Une punchline prémonitoire et qui rendra terriblement tristes ses fans à son écoute. ■

STÉPHANIE BINET

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 25 - 117
PAR PHILIPPE DUPUIS

Retrouvez l'ensemble de nos grilles sur jeux.lemonde.fr



SOLUTION DE LA GRILLE N° 25 - 116

HORizontalement I. Mégalomanies. II. Onomatopée. III. Ut. Ivette. GI. IV. Crabe. Se. Eon. V. Héléra. Signé. VI. Alisier. Bec. VII. Rat. Erié. Rot. VIII. Dressions. Uu. IX. Eden. Etétera. X. Résonnements.
Verticalement 1. Moucharder. 2. Entrelardé. 3. Go. Alitées. 4. Amibes. SNO. 5. Laveries. 6. Ote. Aérien. 7. Mots. Riote. 8. Aptes. Enem (mène). 9. Née. Ib. Ste. 10. le. Eger. En. 11. Goncourt. 12. Seine. Tuas.

HORIZONTALEMENT

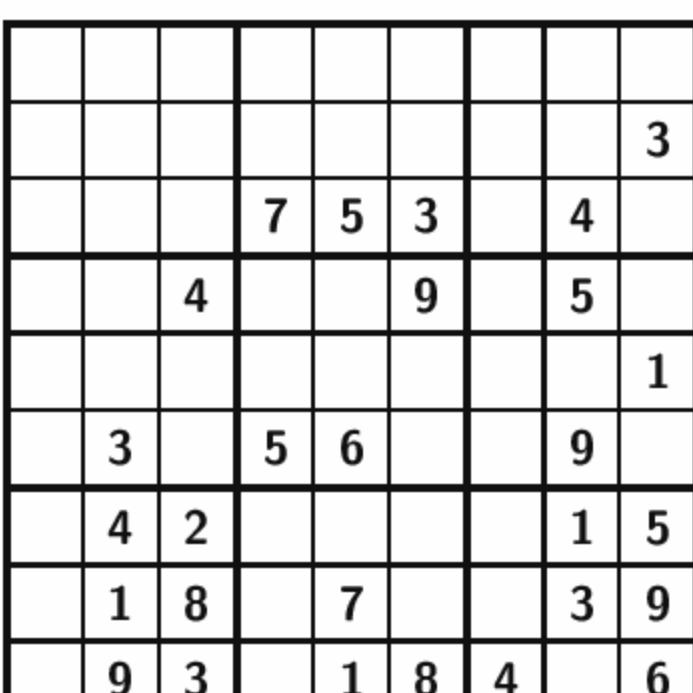
I. Exagère toujours quand la situation est grave. II. Remettait en bonne place. Pour le premier tour de cadran. III. Ignorai au passage. Réussie, elle peut sauter. IV. Dans la poche du Nippon. Participant aux résultats économiques. Ville de Hongrie. V. Renforce en encerclant. Apportent leur soutien à travers le monde. VI. Roi mal élevé. Partisan du collectivisme. VII. Equipé pour la reproduction. Brik ou Boulanger. VIII. En arrière. Prophète de l'Ancien Testament. Fond de cours. IX. Bien vrai. Crabe laineux. X. Vigoureuse et serrées. Chevilles sportives.

VERTICAMENT

1. Plus proche d'Emile Zola que de Léon Daudet. 2. Réfléchir comme une plaque de cheminée. 3. A la forme d'un grain de raisin. Piégé. 4. Défaite royale. Cours africain. 5. Ajustées et accordées. 6. Bossât dur. Encadrent l'aventure. 7. Ce n'est pas elle qui a réalisé cette grille. Gravée sur nos édifices. 8. Dit vrai. Alimente les marais. 9. Au cœur du foyer. Personnel. Finit à la fin. 10. Crie à tue-tête. 11. Cognent durement. Point dans l'eau. 12. Sortent du milieu qu'elles ont traversé.

SUDOKU

N°25-117



Réalisé par Yan Georget (<https://about.me/yangeorge>)

Eric de Chassey nommé directeur de l'Ecole nationale des beaux-arts

L'ancien directeur de la Villa Médicis et de l'INHA prendra ses fonctions le 1^{er} juillet

A près avoir dirigé la Villa Médicis à Rome de 2009 à 2015 et l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) à Paris depuis 2016, Eric de Chassey, né en 1965 à Pittsburgh (Pennsylvanie), a été nommé lundi 19 mai directeur de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (Ensba) par la ministre de la culture, Rachida Dati, pour succéder à Alexia Fabre, première femme à avoir dirigé l'école, dont le mandat est arrivé à échéance le 13 mars. Il prendra ses fonctions le 1^{er} juillet.

Trois candidats avaient des chances d'obtenir le poste : Yann Fabès, directeur de la manufacture de Sèvres, Martin Bethenod, ancien de la Fiac et de la collection Pinault, et Eric de Chassey, dont le projet, plus abouti semble-t-il puisqu'il a obtenu la majorité des votes du jury, a convaincu le conseil d'administration copréside par Pierre-Paul Zilio, représentant l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais, qui partage le site avec l'Ensba, et, pour cette dernière, l'entrepreneur Laurent Dumas, PDG du groupe Emerige, dont Eric de Chassey a par ailleurs présenté récemment une partie de la collection personnelle au MoCo, le musée d'art contemporain des-lesquels, il est vrai, sont assez entassés – les a mis vent debout. Au point que les élèves de l'Ensba ont, comme au bon vieux temps, occupé l'école. Ce qui n'est pas sans risque, car les bâtiments menacent de s'écrouler.

Dans le communiqué annonçant sa nomination, le ministère de la culture l'admet, qui fixe à Eric de Chassey comme feuille de route de «conduire un important programme de travaux immobiliers sur le site partagé avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais, et qui connaît des besoins de rénovation urgents, notamment autour du Palais des études.» Dans la mesure où il est désormais pénallement responsable en cas d'accident, on ne peut que lui souhaiter bon courage. ■

HARRY BELLET

Le Monde est édité par la Société éditrice du «Monde» SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

Rédaction 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 71 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 3 28 25 71 71. Par courrier électronique : abojournalpapier@lemonde.fr. Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

Courrier des lecteurs Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

Internet : site d'information : www.lemonde.fr; Emploi : www.talents.fr

Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40; Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0272 C 81975 ISSN 0395-2037

ACPM
PRINTED IN FRANCE
M publicité
Directrice générale
Elisabeth Cialdella
67-69, avenue
Pierre-Mendès-France
75013 PARIS
Tél : 01-57-28-39-00
Fax : 01-57-28-39-26

L'imprimerie, 79, rue de Roissy,
93290 Tremblay-en-France
Midy-Print, Gallargues le Montueux

Origine du papier : UK, France.
Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Europhosphat : PIlot = 0,0083 kg/tonne de papier

NOUVEAU HORS-SÉRIE

Comment les États-Unis, la Russie et la Chine se partagent le monde et le rendent plus dangereux. Les analyses de la presse étrangère.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Courrier International

LE NOUVEL ÂGE DES EMPIRES

Pour Balenciaga, Kering choisit Pierpaolo Piccioli

Nommé directeur artistique lundi 19 mai, l'Italien de 57 ans devra tourner la page. Demna, son prédécesseur parti chez Gucci. Le groupe pourrait miser sur son approche de la mode plus douce et consensuelle

MODE

Le grand mouvement de renouvellement des designers de mode entamé fin 2024 touche à sa fin : lundi 19 mai, Balenciaga a annoncé la nomination de Pierpaolo Piccioli au poste de directeur artistique. L'Italien de 57 ans était inemployé après son départ de Valentino en mars 2024 et, depuis, son nom revenait régulièrement pour reprendre différentes maisons sans designer. Fin 2024, il avait d'ailleurs été vu pour Fendi, sans parvenir à un accord avec le groupe LVMH, qui possède la marque.

C'est dans cette maison romaine qu'il avait commencé sa carrière, avant de rejoindre Valentino, en 1999. Embauché pour s'occuper des accessoires, il a gravi les échelons, jusqu'à être nommé à la direction artistique de Valentino, en 2008, d'abord en tandem avec Maria Grazia Chiuri, puis seul après le départ de cette dernière, en 2016, pour Dior. Il est resté à ce poste jusqu'en mars 2024, où il a été remplacé par son compatriote Alessandro Michele.

Du point de vue des marques, Pierpaolo Piccioli a un profil rassurant. Expérimenté, il a proposé chez Valentino une mode consensuelle, pour homme et femme, au rythme soutenu de six défilés par an. Outre son endurance, il a montré sa capacité à séduire un large panel de clientes, avec ses robes haute couture qui flattent toutes les silhouettes, et ses souliers cloutés, qui assureront pendant des années le chiffre d'affaires de la maison. Même si toutes les collections n'étaient pas du même niveau, et qu'il montrait à la fin de son règne des signes d'essoufflement, il a laissé un riche héritage.

Mais celui-ci est-il compatible avec Balenciaga ? La griffe de Kering possède une aura particulière, le travail épuré et virtuose de Cristobal Balen-

cia étant considéré par les amateurs de mode comme la plus parfaite expression de la couture. Par ailleurs, passer après Demna ne sera pas facile. Le Géorgien, qui était arrivé chez Balenciaga en 2015, a façonné pendant dix ans une mode unique, où le goût pour l'architecture du fondateur se mêlait à des références à la pop culture, au streetwear ou à l'actualité politique. Ses silhouettes surdimensionnées, parfois volontairement gauches ou repoussantes, ainsi que son ironie et son sens du spectacle ont contribué à faire de Balenciaga une des marques les plus influentes de la fin des années 2010.

Une redoutable concurrence
Pendant ces années fastes, la griffe s'est développée rapidement, multipliant les investissements, en particulier dans les ouvertures de boutiques : à l'échelle mondiale, elle en possédait 26 en 2009 et 307 en 2023. Mais l'euphorie a pris fin en décembre 2022. Après deux campagnes de publicité maladroites qui lui valurent d'être accusée de sexualiser des enfants, Balenciaga fut sous le feu des critiques pendant plusieurs mois ; et, depuis 2024, la griffe doit faire face à la crise du marché du luxe.

Kering ne publie pas les résultats financiers de Balenciaga seule, mais l'ensemble de marques dont elle fait partie affichait un recul du chiffre d'affaires de 11 % au premier trimestre 2025 (en données publiées et comparables). En mars, Kering a annoncé le départ de Demna de Balenciaga en même temps que son arrivée chez Gucci, une autre maison du groupe.

Pour Pierpaolo Piccioli, la mission sera double. Il s'agira à la fois de tourner la page Demna, dont l'esthétique brillante mais clivante a fait son temps, tout en redressant les finances de la maison. On peut supposer que Kering compte sur sa capacité à



Pierpaolo Piccioli, dans les salons haute couture de Balenciaga, à Paris, en mai. DAVID SIMS

On peut supposer que Kering voudra développer la haute couture, qui a toujours été le point fort de Pierpaolo Piccioli

proposer une mode plus facile et plus douce, capable d'attirer une clientèle élargie. Et que le conglomérat voudra développer la haute couture, qui a toujours été le point fort de Pierpaolo Piccioli, pour redonner à la marque une aura plus luxueuse. Une stratégie commerciale compréhensible, mais qui risque de faire perdre sa singularité à Balenciaga.

Un profil plus radical comme celui de Pieter Mulier, actuellement chez Alaïa, et qui faisait aussi partie des designers qui ont été approchés pour ce poste, aurait sans doute été plus intéressant d'un point de vue créatif.

Les maisons de couture alternent les phases, celles où un designer star impose une empreinte forte, et celles, transitoires, où le directeur artistique doit faire revenir les clients que son prédécesseur a éloignés. L'Italien semble conscient qu'il s'inscrit plutôt dans la seconde catégorie. Dans une lettre ouverte qu'il a publiée sur Instagram à l'occasion de sa nomination, il fait preuve de modestie et s'efface derrière l'histoire de la marque.

«*Balenciaga est ce qu'elle est aujourd'hui grâce à tous ceux qui ont apporté leur pierre à l'édifice. Cristobal [Balenciaga], Nicolas [Ghesquière], Alex [Alexander Wang], Demna*», écrit Pierpaolo Piccioli, qui,

en plus de citer des designers d'un autre temps, ne tarit pas d'éloges sur Demna. «*J'ai toujours admiré son talent et sa vision. Je ne pouvais imaginer un meilleur passage de relais. Il a rendu hommage à Cristobal [Balenciaga] à sa manière, partageant sa vision tout en maintenant l'ADN de la maison*», affirme-t-il. Officiellement, Demna quittera Balenciaga le 9 juillet, et Pierpaolo Piccioli arrivera le lendemain. Officieusement, chacun est déjà à la tâche.

Pierpaolo Piccioli devra en tout cas faire face à une redoutable concurrence : à la fashion week parisienne d'octobre 2025, il fera ses preuves en même temps que Matthieu Blazy, qui signera son premier défilé pour Chanel, et que Jonathan Anderson chez Dior, dont la nomination à la tête des lignes féminines devrait être annoncée début juin. ■

ELVIRE VON BARDELEBEN

Le Petit Palais célèbre Worth, maison à l'origine de la haute couture

Le musée parisien consacre une monographie inédite à la griffe de Charles Frederick Worth, créée au milieu du XIX^e siècle

C'est à se demander pourquoi cette exposition n'a pas eu lieu avant. Charles Frederick Worth (1825-1895), que l'on présente souvent comme le père de la haute couture, celui qui donna à la mode sa forme moderne, n'avait jamais eu le droit à une monographie en France, où il fit pourtant toute sa carrière, dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Le Musée des beaux-arts de la Ville de Paris, le Petit Palais, répare cette injustice avec «Worth. Inventer la haute couture», jusqu'au 7 septembre.

«C'est peut-être parce que ce n'était pas facile à faire que les musées ne se sont pas aventurés à traiter Worth avant», suppose Annick Lemoine. La conservatrice générale et directrice du Petit Palais liste la somme des difficultés rencontrées : l'état et la fragilité

des tenues centenaires, leur dispersion aux Etats-Unis, où Worth avait beaucoup de clientes, le coût de restauration, le peu de documents conservés... Il aura fallu quatre ans de travail pour monter ce projet conçu en partenariat avec le Musée de la mode de la Ville de Paris, le Palais Galliera.

Mais cela valait la peine d'attendre, car cette exposition, déployée sur 1100 mètres carrés dans les grandes galeries, a le mérite de montrer des vêtements stupéfiants (80 silhouettes qui semblent comme neuves), tout en livrant un vrai travail pédagogique sur l'importance historique d'un couturier qu'on a, il est vrai, un peu oublié.

Une des singularités de Charles Frederick Worth est qu'il a cherché à s'extraire de son statut d'artisan, et à se présenter comme un

artiste : on le constate sur les étiquettes de ses vêtements, où «Worth» semble écrit à la main, telle la signature d'un peintre sur un tableau, ou sur les nombreux clichés de lui qui ont été pris à la fin de sa vie, où il apparaît avec une calotte à la Rembrandt sur la tête – il ne lui manque plus que le pinceau à la main.

Soie crème et velours or
Les premières tenues, qui datent des années 1860, surprennent par la qualité de leur restauration – elles semblent sortir de l'atelier – et propulsent immédiatement dans l'univers du Second Empire : des robes tout en traîne et crinoline, noeuds et volants, qui illustrent la bonne santé économique de la soierie lyonnaise et donnent à voir le style Worth, caractérisé par son opulence et sa théâtralité.

L'intensité monte d'un cran dans la pièce consacrée à l'historicisme et le travestissement, où l'on se rend compte que déjà, à cette période, la mode s'accordait beaucoup de liberté dans le mélange des genres et des époques. On croise ainsi une «tea gown» (une robe d'intérieur pour l'heure du thé) de 1894, au col en guipure à pointes et surdimensionné, avec d'amples manches serrées aux poignets, typique du style Louis XIII. A côté, la robe de bal portée par la duchesse de Devonshire pour le jubilé de diamant de la reine Victoria en 1897 semble fusionner plusieurs tenues en une, avec sa jupe en soie crème, ses pans en velours or, sa traîne incrustée de strass plus scintillante qu'une malle aux trésors.

L'exposition prend soin de remettre les tenues dans leur con-

texte. Il y a ces portraits que des riches clientes commandaient à des peintres et où les tenues Worth éclipsent nettement celles qui les portent ; ces photos de princesses ou de duchesses dans leur habit de lumière prêtes à partir au bal. Mais aussi un aperçu des coulisses de la maison Worth : les éblouissants échantillons de tissus commandés aux soieries, les malles Vuitton qui servaient à expédier les robes outre-Atlantique, des clichés de l'immeuble du 7, rue de la Paix où la marque avait non seulement ses salons d'essayage, mais aussi ses ateliers, son service livraison, la cantine des employées.

La griffe Worth s'est éteinte en 1956, mais l'exposition s'arrête dans les années 1920, quand elle est encore au sommet de sa gloire. L'évolution de la mode en une soixantaine d'années est specta-

culaire, de la crinoline à la robe souple des années folles, et Worth exprime avec faste chaque nuance de cette transformation. En trois générations – Charles Frederick puis ses fils et petits-fils –, la façon de s'habiller et les modes de production ont complètement changé, mais la volonté de faire la mode la plus extraordinaire et la plus sophistiquée demeure intacte. On aurait tort de ne pas aller voir ces tenues d'un autre monde, d'autant que certaines d'entre elles sont exposées debout pour la dernière fois : si elles étaient à nouveau «mannequinées» à l'avenir, les vieux fils ne résisteraient pas.

E. V.B.

Worth. Inventer la haute couture, jusqu'au 7 septembre, au Petit Palais, 8, avenue Winston-Churchill, Paris 8^e.

Vladislav Inozemtsev et Mykola Vorobiov

Il faut prouver à Poutine qu'il court à sa perte

Le 20 mai marque les six ans de la présidence de l'Ukraine de Volodymyr Zelensky. Si, entre-temps, la situation a radicalement changé, avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022, d'étonnantes similitudes peuvent toutefois s'observer entre 2019 et 2025. Tout le monde s'en souvient : durant sa campagne présidentielle de 2024, Donald Trump se targuait de «mettre fin à la guerre en Ukraine en vingt-quatre heures». Depuis son investiture, en janvier, le président américain répète qu'il ne veut pas que cette guerre continue, qu'elle n'aurait jamais eu lieu s'il avait été à la Maison Blanche, et qu'il faut empêcher des soldats et des civils de se faire tuer tous les jours.

En 2019, Volodymyr Zelensky, lui-même en campagne présidentielle, avait utilisé quasiment les mêmes mots pour faire passer les mêmes messages : «Nous ne voulons pas poursuivre cette guerre [celle du Donbass]. Et nous ne l'avons pas commencée. S'il existe la moindre chance d'y mettre fin, nous devons tout faire pour y parvenir, et empêcher les Ukrainiens de mourir (...) Tout d'abord, il faut un cessez-le-feu. Les combats doivent prendre fin.»

Une fois en fonctions, Zelensky a fait beaucoup pour promouvoir la paix. En 2019, il a ordonné le désengagement massif des troupes ukrainiennes postées dans certaines parties du Donbass, dans les oblasts de Donetsk et de Louhansk ; il a accepté de signer la formule Steinmeier, un accord prévoyant d'accorder une plus grande autonomie aux régions sous contrôle russe ; il s'est empressé d'aller à Paris pour participer à un sommet au «format Normandie» – c'est-à-dire à quatre pays – en présence d'Emmanuel

L'économiste russe et le chercheur ukrainien constatent que les appels à Vladimir Poutine pour arrêter la guerre sont peine perdue. Le président russe ne consentira à négocier que si le conflit devient dangereux pour son propre compte

Macron, d'Angela Merkel et de Vladimir Poutine. Il a même voulu déminer les eaux de la mer d'Azov, près de la Crimée.

Tout le monde connaît le résultat. Juste après l'ordre de désengagement des troupes ukrainiennes, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a rapporté une multiplication des attaques russes. Par la suite, Poutine a réagi à toutes les tentatives de désescalade en se préparant, un peu mieux chaque fois, à la guerre à grande échelle qu'il a fini par lancer en 2022.

Nombre record d'attaques russes

Ces jours-ci, Donald Trump, en encourageant à négocier, est en train d'agir comme Volodymyr Zelensky il y a six ans. Cela cause immanquablement un nombre record d'attaques russes sur des cibles civiles en Ukraine. Tous les appels à Poutine pour arrêter la guerre restent vains. Il est donc urgent que nous tirions des leçons de l'histoire, d'autant plus que les Etats-Unis pourraient se retirer des négociations avec le Kremlin et que l'Europe risque de se retrouver seule face à une situation plus critique encore.

Autre élément majeur à prendre en compte : le moral des Ukrainiens ordinaires. Comme les Etats membres de l'Union

européenne – et contrairement à la Russie –, l'Ukraine est un pays démocratique, où les autorités doivent respecter les choix du peuple. Quand Zelensky est arrivé au pouvoir, en 2019, les Ukrainiens étaient dans leur majorité favorables à des négociations avec la Russie, tout comme aujourd'hui : selon des sondages, 64 % de la population est favorable à des pourparlers directs avec Moscou, et plus de 80 % à un compromis négocié avec l'aide de médiateurs internationaux.

La plupart des Ukrainiens s'opposent farouchement, en revanche, à toute cession officielle de territoires – y compris à celle de la Crimée, que Trump est prêt, pour sa part, à reconnaître comme une région russe. Aujourd'hui, 82 % des Ukrainiens y sont opposés, contre 69 % avant les élections de 2019. Zelensky non plus ne veut pas en entendre parler. Et, même si Moscou obtient gain de cause, même si Zelensky était remplacé à la tête de l'Ukraine, n'importe quel autre président ukrainien rejettait cette option. Et pour cause : comme on l'a vu en 2004 et en 2014, le peuple ukrainien est prêt à se soulever pour défendre ses droits.

A cela s'ajoute que, ces dernières années, l'armée et la population civile ont payé un très lourd tribut pour défendre l'intégrité territoriale et l'indépendance de leur pays. Aussi, aux yeux de la plupart des Ukrainiens, construire la paix au prix d'une cession de territoires ne serait rien d'autre qu'une capitulation.

Chances de réussite moindres

L'envoyé spécial des Etats-Unis en Ukraine Keith Kellogg constatait récemment que «le principal obstacle à un accord de paix est le refus de Poutine d'un cessez-le-feu». Précisons cependant deux points. D'une part, même si Poutine accepte un armistice, rien ne garantit que la guerre prendra réellement fin : jusqu'à présent, la Russie a profité de chaque cessez-le-feu pour se renforcer et se préparer à l'attaque suivante.

D'autre part, même si les Ukrainiens sont depuis longtemps partisans d'une trêve sur la ligne de front, peu d'entre eux y seraient encore favorables si cela devait être le premier pas vers une

partition de leur territoire. En conséquence, bien que Zelensky reste aussi attaché à la paix qu'il l'était il y a six ans, bien que Trump semble désireux de mettre un terme aux atrocités de la guerre, les chances de réussite sont bien moins qu'avant l'invasion à grande échelle de l'Ukraine.

Aujourd'hui, la seule manière de mettre fin à la guerre est de prouver à Poutine qu'il court à sa perte s'il la poursuit. Qu'elle ne pourra que se solder par une défaite militaire ou un effondrement de l'économie russe. Il faut que la guerre devienne aussi dangereuse pour lui que le serait pour n'importe quel dirigeant ukrainien l'acceptation d'un accord de paix aux conditions du Kremlin. Les alliés occidentaux de l'Ukraine doivent se garder de pousser la société ukrainienne vers la déstabilisation et le chaos. Au contraire, ils doivent fragiliser la Russie au point que Poutine s'inquiète pour la survie de son propre régime. ■

Traduit de l'anglais par Valentine Morizot



JUSQU'À PRÉSENT,
LA RUSSIE A PROFITÉ
DE CHAQUE
CESSEZ-LE-FEU
POUR SE RENFORCER
ET SE PRÉPARER À
L'ATTAQUE SUIVANTE



Olena Tregub Les populations civiles européennes ne sont pas préparées à la guerre

Rappelant qu'au lendemain de l'agression russe, en 2022, les Ukrainiens dans leur ensemble se sont mobilisés derrière l'armée, l'experte ukrainienne du secteur de la défense invite les sociétés civiles européennes à se préparer

Quand la Russie a lancé son invasion à grande échelle de l'Ukraine, le 24 février 2022, nos forces armées n'ont pas été les seules à réagir. C'est tout le pays qui s'est mobilisé – nos agriculteurs, nos ingénieurs, nos enseignants, nos informaticiens, nos artistes, nos fonctionnaires. Ce que le monde n'a pas su anticiper (et ce dont l'Europe doit aujourd'hui prendre conscience de toute urgence), c'est que si l'Ukraine a pu tenir, c'est non seulement grâce à la robustesse de ses institutions, mais aussi grâce à la volonté et à l'ingéniosité de sa population. Il est temps pour l'Europe d'en tirer les enseignements et de réimaginer la défense comme une mission qui incombe à chaque citoyen.

Sur le front de la sécurité, la stratégie européenne repose en bonne partie sur ses capacités de dissuasion militaire. Mais, en réalité, rares sont les pays européens qui sont préparés à un conflit de haute intensité. Et je parle ici en connaissance de cause, puisque je suis amenée à rencontrer régulièrement des responsables du secteur de la défense et de l'industrie à travers toute l'Europe – y compris en France, où je me suis rendue, en mars, au Paris Defense and Strategy Forum [Forum de Paris sur la défense et la stratégie]. En privé, tous me le confirment : l'Europe n'est pas prête.

Il ne s'agit pas ici d'une critique adressée aux armées européennes, mais d'une réalité qu'il convient de regarder en face : l'innovation ne vient pas des administrations centralisées de la défense. En France, l'armée investit ainsi dans des systèmes d'armement qui n'ont jamais été mis à l'épreuve en situation de combat et qui, dans certains cas, sont les reliques d'une pensée stratégique datée. Dans le même

temps, la société civile est tenue à l'écart et ses talents sont inexploités. Jugez un peu de l'ironie : les personnes qui pourraient contribuer à concevoir des solutions de défense innovantes – les ingénieurs, les dirigeants de la tech, les entrepreneurs sociaux – ne sont ni incitées ni invitées à s'impliquer.

Approche horizontale

Il en va tout autrement en Ukraine. Ici, la société civile a comblé de graves lacunes. Dès les tout premiers jours de la guerre, ce sont des réseaux locaux, sur le terrain, qui ont permis de coordonner la logistique, le soutien sanitaire, allant même jusqu'à mettre sur pied des unités de défense territoriale. Ce sont des civils qui ont financé l'achat de drones par le biais du financement participatif, des ingénieurs informatiques qui ont mis au point les technologies de combat, et des volontaires qui ont été les premiers à traiter les traumatismes psychologiques.

L'innovation, l'esprit d'entreprise et la rapidité d'adaptation de la société civile nous ont conféré un avantage à la fois sur l'armée et sur l'Etat. Il s'agissait d'une aide pratique, modulable et mesurable. L'Ukraine est aujourd'hui la première armée

SI L'EUROPE
VEUT DISSUADER
D'ÉVENTUELS
AGRESSEURS, ELLE
DOIT INCARNER
UNE MENACE
CRÉDIBLE – EN
S'APPUYANT
SUR SES CHARS,
MAIS AUSSI SUR
SES CITOYENS

d'Europe, numériquement parlant, mais notre force ne se résume pas à nos armements – elle repose aussi sur la synergie entre notre peuple et notre armée. Je crois que cette approche horizontale, dans laquelle la société civile, l'entreprise et l'armée opèrent de manière synchronisée, n'est pas seulement reproductive, mais aussi indispensable en Europe.

Les populations civiles européennes ne sont pas préparées. Ni à la guerre, ni à l'occupation, ni même aux dysfonctionnements qui iraient de pair avec un conflit majeur sur leur sol. Le gouvernement français, comme tant d'autres, considère encore que la guerre peut être une chose délaissée à des professionnels. Or, les guerres d'aujourd'hui ne se circassivent pas aux champs de bataille. Elles ciblent des infrastructures stratégiques, des réseaux informatiques, des systèmes d'information, et la cohésion sociale. Les civils ne sont pas des victimes collatérales. Ce sont eux, la ligne de front.

La formation des civils, la diffusion d'informations pratiques et la mise en place de systèmes de protection civile sont autant de mesures de dissuasion. Quand un agresseur potentiel sait que chaque citoyen opposera une résis-

tance, que chaque village sera un maillon d'un vaste écosystème de défense décentralisé, le coût d'une invasion augmente de manière exponentielle. Ce n'est pas du pacifisme. C'est de la stratégie.

Rôle du secteur privé

Cette approche globale mobilisant l'ensemble de la société ne fonctionne que s'il y a de la confiance. En Ukraine, la nécessité nous a conduits à tisser des réseaux horizontaux. La société civile peut ainsi interroger l'armée, proposer des solutions, et même critiquer l'état-major. Ce serait impensable dans la plupart des pays. En France, les secteurs créatifs se détournent totalement de la défense. Il n'y a pas de confiance, et donc pas de synergie.

Le secteur privé joue également un rôle de tout premier plan. En Ukraine, nous avons vu des entreprises reconvertis leurs lignes de production pour répondre aux besoins de la défense, des chaînes d'approvisionnement s'adapter rapidement aux conditions de guerre, et des coalitions d'entreprises voir le jour pour faire pression sur l'économie mondiale.

Par exemple, le collectif d'organisations de la société civile B4Ukraine cherche à faire barrage aux transferts de technologie qui alimentent la machine de guerre russe. Les secteurs de la sécurité civile, les spécialistes de droit international et les réseaux d'entreprises éthiques doivent faire partie de l'écosystème de la défense nationale.

Si elle veut dissuader d'éventuels agresseurs, l'Europe doit in-

carner une menace crédible – en s'appuyant non seulement sur ses chars, mais aussi sur ses citoyens. Le champ de bataille a évolué. Il englobe dorénavant les médias, les réseaux informatiques, les chaînes d'approvisionnement, les élus locaux et, oui, la résistance du citoyen ou de la citoyenne lambda. La Russie ne l'ignore pas. C'est pourquoi elle punit les civils avec tant de brutalité – parce qu'elle les craint. L'Union européenne doit en prendre conscience.

Nous, les Ukrainiens, l'avons appris dans le sang, par le sacrifice. Nous ne voulons pas que d'autres vivent la même chose. Mais nous sommes prêts à partager ce que nous savons, afin d'aider l'Europe à bâtir un avenir où les sociétés ne seront pas des victimes passives, mais des acteurs de la défense de la paix et de la liberté. ■

Traduit de l'anglais par Jean-Baptiste Bor

Olena Tregub, spécialiste ukrainienne des réformes du secteur de la défense et de la lutte contre la corruption et secrétaire générale de l'ONG NAKO (Commission indépendante de lutte contre la corruption), travaille aussi à l'agence anticorruption du ministère de la défense ukrainien. Elle est membre des cercles de réflexion français Eastern Circles et américain Atlantic Council

Michel Winock

ENTRETIEN

L'historien Michel Winock, spécialiste reconnu de la vie politique et intellectuelle française, s'est penché sur la période de la Libération dans un livre publié chez Perrin, en 2021, *La France libérée, 1944-1947*. Il y raconte que, à côté de la joie de la paix retrouvée et du «feu d'artifice législatif» de cette période (Sécurité sociale, comités d'entreprise, statut de la fonction publique, nationalisations...), la naissance de la IV^e République a été particulièrement difficile, sur fond de guerre froide et de troubles dans les colonies.

En 1945, la Libération portait l'espoir d'un renouveau politique, vite contrarié par les divisions partisanes. Vous avez parlé d'un « rendez-vous manqué » dans la reconstruction de la République...

Après la guerre, l'Occupation et Vichy, la volonté de recréer un Etat démocratique est manifeste dans tous les écrits de la Résistance. Elle est confirmée par le référendum du 21 octobre 1945 : à la question «*l'Assemblée élue doit-elle être constituante ?*», 96 % des électeurs répondent oui. Le retour à la III^e République était rejeté par la quasi-totalité des citoyens. Mais quelle République voulait-on ?

Les deux grands partis de gauche, socialiste et communiste, obtiennent la majorité absolue des sièges, mais leur projet, qui prévoyait une assemblée unique aux pouvoirs étendus, se heurte à la volonté du général de Gaulle [1890-1970], chef du gouvernement provisoire, favorable, lui, au renforcement notable de l'exécutif. Ce désaccord de fond entraîne la démission du Général, le 20 janvier 1946. Finalement, l'instauration du nouveau régime a été laborieuse. Un premier projet des deux partis de gauche est re-

poussé par un référendum en mai 1946 ; un deuxième projet, appuyé cette fois par le Mouvement républicain populaire démocrate-chrétien, est approuvé le 13 octobre 1946 par 57 % des votants, mais seulement par 36 % des inscrits. Il mène à la naissance de la IV^e République.

Cette pénible gestation du nouveau régime était un énième épisode de l'interminable dilemme politique connu par la France depuis la Révolution sur l'équilibre des deux grands pouvoirs. On avait connu, alternativement, la prépondérance absolue du législatif (le régime d'assemblée) et le pouvoir extrême de l'exécutif (le bonapartisme), sans jamais pouvoir réaliser l'équilibre des pouvoirs cher à Montesquieu [1689-1755]. Par la suite, en 1958, nous sommes de nouveau passés d'un excès à l'autre, en adoptant la V^e République.

L'après-guerre a vu émerger un «nouvel ordre mondial» structuré par les Etats-Unis, dont les

conséquences géopolitiques ont rejailli sur la politique intérieure française. Les bouleversements géopolitiques actuels peuvent-ils, comme en 1945, conduire à une recomposition idéologique ou institutionnelle en France ?

La France, surtout après 1789, a le plus souvent joué le rôle d'exportatrice des idées politiques, voire de modèle pour les Etats-nations naissants. Ce n'est plus le cas depuis l'affondrement de 1940. Le pays, en 1945, a préservé un quant-à-soi qui le distingue de ses voisins, mais il est à l'évidence tributaire du contexte international. D'abord, il appartient au monde occidental dominé par les Américains, qui le protègent en le dominant. Il dépend aussi, indirectement, de l'URSS par le truchement du Parti communiste (PCF), devenu le premier parti de France, étroitement lié à la politique stalinienne. De 1945 à 1947, le PCF est l'une des composantes du tripartisme qui, avec, puis sans de Gaulle, a contribué au renou-

vellement politique et social de la France. Avec la guerre froide, il deviendra un facteur d'instabilité, interdisant une véritable alternance et tout gouvernement de gauche. Aujourd'hui, une éventuelle victoire de l'extrême droite,

encouragée partout en Europe aussi bien par Vladimir Poutine que par J. D. Vance, pourrait provoquer une évolution de la République française vers le modèle de la «démocratie illibérale».

Peut-on dire que l'Etat-providence construit à partir de 1945 fut une réponse publique à un choc géopolitique ? La peur du communisme a-t-elle conduit à le consolider et, à l'inverse, la chute du monde communiste, au début des années 1990, a-t-elle conduit à le détériorer ?

La création de l'Etat-providence après la Libération a répondu d'abord au voeu quasi unanime des mouvements de la Résistance. Le programme du Conseil national de la Résistance prévoit l'«instauration d'une véritable démocratie économique et sociale», l'«organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général», «un plan complet de sécurité sociale», etc. La menace du communisme, indiscutable avec la guerre froide, a encouragé les Etats-Unis à aider les démocraties européennes : le plan Marshall, lancé en 1948, en est résulté, qui bénéficiait autant aux Américains qu'à leurs alliés, et qui fut dénoncé par les communistes français comme un plan d'«expansion impérialiste» et de «préparation à la guerre». Mais le gros des lois sociales de la IV^e République avait été voté entre 1945 et 1947. Savoir si la chute du communisme soviétique a eu pour effet de «détériorer» l'Etat-provi-

dence des démocraties occidentales me semble un objet de débat plus qu'une certitude.

Comment, en France, le sentiment de déclin ou de perte de puissance, très présent aujourd'hui, résonne-t-il avec des épisodes antérieurs de l'histoire française, notamment l'après-guerre ?

Ce sentiment de déclin est ancien ; c'était déjà le thème des contre-révolutionnaires dès 1789. Mais il se répandit plus largement avec la défaite de 1871 face à l'armée prussienne. Pendant plus d'une trentaine d'années a fleuri une vaste littérature de la «décadence». Plusieurs éléments concourent au pessimisme ambiant : le déclin démographique, l'instabilité politique, les progrès du scepticisme religieux et moral. Des écrivains réputés prêtent leur plume au chant funèbre : Paul Bourget [1852-1935], Barbey d'Aurevilly [1808-1889], Huysmans [1848-1907]... Remy de Gourmont [1858-1915] pouvait écrire vers 1885 : «*Brusquement, l'idée de décadence entra dans la littérature française.*»

Le coup décisif date cependant de la défaite de 1940. Pour les contemporains, ce fut un choc énorme, et, finalement, la résignation à un constat durable : la France était chassée du rang des grandes puissances. L'année 1940 et ce qui a suivi, le régime défaitiste et antidémocratique du maréchal Pétain, ont profondément ébranlé la confiance des Français en leur pays, et en eux-mêmes. Le général de Gaulle, fondateur de la V^e République, a pu redonner pendant une dizaine d'années un certain lustre à l'orgueil national. Ce ne fut qu'une pause. La construction européenne est alors apparue à beaucoup comme le seul point de fuite afin d'éviter la soumission aux volontés des Grands. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR PASCAL RICHÉ

UNE VICTOIRE DE L'EXTRÊME DROITE POURRAIT FAIRE ÉVOLUER LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VERS LE MODÈLE DE LA « DÉMOCRATIE ILLIBÉRALE »

Alexandre Lazarègue La notion de « victimisation secondaire » n'est pas un piège tendu à l'avocat : c'est un garde-fou

Le concept, tout juste introduit dans le droit français, permettra de prévenir les souffrances infligées aux victimes au cours de la procédure judiciaire, à condition de le fonder sur des critères objectifs, estime l'avocat

la directive européenne 2012/20/UE, qui impose aux Etats de prévenir toute forme de «*revictimisation*». En 2021, dans une décision dite «*J.L. c. Italie*», la Cour européenne des droits de l'homme a franchi un seuil : elle a condamné l'Italie pour avoir tenu, dans une décision judiciaire, des propos culpabilisants sans lien avec l'analyse des faits. Ce fut la première reconnaissance contentieuse d'une victimisation secondaire fondée sur les mots du juge. Une avancée symbolique et juridique majeure.

Certains redoutent que cette notion ne devienne un outil d'intimidation à l'égard de la défense. Ce serait méconnaître ce qu'elle dit, et ce qu'elle n'interdit pas. Rien, dans la jurisprudence européenne, ne proscrit une plaidoirie vigoureuse, une interrogation dérangeante, une mise en cause assumée. Ce qui est en cause, ce n'est pas l'intensité du propos, mais sa pertinence. Ce n'est pas la violence du débat, mais la dérive vers l'attaque ad hominem, le stéréotype sexiste, ou le propos inutilement humiliant.

Exigence d'équilibre
Ces violences procédurales ne viennent pas seulement des enquêteurs ou des avocats : les magistrats y contribuent aussi. Dans les affaires de violences sexuelles, certaines victimes sont reçues avec froideur, voire suspicion, dès qu'elles s'écartent de l'image attendue – c'est-à-dire celle d'une femme effacée, effondrée, irréprochable. Ainsi, dans un arrêt L. et autres c. France rendu en avril, la Cour européenne des droits de l'homme a réaffirmé la reconnaissance de ce concept ; toutefois, cette décision n'a pas condamné une stratégie de défense en tant que telle, mais les propos tenus par certains enquêteurs et magistrats, qu'elle juge déplacés, culpabilisants et sans lien direct avec les faits en

Le tribunal judiciaire de Paris a condamné, le 13 mai, Gérard Depardieu à dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis pour des faits d'agressions sexuelles commis, en 2021, à l'encontre de deux assistantes sur un tournage. Dans sa décision, le tribunal ne s'est pas limité à constater les éléments matériels et intentionnels de l'infraction : il a également retenu que les propos tenus par la défense au cours de l'audience avaient contribué à une «*victimisation secondaire*» des plaignantes.

Cette motivation, jusque-là inédite dans le droit français, a suscité des réactions contrastées. Pour certains, elle symbolise un basculement du procès pénal vers une logique émotionnelle, où la parole de la victime devient intangible et la contestation suspecte. Pour d'autres,

elle amorce une dérive : celle d'une restriction implicite du droit de la défense. Je ne partage pas cette lecture.

La victimisation secondaire désigne les souffrances supplémentaires que subissent certaines victimes, non du fait de l'auteur de l'infraction, mais de la manière dont elles sont traitées par les institutions : auditions répétées, interrogatoires déplacés, propos moralisateurs, absence de prise en compte d'éventuelles vulnérabilités. Ces violences procédurales peuvent avoir des effets profonds, durables, parfois plus destructeurs que le contentieux lui-même.

Ce concept, né dans la littérature psychiatrique, a été consacré juridiquement par la recommandation (2006) 8 du Conseil de l'Europe, puis intégré dans la convention d'Istanbul (2011) et

IL NE S'AGIT PAS D'ÉMASCULER LE DÉBAT JUDICIAIRE, MAIS DE RAPPELER QUE LA JUSTICE N'A PAS VOCATION À INFILTRER UN SUPPLÉMENT DE VIOLENCE

cause. Il ne s'agit pas d'émasculer le débat judiciaire, mais de rappeler que la justice n'a pas vocation à infliger un supplément de violence.

Etre avocat, ce n'est pas adopter une posture consensuelle. C'est interroger, parfois secouer, souvent déplaire. Mais c'est aussi, toujours, respecter les bornes de la légalité. Le contradictoire n'est pas un droit d'agresser. Il est un droit d'opposer. Un droit d'exiger des preuves, de révéler les fragilités d'un récit, de défendre une autre vérité. La victimisation secondaire ne l'interdit pas. Elle ne sanctionne que l'excès, le hors-sujet, la brutalité gratuite.

La véritable menace n'est pas dans ce concept. Elle serait dans sa mauvaise application. Elle serait dans l'absence de cadre. Elle serait dans l'invocation vague, mal fondée, d'une souffrance subjective pour faire taire l'argument qui gêne. D'où la nécessité de préciser la notion dans la loi, en la fondant sur des critères objectifs : propos à connotation sexiste, références injustifiées à la vie privée, répétition inutile d'auditions traumatisan-

tes. Il faut aussi former les professionnels – avocats, magistrats, enquêteurs – à cette exigence d'équilibre. Savoir mener une audience avec rigueur et respect. Savoir distinguer l'attaque légitime de la blessure gratuite. Savoir qu'un mot peut raviver un trauma, et qu'un ton peut disqualifier une parole.

Ce n'est pas brider la liberté de la défense que d'en rappeler les limites. C'est, au contraire, lui donner toute sa force, en la débarrassant des soupçons qui pèsent sur elle. Une parole structurée, fidèle aux faits, exempte de mépris, sera d'autant plus audible. Et si elle est dure, elle n'en sera que plus redoutable. Ce n'est pas l'émotion de la défense qu'il faut craindre, mais l'approximation. Ce n'est pas la compassion envers l'accusé qu'il faut bannir, mais la dérive morale.

La notion de victimisation secondaire n'est pas un piège tendu à l'avocat : c'est un garde-fou érigé pour empêcher l'inspiration de perdre son humanité. Elle ne doit jamais servir d'arme de disqualification, mais elle doit être pensée comme un principe de vigilance partagée. Ce qu'elle proscrit, ce ne sont pas les arguments qui dérangent, mais les mots qui blessent inutilement. Et cela, aucun avocat, magistrat, ou enquêteur digne de sa fonction ne saurait s'en prévaloir. Le procès pénal n'est pas un champ clos : c'est un espace partagé où s'affrontent des récits, mais où chacun doit pouvoir prendre la parole debout – et dignement. ■

Alexandre Lazarègue est avocat au barreau de Paris, spécialisé en droit du numérique et libertés fondamentales

Le scrutin proportionnel ne promet pas de miracle démocratique

ANALYSE

CETTE RÉFORME EST ENVISAGÉE DANS UN CONTEXTE POLITIQUE HAUTEMENT SINGULIER, EN L'ABSENCE D'UNE COALITION MAJORITAIRE AU PARLEMENT

Le brouillard se lève progressivement sur les desseins de François Bayrou. Le premier ministre, en sursis faute de majorité, mène depuis la fin avril une série de consultations des forces politiques représentées à l'Assemblée nationale afin de trouver un accord sur un texte qui introduirait un scrutin proportionnel aux prochaines élections législatives. Cette réforme du système électoral est une conviction profonde et constante chez le centriste, qui y voit l'une des conditions nécessaires à l'expression du « pluralisme » face à la culture déletière de « l'affrontement et de l'antagonisme », encouragée, à ses yeux, parle scrutin majoritaire uninominal à deux tours.

Toutes ces raisons qui poussent le locataire de Matignon à mettre à l'agenda politique le débat sur la proportionnelle sont aussi le symptôme d'une réflexion politique appauvrie sur l'état de la démocratie française et des calculs politiques court-termistes.

D'abord, cette réforme est envisagée dans un contexte politique hautement singulier, en l'absence d'une coalition majoritaire au Parlement. A cela vient s'ajouter le retour, en juillet, du pouvoir de dissolution d'Emmanuel Macron, un an après la convocation de législatives anticipées perdues par son camp et deux ans avant l'élection présidentielle de mai 2027, à laquelle le chef de l'Etat ne pourra pas se représenter. Dans cet intermède, François Bayrou espère sûrement obtenir la clé-

mence du premier groupe d'opposition à l'Assemblée, le Rassemblement national (RN), qui a fait de la proportionnelle l'une de ses requêtes pour ne pas censurer le gouvernement. Le président du MoDem espère aussi mettre à son crédit une réforme défendue au nom du renouveau démocratique, dès 2017, par son allié Emmanuel Macron, puis abandonnée.

A Matignon, la préférence va à une proportionnelle sur le modèle de l'élection de 1986, voulue par François Mitterrand pour diviser la droite et qui a eu pour principal effet l'entrée au Palais-Bourbon de 35 députés du Front national. Si cette proportionnelle intégrale par département semble plus familière et ne nécessite pas de redécoupage électoral, elle perd de son caractère proportionnel, et donc représentatif, dans les départements avec un plus faible nombre de sièges à pourvoir. Mais, à Matignon, la conviction demeure qu'il s'agit là du moins mauvais des modèles parce qu'il permet d'obtenir des majorités sans distordre le lien entre l'élu et sa circonscription, menacé depuis la fin du cumul des mandats.

« Il semble se dégager un avis plutôt majoritaire [parmi les forces politiques] pour une meilleure proportionnalité », a appuyé, dimanche 18 mai, sur France Inter, le ministre MoDem des relations avec le Parlement, Patrick Mignola. Or, la droite (Les Républicains, Horizons) reste vivement opposée à ce principe, arguant de la nécessité de préserver la stabilité gouvernementale et la possibilité d'obtenir des majorités, comme dans le sys-

tème partisan bipolaire d'autrefois. A gauche, les « insoumis » et les écologistes défendent une proportionnelle au niveau régional, jugée plus représentative, tandis que les socialistes restent divisés sur la question.

A l'issue de leur entrevue avec le premier ministre, les représentants du RN, Jordan Bardele et Marine Le Pen, ont dilué leur position : ils sont prêts à renoncer au scrutin proportionnel avec prime majoritaire pour se rallier au projet du Béarnais, « un moindre mal par rapport à un système majoritaire qui, aujourd'hui, ne permet pas que chaque voix des Français soit entendue », a soutenu le 30 avril Mme Le Pen, alors que le scrutin majoritaire n'est plus un obstacle à la progression électorale de l'extrême droite et tend à produire les mêmes effets que la proportionnelle.

Revirement du parti présidentiel

Le revirement le plus spectaculaire se trouve du côté du parti présidentiel, Renaissance, qui s'oppose désormais à toute réforme du mode de scrutin, estimant que la fragmentation de l'Assemblée nationale – en onze groupes, un nombre record sous la Ve République – a réglé le débat sur la représentativité de l'Assemblée et la place de l'extrême droite dans la vie parlementaire. « Instaurer la proportionnelle, qui a tendance à déboucher sur un Hémicycle très balkanisé, risquerait de pérenniser le bordel ambiant », a défendu le député Renaissance des Hauts-de-Seine Pierre Cazeneuve, dans *Libération*, le 30 avril, soulignant ainsi que la représentativité du Parlement a été supplantée

par le thème de la gouvernabilité dans le débat sur le mode d'élection des députés.

Si la proportionnelle n'est pas une méthode de gouvernement, mais bien un paramètre parmi tant d'autres du jeu politique et institutionnel, ses défenseurs continuent de promettre avec elle un miracle démocratique centré sur la culture du compromis ; quant à ses détracteurs, ils prédisent le désordre institutionnel, rythmé par l'instabilité gouvernementale chronique et les accords d'appareils fomentés dans l'ombre.

Sortir de ce débat binaire suppose une vue d'ensemble sur une architecture institutionnelle capable de résorber le schisme apparu entre un présidentialisme qui se veut omnipotent et un parlementarisme rationalisé à l'excès, depuis la disparition du fait majoritaire, en 2022.

Sans précédent sous la Ve République, ce déséquilibre des pouvoirs vient s'ajouter à la longue liste des inquiétudes démocratiques qui travaillent depuis longtemps la société française : l'abstention, l'éclatement des pouvoirs entre différents échelons (local, national, européen, international), l'affaiblissement des partis et des médias, le déclin de l'institution judiciaire... Captifs d'un temps politique qui s'est encore compressé depuis la dissolution et souvent adossé à une faible légitimité, les responsables politiques laissent en jachère cette réflexion, pourtant capitale pour contrer l'impuissance qui les guette un peu plus chaque jour. ■

MARIAMA DARAME (SERVICE POLITIQUE)



CHRONIQUE | PAR ÉRIC ALBERT

Droits de douane : le recul partiel de Trump

Donald Trump joue aux montagnes russes tout seul. Après avoir grimpé à des sommets, avec l'annonce de droits de douane « réciproques » sur le reste du monde, le 2 avril, le voilà désormais qui redescend aussi vite. Les taux absurdes annoncés initialement, qui ne reposaient sur aucun calcul sérieux, n'ont tenu qu'une semaine, ayant été suspendus pour quatre-vingt-dix jours dès le 9 avril. Un accord avec le Royaume-Uni a suivi, le 8 mai. Puis est arrivé le plat de résistance, avec la suspension pour quatre-vingt-dix jours des droits de douane imposés à la Chine, annoncée le 12 mai.

Que ce soit la tempête financière qui ait forcé la main du président américain, ou que ce soit une savante tactique de négociation, peu importe : le recul est spectaculaire. Il n'est pourtant que partiel. Même après ces concessions, les droits de douane des Etats-Unis sur le reste du monde sont aujourd'hui beaucoup plus élevés qu'ils n'étaient il y a trois mois, étant passés de 2,5 % à 14 % en moyenne, selon les calculs de Barclays, une banque britannique. C'est certes mieux que les 25 % atteints au sommet des trépignations trumpiniennes, mais cela reste leur plus haut niveau depuis les années 1930. Même si Donald Trump fait des gestes supplémentaires, ce qui est possible, le commerce mondial a changé d'ère.

« Une facture salée » pour Starmer

« On n'est pas encore sortis d'affaires », souligne une note du cabinet Capital Economics. L'accord chinois en est l'exemple le plus spectaculaire. Après la désescalade, les droits de douane américains imposés à la Chine s'élèvent désormais à 39 %, contre environ 13 % fin 2024. On a beau être loin des 145 % brandis par Trump l'espace de quelques semaines, le coup de frein au commerce entre les deux pays sera violent.

L'accord avec le Royaume-Uni représente aussi un résultat aigre-doux

pour Londres. Les Britanniques obtiennent l'annulation des droits de douane de 25 % sur l'acier et l'aluminium, ainsi que sur les voitures (dans la limite d'un quota de 100 000 véhicules, ce qui était exactement le niveau d'exportation des véhicules britanniques en 2024). Mais, comme à l'ensemble de la planète, les Etats-Unis continueront à imposer des droits de douane de 10 % sur l'ensemble des autres exportations du Royaume-Uni.

Au total, après ces négociations, les droits de douane américains sur les produits britanniques sont passés de 1 % à 6,1 %, selon Allianz Trade. En échange, le Royaume-Uni ouvre son marché à un quota de boeuf américain, réduit de 19 % à 0 % ses droits de douane sur l'éthanol (dans la limite d'un quota) et British Airways a passé une grosse commande à Boeing. « Le Royaume-Uni paie une facture salée », concluent les experts d'Allianz Trade. L'austère premier ministre britannique, Keir Starmer, avait beau parler lors de la signature de l'accord d'un « jour fantastique, historique », la vérité est que Trump a profondément changé les règles du jeu et dressé des barrières douanières historiques.

Dans ces conditions, Jamie Dimon, le patron de J.P. Morgan Chase, estime qu'une récession aux Etats-Unis reste une possibilité cette année. Walmart, le géant des hypermarchés, prévoit ses clients américains que la hausse des prix sera inévitable. « *Etant donné la magnitude des droits de douane, même à ces niveaux réduits, nous ne serons pas capables d'absorber [toutes les hausses]* », explique Doug McMillon, son patron.

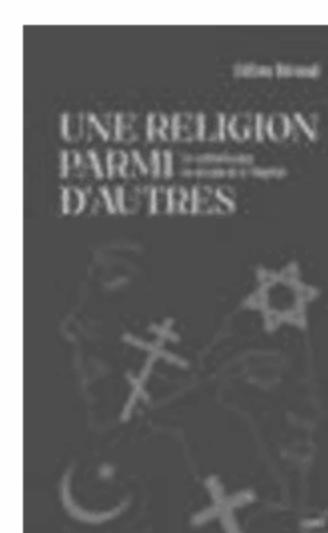
Le fameux « art du deal » du président américain semble avoir encore frappé, avec des résultats pour le moins incertains. Il consiste à demander l'inimaginable pour finalement arracher des concessions à ses adversaires, dans le soulagement général.

Et encore, tout cela est-il loin d'être terminé. Qui sait ce que fera Donald Trump à l'expiration de la « suspension » de quatre-vingt-dix jours ? Et même pour l'accord avec le Royaume-Uni, seule une déclaration d'intention a été signée, tandis que les « derniers détails » devront être finalisés « dans les prochaines semaines », a reconnu Keir Starmer. Or, les promesses de Donald Trump n'engagent vraiment que ceux qui y croient... Les montagnes russes vont probablement durer encore longtemps. ■

LES BARRIÈRES DOUANIÈRES AMÉRICAINES SUR LE RESTE DU MONDE RESTENT À LEUR PLUS HAUT NIVEAU DEPUIS LES ANNÉES 1930

LE CATHOLICISME PERD SES PRIVILÉGES

LIVRE



« UNE RELIGION PARMI D'AUTRES »
de Céline Béraud,
PUF, 408 pages,
24 euros

Le catholicisme est-il une « religion parmi d'autres » en France ? Cette interrogation donne son titre au nouveau livre de Céline Béraud (PUF, 408 pages, 24 euros). La sociologue analyse la recomposition d'un catholicisme qui se trouve, selon elle, « dans une situation d'entre-deux » : ce culte qui était majoritaire depuis des siècles est devenu minoritaire. Aujourd'hui, seuls 32 % des Français se définissent comme catholiques (contre 70 % en 1981), mais cette religion conserve une présence sociale « diffuse » qui se manifeste aussi bien dans la liste des jours fériés et dans sa présence patrimoniale que dans la couverture médiatique des premiers pas du nouveau pape.

Reste que la « mise en minorité du catholicisme » pousse ses représentants – mais aussi les administrations publiques et la société tout entière – à réinventer leur rapport aux autres religions. La pluralité religieuse et son institutionnalisation tendent « à déplacer le catholicisme français du côté

du lot commun en le dépouillant, progressivement, des attributs qui furent les siens quand il était majoritaire, résume la directrice d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales. Le catholicisme s'en trouve fragilisé et contraint à des évolutions majeures. ■

« Observatoires privilégiés »

La prison et l'hôpital, terrains que l'autrice fréquente depuis près de deux décennies, constituent des « observatoires privilégiés » de ce phénomène. Dans ces lieux clos, les aumôniers catholiques ont longtemps bénéficié de priviléges par rapport aux autres cultes « agréés » – musulman, protestant, orthodoxe, juif, bouddhiste, et, pour la prison, témoins de Jéhovah. Elles bénéficiaient d'un personnel plus important, d'une certaine liberté de circulation, et de la mise à disposition de lieux de culte spécifiques.

Aujourd'hui, tous ces priviléges accordés à la religion historique sont remis en question. Même le vocabulaire administratif a évolué : les termes « sacremens » et « pastorale », connotés trop catho-

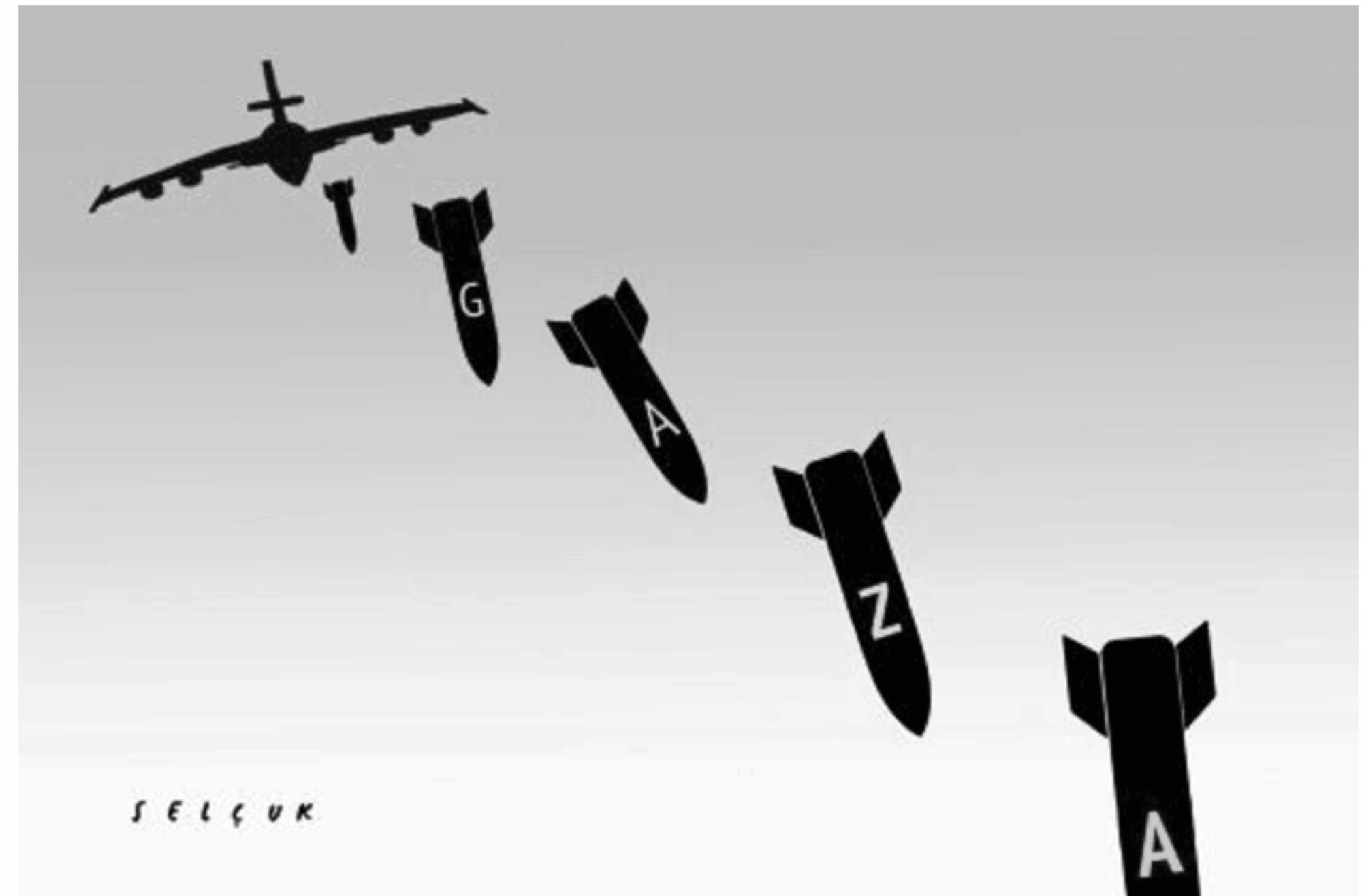
liques, ont disparu en 2010 des articles du code de procédure pénale consacrés aux aumôneries. Certains aumôniers catholiques s'émeuvent de cet effacement, d'autres font « preuve de paternalisme et d'une certaine mauvaise foi dans leur rapport » aux autres confessions, mais tous ne voient pas cette reconfiguration d'un mauvais œil : un ancien aumônier évoque ainsi sa « prise de conscience qu'il faut sortir d'une position quelque peu hégémonique, pour ne pas dire de surplomb ». ■

Si un rééquilibrage semble s'amorcer, un grand impensé est néanmoins pointé par cet ouvrage dense et passionnant : l'accompagnement « spirituel » des prisonniers et des malades « sans-religion ». L'absence de foi en l'un des cultes « agréés » ne signifie pas l'absence de questionnements relatifs au sens de l'existence. En Belgique ou aux Pays-Bas, sous la forme d'« aumôniers ou de conseillers dits « humanistes » », un tel accompagnement existe, mais la France ne semble pas prête à s'engager dans cette voie. ■

GAËTAN SUPERTINO

SOS Gaza

PAR SELÇUK





FRANCE | CHRONIQUE
PAR FRANÇOISE FRESSOZ

Le choix cornélien de Bruno Retailleau

Le parti Les Républicains (LR) a un nouveau président, qui plus est bien élu. En obtenant, dimanche 18 mai, 74,3 % des suffrages des adhérents, Bruno Retailleau a non seulement remporté une victoire incontestable face à Laurent Wauquiez, mais il a aussi créé une dynamique en renversant celui qui, depuis 2017, se voyait comme le candidat naturel de son camp sans parvenir à le rassembler ni à créer un engouement dans l'opinion. L'effet surprise provoqué par le ministre de l'intérieur, qui a incarné pendant dix ans une droite sénatorialiste à la fois ferme sur ses valeurs et ouverte au compromis avec le centre, constitue pour ce parti la première bonne nouvelle depuis très longtemps.

Et pourtant, sur le fond rien n'est réglé, ni le leadership, ni la ligne, ni les alliances. L'étroitesse des thèmes abordés pendant la campagne – sécurité, immigration, travail –, alors que l'ordre mondial se trouve complètement bouleversé par le retour à la Maison Blanche de Donald Trump, l'absence de différence de fond entre les deux compétiteurs, qui ont dépeint une France à feu et à sang pour survaloriser les thèmes identitaire et sécuritaire, montrent à quel point la droite républicaine, qui incarnait naguère l'alternance, s'est retrécie. Le parti ne compte plus que 120 000 adhérents, selon les chiffres avancés par la direction, et 98 100 votants, selon les résultats du scrutin des 17 et 18 mai.

Depuis la défaite de Nicolas Sarkozy, en 2012, ce qui reste de l'UMP (l'ancien nom de LR) a vécu une descente aux enfers ponctuée d'épisodes sidérants : les accusations de tricherie qui ont clos, en novembre de la même année, le match Jean-François Copé-François Fillon pour la présidence du parti ; l'affaire Bygmalion ; le retour manqué de l'ancien maire de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) sur fond de multiplication des mises en cause judiciaires ; le torpillage, par la primaire de 2016, de l'alliance Sarkozy-Fillon-Juppé qui structurait une majorité dans le parti ; l'élimination de François Fillon au soir du premier tour de la présidentielle de 2017 ; le piteux score de Valérie Pécresse cinq ans plus tard (4,8 % des suffrages exprimés) ; la trahison d'Eric Ciotti, élu président de LR en 2022 pour en être exclu deux ans plus tard, après avoir été le promoteur d'une alliance électorale avec le Rassemblement national (RN).

Dans l'accumulation de ces déboires, la crise financière de 2008 a joué le rôle de déclencheur en réduisant à néant le pari de Nicolas Sarkozy : nouer une alliance électorale entre les classes populaires et les milieux aisés en conjuguant le « travailler plus pour gagner plus » et les baisses d'impôts. Tout a volé en éclats lorsqu'il a fallu épouser l'emballlement de la dette à coups de hausses d'impôts et encaisser une récession qui a fait s'envoler le chômage. Dès le milieu du quinquennat, le cap était perdu et c'est en creusant le sillon sécuritaire et identitaire que Nicolas Sarkozy a cru pouvoir, en vain, sauver la fin de son mandat, puis tenter, en 2017, de redevenir président de la République sans jamais vouloir admettre que cette stratégie servait en réalité de carburant au RN.

DEPUIS 2012, LES RESPONSABLES DE LA DROITE ONT TOUS PRATIQUÉ LE DÉNI DE RÉALITÉ

D'EST EN OUEST, LA MONTÉE DE L'EXTRÊME DROITE EN EUROPE

ÉDITORIAL

M

La nette victoire du maire de Bucarest, le centriste pro-européen Nicusor Dan, à l'élection présidentielle en Roumanie, dimanche 18 mai, a été accueillie avec d'autant plus de soulagement à Bruxelles, au siège de la Commission européenne comme à celui de l'OTAN, que l'élection de son adversaire était parfaitement plausible. George Simion, candidat nationaliste d'extrême droite, avait réalisé un score sans précédent au premier tour, rassemblant 41 % des suffrages.

Après avoir commencé par contester les résultats dans la soirée, M. Simion a fini par reconnaître sa défaite au vu des chiffres définitifs du dépouillement. Avec près de 54 % des voix pour Nicusor Dan, la Roumanie échappe au scénario à l'américaine, une négociation des résultats telle que celle qui

réélu par Donald Trump en 2020. Elle échappe aussi aux graves problèmes qu'aurait causés l'élection de George Simion : les tensions avec la minorité hongroise, les relations difficiles avec l'Union européenne et ses pays membres, et la remise en question de l'aide à l'Ukraine par un pays du flanc oriental de l'OTAN. C'est donc une très bonne nouvelle pour l'Europe.

Celle-ci doit cependant être tempérée par l'incontestable progression de l'extrême droite, non seulement en Roumanie, mais dans deux autres pays dont les électeurs ont voté dimanche : la Pologne et le Portugal, dans l'est et l'ouest de l'Union européenne.

En Pologne, le maire de Varsovie, Rafal Trzaskowski, candidat centriste et pro-européen, est certes arrivé en tête au premier tour de l'élection présidentielle avec 31,3 % des voix, mais l'écart qui le sépare de son principal rival, Karol Nawrocki (29,5 %), candidat du parti conservateur nationaliste Droit et justice (PiS), est beaucoup plus mince que ne l'anticipaient les sondages. Et, surtout, le PiS est désormais débordé sur sa droite par un parti d'extrême droite, Konfederacja, dont le candidat, Slawomir Mentzen, a obtenu 14,8 % des suffrages. Si l'on ajoute aux scores de MM. Nawrocki et Mentzen les 6,3 % d'un autre candidat d'extrême droite, l'antisémite Grzegorz Braun, on obtient un bloc de 50 % des voix, bien supérieur au score du candidat de centre droit.

Si les reports de voix ne sont pas encore figés, c'est un sujet d'inquiétude qui doit fortement mobiliser l'équipe de M. Trzaskowski, soutenue par le premier ministre, Donald Tusk, d'ici au deuxième tour prévu le 1^{er} juin. Une victoire du candidat nationaliste, là aussi, aurait des conséquences importantes pour l'Union européenne et l'Ukraine. L'enjeu dépasse largement les frontières de la Pologne : la conférence des conservateurs américains CPAC, dirigée par les fidèles de Donald Trump, organisée pour la première fois en Pologne, aura lieu les 26 et 27 mai, à la veille du second tour. La participation du vice-président américain, J. D. Vance, est avancée comme possible dans les meilleures politiques à Varsovie.

Enfin, au Portugal, si le premier ministre de centre droit, Luis Montenegro, peut se considérer conforté par le résultat des élections législatives, puisque son parti a amélioré son score (32,7 %) et gagné des sièges au Parlement, il n'a pas de majorité nette et doit composer lui aussi avec la montée du parti d'extrême droite Chega (22,6 %), qui talonne le Parti socialiste portugais (23,4 %) comme premier parti d'opposition. Ces deux partis ont désormais le même nombre de députés, dans un Parlement divisé en trois blocs qui n'est pas sans rappeler la situation française. Il s'agit bien d'une dynamique européenne – et d'un signal d'alarme. ■



JUILLET 2025 11-12-13

COUTHURES-SUR-GARONNE

FESTIVAL INTERNATIONAL DE JOURNALISME

PENSER. DÉBATTRE. CULTIVER. PARTAGER.
L'INFORMATION AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ



Instagram demande une réglementation européenne exigeant la vérification de l'âge et un accord parental sur l'app store.

De nos jours, les ados peuvent télécharger toutes sortes d'applications depuis les app stores, y compris celles qui ne sont pas adaptées à leur âge. Offrir aux parents un meilleur contrôle sur ces téléchargements, directement là où se fait le téléchargement, peut contribuer à renforcer la sécurité des ados en ligne.

En savoir plus : Instagram.com/AccordParental





Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS, lors de la 77^e assemblée mondiale de la santé, le 28 mai 2024, à Genève, en Suisse. PIERRE ALBOU/WHO

L'OMS sous pression à l'heure des choix stratégiques

Critiquée depuis plusieurs années, l'Organisation mondiale de la santé va devoir réduire ses dépenses de personnel de 25%, en raison notamment du désengagement des Etats-Unis. Au-delà des coupes budgétaires, il s'agit de redéfinir les priorités entre ses différentes missions

DELPHINE ROUCAUTE

Il ne faut jamais gaspiller une bonne crise. » Cet adage, attribué à tort ou à raison à Winston Churchill, s'est imposé, ces derniers mois, dans le microcosme de la santé mondiale, dont la plupart des organisations internationales sont basées à Genève, en Suisse. Il résonne particulièrement fort avec la situation que traverse l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le président américain, Donald Trump, a, en effet, annoncé en janvier sa volonté de désengager les Etats-Unis de cette agence onusienne consacrée à la santé depuis près de quatre-vingts ans.

Attendu, certes, depuis l'élection du milliardaire américain en novembre, ce véritable séisme ébranle les fondations du vieil édifice surplombant la ville de Genève, qui achève sa rénovation, entamée il y a quatre ans. En un décret vengeur – Donald Trump avait déjà tenté, sans succès, de quitter l'organisa-

tion lors de son premier mandat –, voici l'OMS obligée de se réformer à marche forcée et de répondre aux reproches qui lui sont adressés. Un moment extrêmement critique pour l'organisation, mais qui la pousse à interroger les virages pris ces dernières années et à redéfinir ses missions prioritaires, veulent espérer de nombreux acteurs de la santé mondiale.

Car les Etats-Unis ne sont pas un Etat membre comme les autres. Premier bailleur de fonds de l'OMS, il contribue à hauteur de 15 % à 20 % du budget total de l'organisation chaque année. La participation américaine était prévue en baisse pour l'exercice 2024-2025, mais elle restait la plus importante, avec 260 millions de dollars de contributions obligatoires – c'est-à-dire les sommes versées par tous les membres en fonction de leur population et de leur produit intérieur brut – et 447 millions de dollars de contributions volontaires – des fonds que les donateurs allouent à la cause de leur choix.

→ LIRE LA SUITE PAGES 4-5

Essais cliniques : trop de résultats non publiés

Les chercheurs français ne respectent pas l'obligation de rendre publiques les conclusions des recherches menées sur des patients

PAGE 2



Une nouvelle molécule contre le cancer

Une équipe de l'Institut Curie a réussi à provoquer chez la souris une réduction de la croissance tumorale de certains cancers métastatiques résistants aux traitements standards

PAGE 3



Portrait
Philippe Collin,
orthopédiste
technophile

A l'issue d'un parcours atypique, cet infirmier devenu chirurgien de l'épaule a multiplié les innovations et les publications

PAGE 8

Essais cliniques : les Français publient peu leurs résultats

MÉDECINE - Malgré une obligation légale, la moitié des résultats des recherches sur des patients menées en France ne sont pas rendus publics

Faire de la recherche, c'est bien. Trouver, c'est bien aussi. Mais rendre public ce que l'on a trouvé, c'est encore mieux. Cette évidence est pourtant loin de s'imposer dans le domaine de la recherche clinique en France. Au cours des dix dernières années (2013-2023), 49 % des 9 600 essais nationaux n'ont pas bénéficié de résultats accessibles : ni publiés dans un journal scientifique après relecture par les pairs, ni « postés », c'est-à-dire déposés dans le registre où l'étude a été enregistrée, pour en détailler l'essai, les résultats, les effets indésirables...

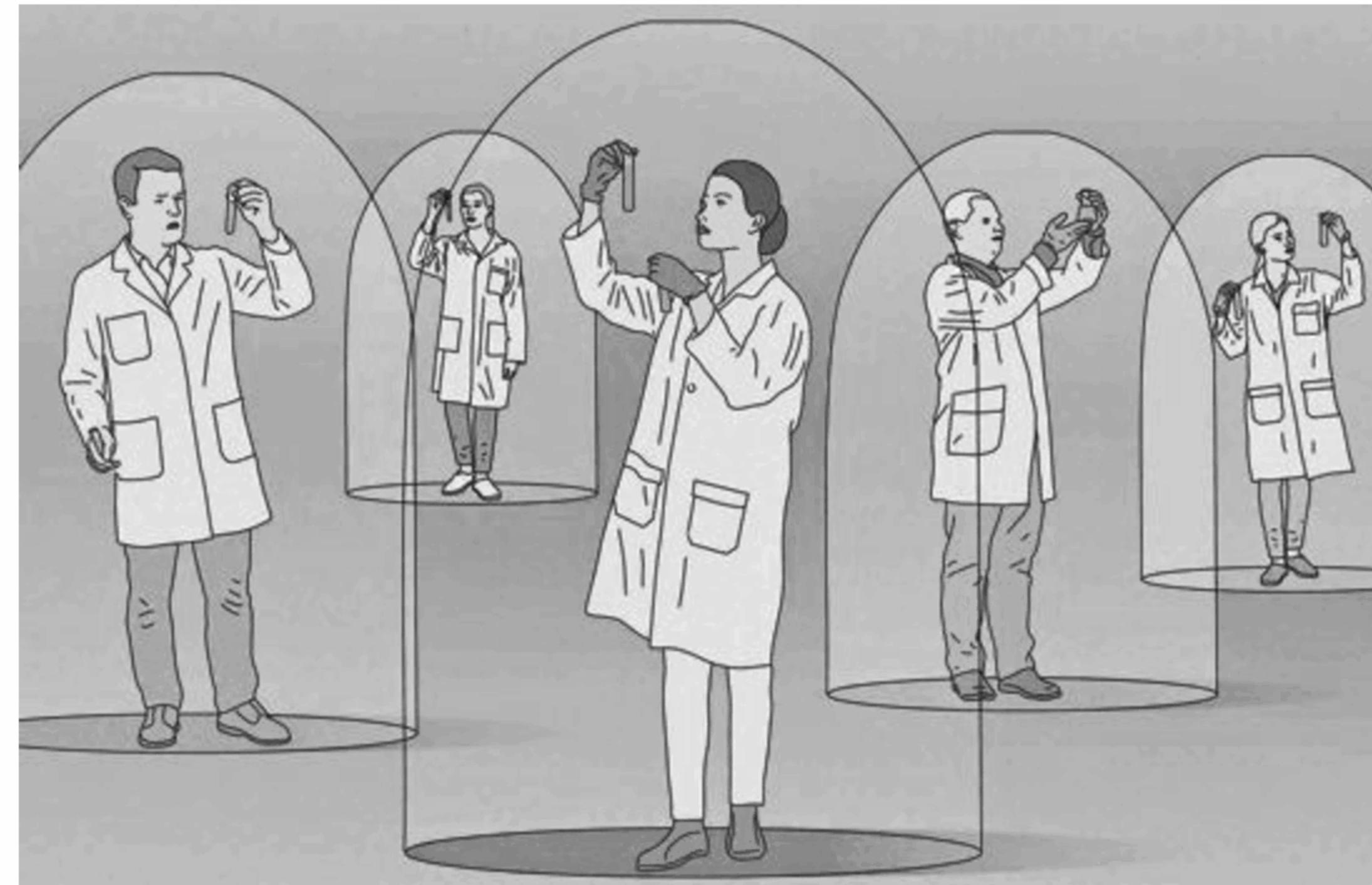
La situation ne s'arrange pas puisque, en 2024, trois ans après la fin des essais de 2021, 56 % des 993 essais n'ont aucune conclusion rendue publique. Pire, cette part atteint 78 % pour les recherches menées dans le public (centres hospitaliers universitaires ou CHU, universités...), contre 30 % dans le privé. Ces constats alarmants sont tirés du Baromètre de la science ouverte réalisé par l'université de Lorraine, l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria) et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cet énorme trou noir, qui concerne environ la moitié des essais, est d'autant plus gênant qu'il existe une obligation de « postage » inscrite dans les textes européens depuis 2014 ou dans les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé depuis 2017, comme le déplore le rapport sur la transparence et la publicité des résultats de la recherche en santé, rendu public le 12 mai. Ce texte, commandé en octobre 2023 par les deux ministères concernés, la santé et l'enseignement supérieur, donne plusieurs recommandations pour corriger cette situation dans laquelle la France fait figure de mauvais élève. Selon Transparimed, ONG suédoise qui milite pour une plus grande transparence sur les essais cliniques, en 2021, le Royaume-Uni avait un taux de publication des résultats d'essais de 64 %, l'Allemagne de 44 % et la France de moins de 20 %.

Ignorance et autocensure

Les conséquences de ce manque d'information ne sont pas une simple entorse aux règles. « La non-publication des résultats des essais cliniques nuit aux patients et à la santé publique, car elle crée des lacunes importantes et potentiellement dangereuses dans les bases de données médicales. Elle entraîne également un gaspillage de l'argent des contribuables », estime Till Bruckner, fondateur et président de Transparimed. En 2017, l'association relatait six cas illustrant ces risques, dont celle du Lorcaïnide (Remivox), qui causa, dans les années 1980, la mort de plus de 100 000 personnes aux Etats-Unis, alors qu'une étude non publiée aurait pu lancer l'alerte. « Bien sûr, publier ou poster est du travail en plus. Mais ne pas le faire est un gâchis considérable. Et, en plus, c'est la loi », constate Philippe Ravaud, de l'université Paris Cité, président du groupe de travail de 25 personnes qui a rédigé le rapport.

Le CHU de Rennes estime, dans une étude d'avril 2024, qu'environ 70 % de ses essais cliniques n'avaient pas été publiés. Cela représente



« 5 051 253 euros et 6 735 participants qui ont accepté de prendre des risques sans aucun bénéfice, ni pour eux ni pour la communauté scientifique », rappelle cette étude.

Pourquoi ce manque de transparence ? Plusieurs spécialistes contactés évoquent des essais non terminés à cause de départs dans les équipes, la fatigue ou le manque de temps... Des exemples et des recommandations du rapport suggèrent aussi l'ignorance. Une expérience a montré qu'en sollicitant par e-mail des responsables d'essais pour leur rappeler l'obligation, le taux de postage augmente de dix points.

Il faut cependant chercher l'explication principale dans une des tares connues de la recherche en général et de la recherche clinique en particulier. Les résultats dits « négatifs », c'est-à-dire ne montrant pas un effet bénéfique d'un traitement, d'une thérapie... ne sont pas publiés. Soit car les journaux, désireux de présenter des travaux révolutionnaires, les refusent. Soit car les scientifiques eux-mêmes, souvent après avoir essayé des refus, s'autocensurent et ne communiquent pas leurs conclusions. Ce biais de publication, documenté depuis des décennies, exaspère les scientifiques spécialisés dans les métanalyses, qui agrègent des résultats déjà publiés pour avoir une vision plus complète. L'absence

de résultats négatifs dans leur analyse fera forcément pencher la balance vers le positif.

Enfin, les mauvais chiffres s'expliquent aussi par un « bug » technique. Pour comptabiliser un essai clinique comme non publié, le registre dans lequel il a été inscrit (Clinicaltrials.gov, américain, est le plus utilisé) est consulté pour voir s'il est fait mention d'une publication. Or, cette mention est ajoutée automatiquement uniquement si les auteurs de l'article mentionnent le numéro de leur essai dans leur article. Ce qui n'est pas toujours le cas.

Taper au portefeuille

Le rapport du groupe de travail fait donc plusieurs recommandations. « Le plus important dans notre rapport est que l'on implique tout le monde », insiste Philippe Ravaud. Huit groupes d'acteurs sont ainsi invités à agir. Promoteurs et auteurs des essais, notamment par le biais de leurs universités, financeurs, ministères – celui de la santé soutient énormément d'essais –, mais aussi régulateurs, agences d'évaluation et même instances européennes.

Le rapport insiste sur l'« accompagnement » des divers acteurs par la sensibilisation, l'information, des rappels... Il recommande aussi de tenir des tableaux de bord indiquant les taux de

postage et de publication des établissements, tout en évitant de stigmatiser les mauvais élèves. Il suggère enfin de taper au portefeuille : pas de dernière tranche de financement en l'absence de poste, ni de nouveau financement si, lors des précédents projets, il n'y a pas eu de publication.

Même les instances européennes sont concernées, car l'Agence européenne des médicaments dispose d'un registre, mais elle ne propose pas de formulaire de poste aussi clair que son concurrent américain. « Un poste clair et précis est important. Nous avions même montré en 2013 que le document posté contient plus d'informations que les publications », rappelle Philippe Ravaud. Son rapport voudrait aussi corriger le fait que le registre européen ne concerne que les médicaments et pas les autres essais sur les dispositifs médicaux, tels les compléments alimentaires, les diagnostics, qui comptent pour deux tiers du total environ.

« Cet excellent rapport propose des recommandations réalisables pour en finir avec ce gâchis en France. Mais le problème ne sera résolu que si les institutions les mettent en œuvre, prévient Till Bruckner. Aux patients et aux médecins de garder un œil ouvert pour vérifier si ces recommandations sont appliquées. » ■

DAVID LAROUSSE

L'âge des premières règles influencé par la qualité de l'alimentation

ENDOCRINOLOGIE - Des repas sains ont été associés à un âge de survenue des premières règles plus tardif dans une récente étude américaine

C'est en moyenne vers 12-13 ans que les jeunes filles ont leurs premières règles – un âge qui n'a cessé de diminuer au cours des deux derniers siècles. Une étude, publiée le 6 mai dans la revue *Human Reproduction*, révèle que les habitudes alimentaires des jeunes filles pré-pubères peuvent avoir un impact sur ce paramètre biologique, et ce, indépendamment de l'indice de masse corporelle (IMC) ou de la taille, déjà connus pour influencer l'âge des premières règles.

« Nos résultats montrent que le fait de manger plus sainement est associé à une apparition plus tardive des premières menstruations, résume Holly Harris, professeure associée au Fred Hutchinson Cancer Center à Seattle (Etats-Unis), qui a coordonné cette étude. Or, on sait que le fait d'avoir ses règles plus jeune est un facteur de risque de diabète, d'obésité, de maladies

cardio-vasculaires ou encore de cancer du sein. Il pourrait donc s'agir d'une période-clé sur laquelle intervenir pour tenter de réduire le risque de développer ces maladies chroniques. »

Pour mener ce travail, les chercheurs ont décortiqué les habitudes alimentaires de quelque 7 000 jeunes filles américaines âgées de 9 à 14 ans et encore pré-pubères lors de leur recrutement dans la cohorte prospective GUTS. Elles ont eu leurs premières règles en moyenne à 13,1 ans, en cohérence avec les données observées dans la population générale. A l'inclusion puis à échéances régulières tout au long du suivi, les participantes ont renseigné dans un questionnaire leur fréquence de consommation de 132 types d'aliments et de boissons – allant de jamais ou moins d'une fois par mois, à une ou plusieurs fois par semaine.

Sur cette base, les chercheurs ont calculé deux scores nutritionnels, le premier traduisant le niveau de conformité des adolescentes aux recommandations alimentaires et le second reflétant le potentiel inflammatoire de leur régime alimentaire. Ils ont ensuite réparti les participantes en cinq groupes égaux (ou quintiles) en fonction des scores qu'elles avaient obtenus, et évalué la probabilité qu'elles aient leurs premières règles au cours du mois suivant.

Perturbateurs endocriniens
Leur analyse révèle que le quintile de jeunes filles dont les habitudes alimentaires étaient les plus saines – avec notamment davantage de légumes, de légumineuses et de céréales complètes, et moins de viande rouge et d'acides gras trans – présentaient une probabilité réduite de 8 %, statistique-

ment significative, d'avoir leurs premières règles au cours du mois suivant, par rapport au quintile de participantes mangeant le moins sainement.

En outre, le quintile d'adolescentes le plus enclin à consommer des aliments connus pour être source d'inflammation, comme la viande rouge et la charcuterie, les céréales raffinées ou encore les sodas, y compris sans sucre, présentaient une probabilité accrue de 15 % d'avoir leurs premières règles dans le mois suivant, par rapport au quintile ayant le plus tendance à éviter ce type d'aliments.

« Ces associations étaient indépendantes de l'IMC et de la taille, ce qui démontre l'importance d'avoir une alimentation saine, quelle que soit sa carrure », souligne Holly Harris.

Il est probable que les résultats de cette étude « méthodologique-

ment bien construite » soient transposables en Europe et en France, estime François Margueritte, gynécologue-obstétricien au CHU de Limoges et docteur en épidémiologie au Centre de recherche en épidémiologie et santé des populations, à Villejuif (Val-de-Marne). Néanmoins, il reste à savoir si les différences observées sont cliniquement pertinentes, relève-t-il.

Par ailleurs, bien que l'étude ne permette pas d'identifier les mécanismes moléculaires en jeu, le lien entre la qualité de l'alimentation et l'âge de survenue des premières menstruations pourrait, selon les chercheurs, s'expliquer par une régulation des taux d'hormones sexuelles. « Les premières règles surviennent lors de la première ovulation et sont donc liées à la production de stéroïdes sexuels et à l'activation de l'axe hypothalamo-hypophysaire », rappelle François

Margueritte. Les taux d'oestrogènes augmentent dans un premier temps, conduisant à l'ovulation, puis on observe une hausse de la sécrétion de progestérone et, enfin, une chute hormonale entraînant les règles. » Or, certains additifs alimentaires, comme les conservateurs dans les steaks hachés mais aussi les moyens de conditionnement à base de plastique, sont connus pour être des perturbateurs endocriniens, pointe-t-il.

De façon générale, rappelle Holly Harris, il est bénéfique à tout âge de favoriser la consommation d'aliments sains comme les fruits, les légumes, les céréales complètes, les poissons gras, les noix, les légumineuses et les acides gras polyinsaturés, tout en limitant celle de viande rouge et de charcuterie, de céréales raffinées, de boissons sucrées et de sel ajouté. ■

SYLVIE BURNOUF

Une nouvelle molécule contre le cancer

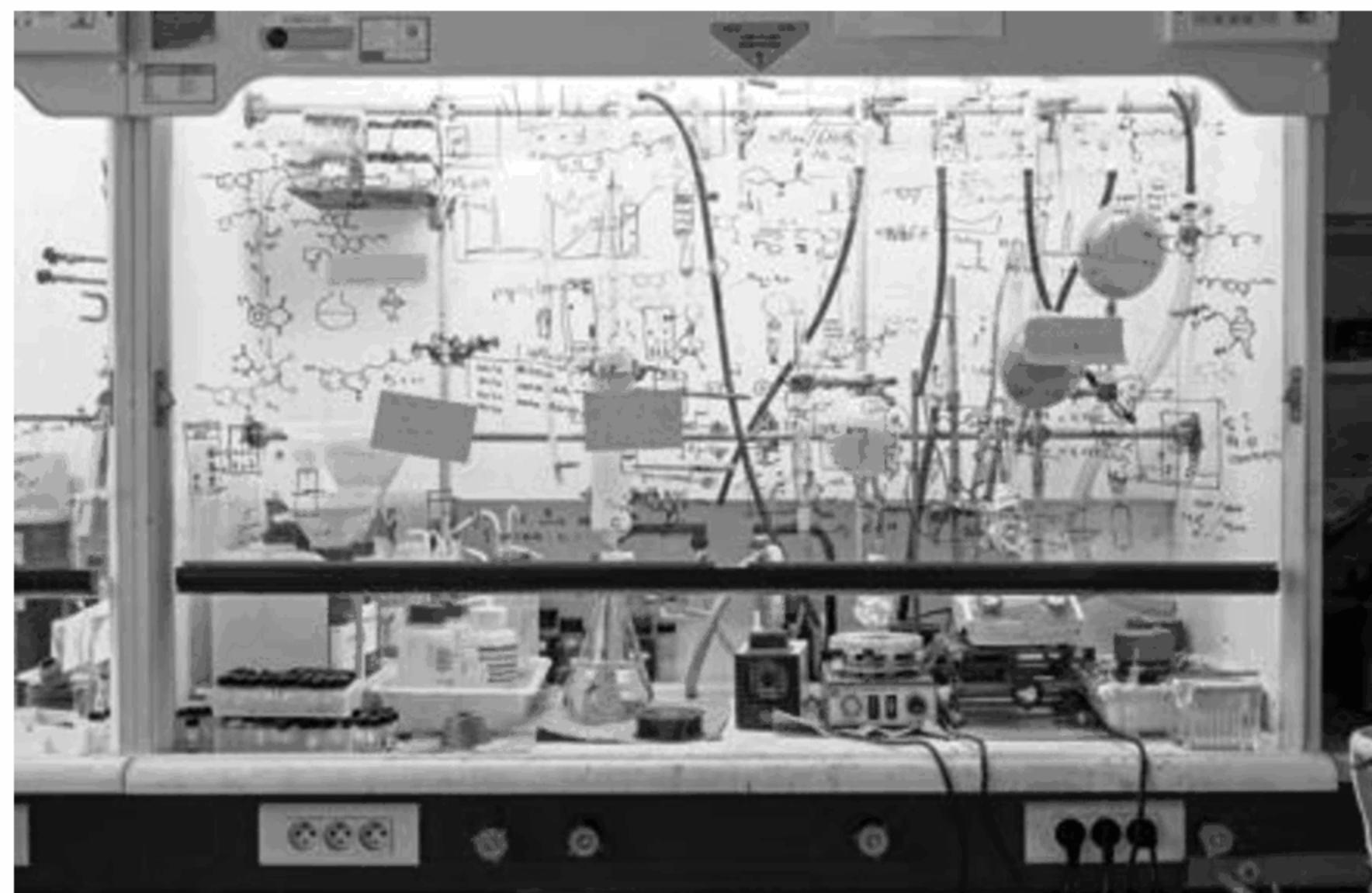
ONCOLOGIE - Une équipe de l’Institut Curie, à Paris, a fabriqué un composé qui cible le fer accumulé dans les cellules tumorales résistant aux traitements standards, ce qui les tue

Comment éradiquer les cellules cancéreuses qui ont acquis la capacité de résister aux traitements standards et qui risquent de semer des métastases à travers l’organisme ? Tel est le défi qu’a voulu relever l’équipe de Raphaël Rodriguez, à l’Institut Curie (Inserm-CNRS), à Paris. L’enjeu est de répondre à un besoin médical criant. Les traitements anticancéreux actuels, en effet, ciblent essentiellement les cellules tumorales non métastatiques, qui ne migrent pas encore à travers l’organisme mais prolifèrent rapidement. Or les métastases sont responsables de 70 % des décès par cancer, rappelle l’Institut Curie.

Fort de sa double compétence, en chimie et en biologie, l’équipe de Raphaël Rodriguez a conçu une molécule sur mesure qui vise le talon d’Achille des cellules tumorales dites « persistantes », car elles parviennent à survivre aux thérapies conventionnelles. Mieux encore, les chercheurs montrent, dans des modèles *in vitro* et chez la souris, le potentiel thérapeutique de cette molécule dans des cancers difficiles à traiter, comme les tumeurs du pancréas ou les cancers du sein métastatiques. Un travail publié dans *Nature* du 7 mai.

Le talon d’Achille que cible cette offensive tient, paradoxalement, à ce qui fait la force de ces cellules cancéreuses. Depuis le début des années 1990, on sait que ces cellules persistantes portent à leur surface de grandes quantités d’une protéine nommée « CD44 ». « Cette protéine est particulièrement abondante dans les tumeurs résiduelles des patients traités, mais aussi dans les métastases », souligne Raphaël Rodriguez.

En 2020, son équipe avait montré comment cette protéine renforce la résistance des cellules cancéreuses. « Elle leur permet d’internaliser des ions fer. Dès lors, ceux-ci induisent un processus de reprogrammation épigénétique », explique le chercheur de l’Institut Curie, médaillé d’argent du CNRS. En clair, ces ions vont modifier l’activité (« l’expression ») de certains gènes, rendant à la fois ces cellules plus tolérantes aux thérapies conventionnelles, plus agressives et dotées d’une propension accrue à métastaser.



Le laboratoire de Raphaël Rodriguez, à l’Institut Curie, à Paris, en décembre 2023. ART IN RESEARCH ET LE SOUTIEN DE LA FONDATION BETTENCOURT SCHUELLER

Mais, dans le même temps, ces ions fer constituent le point faible de ces cellules. Ils transitent, en effet, via des compartiments cellulaires nommés « lysosomes », de petites vésicules chargées de dégrader les débris cellulaires et les particules étrangères (bactéries, virus ou parasites). « *Cette accumulation de fer dans les lysosomes est un facteur de vulnérabilité des cellules cancéreuses, qui peut être mis à profit pour développer des traitements, écrivent Mike Lange et James Olzmann, de l’université de Berkeley, en Californie, dans un commentaire associé. Ce fer, en effet, peut déclencher un processus de mort cellulaire particulier, la ferroptose.* »

Ovni

Grâce à une chimie innovante, l’équipe de Raphaël Rodriguez a donc fabriqué une molécule thérapeutique bipartite, « une sorte de chimère », dit le chercheur. « Il faut pas moins d’une trentaine d’étapes pour la synthétiser », ajoute-t-il. Un exploit accompli à l’Institut Curie.

Cet ovni moléculaire comporte deux fragments. Le premier se lie aux lipides des membranes cellu-

laires. La molécule pénètre ainsi dans la cellule par un processus d’endocytose ; puis, une fois dans la place, elle entre et s’accumule dans les lysosomes. Ceux-ci deviennent alors le théâtre des opérations que lance le second fragment de la molécule, qui, dans les conditions acides du lysosome, va exacerber la réactivité des ions fer. Enclenchant ainsi une catastrophe cellulaire.

Car ces ions fer, ainsi suractifs, vont réagir avec du peroxyde d’hydrogène. La réaction produit des radicaux oxygénés, entités chimiques très réactives qui endommagent les lipides de la membrane autour des lysosomes.

Le début d’un cataclysme. « *Cette peroxydation des lipides se propage jusque dans la membrane externe des cellules, qui peut alors se rompre et conduire à la mort des cellules* », relèvent Mike Lange et James Olzmann.

Les chercheurs ont rendu fluorescente une de ces molécules à visée thérapeutique, la fentomyicine (Fento-1). Grâce à quoi, ils ont pu la visualiser par microscopie de fluorescence : dans la cellule,

elle se concentrait effectivement dans les lysosomes.

Encore fallait-il démontrer son potentiel thérapeutique. C’est chose faite dans des modèles *in vitro*, puis chez la souris. Après administration de Fento-1, les chercheurs ont observé une réduction significative de la croissance tumorale dans ces modèles de cancers du sein métastatiques. La molécule, par ailleurs, exerçait aussi un effet cytotoxique prononcé sur des biopsies de cancers du pancréas et de sarcomes issus de patients.

« *Des recherches supplémentaires sont nécessaires avant que cette stratégie puisse être évaluée en clinique* », notent Mike Lange et James Olzmann dans *Nature*. Pour autant, ajoutent-ils, « *cette technologie est indéniablement prometteuse. (...) Ces résultats constituent une avancée notable dans la recherche, qui pourrait déboucher sur de futures thérapies contre le cancer* ». Prochaine étape : étudier la tolérance de la molécule chez l’animal. Et, si les résultats se montrent rassurants, lancer de premiers essais chez l’homme. ■

FLORENCE ROSIER

Le ballet de deux trous noirs décrypté

ASTROPHYSIQUE - Une équipe allemande précise la mesure des ondes gravitationnelles

Plus d’un siècle après la publication de la théorie d’Einstein sur la relativité générale qui décrit la gravitation, ses idées donnent encore du fil à retordre aux physiciens, certaines des situations décrites étant particulièrement difficiles à calculer. C’est le cas d’événements cosmiques extrêmes, telle la fusion de deux trous noirs après une danse de plusieurs tours l’un autour de l’autre. Leur masse (équivalente à plusieurs dizaines de fois celle du Soleil), leur proximité (quelques centaines de kilomètres seulement) et leur allure (proche de la vitesse de la lumière) font sortir les équations du régime tranquille de la Lune autour de la Terre.

Malgré le caractère invisible des trous noirs, d’où aucune lumière ne s’échappe, ce ballet funeste a été détecté sur Terre pour la première fois en 2015. L’énergie dissipée dans le mariage forcé part sous forme d’ondes gravitation-

nelles, qui secouent l’espace-temps lui-même, à la manière d’un caillou faisant frissonner un étang quand il tombe sur l’eau. Sur Terre, ces ondes modifient les distances, comme l’ont observé des centaines de fois, depuis 2015, les détecteurs américains LIGO et européens Virgo.

Variété de Calabi-Yau

La vitesse et l’amplitude de ces déplacements infimes permettent de connaître la masse des protagonistes. A condition de savoir résoudre les équations d’Einstein. Une équipe majoritairement allemande, de l’Institut Max-Planck, à Potsdam, des universités de Bonn, de Munich, et Humboldt, à Berlin, vient d’améliorer, dans la revue *Nature* du 15 mai, la précision de ces calculs de quelques pour-cent grâce à des techniques originaires empruntées à la communauté de physique des particules, domaine de l’infiniment petit.

« *C'est un résultat important, très beau conceptuellement, car il mêle de nombreuses idées de physique et de mathématiques modernes* », apprécie Thibault Damour, professeur à l’Institut des hautes études scientifiques, qui a lancé cette méthode, en 2016. L’une de ces beautés est que le calcul fait intervenir des objets étranges, des « surfaces » à six dimensions, que les physiciens avaient vues surgir dans une théorie dite « des cordes », dont personne n’est certain qu’elle aide à décrire l’Univers complètement comme elle le promet. Mais les Allemands démontrent qu’un de ces objets étranges, appelé « variété de Calabi-Yau », a désormais une utilité avérée.

L’idée de Thibault Damour était de considérer les trous noirs comme des particules qui se frôlent et se dévient, comme dans les accélérateurs. Pour cela, des techniques de calcul ont été inventées, que le physicien a suggéré d’impor-

ter en astrophysique. 300 000 heures de calculs sur un superordinateur de l’Institut Zuse, à Berlin, ont permis de résoudre des centaines de sous-équations. Ensuite, « *vous entrez les masses et les vitesses initiales, et vous obtenez immédiatement l’énergie rayonnée. Le faire par des simulations numériques prend des semaines* », précise Jan Plefka, le porte-parole de l’étude à l’université Humboldt, à Berlin. Les physiciens de LIGO et Virgo réservent ces simulations aux derniers instants de la fusion.

Pour le moment, les nouveaux calculs ne sont pas nécessaires aux observateurs qui scrutent des trous noirs plutôt lents. Mais les instruments suivants seront plus précis et pourront être sensibles à des trous noirs plus rapides, voire se frôlant sans se tourner autour. Cette fois, l’infiniment petit pourrait aider vraiment l’infiniment grand. ■

D. L.

TÉLESCOPE

THÉRAPIE GÉNIQUE Un nourrisson bénéfice de la modification d'une « lettre » de son génome

Atteint d’une maladie génétique rare potentiellement mortelle – le déficit en carbamoyl-phosphate synthétase 1 (CPS1) –, un nourrisson américain a bénéficié entre ses 7 et 8 mois d’un traitement visant à modifier génétiquement une « lettre » (une base nucléique) de son génome. Cette maladie est due à une incapacité à éliminer, sous forme d’urée, l’ammoniac issu de la dégradation des protéines. La thérapie génique a été mise en œuvre en un temps record à l’hôpital pour enfants de Philadelphie (Pennsylvanie), en collaboration avec plusieurs équipes universitaires et des start-up. Elle a fait appel à un nouvel outil d’édition du génome permettant de modifier une seule base nucléique pour réactiver une activité enzymatique dans des cellules du foie. Le taux d’ammoniac sanguin a baissé après l’injection du traitement, mais le recul est trop court pour savoir si les traitements classiques pourront être stoppés et si l’enfant, aujourd’hui âgé de 9 mois et demi et toujours hospitalisé, pourra se passer d’une greffe de foie.

» Musunuru et al., « *The New England Journal of Medicine* », 15 mai

NEUROSCIENCES Le gène humain qui rend le cerveau des souris plus gros

Un seul gène humain inséré chez la souris, et le cerveau de ce rongeur enflé notablement. Une équipe américano-espagnole a en effet créé des souris transgéniques porteuses de la version humaine d’un gène nommé *HARE5*. Résultat : le cerveau de ces animaux, à l’âge adulte, était environ 6,5 % plus grand que celui des souris non modifiées. Un gène habituellement situé dans des régions du génome humain qui ont subi des changements rapides dans notre lignée, après sa divergence d’avec le chimpanzé. Ce gène *HARE5* humain est particulièrement actif dans les cellules souches neurales qui se développent ensuite en neurones et en d’autres cellules cérébrales. Il augmente leur division et leur prolifération, d’où un plus grand nombre de neurones chez la souris. Reste qu’on ignore, à ce stade, si les rongeurs au cerveau ainsi gonflé montrent de meilleures performances cognitives.

» Liu J. et al., « *Nature* », 14 mai

CHIMIE Le piment qui adoucit son piquant

Des chercheurs de l’université de l’Ohio ont découvert des composants de certains piments qui réduisent leur propre degré de piquant. De quoi remettre en cause l’échelle de Scoville, qui, depuis plus d’un siècle, classe la force gustative de ces fruits en fonction de leur teneur en capsaïcine. Pour cette étude, les scientifiques sont partis d’un test réalisé sur plusieurs types de piments (piment de tabasco, piment serrano, oeil d’oiseau africain...) montrant que les échantillons dosés avec le même niveau de capsaïcine ne donnaient pas la même intensité de chaleur en bouche. Ils sont parvenus à isoler trois composants qui, lorsqu’ils sont ajoutés à un mélange de capsaïcines, diminuent de manière significative l’intensité du piquant. Il s’agit de *capsianoside I*, *roseoside* et *gingerglycolipide A*. Une découverte qui pourrait intéresser l’industrie pharmaceutique ou agroalimentaire.

» Borcherding et al., « *Journal of Agricultural and Food Chemistry* », 14 mai

125,9

C’est la puissance de calcul, en pétaflops, du supercalculateur Jean-Zay, destiné à la communauté scientifique française. Grâce à la multiplication par quatre de ses capacités, la machine peut désormais effectuer 125,9 millions de milliards d’opérations par seconde. Cette extension de puissance « s’inscrit dans une stratégie nationale sur l’intelligence artificielle », a souligné le PDG du CNRS, Antoine Petit, lors de l’inauguration, le 13 mai. Hébergé et géré par l’Institut du développement et des ressources en informatique scientifique du CNRS sur le plateau de Saclay, en Ile-de-France, ce supercalculateur acquis par le Grand Équipement national de calcul intensif est devenu l’un des plus puissants superordinateurs de France. Lors de sa mise en service, en 2019, le supercalculateur Jean-Zay avait alors une puissance de 16 pétaflops.

Tirer les leçons de la gestion de la crise du Covid-19

► SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Certes, le délai pour quitter l'OMS étant d'un an, ce n'est théoriquement qu'en 2026 que les Etats-Unis n'auront plus aucun compte à rendre à l'organisation. Mais la crise budgétaire est déjà là. Avant même le changement d'administration, les Etats-Unis avaient omis de payer leur cotisation en 2024, sous l'administration démocrate donc, et il est fort peu probable qu'ils la paient pour 2025. Par ailleurs, de nombreux pays, comme la France, ont réduit leurs aides au développement depuis la pandémie de Covid-19.

«Le refus des Etats-Unis de payer leurs contributions pour 2024 et 2025, combiné aux réductions de l'aide publique au développement de certains autres pays, signifie que nous sommes confrontés à un déficit salarial pour l'exercice biennal 2026-2027 compris entre 560 et 650 millions de dollars [entre 500 et 579 millions d'euros]», a fait savoir le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, surnommé «Docteur Tedros», le 22 avril, lors d'un point sur la situation aux Etats membres. Ce à quoi il faut ajouter un déficit de 1,7 milliard de dollars pour le budget 2026-2027, qui a pourtant été abaissé à 4,2 milliards de dollars. Un abîme que les équipes de l'OMS cherchent activement à combler.

La bible des normes internationales

Résultat, l'OMS va devoir réduire ses dépenses de personnel de 25 %. Ce qui ne signifie pas nécessairement une réduction d'un quart du nombre de postes, a précisé le docteur Tedros. L'impact le plus important est attendu au niveau du siège genevois, où 2 600 personnes sont employées. Le directeur général a d'ores et déjà annoncé, le 14 mai, que l'équipe de direction passait de quatorze à sept personnes. Le nombre de départements dans l'organigramme sera réduit de plus de moitié, passant de 76 à 34.

«L'accent doit désormais être mis sur la consolidation de nos missions essentielles et sur la protection de l'avenir de notre organisation – votre organisation», a conclu le docteur Tedros, espérant que cette épreuve «aidera l'OMS à devenir plus forte et plus autonome». Il s'agit désormais de déterminer quelles sont précisément ces «missions essentielles». Vaste chantier qui sera notamment abordé, du 19 au 27 mai, lors de l'Assemblée mondiale de la

santé, une réunion annuelle lors de laquelle les Etats membres doivent décider des grandes orientations de l'organisation.

S'il est bien une mission de l'OMS qui fait largement consensus, c'est celle d'édicter des normes et standards internationaux. Une mission normative qu'elle seule peut remplir, selon de nombreux experts. Ces *guidelines*, lignes directrices régulièrement mises à jour, font référence dans le monde entier sur des sujets variés, allant des maladies infectieuses à l'alimentation en passant par la qualité de l'air. «Quelle est la manière la plus sûre de fabriquer un médicament? Ou quelle est la meilleure façon de traiter la tuberculose? Ce sont là des exemples de normes que l'OMS élaboré en réunissant les meilleurs experts du monde, en rassemblant les connaissances et les preuves scientifiques, en convoquant des comités où les gens peuvent débattre et prendre en compte les questions éthiques», avance Suerie Moon, codirectrice du Centre de santé globale de l'Institut des hautes études internationales et du développement, à Genève.

NOMBREUSES SONT CES NORMES À S'ETRE TELLEMENT IMPOSÉES DANS LE MONDE ENTIER QU'ELLES SONT DEVENUES DES CLICHÉS DES BONNES PRATIQUES DE SANTÉ. PAR EXEMPLE, LES RECOMMANDATIONS SUR LA VACCINATION DE BASE DES ENFANTS, QUI DOIT AU MINIMUM SE CONCENTRER SUR SIX MALADIES : LA TUBERCULOSE (AVEC LE VACCIN BCG), LA DIPTHÉRIE, LA COQUELUCHE, LE TÉTANOS, LA POLIOMYÉLITE (VACCIN DTP) ET LA ROUGEOLE – AUXQUELLES ONT ÉTÉ AJOUTÉES SEPT VACCINATIONS. OU L'IDÉE SELON LAQUELLE UNE ALIMENTATION SAINNE COMPREND CINQ FRUITS ET LÉGUMES PAR JOUR – EN RÉALITÉ, 400 GRAMMES DE FRUITS ET LÉGUMES PAR JOUR, HORS FÉCULENTS – A ÉTÉ MISE EN AVANT DANS UN RAPPORT DE L'OMS DATANT DE 2003. OU ENCORE L'INCITATION À ALLAITER SON NOUVEAU-NÉ PENDANT AU MOINS SIX MOIS.

CES RECOMMANDATIONS SONT PARTICULIÈREMENT IMPORTANTES DANS LES PAYS À FAIBLE ET MOYEN REVENU, QUI NE DISPOSENT PAS NÉCESSAIREMENT D'AGENCES DE SANTÉ RÉGULATRICES, COMME CELA PEUT ÊTRE LE CAS AU NIVEAU EUROPÉEN, AVEC L'AGENCE EUROPÉENNE DES MÉDICAMENTS (AEM). LE RÔLE DE L'OMS EST AINSI COMME CELUI D'UNE SORTE D'AGENCE SANITAIRE POUR LES PAYS PAUVRES. «POUR LES GOUVERNEMENTS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, LES LIGNES DIRECTRICES DE L'OMS SONT LA BIBLE», INSISTE M^{me} MOON. DE Nombreux gouvernements ne changent pas leurs propres directives nationales tant que l'OMS n'a pas changé ses recommandations. Avec des



Un atelier de prévention du Covid-19 selon les recommandations de l'OMS, organisé par l'ONG Migrant Workers' Centre, le 20 août 2020, à Singapour. JULIANA TAN/WHO

CONSÉQUENCES QUI SONT LOIN D'ÊTRE ANODINES, PUISQU'IL SUFFIT QUE L'ORGANISATION RECOMMANDE TEL MÉDICAMENT PLUTÔT QU'UN AUTRE POUR QUE LE MARCHÉ EN SOIT INFLUENCÉ.

«NOUS AVONS BESOIN D'UN CADRE MONDIAL, CAR LA SCIENCE N'EST PAS PRODUITE PARTOUT DE LA MÊME FAÇON», relève Philippe Duneton, directeur exécutif d'Unitaid, une organisation internationale d'achats de médicaments, notamment contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), hébergée par l'OMS depuis 2006. Par exemple, les médicaments contre le sida sont développés dans les pays du Nord, où la population la plus touchée par la maladie sont les hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes. Or, dans les pays du Sud, beaucoup de femmes sont également concernées. Elles re-

présentaient environ 44 % des nouvelles infections au VIH en 2023. «Il est important d'avoir une vision globale, surtout contre les maladies infectieuses», ajoute le médecin. Faire des normes, c'est repousser, mais essentiel.

Le retrait américain porte en lui un autre risque majeur, puisqu'une large partie de l'expertise de l'OMS est construite à l'aide de son réseau de centres labellisés lui apportant gratuitement une expertise de très haut niveau. Si Donald Trump imposait aux centres de prévention et de lutte contre les maladies (CDC) et à l'agence fédérale de recherche médicale (les National Institutes of Health, NIH) de ne plus participer aux travaux de l'OMS, cela représenterait un manque inestimable dans l'apport scientifique dont bénéficie l'organisation.

RESTRUCTURER LES ORGANISMES INTERNATIONAUX

L'année 2025 est un moment charnière pour la santé mondiale et son réseau complexe d'organisations publiques, privées, multilatérales, non gouvernementales et philanthropiques. Nombre de leurs représentants sont basés à Genève, en Suisse, autour du Palais des nations. Confrontées aux coupes budgétaires annoncées par les principaux bailleurs historiques, les organisations multilatérales n'ont d'autre choix que de se restructurer et de réfléchir à la meilleure manière de rationaliser une expertise qui s'est beaucoup fragmentée ces dernières années.

«La santé mondiale est en crise budgétaire», souligne Antoine Flahault, directeur de l'Institut de santé globale, à Genève. La baisse généralisée de l'aide au développement était engagée dans plusieurs pays quand les Etats-Unis ont annoncé, en janvier, un coup de rabot généralisé. L'Allemagne, le Royaume-Uni et la France ont mis en place, dès 2024, des baisses de leur aide au développement de l'ordre de 30 % à 40 %. Le coup de tonnerre américain précipite ainsi

une crise déjà bien installée depuis la pandémie de Covid-19.

Si le Congrès des Etats-Unis veait à confirmer les annonces de la nouvelle administration, la quasi-totalité de l'aide au développement américain serait coupée. Ces menaces se sont déjà matérialisées avec la suppression brutale, en mars, de plus de 80 % des programmes de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (Usaid), principal bailleur de la solidarité internationale, dont le budget annuel s'élevait à 42,8 milliards de dollars (38,3 milliards d'euros). «Sans l'arrêt du financement de l'Usaid, peut-être aurait-on continué à ne pas voir que 40 % que l'aide internationale vient des Américains», ironise Antoine Flahault.

«Entité humanitaire unique» En mars, le secrétaire général de l'organisation des Nations unies (ONU), Antonio Guterres, a lancé une initiative, baptisée «ONU80», destinée à améliorer l'efficacité de l'organisation, qui célébrera son quatre-vingtième anniversaire cet été. Un mémo interne, qui a fuité

début mai, n'hésite pas à décrire la «prolifération des agences, fonds et programmes, qui a conduit à un système de développement fragmenté, avec des mandats qui se chevauchent, une utilisation inefficace des ressources et des prestations de services pas cohérentes».

Une des principales propositions sur la table consiste à fusionner plusieurs agences de santé pour créer une «entité humanitaire unique», en regroupant par exemple les capacités opérationnelles de la Coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA, selon l'acronyme anglais), du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) et du département opérations humanitaires de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette dernière était notamment critiquée pour la trop grande importance prise par ce département, considéré par de nombreux observateurs comme hors de son mandat.

Le mémo suggère aussi d'intégrer l'Onusida, un programme créé en 1995 pour coordonner l'ac-

tion contre le sida, à l'OMS. «La restructuration de l'ONU ne se fait pas dans la panique», analyse de son côté Antoine Flahault. C'est plutôt sain, un monde qui décide lui-même de se réformer, y compris de façon douloreuse.»

«Limiter les dégâts» Hasard des calendriers, 2025 est également une année-clé pour deux acteurs importants. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme – plus couramment appelé le Fonds mondial – et l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (Gavi) – qui aide à vacciner plus de la moitié des enfants dans le monde – sont en phase de reconstitution de leurs fonds. Ils doivent clore leurs campagnes d'appel aux dons pour les trois prochaines années, pour le Fonds mondial, ou les cinq prochaines pour Gavi.

Lors de sa dernière reconstitution, Gavi avait réussi à récolter 10 milliards de dollars (8,9 milliards d'euros). «D'après les déclarations des gouvernements sur ce qu'ils seraient prêts à donner, à

moins d'avoir une excellente nouvelle d'ici au 25 juin, on n'arrivera pas au niveau d'il y a cinq ans, alors que les besoins sont plus importants», avertit Béatrice Néré, directrice de la Fondation Gates pour l'Europe du Sud.

De son côté, le Fonds mondial avait achevé la plus grosse reconstitution de son histoire à l'automne 2022, réunissant 15,6 milliards de dollars (13,9 milliards d'euros) de promesses de dons.

«Mais dans le contexte actuel, il y a un sujet sur la conversion des promesses faites il y a deux ans et demi. Il existe notamment un risque concernant la matérialisation de la promesse française», constate Hélène Berger, directrice exécutive des Amis du Fonds mondial Europe, selon lesquels «cette question de la promesse à trois ans est importante, car la lutte contre les épidémies suppose des engagements à long terme pour s'inscrire dans des trajectoires».

La possibilité de fusionner ces deux entités fait actuellement débat, notamment sur des programmes qui pourraient être mis en commun, comme les besoins par-

tagés d'acheminement des produits ou de chaînes du froid. Dans ce contexte, la Fondation Gates a annoncé, jeudi 8 mai, mobiliser l'ensemble de ses ressources – soit environ 200 milliards de dollars (178,9 milliards d'euros) – pour intensifier son action au cours des vingt prochaines années. Avec un nouvel horizon : la cessation de ses activités à la fin de l'année 2045.

«Des années difficiles se profilent, il faut essayer de limiter au maximum les dégâts que ça pourrait causer en faisant les choix les plus rationnels possibles par rapport aux données scientifiques dont on dispose», avance Béatrice Néré.

Elle reste malgré tout optimiste : «Au cours des prochaines années, si nous parvenons à nous concentrer sur les meilleurs outils, il pourra y avoir encore plus de progrès que lors des vingt-cinq dernières années.» La recherche sur le VIH, notamment, fait espérer à court terme de nouveaux traitements guérissant véritablement le sida. ■



Vingt et un enfants de la bande de Gaza sont évacués à l'initiative de l'OMS, afin de recevoir des soins à l'étranger.
A Khan Younès, le 27 juin 2024. ABDEL KAREEM HANA/AP



Lors du lancement de la campagne de vaccination contre la poliomyélite, avec le soutien de l'OMS,
à Lilongwe, au Malawi, le 20 mars 2022. THOKO CHIKONDI/AP

Au-delà de cette mission normative, l'OMS joue un important rôle politique. La manière dont est construite sa gouvernance assure une voix à chaque Etat membre, quel que soit son poids économique ou démographique. L'Assemblée mondiale de la santé est une sorte de congrès des ministres de la santé de 194 pays – auxquels il faudra désormais retrancher les Etats-Unis et l'Argentine, qui a suivi le mouvement de l'administration Trump.

« Elle est le seul acteur qui, à mon avis, a la capacité et la légitimité de réunir tous les pays pour décider de ce qu'il faut faire face à une menace sanitaire commune », estime Suerie Moon. En témoigne l'attention avec laquelle était scrutée la position de l'OMS sur le Covid-19 au moment où la maladie a commencé à se diffuser dans le monde entier, au début de 2020. Et les incessantes critiques dont elle a fait l'objet depuis, concernant le temps qu'elle a mis à déclarer une urgence de santé publique à portée internationale – ce qu'elle n'a fait que le 30 janvier 2020 –, son plus haut niveau d'alerte.

« Restaurer la légitimité »

Mais cette double vocation, à la fois très technique et très politique, tend à brouiller les pistes. Cela se traduit notamment dans son financement, écartelé entre les contributions obligatoires, sortes de cotisations des Etats, et les contributions volontaires, fléchées par les donateurs, qu'ils soient étatiques ou privés, et qui représentent les deux tiers du budget. De quoi se demander dans quelle mesure l'action de l'OMS est le reflet des avancées de la science ou des désiderata de ses contributeurs.

C'est pourquoi certains experts appellent à « renforcer l'indépendance et la transparence de l'expertise scientifique pour restaurer la légitimité de l'OMS », comme cette note du groupe de réflexion Santé mondiale 2030, publiée en avril. Pendant la pandémie de Covid-19, les bases scientifiques des recommandations n'ont pas toujours été limpides. Il a fallu attendre plus d'un an après le début de la crise pour que l'organisation reconnaîsse, le 30 avril 2021, que le virus du Covid-19 est essentiellement transmis par l'air, y compris sur de longues distances. Ce qui faisait pourtant déjà l'objet d'un large consensus scientifique depuis de nombreux mois.

« L'idée est de s'inspirer de la manière dont sont nommés les experts du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [GIEC], selon un processus transparent », avance Luis Pizarro, directeur exécutif de la fondation Drugs for Neglected Diseases Initiative (« initiative médicaments pour les maladies négligées ») et coauteur de la note.

Selon les auteurs de cette note, l'OMS pourrait ainsi s'organiser autour de trois entités : l'une

LA DOUBLE VOCATION DE L'OMS, À LA FOIS TRÈS TECHNIQUE ET TRÈS POLITIQUE, TEND À BROUILLER LES PISTES

scientifique, l'autre technique, et la dernière politique, reposant sur le travail indépendant des deux premières. Un tel fonctionnement n'est toutefois pas envisagé dans le nouveau plan de restructuration présenté fin avril. Le projet est plutôt de recentrer les activités autour de trois divisions thématiques : la promotion de la santé et le contrôle des maladies, les systèmes de santé et, enfin, la préparation et la réponse aux urgences sanitaires.

C'est ce dernier pilier qui essuie les plus vives critiques depuis quelques années, et plus particulièrement son volet « réponse », c'est-à-dire les opérations sur le terrain (approvisionnement, évacuations, vaccination, etc.) en cas de conflits ou de catastrophes naturelles. Pour de nombreux observateurs, l'OMS dépasse son mandat en se substituant au travail assuré traditionnellement par les organisations humanitaires telles que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Médecins sans frontières ou encore l'Unicef pour ce qui est de la vaccination. Par exemple, était-ce à l'OMS d'envoyer 100 tonnes de médicaments, de dispositifs médicaux et de tentes en Birmanie lorsque le pays a été frappé, le 28 mars, par un puissant séisme de magnitude 7,7 qui a fait plus de 3 600 morts ?

« Le rôle de l'OMS doit avant tout être de faire le pont entre les différents acteurs, de coordonner. Mais ce n'est pas à elle de délivrer ces services humanitaires », argumente M. Pizarro. De fait, c'est précisément l'augmentation du budget de cette réponse aux urgences, passant de 584 millions de dollars (521,2 millions d'euros) en 2016-2017 à 1,2 milliard (1,07 milliard d'euros) en 2024-2025, qui a fait enfler le budget global de l'OMS en dix ans. Le programme des urgences représente aujourd'hui plus d'un cinquième du budget de l'organisation.

Ce nouveau programme avait pourtant été mis en place en 2016 pour répondre aux critiques émises sur la gestion de la crise d'Ebola en Afrique de l'Ouest. La réaction de l'OMS, jugée trop lente, son sous-diagnostic initial et son manque de coordination opérationnelle avaient été épingleés. « Soit on lui reproche de ne pas intervenir, soit on lui reproche d'en faire trop », résume M. Duneton.

Mais qui d'autre que l'OMS pour répondre aux urgences épidémiques ? « L'OMS est avant tout un organisme de sauvetage face aux grands risques qui menacent la santé mondiale », argue, de son côté, Didier Houssin, ancien directeur général de la santé français, qui a notamment présidé le comité d'urgence Covid-19 de l'OMS. Mais c'est un rôle difficile à tenir face à des pays jaloux de leur souveraineté. » Pendant la pandémie de Covid-19, l'OMS n'avait pas plus que les autres Etats eu la possibilité d'aller enquêter en Chine sur les origines du virus. Alors que de telles missions d'enquête indépendante sont possibles en matière de sûreté nucléaire. « Les menaces infectieuses ne sont pas considérées comme octroyant le droit à une agence internationale de venir enquêter ; on voit que la prérogative sanitaire est jalousement gardée par les Etats membres », analyse Antoine Flahault, directeur de l'Institut de santé globale, à Genève.

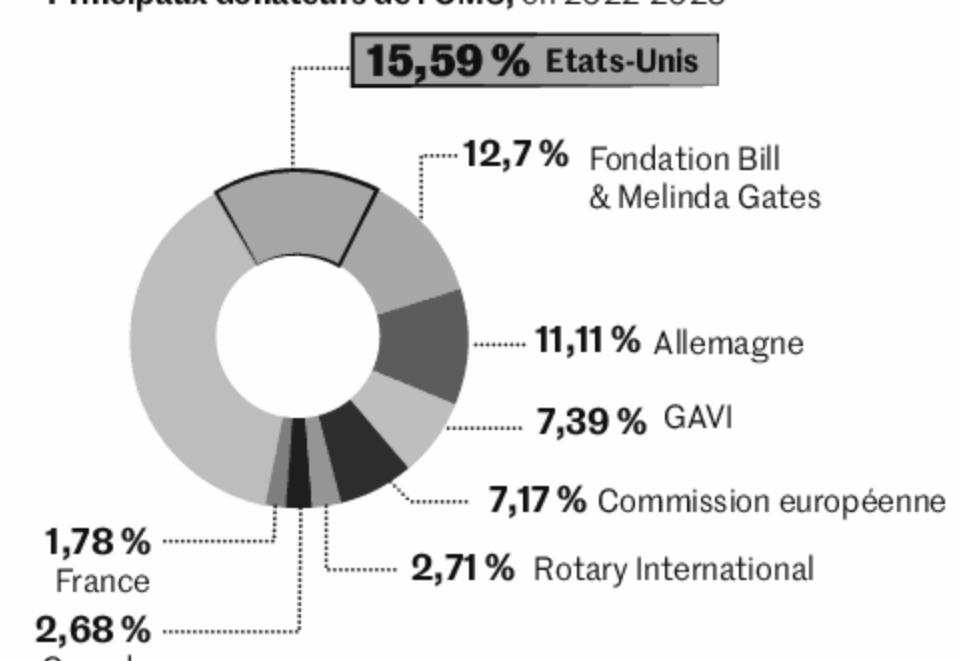
« Victime de son succès »

Dans ce contexte, quel peut-être l'avenir des différents bureaux régionaux et nationaux de l'OMS ? Car l'architecture globale de l'organisation se décline en trois niveaux : le secrétariat général à Genève, les six bureaux régionaux et plus de 150 bureaux nationaux. Les bureaux régionaux jouissent d'une très grande indépendance, puisque leurs dirigeants sont élus par les pays de chaque zone. Le bureau des Amériques, la très influente Pan American Health Organization (PAHO), a même été créé avant l'OMS, et Donald Trump n'a d'ailleurs pas annoncé sa volonté d'en retirer les Etats-Unis.

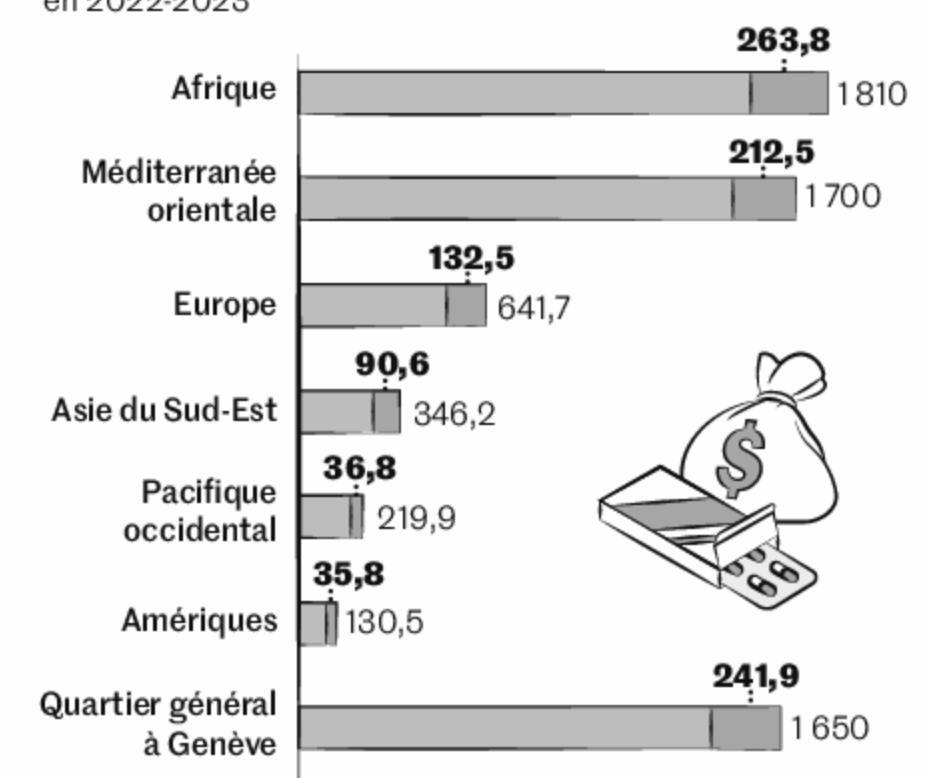
Suivant les personnalités à la tête de ces bureaux, les relations avec Genève sont plus ou moins compliquées. Certains bureaux sont accusés de corruption. « Les bureaux régionaux devraient être réformés avec un effectif réduit, soutenir les pays sur la base des politiques élaborées au siège et ne pas dépenser des millions pour devenir une entité parallèle de production de normes », estime Monir Islam, représentant de l'OMS en Thaïlande et en Namibie. Par ailleurs, certains bureaux nationaux ne sont peut-être plus nécessaires, les pays étant développés économiquement, comme en Afrique du Sud ou au Nigeria. Le docteur Tedros a annoncé que « tous les bureaux régionaux seront touchés à des degrés divers » par les coupes budgétaires, sans plus de précision.

« L'OMS se trouve aujourd'hui un peu victime de son succès et des attentes contradictoires des Etats membres », remarque M. Flahault, qui aime à rappeler que l'OMS a un budget assez réduit, comparable à celui des hôpitaux universitaires de Genève, de 6,8 milliards en 2022-2023. Dans l'absolu, la plupart des pays pourraient

Principaux donneurs de l'OMS, en 2022-2023



Part de la contribution américaine dans les aides de l'OMS perçues par région, en millions de dollars, en 2022-2023



Source : OMS

Infographie : Le Monde

pallier le trou budgétaire laissé par les Etats-Unis. « Les critiques contre l'OMS émanent surtout des pays riches qui estiment ne pas en avoir besoin, pas des pays les plus pauvres qui bénéficient de ses actions », souligne le médecin épidémiologiste.

Si la crise est une occasion pour se réformer, elle peut aussi être l'occasion pour les Etats membres de s'interroger sur la place qu'ils souhaitent donner à une organisation qui défend la santé pour tous. Et, s'ils lui accordent de la valeur, de se mobiliser pour la financer. ■

DELPHINE ROUCAUTE

LE LIVRE

L'astronomie, une aventure terrestre

L'astrophysicienne Yaël Nazé raconte les expéditions scientifiques autour du globe qui ont fait avancer la discipline

Astrophysicienne belge et vulgarisatrice reconnue, Yaël Nazé, autrice par exemple d'un *Cahier de (g)astronomie* (Réjouisciences, collection «Cuisine du cosmos», 2012) ou d'*Art & astronomie, impressions célestes* (Omnisciences, 2015), n'en est pas à son premier livre, ni à son premier ouvrage singulier. Cette fois encore, la scientifique prend un parti insolite : celui de baisser les yeux du ciel vers la Terre pour nous raconter, en contrechamp, l'histoire des expéditions entreprises au fil des siècles par les astronomes pour faire avancer leur discipline. Au prix, parfois, de grandes prises de risques ou d'échecs coûteux.

Car si l'astronomie est une science qui se pratique fort longtemps à domicile, certains astronomes, au sens de l'aventure plus prononcé que leurs pairs, ont osé voyager dans des contrées reculées pour mieux comprendre le ciel, les étoiles et la Terre. A l'instar de Pythéas le Massaliote, citoyen de Marseille du temps où celle-ci était une colonie grecque, qui entreprit un voyage dans le nord de l'Europe pour mesurer les différentes latitudes, et fut le premier à observer le lien des marées avec la Lune.

Chaleur, humidité, insectes et infections
Des expéditions néerlandaises du XVI^e siècle aux entreprises anglaises de 1919 pour vérifier la théorie de la relativité générale d'Einstein, le livre nous embarque pour de nombreuses destinations (le cap de Bonne-Espérance, les Indes orientales, le Chili), où les astronomes, amateurs ou professionnels, ont posé leurs valises pleines d'instruments délicats pour faire leurs observations, souvent dans des conditions difficiles. Chaleur, humidité, insectes, infections ou terrain accidenté : rien n'épargnera les scientifiques, dont les investigations seront souvent empêchées par une météo capricieuse – de quoi être contrarié lorsqu'il s'agit d'observer un phénomène unique, comme une éclipse totale de Soleil ou le transit de Vénus devant lui.

La rareté des transports maritimes vers certaines destinations, ajoutée aux conditions difficiles de navigation, a rendu plus ardu encore le travail de ces aventuriers, parfois contraints de relever leurs mesures en pleine mer ou d'y passer de longs mois. Surtout lorsque la grande histoire s'en est mêlée, comme quand Pierre Méchain est assigné par les Espagnols dans une auberge barcelonaise à l'automne 1793 après que les Français ont décapité Louis XVI, ou lorsque François Arago se retrouve contraint de fuir Majorque au printemps 1808, après que Napoléon a envahi le royaume d'Espagne.

Les coups du sort, nombreux, n'ont pourtant pas découragé tous nos astronomes, qui ont réussi à mesurer toujours plus précisément la position des étoiles, la taille de notre planète ou celle du système solaire. Une ode à l'entêtement et à la volonté de ces héros du passé, à qui l'on doit beaucoup aujourd'hui. ■

GARY DAGORN

«Explorer le ciel, les planètes et la Terre», de Yaël Nazé (éd. Odile Jacob, 304 p., 24,90 €).

LIVRAISON

PHYSIQUE «Le Bureau international des poids et des mesures»

Le 20 mai 1875 était signée à Paris la Convention du mètre, acte fondateur du Bureau international des poids et mesures (BIPM). Aux deux unités initiales gardées par le BIPM à Sèvres, le kilogramme et le mètre, se sont depuis ajoutés la seconde, le kelvin, la candela, la mole et l'ampère. L'historienne Céline Fellag Ariouet relate, dans un ouvrage richement illustré, le passage d'une France de l'Ancien Régime, où se côtoyaient 800 noms d'unités, à un monde où le système international permet aux scientifiques d'échanger à partir de grandeurs communes. ▶ De Céline Fellag Ariouet (Gallimard, 240 p., 29 €).



LES NOUVELLES PLUMES DE L'ARCHÉOPTÉRYX

L'Archéoptéryx, qui vivait il y a cent cinquante millions d'années dans ce qui est aujourd'hui la Bavière, est souvent considéré comme le plus ancien oiseau connu. Le quatorzième et dernier spécimen découvert à ce jour, exposé au Muséum Field d'histoire naturelle de Chicago, est décrit le 14 mai dans la revue *Nature*. Jingmai O'Connor et ses collègues ont utilisé des données en 3D d'un scanner pour retirer partiellement la roche qui l'emprisonne sans abîmer les ossements, et une lumière ultraviolette pour faire apparaître des tissus mous par fluorescence. L'étude met en lumière un palais plus mobile que chez d'autres dinosaures carnivores, une queue plus allongée qu'on ne le pensait, et des pattes aptes à la marche au sol et aux déplacements dans les arbres. Mais l'observation la plus marquante concerne des plumes dites «tertiaries», entre l'humérus et le corps, absentes chez d'autres dinosaures à plumes incapables de voler. Elles créaient, écrivent les chercheurs, «une surface aérodynamique continue», favorable au vol battu. (PHOTO: DELANEY DRUMMOND/FIELD MUSEUM)



LA VIE CACHÉE DES PLANTES COMMENT LA ROSE SCULPTE SA FRÊLE COROLLE

Par FLORENCE ROSIER

Pour connaître la rose, quelqu'un emploie la géométrie et un autre emploie le papillon», notait Paul Claudel (*L'Oiseau noir dans le soleil levant*, 1927). Manière de dire qu'en botanique aussi tout est question d'angle de vue. La perspective du géomètre – plus carré – est clairement celle qu'a choisi le laboratoire qui décrit, dans la revue *Nature* du 1^{er} mai, la formation des pétales de ce joyau floral.

En ce mois de mai, les amoureux de la reine des fleurs pourront une nouvelle fois le constater : la rose, en sa belle jeunesse, arbore des pétales aux bords lisses et courbes. Mais à mesure que la fleur déploie les plis de sa robe, ses pétales subissent une étonnante métamorphose. Ils prennent une forme polygonale aux pointes aiguës, les «cuspides», dont le nombre et la netteté augmentent à mesure que la rose mûrit.

Quelles sont les forces à l'œuvre dans cette déformation florale ? Les auteurs, de l'Université hébraïque de Jérusalem, les ont révélés par «une expérience presque enfantine», s'amuse Christophe Godin, chercheur Inria à l'ENS de Lyon. Ils ont découpé de petites bandes de tissu végétal au sein des pétales, dans des directions différentes. Résultat, les bandes qui longeaient les bords du pétale, une fois découpées, ne se déformaient pas. En revanche, celles taillées radialement, elles, se recroquevillent. Le signe de la présence de forces résiduelles courbant les tissus dans cette direction radiale.

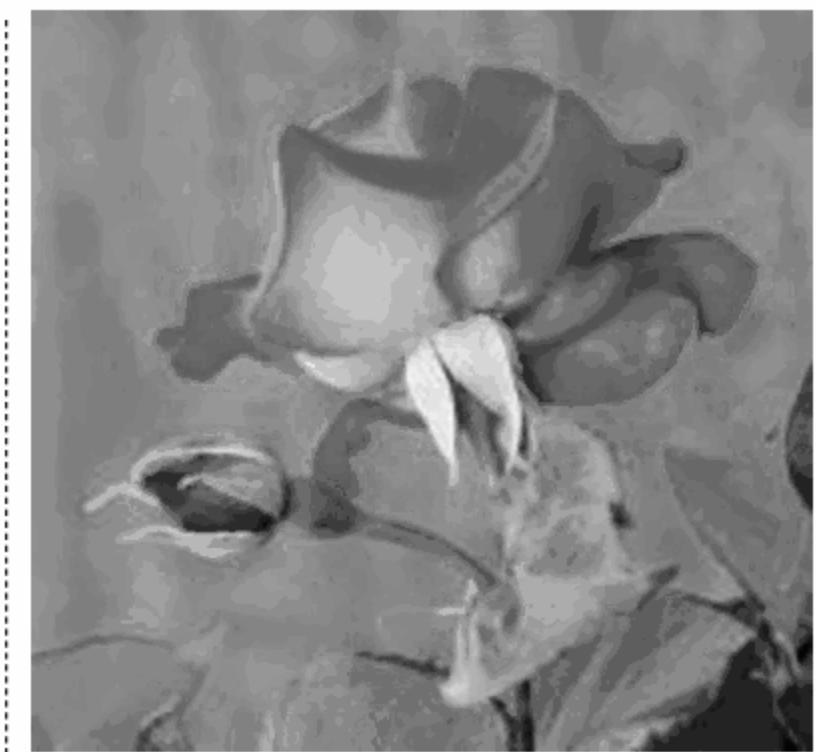
«Imaginez un pétale de rose comme un réseau de petits ressorts connectés les uns aux autres, à la manière

d'une cotte de mailles», explique Christophe Godin. Du fait de sa croissance, tous les ressorts ne sont pas dans le même état au sein du pétale. Certains sont tendus, d'autres non. Dans le pétale intact, tous ces ressorts ne peuvent rester au repos en étant solidaires. Certains sont déformés par des forces élastiques. «Les cuspides sont le moyen qu'a "trouvé" le pétale pour minimiser l'énergie nécessaire pour conserver une forme intégrée, sans se déchirer», raconte Christophe Godin.

Incompatibilités mécaniques

Combinant cette expérience à une analyse théorique, à une modélisation informatique et à la fabrication de disques synthétiques mimant les pétales, les auteurs ont caractérisé les «incompatibilités mécaniques» induites par la croissance de ce tissu floral. Les mathématiciens, au cours du XIX^e siècle, ont fait ces découvertes notables : toute surface courbe, dans notre espace physique, doit respecter deux types de règles, dites «de compatibilité». Le premier type a été découvert par le mathématicien allemand Johann Carl Friedrich Gauss (1777-1855), qui l'a nommé «théorème remarquable». Mais au cours de sa croissance, un pétale peut violer ce théorème et compenser l'incompatibilité qui en résulte en créant des forces résiduelles dans son «réseau de petits ressorts». En botanique, ce type d'incompatibilité donne, par exemple, la forme ondulée des pétales de lis ou des feuilles de salade.

La genèse de la rose ne pouvait contredire le théorème de Gauss. En revanche, montrent les auteurs, la formation des cuspides acérées résulte de la violation



Une rose Manou Meilland. MICHEL GILE/BIOSPHOTO

du second type de règles. «Un phénomène qui n'avait jamais été identifié dans des tissus biologiques, et qui implique la manière dont une surface souple est plus ou moins repliée dans l'espace», explique M. Godin.

On connaîtait l'aptitude de certaines espèces végétales à former des structures fractales, qui, de plus, dessinent des spirales qui tournent tantôt vers la droite, tantôt vers la gauche, et dont les nombres successifs respectent la suite de Fibonacci. La rose, parmi ces génies des maths, n'a pas à rougir. ■

L'ÉNIGME MATHS – N° 59

Chaque semaine, le mathématicien Mickaël Launay vous soumet un problème. A vous de jouer !

NOMBRES TRIÉS

La grille A ci-contre compte deux lignes et deux colonnes, marquées chacune d'une propriété mathématique.

► Pouvez-vous remplir les quatre cases avec les nombres de 1 à 4, de façon que chacun d'entre eux vérifie simultanément les propriétés de sa ligne et de sa colonne ?

Par exemple, la première colonne ne contient que des nombres pairs et la première ligne uniquement des nombres qui sont premiers.

► Et selon les mêmes règles, pouvez-vous remplir la grille B avec les nombres de 1 à 9 ?

INDICE

...5 euq dnarg sulp te titep sulp sifof al à ermon lues nu'uq a y'n ll. riap reimerp ermon lues nu'uq a y'n ll

Grille A	pair	impair
premier		
carré		

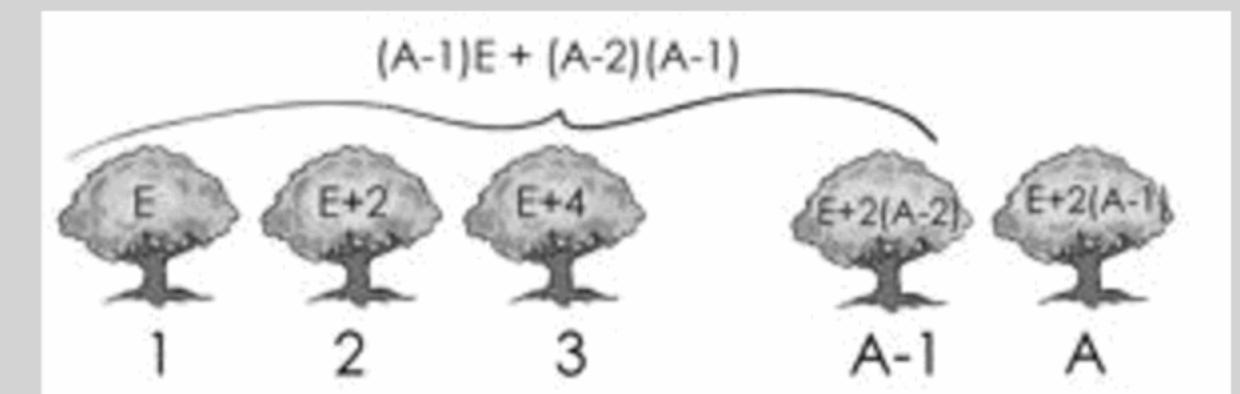
Grille B	puissance de 2	impair	supérieur ou égal à 5
premier			
non premier			
inférieur ou égal à 5			

SOLUTION DE L'ÉNIGME N° 58

Pour que le passage d'un oiseau d'un arbre au précédent rende leurs nombres égaux, il faut que chaque arbre compte deux oiseaux de plus que le précédent. Ainsi, si nous notons E le nombre d'oiseaux sur le premier arbre et A le nombre d'arbres, il y a $E + 2$ oiseaux sur le deuxième arbre, $E + 4$ sur le troisième et ainsi de suite, de deux en deux, jusqu'au A -ième arbre qui compte $E + 2 \times (A - 1)$ oiseaux. En faisant la somme de ces expressions, on peut trouver que les arbres 1 à $A - 1$ réunis comptent $(A - 1) \times E + (A - 2) \times (A - 1)$ oiseaux. Seules quatre valeurs de E et A permettent alors de vérifier l'affirmation des oiseaux du dernier arbre : $A = 4$ et $E = 15$ (soit quatre arbres

qui comptent 15, 17, 19 et 21 oiseaux) pour 72 oiseaux au total ; $A = 5$ et $E = 8$ (8, 10, 12, 14 et 16) pour 60 oiseaux ; $A = 6$ et $E = 5$, 7, 9, 11, 13 et 15) pour 60 oiseaux ; $A = 7$ et $E = 3$ (3, 5, 7, 9, 11, 13 et 15) pour 63 oiseaux. Ces quatre solutions peuvent se trouver soit par tâtonnements, soit par un raisonnement direct que cette colonne est trop courte pour contenir, mais que vous trouverez détaillée sur la version en ligne de l'énigme sur Lemonde.fr/les-enigmes-maths-du-monde/

Après le passage du chat, nous savons que, pour le même nombre d'oiseaux, il doit y avoir deux solutions. Il y a donc 60 oiseaux qui étaient posés d'abord sur 6 arbres, puis sur 5 arbres.





CARTE BLANCHE

Le mathématicien brésilien Jacob Palis et le chaos

Par ÉTIENNE GHYS

Le mathématicien brésilien Jacob Palis est mort le 7 mai à Rio de Janeiro. Il a joué un rôle déterminant dans l'émergence d'une école de recherche mathématique d'exception au Brésil. Après un doctorat à Berkeley en 1968, il retourne dans son pays et mène une activité scientifique considérable à l'Institut de mathématiques pures et appliquées (IMPA), à Rio de Janeiro, qu'il dirige durant de nombreuses années et qu'il contribue à hisser au premier rang international. Personnalité charismatique, il forme de nombreux élèves brillants venus de toute l'Amérique du Sud.

Au fil des ans, ses collaborations avec la France se sont intensifiées, notamment avec Jean-Christophe Yoccoz (1957-2016), médaille Fields en 1994. Un laboratoire international du CNRS, hébergé à l'IMPA et portant le nom de Yoccoz, témoigne encore aujourd'hui de ces liens étroits ; Jacob Palis en fut l'ami fidèle.

Palis fut un leader mondial de la théorie du chaos. Un système qui évolue sous l'action de forces extérieures est qualifié de dynamique : cela vaut pour le mouvement des planètes comme pour celui d'un pendule, des courants marins, de l'atmosphère, ou de bien d'autres phénomènes. Pendant des siècles, mathématiciens et physiciens ont tenté d'expliquer ces mouvements en termes de cycles périodiques ou de combinaisons de cycles.

Ce n'est que tardivement qu'on a pris conscience de l'existence, et peut-être même de la prépondérance, des dynamiques chaotiques : imprévisibles, bien que parfaitement déterministes. Ainsi le fameux «effet papillon» mis en lumière par [Edward] Lorenz, qui, en 1972, posait cette question restée célèbre : «Le battement d'ailes d'un papillon au Brésil peut-il déclencher une tornade au Texas ?»

Résultat éclatant

Dire qu'un phénomène est imprévisible ne saurait, bien sûr, satisfaire le scientifique qui cherche à comprendre : une théorie ne se construit pas sur un constat d'échec. Le but de la prévision n'est plus, par exemple, de déterminer la température qu'il fera à Paris le 21 mai 2035 – ce serait vain –, mais plutôt d'estimer des moyennes, des tendances, comme le nombre probable de jours de pluie au printemps 2035. L'espoir est que ces statistiques soient stables : insensibles aux infimes variations initiales, indifférentes aux battements d'ailes des papillons brésiliens.

Il y a vingt ans, Jacob Palis a formulé un ensemble ambitieux de conjectures affirmant que la quasi-totalité des systèmes dynamiques devrait posséder cette stabilité statistique. Depuis, toute une communauté de mathématiciens s'emploie à les démontrer, patiemment. Une image globale semble peu à peu émerger. Est-elle trop optimiste ? L'avvenir le dira.

Au début des années 1970, le Brésil était pratiquement absent de la carte mathématique mondiale. Une poignée de jeunes chercheurs enthousiastes, parmi lesquels Palis, convaincus de l'importance de la science pour leur pays et pour tout le continent sud-américain, se sont lancés dans le développement de la théorie des systèmes dynamiques. Il fallait pour cela non seulement des compétences mathématiques, mais aussi pédagogiques, administratives et politiques. Aujourd'hui, le résultat est éclatant : on parle parfois de «systèmes dynamiques à la brésilienne». Artur Avila, formé dans cette école, a reçu la médaille Fields en 2014, consacrant le succès de cette aventure collective.

L'ambiance qui régnait à l'IMPA sous la direction de Palis était extraordinaire, à la fois détendue – à la brésilienne – et intensément studieuse. On y croisait des discussions techniques passionnées sur les «bifurcations homoclines», entrecoupées de débats enflammés sur le *jogo de futebol* de la veille, le tout autour d'une multitude de *cafeinhos*. Avec sa disparition, nous perdons un maître remarquable. ■

Etienne Ghys

Mathématicien, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, directeur de recherche (CNRS) à l'ENS Lyon.
etienne.ghys@ens-lyon.fr

Il faut accélérer les investissements dans la transition vers une recherche non animale

TRIBUNE - Un collectif d'universitaires et de chercheurs explique pourquoi la construction d'un centre national d'élevage de primates par le CNRS serait une aberration financière et éthique

En 2022, la France a utilisé 563 primates non humains pour la recherche fondamentale et appliquée (hors réutilisations), contre 144 en Allemagne et 174 au Royaume-Uni. Or, si l'on se réfère au nombre de publications dans le domaine biomédical, ces deux pays dépassent très nettement la France (selon la revue *Nature*). Cette surconsommation de primates par rapport à nos voisins ne semble donc apporter aucun avantage sur le plan scientifique.

Pourtant, en juillet 2024, le CNRS a lancé un appel d'offres dans le cadre des marchés publics pour la construction d'un centre national de primatologie sur la commune du Rousset (Bouches-du-Rhône), non loin de Marseille. La durée de la construction est estimée à cinquante-huit mois pour un budget de 30 millions d'euros hors taxes, auquel il faudrait ajouter les futurs et importants frais de fonctionnement. Ce centre est censé accueillir «à terme» 1740 primates, ce qui permettrait de répondre à 40 % de la demande de la recherche académique française pour pallier une prévue pénurie.

Un tel objectif paraît démesuré. Faisons un rapide calcul : 40 % du nombre actuel de primates utilisés annuellement dans la recherche fondamentale et appliquée représentent 225 animaux. Pourquoi donc envisager d'élever 1740 primates pour une «production» annuelle d'environ 200 animaux ? D'autant que nous parlons d'un avenir de huit à dix ans. D'ici là, les méthodes non animales, qui

sont en plein essor, auront considérablement progressé et la société, déjà largement opposée à l'expérimentation animale aujourd'hui, le sera plus encore. Soit le CNRS envisage un accroissement des utilisations de primates dans la recherche académique dans les années à venir, soit il envisage de les vendre à des utilisateurs privés ou à d'autres utilisateurs européens.

Dans un cas comme dans l'autre un tel projet est contraire aux objectifs de la directive européenne 2010/63/UE relative à la protection des animaux à des fins scientifiques. On lit en effet dans son considérant 10 qu'elle représente une étape importante vers «l'objectif final que constitue le remplacement total des procédures appliquées à des animaux vivants à des fins scientifiques et éducatives, dès que ce sera possible sur un plan scientifique». Et dans le considérant 17 : «(...) l'utilisation de primates non humains préoccupe au plus haut point les citoyens. Il y a donc lieu de n'autoriser l'utilisation de primates non humains que dans les domaines biomédicaux essentiels à la santé humaine, pour lesquels il n'existe encore aucune méthode alternative.»

Restrictions budgétaires
Sur le plan économique et budgétaire, ce projet pousse à s'interroger. Alors même que d'importantes restrictions budgétaires s'appliquent à tous les secteurs d'activité – dont celui de l'enseignement supérieur et de la recherche –, ce projet de construction d'un gigantesque centre d'élevage de primates a été

LE CHOIX DE LA CONSTRUCTION DE CE CENTRE RELÈVE D'UNE VISION COURT-TERMISTE DE LA RECHERCHE BIOMÉDICALE FRANÇAISE

retenu dans le cadre du plan d'investissement France 2030 qui, selon le site du ministère de l'économie et des finances, «vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir».

Comment le projet de centre national de primatologie du CNRS a-t-il pu être sélectionné dans le cadre de France 2030 alors qu'il ne répond en rien aux objectifs de ce plan d'investissement et qu'il ne constitue pas un levier pour l'amélioration de la performance de la recherche française ?

Selon la revue *The Business Research Company* (avril 2024), le marché mondial des tests sur les animaux était évalué en 2019 à 10,7 milliards de dollars (9,6 milliards d'euros) et celui des méthodes alternatives à 1,1 milliard de dollars (1 milliard d'euros). En revanche, la comparaison des taux de croissance annuels est largement favorable aux méthodes sans animaux. Le taux de croissance annuel estimé pour le marché mondial de l'expérimentation animale est de 1,03 % pour la période

2023-2028, contre 6,34 % pour celles des méthodes alternatives sans animaux. Avec, pour ce dernier, une forte hausse prévue après 2026, notamment grâce à une application plus rigoureuse de la réglementation, laquelle recommande de remplacer les animaux lorsqu'il existe une autre méthode validée et – quand il n'existe pas d'alternatives – de réduire le nombre d'animaux autant que possible pour atteindre le résultat attendu.

L'écart entre ces deux taux de croissance ne pourra que s'accroître dans les prochaines décennies, au profit des méthodes non animales.

Le choix de la construction d'un centre national d'élevage de primates relève d'une vision court-termiste de la recherche biomédicale française. D'autres pays ont une approche beaucoup plus prospective dans ce domaine.

Les signataires de cette tribune s'opposent donc à ce projet et demandent aux autorités concernées d'accroître et d'accélérer les investissements en faveur de la transition vers une recherche non animale, véritable voie d'avenir pour une recherche biomédicale intégrant les considérations économique et éthique. ■

¶
Alexandra Benchoua, neurobiologiste, directrice de recherche ; **Pierre Jouventin**, ancien directeur de recherche CNRS en écoéthologie. Retrouvez la liste complète des signataires sur Lemonde.fr

Le supplément «Science & médecine» publie chaque semaine une tribune libre. Si vous souhaitez soumettre un texte, prière de l'adresser à sciences@lemonde.fr



LA VIE DES LABOS

Une chimiste du CNRS sanctionnée pour fraude scientifique

Une directrice de recherche du CNRS a été sanctionnée de deux ans d'exclusion de ses fonctions pour «des manquements graves et répétés à son devoir d'intégrité scientifique», révèle le *Bulletin officiel* de l'organisme, le jeudi 15 mai. C'est la peine la plus élevée dans l'échelle des sanctions administratives, juste avant la révocation. Depuis 2015, deux scientifiques ont été condamnés pour ce type de motifs, selon un décompte du *Monde*.

La décision est le dernier chapitre d'une histoire commencée il y a plus de quatre ans au sein d'un laboratoire de biochimie de l'université Sorbonne Paris-Nord. En février 2021, les référents à l'intégrité scientifique du CNRS et de l'université reçoivent, de la part d'un professeur de l'université, le signallement de soupçons d'irrégularités dans vingt-sept articles, dont la responsable est Jolanda Spadavecchia, une chercheuse du CNRS spécialiste de nanoparticules métalliques destinées à améliorer des diagnostics ou des thérapies dans le domaine de la santé. Un an plus tard, après la commande de deux rapports d'experts, les irrégularités sont confirmées et des corrections pour vingt articles demandées à la chimiste. Une commission disciplinaire aboutira à ce que le PDG du CNRS prononce une sanction d'un mois d'exclusion en décembre 2022.

Mais, en février 2023, les référents à l'intégrité reçoivent, de la part de deux personnes étrangères au laboratoire cette fois, de nouveaux signalements – de nouveau pour vingt-sept articles, dont une dizaine avait été corrigée à la suite de la première enquête. La méthode d'investigation est modifiée par rapport à la première : elle consistera en un seul rapport nourri des avis de trois experts et des référents intégrité.

Les conclusions, parues en novembre 2024, sont encore plus sévères : elles demandent dix-sept rétractations d'article (ce qui veut dire leur maintien en ligne sur le site des éditeurs, mais avec la mention «retracted» signifiant que ces travaux ne sont plus à considérer comme valides). Une de ces dix-sept recommandées a déjà été faite.

Par ailleurs, la chercheuse avait déjà vu quatre de ses articles rétractés (hors les dix-sept demandes). Trois

de ces rétractations ont eu lieu à la suite du refus des corrections proposées par la chercheuse lors de la première enquête, et la quatrième sur un article non étudié par la commission. A l'exception de celle-ci, Jolanda Spadavecchia a refusé les décisions des éditeurs, pourtant seuls maîtres à bord. Dans son dernier article, paru le 28 avril, elle cite même un de ses travaux dont la rétraction a été demandée par les experts.

Les fautes signalées sont nombreuses avec, dans le rapport d'experts non rendu public par le CNRS, que *Le Monde* a pu consulter, l'emploi répété des mots «falsification», «fraude» ou «manipulations» (de données). Parmi les griefs cités, des figures «arrangées», des axes «manipulés», des courbes «dupliquées», des «effacements» d'information, des présentations incohérentes... Dans huit cas seulement sur 27, les experts ne «donnent pas suite». Parmi ceux-ci, deux concernent des articles parus dans des journaux qui n'existent plus, deux autres des articles publiés avant l'arrivée de la chercheuse au CNRS. Un seul de ces cas ne semble finalement pas incriminer la chimiste : les images problématiques ont été réalisées par des collègues en Chine.

Réflexion collective

La chercheuse étant en «disponibilité pour convenance personnelle» depuis septembre 2024, son exclusion de deux ans ne prendra effet qu'après son retour, prévu en septembre 2026. Selon nos informations, la commission disciplinaire avait suggéré une peine un peu moins lourde pour tenir compte du contexte difficile du laboratoire, dont les personnels ont été très touchés par ces longues années de tensions. Lors de la première affaire, la sanction avait été anonymisée dans le *Bulletin officiel* du CNRS, contrairement à cette fois.

«La décision du CNRS est un pas important et positif, mais cette affaire doit néanmoins amener l'organisme, et plus généralement les institutions de la recherche en France, à reconstruire radicalement le traitement des affaires d'intégrité scientifique», estime Raphaël Lévy, le professeur de l'université Sorbonne Paris-Nord à l'origine du premier signalement. Il

évoque ainsi la nécessité de publier le rapport d'experts, «pour que les auteurs et lecteurs des articles concernés puissent comprendre ce qui s'est passé, et pour que, collectivement, une réflexion sur l'intégrité scientifique et sur les pratiques de laboratoire puisse avoir lieu». Ce qui n'avait pas été fait lors du premier volet de l'affaire. Selon le CNRS, le détail des articles incriminés et les raisons ayant conduit à demander des rétractations ont été mis en ligne. Le rapport complet, lui, ne devrait cependant pas être disponible. Seuls deux ont été publiés depuis 2018.

Autre suite à donner, l'envoi aux éditeurs des conclusions de l'enquête et les demandes de rétractations. A quelle vitesse les décisions seront prises ? Cela fait plus de quatre ans que des cas sont signalés, y compris publiquement par le biais de la plateforme Pubpeer. Une décision éditoriale plus rapide n'aurait pas empêché une commission d'analyser plus en profondeur et avec plus de temps les responsabilités individuelles. «Il faut un changement des procédures pour donner une bien plus grande priorité à la correction de la science», insiste Raphaël Lévy.

Il rappelle aussi que des progrès pourraient être faits en matière de protection des lanceurs d'alerte, lui-même estimant avoir été «la cible pendant des années d'une accumulation de représailles». En avril 2023, une lettre ouverte envoyée au PDG du CNRS et signée d'une quinzaine de spécialistes de l'intégrité scientifique, avait pointé ces défauts de protection et ces lenteurs, et est restée sans réponse claire.

Même si les recommandations de rétractation sont suivies par les journaux, la chimiste ne battra pas le «record» national de Didier Raoult, sanctionné à ce jour d'au moins quarante rétractations (loin derrière l'Allemand Joachim Boldt, qui en a cumulé deux cent vingt), selon le site spécialisé Retraction Watch. Mais des coauteurs épisodiques de Jolanda Spadavecchia pourraient, eux, relever le défi. Un couple de chercheurs du CNRS et de l'université de Lille sont en effet sous le coup d'une enquête entamée il y a plusieurs mois, et qui concerne plus d'une centaine de leurs articles. ■

DAVID LAROUSSERIE


ZOOLOGIE
**La guêpe fouisseuse,
une mère réfléchie**

Il n'est pas nécessaire d'avoir des milliards de neurones pour prendre des décisions complexes. Les insectes ont peut-être résolu les mêmes problèmes que les humains et les autres vertébrés, mais de manière différente et plus simple.» C'est de cette façon presque vexante pour le genre humain que Jeremy Field, professeur de biologie évolutive à l'université d'Exeter, en Angleterre, a répondu par courriel à l'une de nos questions sur une étude parue le 9 mai dans *Current Biology*. Ce travail, dont il est le premier signataire, a été mené sur une espèce de guêpe fouisseuse, *Ammophila pubescens*.

Ce chercheur et ses collègues ont observé les femelles qui ont la particularité de creuser des trous dans le sable pour y faire un nid afin d'y déposer un œuf unique, puis de nourrir la larve jusqu'à ce qu'elle se transforme en chrysalide. Chaque guêpe peut maturer plusieurs nids.

C'est sur un chemin déserté, bordé de vastes zones de bruyères sur lesquelles *A. pubescens* chasse ses proies, que de multiples caméras ont été disposées. «Les femelles nichent en groupe, ce qui permet d'en observer plusieurs à la fois», précise Jeremy Field avant de souligner un autre atout : leur taille, assez grosse, environ 15 mm. L'étude a été menée en plusieurs sessions entre 2014 et 2024.

La suite est exposée dans l'article : «Le premier jour, la mère creuse un terrier dans le sol et le ferme avec un bouchon de petits cailloux et de terre. Plus tard dans la journée, ou le deuxième jour, elle place le premier aliment (une chenille de lépidoptère paralysée) dans le



Une femelle «*Ammophila pubescens*», à Kulna, en Estonie, en août 2022. Ivar Leidus

terrier, en y collant dessus un seul œuf. Après un intervalle de deux à quatre jours, elle revient dans le terrier sans apporter de nourriture ("visite d'évaluation"). Si sa progéniture est en bonne santé, la mère ajoute plusieurs aliments supplémentaires sur une période d'un à sept jours. A chaque visite, elle retire puis replace le bouchon de manière que l'entrée ne soit pas visible à l'œil nu. Une fois le véritablement terminé, elle ferme définitivement le terrier et sa progéniture consomme la nourriture restante et se transforme en chrysalide.»

Mais l'étonnant est ailleurs. Une guêpe peut, dans l'intervalle des visites d'évaluation, pondre d'autres œufs dans d'autres nids (jusqu'à neuf simultanément) dont elle garde précisément la mémoire, malgré la présence de centaines de nids entremêlés creusés par d'autres femelles. Elles font rarement des erreurs : seuls 1,5 % des 1293 ravitaillements recensés ont concerné les nids d'autres femelles. Et elles se souviennent de l'ordre d'âge de leur progéniture pour les nourrir en fonction de leur développement respectif. Si l'expérimentateur rajoute subrepticement de la nourriture dans un nid, la guêpe l'identifie et modifie l'ordre de sa tournée de soins maternels, ou en profite pour pondre un œuf supplémentaire, ce qui maximise le nombre de descendants potentiels avant sa mort.

«Leurs décisions étaient basées directement sur la réévaluation des besoins des petits plutôt que sur les souvenirs de la nourriture fournie pendant la ponte», notent les auteurs. Autrement dit, les femelles utilisent des informations comprenant les trois éléments du paradigme «qui, où, quand» afin de classifier les soins parentaux.

Lars Chittka, professeur d'écologie sensorielle et comportementale à l'université Queen Mary de Londres, souligne «la solidité des résultats de cette étude». «Ces guêpes semblent posséder tous les ingrédients de ce que l'on appelle les "souvenirs épisodiques", c'est-à-dire le genre de souvenirs que nous, les humains, pouvons raconter à propos d'un événement - y compris le lieu où il s'est produit, ce qui s'est produit et la date», ajoute-t-il. Enthousiaste, il imagine de nouvelles études «pour explorer si certains insectes ont également la composante émotionnelle de la réactivation des souvenirs».

JEAN-BAPTISTE JACQUIN

Philippe Collin, itinéraire atypique d'un chirurgien technophile

PORTRAIT - Passé des soins infirmiers à l'orthopédie, ce non-universitaire, qui compte plus de 120 publications scientifiques à son actif, a réalisé plus de 20 000 opérations d'épaule

La chirurgie, c'est le meilleur placebo qui existe, le plus puissant.» Venant d'un orthopédiste qui, en près de vingt-cinq ans d'exercice, a opéré plus de 20 000 épaules (son activité exclusive), l'affirmation aurait presque de quoi inquiéter. Mais Philippe Collin précise dans la foulée : «Je ne dis pas que la chirurgie n'est qu'un placebo, c'est un traitement qui peut changer la vie des gens. D'ailleurs, je me bats pour que des patients ne soient pas condamnés à ne pas être opérés, du fait de leur âge par exemple. Dire à quelqu'un "vous êtes trop vieux pour une intervention", alors qu'il souffre, c'est un non-sens.» Pour l'étayer, il a d'ailleurs participé à plusieurs études sur le sujet, qui ont confirmé que l'âge ne devrait pas être une cause d'exclusion chirurgicale.

En vrai, on n'avait aucun besoin d'être rassuré sur les compétences de cet orthopédiste de 58 ans : plus de 120 publications scientifiques au compteur, des distinctions académiques, des fonctions dirigeantes dans des sociétés savantes nationales et internationales, plusieurs brevets sur des prothèses d'épaule... Pas courant pour un non-universitaire, qui a fait toute sa carrière dans le privé depuis son clinicot. Atypique même, à l'image de son parcours professionnel, commencé comme infirmier. C'est d'ailleurs ce qui nous avait donné envie de faire sa connaissance, après de premiers contacts, au printemps 2024.

Alors président de la Société européenne de chirurgie de l'épaule et du coude, il avait soumis une tribune au *Monde*. Il s'alarmait des conséquences du renforcement de la réglementation européenne de 2021 sur les dispositifs médicaux : pour les chercheurs et les industriels, un frein aux innovations ; pour les patients, un risque d'«inégalité d'accès aux soins». Et dans sa propre pratique, une sacrée épine dans le pied. «A cause de cette nouvelle réglementation, je ne peux même plus faire modifier un instrument pour parfaire mon geste», témoignait le chirurgien lors d'échanges, tout en convenant que la précédente n'était «pas assez stricte».

«Je viens du bâtiment»

Pour retracer le chemin hors norme qui a conduit ce littéraire jusqu'au petit club des ténoirs de la chirurgie de l'épaule, on ne l'a suivi ni en consultation ni au bloc opératoire d'un des deux établissements parisiens où il exerce depuis quelques années – l'Hôpital américain et la Clinique Victor-Hugo. La rencontre a lieu dans un bar, où il a apporté quelques prothèses d'épaule, pour en expliquer les principes et les innovations.

«Je viens du bâtiment», raconte-t-il en évoquant son père, artisan peintre à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), qui dans son adolescence l'embauche sur des chantiers pendant les vacances scolaires. Après un bac littéraire et un an de psychologie à l'université, ce passionné de vélo se voit bien prof de sport, ou kiné. Il rate le concours d'entrée des deux, mais est admis en école d'infirmiers.

A l'hôpital Jean-Verdier de Bondy (Seine-Saint-Denis), il découvre la communauté médicale, un «autre monde». Devenir médecin ? «J'étais issu d'un milieu où on ne se posait même pas la question, ce n'était juste pas possible», se remémore-t-il. Mais, un jour, alors qu'il assiste au sein du service à un cours sur les pancréatites aiguës destiné aux externes, il comprend qu'avec de la concentration ce topo destiné aux docteurs lui a été complètement accessible. Première révélation.

La deuxième survient pendant une garde, aux urgences. En pleine nuit, il assiste à une pose de plaque pour traiter une fracture. Fasciné. «Le type était arrivé en hurlant de douleur avec la jambe à angle droit. Quelques heures plus tard, il était réparé», résume-t-il. C'est décidé : à 24 ans, il va tenter le concours de médecine pour devenir orthopédiste.

«Si je passais dans la rubrique Je ne serais pas arrivé là si..., je vous dirais : "Il n'y avait pas eu la fac de Bobigny, la Seine-Saint-Denis." Ça a été la chance de ma vie», s'enthousiasme ce fidèle lecteur du *Monde*. Cette université était alors la seule en France à n'avoir ni maths ni physique au programme de la première année d'études médicales, poursuit-il. De plus, elle octroyait un bonus de 50 points (sur 500) aux paramédicaux en exercice.

Reçu du premier coup, Philippe Collin fait son internat et son clinicot d'orthopédie au CHU de Rennes, avant de s'installer dans un



Philippe Collin, chirurgien de l'épaule, chez lui, à Paris, le 14 mai. LUCIEN LUNG/RNA PRESS POUR «LE MONDE»

établissement privé de la région en 2002. Il se spécialise dans les thématiques d'épaule, prenant en charge des pathologies variées : traumatismes, notamment chez les sportifs ; douleurs, dues principalement à une rupture de la coiffe des rotateurs...

Consacrer du temps à la recherche, publier ses résultats dans des revues scientifiques, les présenter à des congrès... Tout cela n'a pas toujours été une évidence. Quand, quelques années après son installation, Philippe Collin va voir Gilles Walch, un chirurgien lyonnais «pape des prothèses d'épaule», c'est pour améliorer sa technique. Il n'a alors publié que deux articles. «J'étais au top de ma montagne de stupidité et d'excès de confiance», a-t-il exposé en 2023 à des collègues, lors d'un congrès. Gilles m'a dit : "Si tu veux progresser, il faut publier et ne pas rester seul." j'ai pris un coup sur la tête.»

«Jamais là où on l'attend»

Le traumatisme sera salutaire. Au fil du temps, l'orthopédiste s'invite chez les grands maîtres pour les voir travailler, se familiarise avec l'univers des congrès et des controverses scientifiques. Et comprend que les chirurgiens qui ont le plus d'aura ne sont pas forcément très solides scientifiquement. «Plus c'est technique, plus ça passe. Mais certaines pratiques, et même certaines classifications présentées comme des références, reposent en réalité sur une seule publication mal fichue, avec très peu de cas. L'intérêt du malade est parfois oublié», regrette le docteur Collin.

Au quotidien, il partage son temps entre ce qui reste son «premier métier», l'activité clinique, avec des consultations et des interventions trois jours et demi par semaine, et ses autres occupations : la recherche, la transmission (il a formé des dizaines de chirurgiens, à 95 % étrangers) et les sociétés savantes. Un équilibre qui le comble.

A force de se poser constamment des questions pour améliorer les pratiques, ce curieux

de nature en est venu à se passionner pour le cerveau et ses erreurs de raisonnement, les biais cognitifs. Et à dévorer les livres sur le sujet. Ce qui ne lui a pas suffi, visiblement. Le neuroscientifique Mathias Pessiglione (Institut du cerveau, Paris) se souvient bien des circonstances de leur première rencontre, il y a environ deux ans. «Il avait lu mon livre, *Les Vacances de Momo Sapiens* [Odile Jacob, 2021], et voulait en savoir plus, alors il m'a invitée chez lui. On a passé la soirée à parler de biais cognitifs, cela l'intéressait parce que dans son métier, il y a en permanence des décisions à prendre.» Depuis, ils ont eu d'autres échanges sur ces sujets, que Philippe Collin fait désormais découvrir à ses pairs dans des congrès. «Il dispose d'une grande intelligence pratique, comme tous les chirurgiens, mais ce qui est frappant chez lui, c'est qu'il n'hésite pas à questionner cette pratique, en intégrant de nouvelles perspectives. Il sort de sa zone de confort avec beaucoup de sérieux et d'humilité», estime Mathias Pessiglione.

«Ce qui fait la force et la différence de Philippe, c'est qu'il n'est jamais là où on l'attend, socialement et intellectuellement. Il n'est pas prévisible, au bon sens du terme», complète l'anesthésiste Franck Bernard (hôpital privé Saint-Grégoire, Rennes) qui a beaucoup travaillé en tandem avec lui. Il loue son côté technophile et novateur, et se rappelle aussi combien son collègue a été moteur pour opérer les épaules sous anesthésie locorégionale. «Cette pratique avait été lancée pendant la phase du Covid-19, par nécessité. Philippe Collin a beaucoup poussé pour qu'on continue ainsi. Aujourd'hui, c'est de la routine.»

Dans son entourage, beaucoup de personnes demandent au chirurgien s'il n'est pas déçu qu'aucun de ses quatre enfants ne soit devenu médecin. «Au contraire, je suis très content, leur répond-il simplement. Cela signifie qu'ils ont fait ce dont ils avaient envie.» Comme lui. ■

SANDRINE CABUT